

PLAN NATIONAL DE DEVELOPPEMENT

DE LA REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
2024-2028

“ Du relèvement au développement inclusif et durable de la République Centrafricaine ”

Mentions légales

Publié par

Ministère de l'Économie, du Plan et de la Coopération Internationale (MEPCI)

Rue Martin Luther King B.P. 696 Bangui République centrafricaine

Tel: +236 21 61 92 85

Web: www.mepc-rca.cf

Supervision

Ministre de l'Économie, du Plan et de la Coopération Internationale

Son Excellence Professeur Richard FILAKOTA

Coordination

Coordonnateur Technique du Secrétariat Technique du PND-RCA

Monsieur Gervais Magloire DOUNGOUPOU

Mise à jour

Août 2024

Conception graphique

Crédits photographies

Table des matières

| | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| LISTE DES ACRONYMES | VI |
| PRÉFACE | VIII |
| AVANT-PROPOS | X |
| RÉSUMÉ EXÉCUTIF | 12 |
| LISTE DES TABLEAUX, GRAPHIQUES, FIGURES ET ENCADRES | XVI |
| INTRODUCTION GENERALE | 1 |
| CHAPITRE I : DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTAL | 4 |
| 1.1. La dynamique démographique | 4 |
| 1.1.1 Distribution démographique et mobilité interne d'une population principalement rurale | 4 |
| 1.1.2 Croissance rapide d'une population jeune | 5 |
| 1.1.3. Évolution de l'incidence de la pauvreté depuis la crise | 5 |
| 1.2. Analyse de la sécurité, Etat de droit et gouvernance | 7 |
| 1.2.1. Gestion de la sécurité intérieure, de la défense nationale, des frontières et de la réconciliation nationale | 7 |
| 1.2.2. Construction d'un État de droit face à des chocs endogènes et exogènes | 10 |
| 1.2.3. Respect des Droits Humains | 14 |
| 1.2.4. Communication et médias | 16 |
| 1.2.5. Gouvernance administrative et décentralisation | 17 |
| 1.2.6. Gestion du développement et la gouvernance financière | 20 |
| 1.3. Analyse du capital humain et développement social en RCA | 23 |
| 1.3.1 Niveau de capital humain | 23 |
| 1.3.2. Éducation et enseignement supérieur | 24 |
| 1.3.3. Formation professionnelle, emploi et protection sociale | 27 |
| 1.3.4. Santé et nutrition | 32 |
| 1.3.5. Accès à l'eau et à l'assainissement | 35 |
| 1.3.6. Équité, égalité de genre et violence basées sur le genre : une préoccupation pour la société centrafricaine | 38 |
| 1.3.7. Action humanitaire et protection sociale non-contributive : Une réponse en deçà des besoins réels de la population. | 40 |
| 1.3.8. Protection de l'enfant et de la famille | 43 |
| 1.4. Analyse des infrastructures essentielles en soutien à l'économie | 44 |
| 1.4.1. Infrastructures et services de transport | 45 |
| 1.4.2. Infrastructures et services énergétiques | 47 |
| 1.4.3. Développement urbain, habitat et gestion foncière | 48 |
| 1.4.4. Infrastructures et services numériques et nouvelles technologies de l'information et de la communication | 50 |
| 1.5. Analyse de la croissance économique et des filières productives | 52 |
| 1.5.1. Une reprise économique timide et contrariée par plusieurs facteurs | 52 |
| 1.5.2. Une économie vulnérable aux chocs sécuritaire, sanitaire et climatique | 56 |
| 1.5.3. Finances publiques affaiblies par la mobilisation insuffisante des ressources propres | 58 |
| 1.6. Analyse de la gouvernance environnementale | 60 |
| 1.6.1 Gouvernance environnementale et climatique | 61 |
| 1.6.2. Gestion des connaissances environnementales | 62 |

| | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| 1.7 Enjeux et principaux défis pour le développement de la RCA | 75 |
| CHAPITRE 2 : FONDEMENTS, PRINCIPES DIRECTEURS, VISION ET AXES STRATEGIQUES DU PND-RCA | 77 |
| 2.1. Fondements du PND-RCA 2024- 2028 | 77 |
| 2.2. Options stratégiques de développement inscrits dans le PND | 77 |
| 2.2.1. La problématique de développement | 77 |
| 2.2.2. La trajectoire de développement | 78 |
| 2.3. Principes directeurs et approches de mise en œuvre du PND-RCA | 81 |
| 2.3.1. Principes directeurs | 81 |
| 2.3.2. Approches de mises en œuvre | 82 |
| 2.5. Axe stratégique 1 : Renforcement de la Sécurité, promotion de la Gouvernance et de l'État de droit | 85 |
| 2.5.1. Renforcement de la sécurité intérieure et de la défense nationale | 85 |
| 2.5.2. Renforcement de l'Etat de Droit | 87 |
| 2.5.3. Promotion de la bonne gouvernance | 89 |
| 2.5.5. Renforcement de la gouvernance économique et financière | 94 |
| 2.6. Axe stratégique 2 : Développement du capital humain et accès équitable à des services sociaux de base de qualité | 97 |
| 2.6.1. Dynamique de la population | 97 |
| 2.6.2. Promotion de la jeunesse, du service civique, des sports et de l'éducation physique | 98 |
| 2.6.3. Éducation, formation professionnelle, enseignement supérieur et emploi | 99 |
| 2.6.4. Santé et nutrition | 102 |
| 2.6.5. Eau potable, hygiène et assainissement | 104 |
| 2.6.6. Protection sociale (sécurité sociale, assurance sociale, transferts sociaux, action sociale, filets sociaux de sécurité, action humanitaire) | 107 |
| 2.6.7. Protection de la famille et de l'enfant | 110 |
| 2.6.8. Promotion du genre et de l'équité | 111 |
| 2.7. Axe stratégique 3 : Développement des infrastructures résilientes et durables | 112 |
| 2.7.1. Infrastructures et services de transports | 113 |
| 2.7.2. Développement urbain, du logement et de la réforme foncière | 116 |
| 2.7.3. Infrastructures et services énergétiques | 118 |
| 2.7.4. Infrastructures et services numériques et Nouvelles technologie de l'Information et de la Communication | 119 |
| 2.8. Axe stratégique 4 : Accélération de la production et des chaînes de valeurs dans les filières productives pour la croissance économique inclusive et durable | 121 |
| 2.8.1. Renforcement de la stabilité macroéconomique et budgétaire | 121 |
| 2.8.2. Développement des filières productives porteuses de croissance | 124 |
| 2.8.3. Développement du tissu industriel | 139 |
| 2.8.4. Développement du secteur privé, PME/PMI | 140 |
| 2.8.5. Développement du commerce et intégration régionale | 143 |
| 2.9. Axe stratégique 5 : Durabilité environnementale et résilience face aux crises et aux effets du changement climatique | 144 |
| 2.9.1. Renforcement de la gouvernance et des connaissances environnementales | 145 |
| 2.9.2. Atténuation des impacts des systèmes productifs sur l'environnement | 148 |
| 2.9.3. Intégration de la dimension environnementale dans la gestion des systèmes de santé et de la planification urbaine et rurale | 153 |
| 2.9.4. Financement de l'action environnementale | 157 |
| 2.10. Alignement du PND-RCA 2024-2028 | 158 |

| | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| 2.10.1 Alignement du PND-RCA avec les agendas internationaux | 158 |
| 2.10.2 Arrimage des Documents stratégiques des PTF avec le PND | 158 |
| CHAPITRE 3 : CADRE BUDGETAIRE ET MACROECONOMIQUE DU PND-RCA | 160 |
| 3.1. Estimation de coûts du PND-RCA 2024-2028 | 160 |
| 3.2. Cadre macroéconomique du PND-RCA 2024-2028 | 162 |
| 3.2.1. Scénario de base ou de référence, « situation tendancielle » | 162 |
| 3.2.2. Le scénario d'une « RCA prospère avec des infrastructures durables et transformation structurelle de l'économie » | 164 |
| 3.3. Stratégie de mobilisation des ressources pour le financement du PND-RCA | 169 |
| 3.3.1. Mobilisation des ressources internes | 169 |
| 3.3.2. Mobilisation des ressources externes | 170 |
| CHAPITRE 4 : DISPOSITIF INSTITUTIONNEL DE COORDINATION, DE MISE ŒUVRE ET DE SUIVI-EVALUATION | 172 |
| 4.1. Leçons apprises des précédents référentiels de planifications stratégiques | 172 |
| 4.2. Les organes d'orientation politique et de pilotage | 174 |
| 4.2.1. Le Comité National de Développement (CND) | 174 |
| 4.2.2. Le Comité de Pilotage (COFIL) | 174 |
| 4.2.2. Les organes techniques de coordination | 175 |
| 4.2.3. Les structures d'appui à la mise en œuvre et au suivi-évaluation du PND-RCA | 179 |
| 4.2.4. Les Groupes de Travail Sectoriels (GTS) | 182 |
| 4.3. Les instruments de mise en œuvre et de communication du PND-RCA | 182 |
| 4.3.1. Les instruments au niveau central | 182 |
| 4.3.2. Les instruments au niveau sectoriel | 183 |
| 4.3.3. Les instruments au niveau régional et local | 184 |
| 4.3.4. L'instrument de communication | 184 |
| 4.4. Le dispositif technique de suivi et évaluation | 184 |
| 4.4.1. Les suivis | 185 |
| 4.4.2. L'établissement des rapports | 186 |
| 4.4.3. Les revues périodiques | 186 |
| 4.4.4. L'évaluation finale | 186 |
| 4.5. Les risques et mesures d'atténuation liées à la mise en œuvre du PND-RCA | 186 |
| ANNEXE 1 : MATRICE DES PROGRAMMES-PROJETS PRIORITAIRES DU PND-RCA | 189 |
| ANNEXE 2 : CADRE DE RESULTATS DU PND 2024-2028 | 190 |
| ANNEXE 3 : MATRICE DES POLITIQUES SECTORIELLES ET STRATEGIES NATIONALES | 216 |
| ANNEXE 4 : BIBLIOGRAPHIE | 220 |
| CONCEPTION ET REDACTION DU PND | 227 |

Liste des acronymes

| N° | Acronymes | Dénomination |
|----|-----------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1 | AGR | Activités Génératrices de Revenus |
| 2 | APV-FLEGT | Accord de Partenariat Volontaire – <i>Forest Law Enforcement Governance and Trade (APV-FLEGT)</i> |
| 3 | ACFPE | Agence Centrafricaine pour la Formation Professionnelle et l'Emploi |
| 4 | AN | Assemblée Nationale |
| 5 | ANE | Autorité Nationale des Elections |
| 6 | APD | Aide Publique au Développement |
| 7 | APPR | Accord Politique pour la Paix et la Réconciliation |
| 8 | BAD | Banque Africaine de Développement |
| 9 | BEAC | Banque des Etats de l'Afrique Centrale |
| 10 | BRICS | Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud |
| 11 | CDC | Comité Directeur Conjoint |
| 12 | CEEAC | Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale |
| 13 | CEMAC | Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale |
| 14 | CMCA | Crédit Mutuel de Centrafrique |
| 15 | CAPMEA | Chambre d'Appui aux Petites et Moyennes Entreprises et de l'Artisanat |
| 16 | CNSS | Caisse Nationale de Sécurité Sociale |
| 17 | CLPR | Comités Locaux de Paix et Réconciliation |
| 18 | CIRGL | Conférence Internationale sur la région des Grands Lacs |
| 19 | CNDHLP | Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés Publiques |
| 20 | CSU | Couverture Sanitaire Universelle |
| 21 | CPC | Coalition des Patriotes pour le Changement |
| 22 | CPS | Cour Pénale Spéciale |
| 23 | CVJRR | Commission Vérité, Justice, Réconciliation et Réparation |
| 24 | DDRR | Désarmement, Démobilisation, Réintégration et Rapatriement |
| 25 | DSRP | Document de Stratégie de Lutte contre la pauvreté |
| 26 | DTS | Droit de Tirage Spécial |
| 27 | ENERCA | Energie Centrafricaine |
| 28 | ENP | Etude Nationale Prospective |
| 29 | ETFP | Enseignement Technique et Formation Professionnelle |
| 30 | EUTM | Mission de formation militaire de l'UE en République Centrafricaine |
| 31 | FACA | Forces Armées Centrafricaines |
| 32 | FEC | Facilité Elargie de Crédit |
| 33 | FAE | Fonctionnaires et Agents de l'Etat |
| 34 | FMI | Fonds Monétaire International |
| 35 | FOSA | Formation Sanitaire |
| 36 | FSD | Forces de Défense et de Sécurité |
| 37 | FSI | Forces de Sécurité Intérieure |
| 38 | GAR | Gestion axée sur les Résultats |
| 39 | GFP | Gestion des Finances Publiques |
| 40 | HABG | Haute Autorité de Bonne Gouvernance |
| 41 | HCC | Haut Conseil de la Communication |
| 42 | H CJ | Haute Cour de Justice |
| 43 | ICASEES | Institut Centrafricain pour la Statistique Economique et Sociale |
| 44 | IDE | Investissement Direct Etranger |
| 45 | IDH | Indice de Développement Humain |
| 46 | IPC | Integrated Food Security |
| 47 | UMIRR | Unité Mixte d'Intervention Rapide et de Répression des violences sexuelles faites aux femmes et aux enfants |
| 48 | ITIE | Initiative pour la Transparence de l'Industrie Extractive |
| 49 | MINUSCA | Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la Stabilisation en Centrafrique |

| | | |
|----|------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|
| 50 | NTIC | Nouvelle Technologie de l'Information et de la Communication |
| 51 | OCDE | Organisation pour la Coopération au Développement Economique |
| 52 | ODD | Objectifs de Développement Durable |
| | ONG | Organisation Non Gouvernementale |
| 53 | ORCCPA | Office pour la Réglementation, le Conditionnement et le Contrôle des Produits Agricoles |
| 54 | ORSEC | Organisation de la Réponse de Sécurité Civile |
| 55 | OSC | Organisation de la Société Civile |
| 56 | PDI | Personnes Déplacées Internes |
| 57 | PFNL | Produits Forestiers Non Ligneux |
| 58 | PIB | Produit Intérieur Brut |
| 59 | PER- CEMAC | Programme Economique Régional de la CEMAC |
| 60 | PME | Petites et Moyennes Entreprises |
| 61 | PND | Plan National de Développement |
| 62 | PND | Plan National de Défense |
| 63 | PNLCP | Plan National de Lutte contre la Pauvreté |
| 64 | PNS | Politique Nationale de Santé |
| 65 | PNUD | Programme des Nations Unies pour le Développement |
| 66 | PNDS | Politique Nationale de Développement Sanitaire |
| 67 | PPP | Partenariat Public-Privé |
| 68 | PTF | Partenaires Techniques et Financiers |
| 70 | RCA | République centrafricaine |
| 71 | RCPCA | Plan de Relèvement et de Consolidation de la Paix en Centrafrique |
| 72 | RDC | République Démocratique du Congo |
| 73 | RGPH | Recensement Général de la Population et de l'Habitat |
| 74 | RESA | Stratégie Nationale de la Restauration de l'Autorité de l'Etat |
| 75 | RNB | Revenu National Brut |
| 76 | RSS | Réforme du Secteur de la Sécurité |
| 77 | SDSR | Stratégie de Développement du Secteur Rural |
| 78 | SMIG | Salaire Minimum Interprofessionnel garanti |
| 79 | SODECA | Société de Distribution d'Eaux en Centrafrique |
| 80 | SWOT | Forces, faiblesses, opportunités et menaces |
| 81 | THIMO | Travaux à Haute Intensité de Main d'Œuvre |
| 82 | TVA | Taxe sur la Valeur Ajoutée |
| 83 | VBG | Violence Basée sur le Genre |
| 84 | UA | Union Africaine |
| 85 | UE | Union Européenne |
| 86 | UNESCO | Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture |
| 87 | UNHCR | Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés |
| 88 | USMS | Unité Spéciale Mixte et de Sécurité |
| 89 | ZLECAF | Zone de Libre Echange Continentale Africaine |

Préface

Le continent africain, en raison de son positionnement géostratégique sur l'échiquier international, de ses innombrables ressources naturelles et de son potentiel humain, est incontestablement un continent d'avenir dans un monde marqué par de grands bouleversements des équilibres géopolitiques et des rapports géostratégiques autour desquels se joue l'avenir de l'humanité toute entière. En effet, en dépit des multiples défis mondiaux et régionaux (changement climatique, instabilité politique et sécuritaire, fragilité de l'économie mondiale...), l'Afrique reste la deuxième région la plus dynamique, avec des prévisions de croissance économique de 3,7 % en 2024 et de 4,3 % en 2025 selon la Banque Africaine de Développement (BAD). En réponse à ces nombreux défis, le continent africain se trouve dans l'obligation d'opérer des choix stratégiques et de changements structurels, notamment de s'organiser pour assurer un accroissement substantiel de sa productivité agricole et une amélioration conséquente et tangible de ses infrastructures, de se lancer résolument dans la digitalisation des services publics, et mobiliser son secteur privé pour booster ses perspectives économiques et sociales. Les pays de la CEMAC se sont résolument inscrits dans cette dynamique avec une prévision de croissance économique de 3,6% en 2024.

La République Centrafricaine, dont je préside la destinée depuis 2016 est l'un des États de ce continent africain disposant d'un potentiel économique qui reste largement inexploré et inexploité, incluant une pluviométrie abondante, 15 millions d'hectares de terres fertiles, 10% de la forêt du Bassin du Congo ainsi que plusieurs centaines d'espèces de minerais dont des minerais dits stratégiques. En termes de capital humain, le pays dispose d'une population majoritairement jeune, dont la main-d'œuvre est largement sous-employée. Dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique, la Centrafrique bénéficie d'un potentiel incommensurable en termes d'énergies renouvelables et de ressources de la biodiversité qui ne demandent qu'à être valorisées.

Conscient des aspirations légitimes de notre population pour une République Centrafricaine prospère, pleinement engagée dans la voie du développement inclusif et durable, le Gouvernement, après concertation avec les Partenaires Techniques et financiers, a décidé le 19 mars 2023 d'élaborer le Plan National de Développement de la République Centrafricaine, en abrégé (PND-RCA) sur la période 2024-2028. S'appuyant sur les acquis perceptibles de ces dernières années, notamment en termes de restauration de la paix et de la stabilité, de reprise progressive de la vie économique et d'amélioration des conditions sociales des populations, le nouveau PND-RCA vise à passer progressivement du « tout humanitaire » au développement durable à travers l'accélération de la croissance économique, la création de larges opportunités d'emploi et de revenus et le développement des services publics de base de qualité. Il s'agit d'une part de lancer une véritable dynamique de développement et de transformation structurelle du pays, au plan économique, social et environnemental, et d'autre part de réduire la pauvreté et améliorer le bien-être de notre population. Ce faisant, le PND, fruit du dialogue permanent que nous avons eu avec nos populations à la base et de l'excellente coopération avec nos Partenaires Techniques et Financiers, permettra également d'accélérer la mise en œuvre des objectifs du développement durable (ODD) à l'horizon 2030 ainsi que de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine.

A travers ce nouveau paradigme, et avec l'appui des acteurs et partenaires, nationaux et internationaux, publics et privés, le Gouvernement centrafricain, est déterminé à faire de la République Centrafricaine « un pays prospère, disposant d'un capital humain de qualité et

des infrastructures résilientes et durables, fondé sur un État de droit plus inclusif, axé sur les principes de la bonne gouvernance » au moyen de la digitalisation et tourné vers le développement des secteurs productifs intelligents en réponse aux changements climatiques. Les opportunités que peuvent offrir la mise en œuvre du PND sont énormes et nous incitent d'ores et déjà à nous mettre résolument au travail dans une approche inclusive, participative et dynamique pour investir et contribuer à la renaissance de notre cher et beau pays que nous avons en partage.

Au moment où nous-nous préparons à lancer la mise en œuvre des programmes et projets inscrits dans ce nouveau contrat pour le développement de notre si majestueux pays, je voudrais partager à nouveau avec vous, mon rêve, celui de voir ce pays se construire avec l'engagement de tous les Centrafricains, la main dans la main, malgré nos différences, dans la paix véritable. Le moment n'est-il pas venu de taire définitivement les armes meurtrières, de travailler ensemble pour la sécurité, le développement et la paix pour toutes et pour tous ?

Confiant dans l'avenir et fier de cet outil de travail (*instrumentum laboris*) que nous venons d'adopter traduisant nos choix de politiques publiques de développement pendant les cinq (5) prochaines années, je tiens à remercier toutes les administrations, le secteur privé, la société civile, les partenaires techniques et financiers et toutes les institutions nationales et internationales ainsi que toutes les personnes ressources qui ont contribué de près ou de loin à son élaboration.

Pr Faustin Archange TOUADERA

Président de la République, Chef de l'Etat

Avant-propos

Le Plan National de Développement (PND) pour la période 2024 – 2028, qui prend le relais du Plan National de Relèvement et de Consolidation de la Paix en Centrafrique (RCPCA), est le fruit d'un long processus de consultation et de collaboration entre le Gouvernement, les Partenaires Techniques et Financiers (PTF), le Secteur privé, la Société civile y compris les populations à la base. Ces consultations ont permis de comprendre que les Centrafricains ont besoin de plus de justice, de services sociaux accessibles à tous et de prospérité partagée. C'est l'esprit dans lequel le PND a été formulé et sera mis en œuvre.

Le PND 2024-2028 a pris en compte les leçons tirées du RCPCA, les orientations stratégiques retenues dans les politiques sectorielles et les résultats de l'Etude Nationale Prospective (ENP). Il vise à orienter notre pays, vers une croissance inclusive et durable, en mettant l'accent sur le développement du capital humain, la relance et la diversification de l'économie nationale, la gouvernance et la durabilité environnementale.

La mise en place du PND intervient à un tournant décisif de l'histoire de la République Centrafricaine (RCA), marqué par un retour à l'ordre constitutionnel, à la stabilité politique et sécuritaire grâce aux efforts consentis depuis à l'accession à la Magistrature suprême du Professeur Faustin Archange TOUADERA en mars 2016.

Aussi, tenant compte des enjeux et défis du moment, le PND s'articule autour de cinq (5) axes stratégiques principaux :

- Renforcement de la sécurité, promotion de la gouvernance et l'Etat de droit: assurer la stabilité, la sécurité et la justice pour tous les citoyens, étant entendu que ce sont là les conditions sine qua non pour le développement ;
- Développement du Capital humain et accès équitable aux services sociaux de base de qualité : investir dans l'éducation, la santé, l'eau et assainissement ainsi que la protection sociale pour améliorer la qualité de vie de tous les Centrafricains, réduire les inégalités sociales et lutter contre les violences basées sur le genre (VBG) ;
- Développement des infrastructures résilientes et durables en soutien à l'économie à travers l'énergie, la construction/réhabilitation des routes, l'habitat, et la promotion de l'économie numérique ;
- Accélération de la production et des chaînes de valeurs dans les filières productives pour une croissance inclusive et durable : diversifier les secteurs productifs pour promouvoir une croissance économique robuste, inclusive et améliorer les revenus de la population à travers l'agriculture, l'élevage, les forêts, les mines et les services;
- Durabilité environnementale et résilience face aux crises et aux effets du changement climatique : promouvoir une gestion rationnelle des ressources naturelles, assurer une transition vers une économie verte et circulaire dont les systèmes de production sont résilients.

Les cinq (5) axes stratégiques seront assortis de réformes, programmes et projets conçus pour répondre aux besoins spécifiques de la RCA et pour contribuer à la réalisation des objectifs stratégiques du PND sur la période 2024 – 2028.

Ce Plan constitue notre Feuille de Route pour les cinq (5) prochaines années. Il repose sur une vision partagée de notre avenir et sur un engagement collectif à travailler ensemble pour atteindre nos objectifs. Nous sommes convaincus que grâce à la mise en œuvre effective et rigoureuse de ce Plan, la République Centrafricaine pourra réaliser son plein potentiel et offrir un avenir meilleur à ses citoyens.

Nous remercions tous ceux qui ont contribué à l'élaboration de ce Plan et nous invitons tous les Centrafricains à se joindre au Gouvernement dans cet effort national pour le développement et la prospérité de notre pays.

**Le Ministre de l'Economie, du Plan
et de la Coopération Internationale**

Pr. Richard FILAKOTA

Résumé exécutif

La mise en œuvre du Plan National de Relèvement et de Consolidation de la Paix (RCPCA), a permis des avancées considérables, notamment sur la voie de la stabilisation et de réconciliation nationale. Avec un fort soutien de la communauté internationale, les principales institutions de l'Etat, y compris l'Administration territoriale, les forces de défense et de sécurité et la justice, ont été restaurées et redéployées à travers le territoire, permettant ainsi une nette amélioration de la sécurité et des services publics aux populations.

Cependant, la réponse aux demandes de la population, une des recommandations fortes issues des fora et des dialogues sur la paix en RCA mais aussi une des priorités issues de l'enquête sur les aspirations de l'étude nationale prospective « RCA Vision 2050 », constitue encore un défi majeur.

Au plan économique, si l'activité a connu un rebond entre 2016 et 2018, avec un taux de croissance en moyenne annuelle de plus de 4% en termes réel, en grande partie due à l'effet de rattrapage, celle-ci est restée largement en dessous du niveau d'avant la crise. En outre, à partir de 2020, elle a été fortement contrariée par les effets des multiples crises de ces dernières années (pandémie du Covid-19, guerre en Ukraine, pénuries récurrentes en produits pétroliers, etc.). Ainsi, la croissance annuelle du PIB réel s'est limitée à 1% entre 2020-2021, à 0,5% en 2022 et 0,7% en 2023. L'économie centrafricaine reste l'une des plus faible et peu diversifiée de la sous-région, avec un PIB par habitant évalué à 539 USD en 2023 contre une moyenne de 751 USD pour les pays à faible revenu et 1 700 USD pour ceux d'Afrique Sub-saharienne.

Sur le plan social, la situation reste particulièrement préoccupante, avec 68,8% de la population, soit 4,1 millions de personnes, vivant en dessous du seuil de pauvreté selon les dernières enquêtes sur les conditions de vie des ménages (2021). A cela s'ajoute un accès limité à des services de base de qualité. Dans le secteur de la santé, le contexte est marqué par, entre autres, un taux de mortalité infanto-juvénile estimé à 99 décès pour 1000 naissances vivantes et un ratio de mortalité maternelle estimé à 835 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2023. Les principales causes de la mortalité infantile et infanto-juvénile demeurent le paludisme (28%), la malnutrition (23,5%) et les infections respiratoires aigües (13%). Dans le domaine de l'éducation, malgré l'amélioration de la couverture scolaire, 30% des enfants n'atteignent toujours pas la fin du cycle primaire ; tandis qu'au niveau secondaire, le taux d'achèvement n'était que de 21% entre 2019 et 2021. Selon les données disponibles, seulement 4 ménages sur 10 (41,1%) s'alimentent en eau de boisson dans des sources non améliorées.

Enfin, les inégalités de genre et les pratiques néfastes à l'égard des femmes et des jeunes filles demeurent une préoccupation majeure. Le taux d'analphabétisme est de 68% chez les femmes contre 42% chez les hommes. La faible scolarisation des filles est exacerbée par des facteurs socio-culturels tels que les mariages précoces et les grossesses adolescentes. En 2022, 23 644 cas de VBG ont été signalés, représentant une augmentation de 104% par rapport à 2021. Les types de violences incluent les agressions sexuelles, les violences psychologiques, le déni de ressources et les mariages précoces. La pauvreté féminine atteint 81% en milieu rural, limitant les opportunités économiques et renforçant la dépendance envers les hommes.

Résultant de ce qui précède, la RCA est classée 191^{ème} sur 193 pays selon le rapport sur le développement humain dans le monde 2023-2024 publié par le PNUD, avec un IDH de 0.387 en 2022.

En dépit des immenses potentialités naturelles du pays, le développement économique et social et la mise en œuvre de l'agenda 2030 en RCA sont contrariés par des contraintes et défis majeurs. Outre la situation sécuritaire, le contexte de développement du pays est marqué par, entre autres : (i) des graves pénuries d'infrastructures, notamment l'énergie et les routes (seulement 8% des ménages avaient accès à l'électricité en 2022 ; tandis qu'une bonne partie du territoire est pratiquement inaccessible durant toute la saison pluvieuse), (ii) l'effondrement des secteurs productifs, en particulier l'agriculture et l'élevage, conséquence des conflits armés et du manque d'investissements dans les secteurs concernés, (iii) le faible développement du tissu industriel ; (iv) les faibles capacités institutionnelles et financières de l'Etat pour impulser et promouvoir un développement soutenu et durable ; et (v) des fortes déficiences du cadre des affaires pour favoriser la mobilisation des investissements et du savoir-faire nécessaire à la transformation structurelle du pays. Selon l'OCDE, les investissements étrangers directs (IDE) représentaient 1% du PIB en 2022

Pour surmonter ces contraintes et défis, le Gouvernement a décidé d'élaborer et de mettre en place un Plan National de Développement (PND) pour la période 2024-2028. Ce PND tire ses fondements dans la vision politique du Chef de l'Etat, la déclaration de politique générale du Gouvernement, les documents de planification sectorielle en vue de répondre aux aspirations du mieux être des populations et de sortir définitivement du cercle vicieux de la pauvreté et de la violence.

S'appuyant sur les acquis du RCPCA, le PND a pour vocation d'ouvrir une nouvelle étape du processus de reconstruction de la RCA. Alors que jusqu'ici l'accent a été mis sur la réponse humanitaire et la stabilisation, l'enjeu est désormais de changer de paradigme, en posant les jalons d'un développement soutenu, durable et porteur d'une transformation structurelle de l'économie.

Le présent PND est guidée par la vision du Gouvernement ; celle de bâtir un « **pays prospère, disposant d'un capital humain de qualité et des infrastructures résilientes et durables, fondé sur un Etat de Droit plus inclusif axé sur les principes de la bonne gouvernance** ». Il marquera la première étape de l'opérationnalisation de l'Étude Prospective vision RCA-2050 et constituera un levier accélérateur de la mise en œuvre des ODD en RCA et les aspirations de l'agenda 2063 de l'UA. A cet effet, le PND vise à, entre autres à : atteindre une croissance annuelle moyenne du PIB réel de 5,5 % entre 2024 et 2028, (ii) réduire l'incidence de la pauvreté de 68,8% en 2021 à 62% en 2028, (iii), réduire le taux de mortalité infanto-juvénile de 99 pour 1000 en 2023 à 45 pour 1000 en 2028, (iv) améliorer le taux d'accès à l'électricité de la population de 14% en 2023 à 30% en 2028. Dans cette perspective, tenant compte des défis du moment, un accent particulier sera mis sur la modernisation et le relèvement du niveau de productivité du secteur agricole et le développement du secteur secondaire via l'industrialisation et l'émergence d'une classe moyenne de la population, facteur essentiel pour pérenniser la paix et la stabilité. De même, la promotion de la transformation structurelle de l'économie, en particulier à travers le développement des infrastructures, la modernisation des systèmes de production, de valorisation des produits locaux, des systèmes alimentaires résilients, sera au nombre des priorités.

Dans cette perspective, la concrétisation du PND se fera à travers des réformes ambitieuses des politiques soutenues par des investissements conséquents, structurés autour des cinq principaux axes stratégiques ci-après :

- (i) Renforcement de la sécurité et promotion de la bonne gouvernance et de l'État de droit. A cet égard, les efforts focalisés en priorité sur la poursuite de la reconstruction et du renforcement des capacités des forces de défense et de sécurité (FDS), le développement des capacités opérationnelles des institutions de la République, la consolidation des acquis démocratiques à travers des élections libres, transparentes et inclusives, le renforcement de l'accès de tous à une justice indépendante et de qualité, la mise en œuvre effective de la politique de décentralisation et du développement territorial, de la gouvernance locale, et la promotion des droits humains et de l'égalité de chances entre tous les citoyens ;
- (ii) Développement du capital humain et accès équitable des populations aux services sociaux de base de qualité (santé, nutrition, éducation, eau et assainissement, protection sociale, etc.), en particulier à travers le développement et l'équipement des infrastructures de base, le renforcement des ressources humaines des secteurs concernés, en nombre et en qualité, et l'amélioration de la qualité de la gouvernance. Dans la perspective d'un développement social équitable et de qualité, la priorité sera accordée aux personnes vulnérables dans les zones les plus défavorisées ;
- (iii) Développement des infrastructures résilientes et durables, notamment l'énergie, le transport et les télécommunications. A cet effet, un accent particulier sera mis sur les infrastructures structurantes et à fortes potentialités de transformation de l'économie (énergie, routes) avec des mesures incitatives, le désenclavement interne et la promotion de l'intégration sous régionale, l'élargissement des partenariats en vue de la mobilisation des financements nécessaires, et le renforcement des capacités des institutions gouvernementales responsables de la planification et de la gestion des infrastructures ;
- (iv) Amélioration substantielle de la production et le développement des chaînes de valeurs dans les filières productives pour assurer la souveraineté alimentaire et une croissance économique fortes, inclusives et durables. En synergie avec les interventions des autres axes stratégiques, notamment celui des infrastructures, les efforts seront focalisés principalement sur le soutien au développement des filières et secteurs productifs (agriculture, élevage, forêts et mines, etc.) pour une transformation accélérée, la structuration et le renforcement des capacités des professionnels des différents secteurs, l'amélioration de la gestion des finances publiques, le développement des services financiers, l'amélioration du cadre des affaires, le développement du secteur privé et la promotion de la consommation de la production locale à travers les achats locaux ;
- (v) Durabilité environnementale et résilience face aux crises et aux effets du changement climatique, en particulier à travers l'amélioration de la gouvernance environnementale, la prévention et l'atténuation des impacts des systèmes de production sur l'environnement.

Le PND a été élaboré selon un processus participatif et inclusif. Sa mise en œuvre se fera sous le leadership du Gouvernement, dans le respect des principes « *de ne laisser personne pour compte* », de redevabilité, d'équité, de genre et d'inclusivité, ainsi que de partenariats et de responsabilité mutuelle. Elle sera également basée sur l'approche de gestion axée sur

les résultats (GAR), la démarche intersectorielle et le nexus Humanitaire- Développement - Paix- (HDP).

Le PND est un document programmatique qui décline les grandes interventions de politiques publiques pour les cinq prochaines années et servira de cadre de coopération et de dialogue entre le Gouvernement et ses partenaires au développement afin d'impulser la dynamique de transformation structurelle du pays tout en capitalisant les chantiers parachevés du RCPCA et de l'APPR-RCA.

Les besoins de financement pour la mise en œuvre du PND-RCA 2024-2028 chiffrés à travers la matrice des programmes d'actions prioritaires (PAP) sont évalués à 7 040 milliards FCFA, soit environ 12,8 milliards de dollar USD. Pour couvrir ces besoins, des efforts soutenus seront nécessaires, aux niveaux intérieur et extérieur. Au niveau intérieur, l'accent sera mis sur la mobilisation des recettes fiscales et non fiscales, des recettes en capital, des financements innovants¹ en provenance des régies financières² et les autres administrations au titre des recettes de services. Au niveau extérieur, la mobilisation des ressources se fera auprès des partenaires, bilatéraux et multilatéraux, traditionnels et non traditionnels, mais également des pays émergents. Elle accordera la priorité à une mobilisation accrue de dons pour financer les secteurs à caractère social. Les prêts seront orientés prioritairement vers les secteurs productifs et les infrastructures qui ont un effet d'entraînement important sur les autres secteurs.

Dans le souci d'une meilleure mobilisation des ressources extérieures, deux mécanismes seront utilisés : i) l'organisation des Tables Rondes des partenaires et ii) l'organisation d'un forum des investisseurs, afin de mobiliser des financements privés pour des projets économiques bancables. Le Partenariat-Public-Privé (PPP) structuré sera un outil privilégié de mobilisation des ressources pour financer le développement.

Le dispositif institutionnel de mise en œuvre du PND est constitué d'organes d'orientations politiques (CND) et stratégiques (COPIL), d'organes techniques et opérationnels (ST/PND-RCA, CCGS, CRD et CPD). Pour un meilleur suivi des résultats, un cadre de résultats robuste et opérationnel a été mis en place pour renseigner périodiquement les indicateurs sur la base d'un programme d'enquêtes à réaliser par l'ICASEES.

Enfin, le PND accorde une place importante aux femmes et aux jeunes comme levier de développement économique endogène pour un avenir meilleur. Pour une meilleure appropriation et implication nationale une stratégie de communication pour le développement a été développée et sera mise en œuvre par les parties prenantes.

¹Fonds verts, Crédit Carbonne, etc.

² Impôts, Douane et Trésor.

Liste des Tableaux, Graphiques, Figures et Encadrés

Tableaux

| | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Tableau 1 : Tableau de bord mensuel de situation des déplacements en avril 2024..... | 4 |
| Tableau 2: Pourcentage d'occupation par branche d'activité | 28 |
| Tableau 3: Profil les plus sollicités..... | 29 |
| Tableau 4 : Contribution des secteurs à la croissance (2017-2023) | 56 |
| Tableau 5: Filières des cultures de rentes..... | 128 |
| Tableau 6: Filières des cultures vivrières | 128 |
| Tableau 7: Cultures Maraichères | 129 |
| Tableau 8: Les fruitiers | 129 |
| Tableau 9: Filières d'élevage à développer | 131 |
| Tableau 10: Type de transformation de filière bois et du secteur forestier | 135 |
| Tableau 11:Le budget global du PND-RCA en million de dollar US..... | 161 |
| Tableau 12:Taux de croissance des ressources et emplois à prix constants (%) | 162 |
| Tableau 13: Évolution du taux de croissance du PIB et de l'investissement | 163 |
| Tableau 14:Évolution des principaux indicateurs budgétaires | 163 |
| Tableau 15:Taux de croissance des ressources et emplois à prix constants (%) | 165 |
| Tableau 16: Évolution du taux de croissance du PIB et de l'investissement en 2022-2028 | 165 |
| Tableau 17: Tableau des Operations Financières de l'Etat (en % du PIB)..... | 166 |
| Tableau 18: Ratios de la dette selon le scénario volontariste | 168 |
| Tableau 19:Les principaux indicateurs monétaires et financiers..... | 168 |
| Tableau 20: Comités de Coordination des Grands Secteurs du PND-RCA | 176 |
| Tableau 21: Les régions d'ancrage des Comités Régionaux de Développement de la mise en œuvre du PND-RCA..... | 178 |
| Tableau 22 : Rapports liés au suivi-évaluation du PND-RCA..... | 186 |
| Tableau 23 : Risques et mesures d'atténuation pour la mise en œuvre du PND-RCA | 187 |

Graphiques

| | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Graphique 1: Proportion de la population vulnérable à la pauvreté (EHCVM 2021) | 6 |
| Graphique 2: Evolution des indicateurs ANJE en RCA..... | 34 |
| Graphique 3 : Évolution du taux de croissance du PIB réel entre 2012-2022 | 52 |
| Graphique 4 : Croissance du PIB du secteur agricole (2013-2022)..... | 53 |
| Graphique 5 : Production de grumes et sciage | 54 |
| Graphique 6 : Croissance du PIB du secteur tertiaire de 2017 à 2023 | 55 |
| Graphique 7 : Part de l'industrie dans le PIB | 57 |
| Graphique 8 : Evolution des soldes primaires et global en % du PIB (2015-2022) | 59 |
| Graphique 9 : Evolution de l'investissement et des dépenses publiques en % du PIB (2012-2022)..... | 59 |
| Graphique 10: Évolutions des taux de croissance du PIB réel par scénario de 2017-2028 | 162 |

Figures

| | |
|-----------------------------------------------------------------------------|-----|
| Figure 1 :Trajectoire de développement de la République Centrafricaine..... | 78 |
| Figure 2 : Théorie du changement du PND 2024-2028..... | 84 |
| Figure 3 : Théorie du changement de l'axe stratégique 1 | 85 |
| Figure 4 : Théorie du changement de l'axe stratégique 2 | 97 |
| Figure 5 : Théorie du changement de l'axe stratégique 3 | 112 |
| Figure 6 : Théorie de changement de l'axe stratégique 4..... | 121 |

| | |
|------------------------------------------------------------------|-----|
| Figure 7: sources potentielles de financements disponibles | 169 |
| Figure 8: Cadre institutionnel du PND-RCA..... | 173 |

Encadrés

| | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Encadré 1 : Projet d’Urgence de Rétablissement des Infrastructures et de la Connectivité en Centrafrique (PURIC-CAR) 2021-2026..... | 115 |
| Encadré 2 : Projet de villes inclusives et résilientes en RCA (PROVIR) 2023-2028..... | 118 |
| Encadré 3 : Projets d’infrastructures résilientes des télécommunications, des services publics digitaux et de la poste..... | 120 |
| Encadré 4 : Les programmes régionaux du Ministère de l’Agriculture..... | 127 |
| Encadré 5 : Filières d’élevage à développer dans le cadre du PND-RCA..... | 131 |

Introduction générale

Le Plan National de Développement de la République centrafricaine (PND-RCA), qui couvre la période 2024-2028, marque une nouvelle étape dans le processus de reconstruction du pays. Sur la base des progrès accomplis en termes de restauration de la paix et de la stabilité, il a pour ambition d'ouvrir le chantier de développement économique et social en vue de répondre aux aspirations de mieux-être de la population, notamment des femmes et des jeunes. A travers la réduction de la pauvreté et des disparités sociales et régionales régulièrement identifiées comme étant l'une des principales causes de la fragilité en RCA, il s'agira également d'ouvrir les perspectives d'une paix durable, en offrant aux femmes et aux jeunes des opportunités d'épanouissement, au plan économique et social, et en mettant un terme au cercle vicieux des conflits et du sous-développement.

S'agissant des financements, au 31 décembre 2022, le cumul des ressources engagées dans le cadre de la mise en œuvre du RCPCA s'élevaient à 5,614 milliards \$US, soit un taux de mobilisation des ressources de plus de 147%, traduisant ainsi l'engouement des partenaires à soutenir le retour de la paix et le développement en RCA après la Conférence de Bruxelles.

Ce PND-RCA fait suite au Plan National de Relèvement et de Consolidation de la Paix en Centrafrique (RCPCA) mis en place par le Gouvernement avec l'appui de la communauté internationale pour répondre aux impératifs de stabilisation du pays après la grande crise de 2013. Initialement prévu pour la période 2017-2021, le RCPCA a été prorogé jusqu'en décembre 2023 en raison de la persistance de l'insécurité, des difficultés de mise en œuvre des projets et programmes sur le terrain, et de la réorientation des efforts de mobilisation des ressources vers la lutte contre la COVID-19. Fondé sur des priorités définies aux termes de larges consultations nationales³, le RCPCA s'est appuyé sur les trois (3) piliers ci-après : Pilier 1 : Soutenir la paix, la sécurité et la réconciliation ; Pilier 2 : Renouveler le contrat social entre l'État et la population ; et Pilier 3 : Assurer le relèvement économique et la relance des secteurs productifs. A l'issue de la table ronde des partenaires organisée à Bruxelles les 17 et 18 novembre 2016, le Gouvernement a obtenu des engagements de financement à hauteur de 2,3 milliards dollars US (environ 1130 milliards de FCFA), pour un objectif de 3 milliards de dollars US, soit un taux d'engagement de 75,7%.

Depuis 2017, la mise en œuvre du RCPCA, renforcée par la signature de l'Accord Politique pour la Paix et la Réconciliation Nationale (APPR) en 2019 et la Feuille de route de Luanda en 2021, a donné des résultats encourageants – qu'il reste à consolider en matière de gouvernance et aux plans sécuritaire, social, économique et environnemental. De manière générale, elle a permis de renforcer le contrat social entre les citoyens et les gouvernants par l'amélioration de la situation sécuritaire, le renforcement de la cohésion sociale, la redynamisation du processus de réconciliation nationale, le renforcement des capacités des institutions républicaines, la restauration progressive de l'autorité de l'État, l'amélioration de la fourniture des services sociaux de base à la population et la relance de l'économie.

Même si le contexte sécuritaire reste encore fragile, les violences armées et les tensions sociales ont sensiblement baissé, grâce aux avancées en matière de désarmement, démobilisation, réinsertion et rapatriement (DDRR), au renforcement des opérations de la MINUSCA, au dialogue social entre les communautés, et surtout à la montée en puissance des Forces armées

³Le RCPCA a été élaboré sur la base de discussions avec tous les acteurs institutionnels (Gouvernement, acteurs politiques, administrations publiques) et des consultations à la base, y compris à travers des enquêtes réalisées auprès de 1.790 ménages issus de toutes les régions et préfectures du pays.

centrafricaines (FACA) et des Forces de Sécurité Intérieure (FSI) appuyées par les forces alliées bilatérales. Par ailleurs, avec l'appui des partenaires techniques et financiers, les Institutions et les services techniques de l'État - dont l'administration du territoire, la défense, la sécurité, la justice, la santé et l'éducation nationale - ont été progressivement restaurés et redéployés à travers le pays. Ainsi, le nombre de fonctionnaires et agents de l'État (FAE) présents à l'intérieur du pays a augmenté substantiellement depuis 2017.

Par ailleurs, la réconciliation nationale et la cohésion sociale ont été renforcées grâce à la prise en compte des victimes des événements du passé dans les politiques et programmes du Gouvernement, à la mobilisation des acteurs de la société civile et des leaders communautaires et religieux. Cela s'est traduit par la réduction de 31%⁴ du nombre de personnes déplacées internes entre 2017 et 2021. Par ailleurs, l'organisation des audiences foraines et des sessions criminelles ainsi que l'opérationnalisation de la Cour Pénale Spéciale (CPS) ont contribué à l'apaisement et à la cohésion sociale.

Sur le plan social, grâce aux soutiens des partenaires techniques et financiers (PTF), les services sociaux de base, en particulier l'éducation et la santé, ont été rétablis et renforcés à la faveur du redéploiement des enseignants et des agents de santé dont les effectifs dans les différentes régions et préfectures ont considérablement augmenté, ainsi que de la disponibilité des médicaments et autres intrants spécialisés dans les formations sanitaires.

Sur le plan économique, le taux moyen annuel de croissance du PIB a atteint près de 4% entre 2015 et 2019, avant de retomber autour de 1% entre 2020 et 2023, essentiellement en raison des crises pré et post électorales de 2020, de la persistance des effets de la pandémie de Covid-19, de la suspension temporaire des appuis budgétaires par certains partenaires et des ruptures récurrentes des produits pétroliers sur le marché, conséquences de la guerre Russo-Ukrainienne.

Sur le plan environnemental, le Gouvernement a pris des mesures importantes pour construire son portefeuille climatique et environnemental notamment l'adoption de l'Accord de Paris, l'élaboration du plan national d'adaptation préliminaire et la révision de son document de Contribution Déterminée au niveau National (CDN) présentée à la COP 26. Afin de renforcer les efforts de mobilisation des ressources, le Gouvernement a procédé à la création du Fonds National pour le changement climatique en 2022.

Mais, en dépit des efforts déployés par le Gouvernement avec l'appui de la communauté internationale, des défis importants restent à surmonter pour la stabilisation, la consolidation de la paix, et le développement socioéconomique du pays. En particulier, la dégradation des conditions de vie des populations et la persistance de la crise humanitaire demeurent encore des préoccupations majeures, avec 68,8% de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté en 2021⁴ et 2,8 millions de personnes dans le besoin d'assistance humanitaire en 2024⁵.

C'est dans ce contexte que le Gouvernement, en concertation avec l'ensemble de ses partenaires, a décidé lors de la retraite du Comité Directeur Conjoint (CDC) du RCPCA du 19 mars 2023 à Mboko, d'entreprendre une nouvelle phase du processus de stabilisation et de reconstruction du pays. A cet effet, en attendant la finalisation de l'étude nationale prospective à long terme Vision RCA 2050, le processus d'élaboration du PND-RCA 2024-2028 a été engagé. Ce plan a pour vocation de renforcer la sécurité et la gouvernance, d'impulser une dynamique durable de développement socio-économique et de transformation structurelle du pays dans tous les domaines. Ainsi, sa mise en œuvre devra se traduire par la consolidation et l'extension des acquis

⁴OCHA, (2021), Rapport sur la situation humanitaire

⁵République centrafricaine : Plan de réponse humanitaire 2024 (janvier 2024) - Central African Republic | Relief Web

du RCPCA en matière de stabilisation, d'accélération du Nexus Humanitaire-Paix-Développement (HDP)⁶, ainsi que par le renforcement de la résilience économique et sociale du pays.

Le PND 2024-2028 est fondé à la fois sur les recommandations du Forum de Bangui de mai 2015, les priorités du Programme Politique du Gouvernement de 2021, les cinq études rétrospectives ainsi que les aspirations et perceptions de la population à la base exprimées lors des consultations réalisées en 2023 dans le cadre du processus de formulation de la Vision RCA 2050. Il vise à faire de la RCA « **un pays prospère, disposant d'un capital humain de qualité et des infrastructures résilientes et durables, fondé sur un État de droit plus inclusif axé sur les principes de la bonne gouvernance** ».

Il s'appuie sur cinq axes stratégiques majeurs :

1. Le renforcement de la sécurité, la promotion de la gouvernance et de l'État de droit ;
2. Le développement du capital humain et l'accès équitable des populations à des services sociaux de base de qualité;
3. Le développement des infrastructures résilientes et durables ;
4. L'accélération de la production et le développement des chaînes de valeurs dans les filières productives en vue d'une croissance économique forte, inclusive et durable ;
5. La durabilité environnementale et la résilience face aux crises et aux effets du changement climatique.

Ces axes stratégiques sont parfaitement alignés sur les priorités des agendas internationaux de développement auxquels la RCA a souscrit, en particulier l'agenda sur les Objectifs de développement durable (ODD) à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063 de l'Union Africaine.

Le processus de formulation du PND 2024-2028 a commencé par la mise en place d'un cadre juridique et institutionnel d'élaboration⁷ et l'adoption d'une Feuille de route. Il s'est déroulé sur 11 mois à travers de multiples travaux techniques, les réunions, des commissions stratégiques ministérielles et plusieurs ateliers de consultation et de validation. La production du plan a pu s'appuyer sur une large compilation de rapports et de données collectées auprès de l'ICASEES, des départements ministériels sectoriels, des partenaires techniques et financiers ainsi que des travaux d'analyse menés par les experts nationaux et internationaux. Ce processus a été inclusif et participatif, impliquant le Gouvernement, les ministères techniques et institutions républicaines, l'Université de Bangui, les centres de recherches, le secteur privé, la société civile, les acteurs décentralisés, les associations de femmes et de jeunes, la plateforme des confessions religieuses ainsi que les partenaires au développement.

Le Plan National de Développement est structuré autour de cinq parties : (i) diagnostic socioéconomique et environnemental ; (ii) fondements, principes directeurs et approches de mise en œuvre, (iii) vision et axes stratégiques du PND-RCA; (iv) cadre macroéconomique et stratégie de financement ; enfin (v) dispositif de coordination, de mise en œuvre et de suivi-évaluation.

⁶ Le Nexus Humanitaire-Paix-Développement est une approche qui concilie ces trois concepts afin de proposer et d'harmoniser une réponse durable aux crises. Voir encadré n°...

⁷Arrêté N°..... du 3 octobre 2023

Chapitre I : Diagnostic socio-économique et environnemental

1.1. La dynamique démographique

La démographie de la RCA est caractérisée par une population de taille modeste, en augmentation rapide, inégalement répartie et majoritairement jeune avec des implications majeures sur la demande sociale.

1.1.1 Distribution démographique et mobilité interne d'une population principalement rurale

Caractérisation de la situation

Population globale, densité et répartition géographique : En 2023 la population de la République Centrafricaine (RCA) est estimée à 6,4 millions en 2023. Compte-tenu de la surface du pays, la densité démographique reste faible, avec une moyenne de 10 habitants au km². Ce ratio est inférieur à la moyenne de la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) qui est de 17 hab/km², et près de trois fois inférieur à la moyenne du continent africain, qui est de 49 hab/km². Cette densité varie néanmoins d'une région à l'autre : elle atteint 15 habitants au km² dans les régions de l'Équateur et Yadé, tandis que les régions de Fertit et Haut Oubangui enregistrent des densités beaucoup plus faibles, avec respectivement 2 et 5 habitants au km². Relativement à la répartition géographique de la population, on note une concentration notable dans certaines préfectures, en particulier celles de l'Ombella M'poko, Bangui, et la Ouakaqui sont les plus peuplées du pays et abritent à elles seules 35% de la population totale.

Urbanisation : Si la population rurale domine encore, sa part dans la population totale a diminué, passant de 62,1% en 2003 à 57,5% en 2023. Cette baisse est toutefois moins rapide que celle observée au niveau du continent⁸. De fait, la population urbaine n'a augmenté que de 12% en vingt ans. La capitale, Bangui, regroupe environ 1,5 million de personnes en 2023, soit 23,4% de la population totale du pays.

Migrations et déplacements internes : Les migrations et les déplacements internes constituent une caractéristique marquante de la démographie actuelle en RCA. Le pays compte un nombre élevé de Personnes Déplacées Internes (PDI), aucune préfecture n'étant épargnée par ce phénomène. La grande majorité d'entre eux vivent en familles d'accueil (82%), le reste étant hébergé dans des sites spécifiques (18%). Ces déplacements massifs, liés le plus souvent aux conflits et aux crises humanitaires, exacerbent les problèmes économiques et sociaux, tant pour les déplacés que pour les communautés d'accueil, renforçant davantage leur vulnérabilité déjà existante.

Tableau 1 : Tableau de bord mensuel de situation des déplacements en avril 2024

| | PDI | Retournées anciennes | Retournées de l'étranger | Réfugiés | Total Personnes affectées |
|-----------|---------|----------------------|--------------------------|----------|---------------------------|
| Effectifs | 518 075 | 2 196 858 | 528 521 | 785 722 | 4 029 176 |
| % | 13% | 55% | 13% | 20% | 100% |

Source : OIM, mai 2024

Points critiques essentiels

- Points critiques essentiels
- Pression sur la demande sociale due à une croissance démographique rapide, avec un décalage majeur entre la demande de services essentiels (santé, éducation, infrastructures) et la capacité d'offre.

⁸Pour l'Afrique sub-saharienne, la part de la population rurale est passée de 67% en 2003 à 57% en 2023 (source : BM).

- Répartition inégale de la population, avec une forte concentration dans les zones urbaines et une faible densité dans les régions rurales, nécessitant des politiques de développement régional équilibré ;
- Augmentation significative des déplacements internes à cause des conflits et crises humanitaires, exacerbant les problèmes économiques et sociaux et nécessitant une gestion efficace et humanitaire des migrations ;
- Faibles capacités institutionnelles et de gouvernance, entraînant une inefficacité dans la gestion des ressources, la prestation des services publics, et un manque de transparence, réduisant la confiance de la population ;
- Insuffisance des infrastructures urbaines pour répondre à la croissance rapide des villes, notamment en termes de logement, d'assainissement, de transport et de services publics, limitant les opportunités économiques et l'amélioration des conditions de vie.

1.1.2 Croissance rapide d'une population jeune

Caractérisation de la situation

Fécondité et mortalité infanto-juvénile : La forte fécondité en RCA est illustrée par l'augmentation de l'indice synthétique de fécondité, qui est passé de 5,1 enfants par femme en 2003 à 6,4 enfants par femme en 2019. En parallèle, la mortalité infanto-juvénile, bien qu'encore élevée, a diminué de manière significative, passant de 132 décès pour 1000 naissances vivantes en 2003 à 99 décès pour 1000 naissances vivantes en 2018-2019.

Croissance démographique : Alimentée par la conjugaison d'une forte fécondité avec une mortalité infanto-juvénile en baisse, la croissance démographique est soutenue. Ainsi, la population a augmenté de plus de 64% en vingtans (2003-2023) et les projections démographiques tablent sur une poursuite de cette tendance avec une population qui devrait atteindre 7,3 millions en 2030 et 11,8 millions en 2050, soit le triple de son niveau du début des années 2000.

Jeunesse de la population : La population est majoritairement jeune, avec près de 49,4% des habitants âgés de moins de 18 ans. Cette jeunesse se reflète dans l'âge moyen de la population, qui est passé de 18 ans en 2003 à 22 ans en 2023. La proportion élevée des enfants et adolescents dans la population constitue un facteur déterminant pour les politiques publiques et le développement futur du pays.

Points critiques essentiels

- Forte pression sur la demande sociale alimentée par une croissance démographique soutenue et décalage majeure entre la demande de services essentiels et la capacité d'offre ;
- Planification territoriale défailante en matière d'offre de services essentiels ;
- Non-respect de certains droits spécifiques des enfants et adolescents ;
- Réponses opérationnelles limitées de l'Etat en matière de protection des droits des enfants et adolescents.

1.1.3. Évolution de l'incidence de la pauvreté depuis la crise

Caractérisation de la situation

Pauvreté généralisée : La pauvreté généralisée est une crise profonde, avec 68,8 % de la population vivant sous le seuil de pauvreté. Les disparités régionales sont frappantes : 74,4 % des Centrafricains des zones rurales vivent en dessous du seuil de pauvreté national, comparé à 61,1 % en zones urbaines. La situation à Bangui est relativement meilleure avec un taux de pauvreté de 40,1 %, mais elle est dramatiquement pire dans des régions comme le Haut Oubangui où le taux

atteint 84,7 %. En comparaison, la moyenne nationale pour toutes les autres régions combinées est de 73,3 %.

Pauvreté alimentaire : L'insécurité alimentaire est une crise majeure affectant plus de trois quarts de la population centrafricaine. Près de 98,3 % des déplacés internes vivant dans des camps risquent de tomber sous le seuil de pauvreté national, et 94,6 % sont menacés par la pauvreté alimentaire. Cette insécurité alimentaire touche également les populations non déplacées, mais les taux sont particulièrement élevés parmi les déplacés, soulignant leur extrême précarité et la nécessité urgente d'interventions humanitaires.

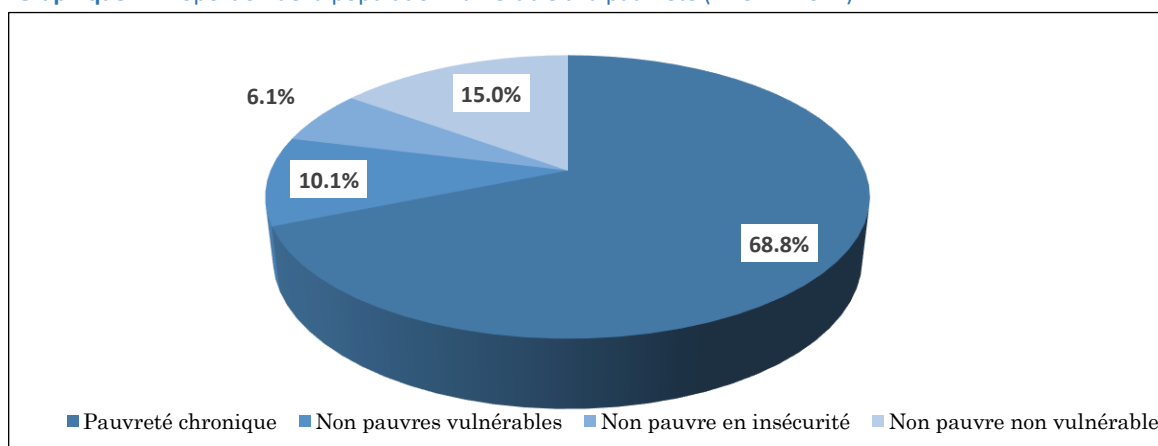
Vulnérabilité à la pauvreté : Elle est extrêmement élevée, avec 88,6 % de la population considérée comme vulnérable à la pauvreté, c'est-à-dire ayant au moins 50 % de chances de tomber sous le seuil de pauvreté dans les deux prochaines années. La situation est encore plus grave en milieu rural où 96,1 % des habitants risquent de devenir pauvres, comparé à 77,8 % en milieu urbain. Cette vulnérabilité est un indicateur clé de l'instabilité économique du pays.

Pauvreté non monétaire : Elles ajoutent une dimension supplémentaire à la crise de la pauvreté. Environ 69,9 % des ménages n'ont pas accès à des installations sanitaires adéquates, tandis que 87,7 % sont privés d'électricité. Les privations en matière d'éducation et d'eau, bien que moins fréquentes, restent préoccupantes et continuent de peser lourdement sur les conditions de vie des Centrafricains.

Facteurs économiques et sociaux : Malgré les mesures gouvernementales pour réduire les barrières illégales et le harcèlement routier, ainsi que la baisse des prix du pétrole et de l'essence en 2023, la pauvreté monétaire demeure élevée. Les pressions inflationnistes continuent de surpasser la croissance du secteur agricole, exerçant une pression à la baisse sur le pouvoir d'achat des ménages. Les micro-simulations prévoient une réduction modérée de la pauvreté au cours des deux prochaines années, indiquant que des réformes économiques plus profondes sont nécessaires pour atteindre une stabilité durable.

Inégalités et protection sociale : Les inégalités de revenus et la faiblesse des filets sociaux de sécurité accentuent la précarité en République centrafricaine. Les revenus des ménages sont très faibles, limitant leur capacité à accéder aux services sociaux de base. Avec seulement 15 % de la population considérée comme non pauvre et non vulnérable, le manque de protection sociale et les inégalités de revenus demeurent des obstacles majeurs à l'amélioration des conditions de vie. Cette situation reflète la nécessité de renforcer les systèmes de protection sociale pour offrir un filet de sécurité plus robuste aux populations vulnérables.

Graphique 1: Proportion de la population vulnérable à la pauvreté (EHCVM 2021)



Source : ICASEES, 2022

Points critiques essentiels

- Pauvreté généralisée ;
- Insécurité alimentaire aigue ;
- Très faible revenus des ménages ;
- Difficulté d'accès au service sociaux de base ;
- Faible niveau de protection sociale ;
- Insuffisance des filets sociaux de sécurité ;
- Forte inégalité des revenus au sein des catégories des populations

1.2. Analyse de la sécurité, Etat de droit et gouvernance

Fragilisée par plus de trois décennies de crises politiques, sécuritaires, sociales et économiques, la RCA continue à faire face à d'importants problèmes de gouvernance. Le diagnostic se structure ici autour de quatre thèmes : (i) la sécurité, la réconciliation, la cohésion sociale et le vivre ensemble ; (ii) la construction d'un État de droit ; (iii) le respect des droits humains ; et (iv) la gouvernance économique et financière.

1.2.1. Gestion de la sécurité intérieure, de la défense nationale, des frontières et de la réconciliation nationale

Caractérisation de la situation

Le pays a traversé une période complexe marquée par des défis majeurs en matière de sécurité, de réconciliation et de gouvernance. L'Accord Politique pour la Paix et la Réconciliation (APPR-RCA), signé en 2019, et la feuille de route de Luanda, adoptée en 2021, constituent des cadres essentiels pour la stabilisation et la reconstruction du pays. Cependant, la mise en œuvre de ces accords se heurte toujours à des obstacles significatifs qui compromettent la paix durable et le développement.

Menaces persistantes de l'insécurité : De 2016 à 2019, la violence a augmenté, atteignant un pic en 2018 avec plus de 1 200 incidents violents. L'adoption de l'APPR-RCA en 2019 a conduit à une réduction précaire de la violence, mais les élections présidentielles de décembre 2020 ont déclenché une nouvelle vague de conflits. En 2022, une diminution des incidents violents à environ 900 a été observée, traduisant des progrès dans la mise en œuvre de l'APPR-RCA et la dynamique de stabilisation, notamment grâce aux programmes tels que le Programme d'Appui au Redéploiement des Forces de Sécurité Intérieure, le Programme Restauration de l'Autorité de l'Etat, et le Programme d'Appui au Renouvellement des Forces de Sécurité Intérieure. Cependant, cette tendance reste fragile et la situation demeure volatile. Les éléments armés continuent d'opérer principalement dans les préfectures de l'Ouham, l'Ouham-Pendé, la Nana-Mambéré, la Basse-Kotto et la Bamingui-Bangoran, où ils mènent des activités criminelles (braquages, pillages, taxations illégales, violences sexuelles, etc.), aggravant ainsi la crise humanitaire. Malgré les efforts en matière de Désarmement, Démobilisation, Réintégration et Rapatriement (DDRR), ces groupes armés maintiennent une capacité de nuisance significative, particulièrement dans les zones stratégiques et des sites miniers.

Encadré 1 : APPR et Feuille de route de Luanda : un cadre intégré pour la paix et le développement en RCA

L'Accord pour la Paix et la Réconciliation en République centrafricaine (APPR), signé en février 2019, et la Feuille de Route de Luanda, adoptée en septembre 2021, forment ensemble un cadre stratégique essentiel pour instaurer la paix et la stabilité en RCA. L'APPR a permis des avancées notables, notamment un cessez-le-feu global, un processus de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR) efficace, et l'inclusion politique des groupes armés. La Feuille de Route de Luanda est venue renforcer ces efforts en proposant des mesures supplémentaires, telles que l'amélioration de la gouvernance, le renforcement du DDR, et la

promotion de la réconciliation nationale par un dialogue inclusif. En favorisant la coopération régionale pour traiter les menaces transfrontalières, ces initiatives conjointes posent les bases d'un développement durable et inclusif, consolidant ainsi les progrès vers une paix durable en République centrafricaine.

Programme Désarmement, Démobilisation, Réintégration et Rapatriement (DDRR) : Le processus de DDRR, initié en 2017 par le Gouvernement avec le soutien des partenaires, vise à long terme à pacifier le pays après la crise militaro-politique de 2013. Les volets de désarmement, démobilisation et réintégration et rapatriement ont été lancés sur la base d'un dynamique multi-acteur pour parvenir à la paix et à la réconciliation nationale. Des résultats significatifs ont été obtenus (voir encadré 2). En ce qui concerne la réparation des victimes, le processus pour la mise en place de fonds fiduciaires par l'État centrafricain est en cours. On observe néanmoins depuis le second semestre 2022 le ralentissement des activités du PN/DDRR sur le terrain, dû à l'insuffisance de ressources financières.

Encadré 2 : Résultats du programme DDRR

- Le désarmement de plus de 4 884 ex-combattants (dont 1 000 intégrés dans les forces de défense et de sécurité, et 2 819 formés et réinsérés socioéconomique dans leurs communautés) ;
- Réintégration socioéconomique à base communautaire en cours (2023-2025) de 1500 bénéficiaires dont environ 750 ex-combattants et affiliés aux groupes armés non éligibles et 750 jeunes à risque et membres de la communauté, sous financement du PBF et mise en œuvre par les Agences du SNU ;
- Le rapatriement de 140 ex-combattants de la *Lord's Resistance Army* (LRA) et de leurs familles, en collaboration avec le Gouvernement ougandais et avec le soutien logistique de la MINUSCA ;
- Le désarmement de 1 500 dissidents de la Coalition des Patriotes pour le Changement (CPC) ;
- L'auto-dissolution de neuf groupes armés (quatre le 6 décembre 2022 et cinq le 28 avril 2023).

Lutte contre la prolifération des armes légères et de petits calibres : Instituée en 2017, la Commission Nationale de Lutte contre la Prolifération des Armes légères de Petit Calibre (COMNAT-ALPC), soutenue par l'Etat et plusieurs partenaires internationaux comme la MINUSCA, a été largement mobilisée. A ce jour, environ 4 000 armes ont été collectées auprès des groupes armés, et des campagnes de sensibilisation sont en cours pour encourager les civils à remettre les armes détenues illicitement. Cependant, le nombre d'armes en circulation et le recours aux engins explosifs improvisés dans le nord-ouest du pays par les groupes armés restent très élevés⁹. On note un certain ralentissement des activités de collecte d'armes. Ce dernier s'explique pour plusieurs raisons : tensions de trésorerie de la COMNAT-ALPC ; résistance des groupes armés en raison de leurs enrichissements illicites ; besoin des populations de se protéger ; accès à des revenus potentiels via des opérations de braquage. **Défense nationale :** Depuis 2017, la RCA a entrepris des efforts significatifs pour transformer son armée de projection en une armée de garnison, en établissant une présence militaire renforcée aux fins de stabilisation et de sécurité du territoire. L'effectif des Forces Armées Centrafricaines (FACA) est ainsi passé de 7 000 en 2007 à environ 20 000 éléments en 2023 et le nombre de bataillons a doublé, passant de 7 à une vingtaine. La constitution de six (6) zones de défense a facilité une meilleure répartition des forces sur le territoire et une réponse plus rapide aux menaces territoriales. Le renforcement en équipements, avec le soutien de pays amis a amélioré la capacité opérationnelle des FACA, tandis que la chaîne de commandement a été renforcée pour une meilleure coordination des opérations militaires. La communication interne et la formation des troupes ont été optimisées avec le soutien de la MINUSCA de la mission de formation de l'Union Européenne (EUTM) et avec certains partenaires en bilatéral. Par ailleurs, les FACA sont aussi formés dans plusieurs pays étrangers dans le cadre de l'implémentation de la coopération militaire.

⁹ Le dernier rapport du Small Arms Survey (2018) estimait entre 97 000 et 120 000 le nombre d'armes légères et de petit calibre en circulation dans le pays en 2018.

Enfin, la mise en œuvre de la montée en puissance des FACA a présenté des défis dans le cadre de la mobilisation des ressources tant financières que matérielles qui doivent être pris en compte pour la poursuite de la matérialisation de la vision de l'armée de garnison.

Sécurité intérieure : La mise en œuvre de la Politique Nationale de Sécurité 2022-2027 et de la réforme du secteur de la sécurité a permis d'améliorer l'efficacité de la police et de la gendarmerie. Les effectifs ont d'abord été renforcés passant, entre 2017 et 2023, de 2 600 à 10 000 agents pour la police et de 2 800 à 8 000 agents pour la gendarmerie. Ces forces ont été modernisées grâce à des investissements dans l'équipement et les technologies de communication, renforçant ainsi leur capacité opérationnelle. Afin de permettre ces améliorations, le budget du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique (MISP) a augmenté de 43%, passant de 9 343 451 millions Fcfa en 2017 à 13 349 441 en 2023. Simultanément, l'instauration de la police de proximité, en 2019, a renforcé les liens entre les forces de sécurité et les communautés locales, améliorant la prévention et la résolution des conflits. Des formations spécifiques ont préparé les policiers à leurs nouveaux rôles d'être plus proches des populations pour mieux les servir et la législation a été mise à jour avec un code de déontologie de la police pour renforcer l'intégrité et la responsabilité des agents. Cependant, plusieurs éléments ont ralenti certains aspects de la réforme comme l'implémentation des barrières illégales, les abus d'autorité, le détournement des objectifs de protection et de services aux citoyens ou encore les tensions de trésorerie.

Gestion des frontières : Dans ce domaine, le gouvernement dispose désormais d'un document de politique sectorielle avec la Politique Nationale de Gestion des Espaces Frontaliers (PNGEF). Adoptée en 2023, la PNGEF vise à renforcer la surveillance et la sécurité des frontières pour contrer les activités illicites, les mouvements des groupes armés et la transhumance non réglementée. Elle prend en compte les recommandations de l'Union Africaine et de la CEMAC pour améliorer la gouvernance des frontières. Diverses mesures ont été prises pour renforcer la surveillance et le contrôle aux frontières : établissement de partenariats avec les pays voisins pour améliorer la coopération transfrontalière et la coordination des efforts de sécurité ; réalisation de 06 commissions mixtes pour la gestion des frontières ; renforcement ou rénovation de postes frontières (06 actuellement opérationnels) ; formation des forces de sécurité frontalière. Cependant, d'importants problèmes subsistent : disparition progressive des bornes frontières par vétusté, camouflage, déplacement ou érosion, rendant le tracé de la frontière confus et créant des différends territoriaux avec certains pays limitrophes ; circulation transfrontalière et exactions de groupes armés et criminels ; postes frontières en mauvais état et dépourvus d'équipements adéquats ; manque de ressources financières et matérielles pour soutenir le renforcement de la surveillance et du contrôle.

Protection civile :

Les populations restent vulnérables aux catastrophes naturelles (inondations, incendies, éboulements, sécheresse) sur toute l'étendue du territoire, la Direction de la Protection Civile a été créée en 2001. Ce n'est en 2008 qu'un Directeur Général a été nommé comme unique personnel jusqu'en 2017 ou un recrutement de 150 sapeurs-pompiers civils dont 40 femmes pour renforcer le bataillon (200) des sapeurs-pompiers limités dans leurs capacités opérationnelles. Par ailleurs les services de protection civile sont méconnus du grand public. Tout comme les forces de sécurité intérieure, le service de protection civile est cantonné à Bangui et est absent sur le reste du territoire.

Parmi les défis à prendre en compte : la finalisation et la mise en œuvre du Plan National de la Protection civile et le Plan d'organisation des Secours qui prévoit d'améliorer le maillage territorial accompagné d'une stratégie de communication, la création des conditions de formation des cadres de la Protection Civile à travers la création d'une école nationale de la protection civile, la création, construction et réhabilitation des centres d'incendies de Bangui et les villes des

provinces, l'intégration des sapeurs-pompiers civils recrutés depuis 2018 dans la Fonction Publique pour les fidéliser.

Réconciliation nationale et cohésion sociale : Depuis 2019, avec l'adoption de l'APPR-RCA, des efforts considérables ont été déployés pour promouvoir la réconciliation nationale et renforcer la cohésion sociale. La mise en place de la Commission Vérité, Justice, Réparation et Réconciliation (CVJRR) a été un pas important vers la reconnaissance des souffrances passées et la construction d'une paix durable. Ensuite, la création de plateformes locales de paix et de réconciliation a facilité le dialogue intercommunautaire et la résolution pacifique des conflits ; c'est ainsi que 61 Comités Locaux de Paix et de Réconciliation (CLPR) ont été créés (sur 105 prévus). Les campagnes de sensibilisation et de communication sur la paix menée dans diverses régions ont touché environ 2,5 millions de personnes. Cependant, des défis importants subsistent. Les crises politiques et sécuritaires récurrentes ont ébranlé la confiance entre les communautés, exacerbant les divisions ethniques et religieuses. Les séquelles des conflits passés, demeurent profondes et difficiles à cicatriser. La persistance des violences armées, des déplacements forcés¹⁰ et des pillages continue de fragiliser la cohésion sociale. Là également, l'insuffisance des ressources financières entrave les initiatives de réconciliation nationales et de cohésion sociale, fragilise le fonctionnement des CLPR et ralenti la consolidation de la paix..

Points critiques essentiels

- Volatilité de la sécurité, exacerbée par des groupes armés opérant dans les zones stratégiques, entraînant une crise humanitaire persistante ;
- Prolifération continue des armes légères et les engins explosifs improvisés alimentant les activités criminelles et compromettant les efforts de stabilisation et de paix ;
- Tensions politiques et sécuritaires récurrentes ébranlant la confiance entre les communautés et rendant difficile une réconciliation durable et la cohésion sociale ;
- Tensions budgétaires ralentissant la mise en œuvre de la réforme de sécurité et la modernisation des forces de sécurité ;
- Lacunes dans la coordination interinstitutionnelle et la gestion logistique, compliquant la transformation efficace de l'armée et la réponse rapide aux menaces locales ;
- Porosité des frontières facilitant les activités illicites et les mouvements des groupes armés, créant des différends territoriaux et exacerbant les tensions fiscales locales.

1.2.2. Construction d'un État de droit face à des chocs endogènes et exogènes

1.2.2.1. Elections

Caractérisation de la situation

Processus électoral : Une des réalisations majeures est la création d'un fichier électoral national informatisé et sécurisé, facilitant une gestion plus transparente et efficiente des données électorales. En parallèle, le Centre de Traitement des Données (CTD) a été rendu opérationnel, doté d'équipements et logiciels spécialisés pour une gestion efficace et sécurisée de l'enregistrement des électeurs. Ces mesures ont permis d'enregistrer 1 858 236 électeurs, dont 46,7% de femmes, en intégrant des photos pour renforcer l'authenticité et la fiabilité du fichier électoral. Cette digitalisation du processus électoral a non seulement amélioré la transparence l'intégrité et la participation aux élections, mais a également aidé à régulariser l'établissement de pièces d'état civil pour de nombreux Centrafricains.

Participation et inclusivité : Parmi les réalisations notables, la forte mobilisation des femmes, qui représentent 46,7% des électeurs inscrits, et des jeunes a été particulièrement marquante,

¹⁰ Voir la situation des PDI au §1.1.1.

démontrant un engagement accru de ces groupes dans le processus démocratique. Des initiatives d'éducation civique et de sensibilisation, assorties de la production de matériels éducatifs (manuels d'éducation civique, supports de communication, etc.), ont été mises en œuvre pour informer les citoyens sur les principes fondamentaux de la démocratie, leurs droits et devoirs électoraux, et les procédures de vote. En collaborant avec des organisations de la société civile (OSC) et des réseaux de femmes leaders, le Gouvernement a également soutenu la participation politique des femmes et des jeunes, contribuant à une représentation plus équitable et à une participation citoyenne plus inclusive.

Capacités institutionnelles : Grâce à des formations ciblées, les cadres et membres des démembrements de l'Autorité Nationale des Elections (ANE) ont vu leurs compétences renforcées, ce qui a permis une gestion plus efficace des opérations électorales. L'équipement et l'opérationnalisation du Centre de Traitement des Données (CTD) ont été des éléments essentiels, offrant une gestion centralisée et sécurisée des données électorales, avec des technologies modernes facilitant les opérations logistiques et l'organisation des scrutins. En outre, le Gouvernement a soutenu l'ANE dans l'acquisition de matériel électoral moderne et a fourni un appui logistique crucial, assurant ainsi que tout le matériel nécessaire était disponible et fonctionnel pour les élections.

Elections locales : Les élections locales en RCA, prévues pour octobre 2024, révèle des avancées significatives. Le gouvernement collabore étroitement avec la MINUSCA pour garantir un environnement électoral sécurisé à travers le Plan intégré de sécurisation des élections (PISE). Parallèlement, l'ANE procède à la révision du fichier électoral pour inclure de nouveaux électeurs, notamment les jeunes et les déplacés internes. Enfin, des initiatives sont en cours pour renforcer la participation des femmes, conformément à la loi sur la parité. Ces efforts n'occultent pas les défis liés à la situation sécuritaire fragile.

Points critiques essentiels

- Sécurité des électeurs et des candidats potentiellement menacée compte-tenu des violations fréquentes en période électorale et de la présence de éléments armés ;
- Manipulation possible des données électorales informatisées conduisant à remettre en cause l'intégrité du processus électoral ;
- Besoin de renforcer/renouveler les actions de sensibilisation en vue de maintenir l'engagement des femmes et des jeunes et des personnes vivant avec un handicap et autres groupes vulnérables;
- Besoin de mise à jour régulière des compétences des cadres et des membres des démembrements de l'ANE pour s'adapter aux nouvelles technologies et méthodologies électorales.

1.2.2.2. Institutions de la République

Caractérisation de la situation

Assemblée Nationale (AN) : L'Assemblée, historiquement marginalisée et dépendante financièrement de l'Exécutif, ne voit que 10% de ses besoins financiers couverts par les dotations nationales, lesquels sont par conséquent couverts principalement par des PTF. Les crises politico-militaires répétitives ont conduit à des destructions massives : plus de 70% des infrastructures parlementaires ont été ainsi endommagées ou pillées au cours des dix dernières années. En termes de ressources humaines, environ 60% des postes administratifs et techniques sont vacants ou occupés par des personnels non qualifiés, et près de 75% des élus n'ont reçu aucune formation sur les procédures législatives et le contrôle gouvernemental. Cette insuffisance se reflète dans la faiblesse de la fonction législative : moins de 15% des propositions de loi sont initiées par les députés. L'organisation administrative est peu rigoureuse, avec des procédures internes obsolètes, réduisant ainsi la productivité. Cette situation conduit à une Assemblée réduite à un

rôle symbolique plus qu'opérationnel et compromet la stabilité et l'efficacité de la gouvernance politique en RCA.

Conseil Economique sociale et Environnemental (CESE) : Mis en place le 30 mars 2016, le CES a analysé 25 projets de loi entre 2017 et 2021. L'efficacité du CES est freinée par des ressources financières limitées, représentant moins de 1% du budget national, et une capacité logistique restreinte qui entrave les consultations décentralisées.

Haute Autorité de la Bonne Gouvernance : La Haute Autorité de la Bonne Gouvernance a été mise en place le 30 mars 2016 et a produit une Stratégie Nationale de la Bonne Gouvernance pour la période 2019-2024. Des formations ont été dispensées sur différentes thématiques (analyse des conflits, problématique des enfants soldats, principes de la Bonne Gouvernance, lutte contre la corruption, etc.).

Haut Conseil de la Communication : Créé le 30 mars 2016, le Haut Conseil de la Communication a eu des résultats notables en matière d'information et de sensibilisation sur le processus électoral, permettant une meilleure compréhension des enjeux électoraux par le public et assurant une couverture médiatique plus précise et impartiale. De même, il a soutenu des formations destinées aux médias centrafricains qui ont contribué à la professionnalisation du secteur et à une meilleure qualité de l'information diffusée. Le HCC rencontre néanmoins plusieurs contraintes : ressources limitées ; efficacité variable des campagnes de sensibilisation réalisées. De plus, la régulation des médias reste un défi majeur, notamment face à la prolifération de la désinformation.

Points critiques essentiels

- Marginalisation et dépendance financière de l'Assemblée Nationale ;
- Faiblesse du contrôle gouvernemental par l'Assemblée Nationale ;
- Destruction des infrastructures parlementaires ;
- Insuffisance des ressources humaines qualifiées ;
- Ressources financières et logistiques limitées ;
- Manque de statistiques et de données pour la Haute Autorité de la Bonne Gouvernance ;
- Ressources limitées et efficacité variable des campagnes du HCC ;
- Régulation des médias non efficace.

1.2.2.3. Justice

Caractérisation de la situation

Indépendance du pouvoir judiciaire : Le nombre de décisions disciplinaires prises par les conseils de discipline est resté faible, avec seulement 2 magistrats suspendus par le Conseil Supérieur de la Magistrature, et aucune décision disciplinaire de la Commission Consultative du Conseil d'État ni de la Conférence des Présidents et du Procureur Général de la Cour des Comptes. Cette faible activité disciplinaire révèle un manque de fermeté dans la régulation du comportement des magistrats. D'autre part, le cadre réglementaire de l'Inspection Générale des Services Judiciaires (IGSJ) est toujours en attente d'adoption, ce qui entrave l'efficacité de la supervision judiciaire. En termes de budget, l'IGSJ a reçu des dotations très insuffisantes, avec une moyenne annuelle de 6.500.000 FCFA entre 2019 et 2022, rendant l'institution dépendante des partenaires pour ses missions. Par ailleurs, il manque de fermeté dans la poursuite des membres des professions judiciaires par leurs pairs, ce qui conduit à un laxisme perceptible dans le système. La majorité des décisions disciplinaires prises ne sont pas exécutées, ou les fautifs sont réhabilités sans justifier de changements notables dans leur comportement

L'offre de justice : En termes de formation, 60 élèves magistrats et 40 greffiers sont actuellement en formation, tandis que 300 agents pénitentiaires et 25 greffiers formés attendent leur

intégration dans la fonction publique. Le personnel judiciaire comptait 484 personnes en 2022, dont 26% de femmes, marquant une légère augmentation par rapport aux années précédentes. Cependant, le déploiement effectif des magistrats dans les provinces reste un défi majeur, avec seulement 56 personnels judiciaires affectés en dehors de Bangui, ce qui représente 47,4% du personnel affecté en provinces, et seulement 33 magistrats sur les 67 affectés étant effectivement en place. Cette situation est exacerbée par l'absence d'un plan de formation structuré et une coordination déficiente des formations continues, entraînant des absences et des déplacements désordonnés qui impactent négativement le fonctionnement des juridictions.

La demande de justice et de l'accès de tous à la justice : La mise en place du fonds d'aide légale prévue par la loi de 2020 n'est pas encore opérationnelle, bien que les textes d'application soient en cours d'adoption. En l'absence de ce fonds, les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) ont pris en charge certains justiciables indigents. De plus, 21 tribunaux de grandes instances sont désormais fonctionnels sur un total de 24. Cependant, des défis subsistent, notamment l'intégration des agents formés dans la fonction publique. Par exemple, 25 greffiers formés sont encore en attente d'intégration. Le taux de déploiement en province reste faible, avec seulement 47,4% du personnel judiciaire effectivement en poste, et 33 magistrats sur les 67 affectés sont effectivement en place. L'absence d'un plan de formation structuré et la coordination déficiente des formations continues entraînent des absences et des déplacements désordonnés, impactant le fonctionnement des juridictions.

Chaîne pénale : Un Comité de coordination des acteurs de la chaîne pénale a été mis en place dans certaines juridictions par arrêté du Ministre de la Justice, mais l'effet de cette initiative reste à évaluer en raison de l'absence de rapports transmis par les chefs des juridictions concernées. En termes de progrès, la fréquence des sessions criminelles a augmenté grâce au soutien des partenaires techniques et financiers (PTF). En 2022, la Cour d'appel de Bangui a tenu trois sessions criminelles, atteignant ainsi l'objectif prévu de deux sessions criminelles par an. En revanche, la Cour d'appel de Bouar a tenu deux sessions, et aucune session n'a été organisée pour la Cour d'appel de Bambari en raison de l'insécurité. Le taux de détenus en attente de jugement reste élevé, avec 88,15% de la population carcérale en instance de jugement, dont 2% de mineurs. En détail, 61% sont des inculpés, 24% des prévenus et seulement 14% des condamnés. Cette situation illustre une surcharge du système pénal, où la majorité des détenus n'ont pas encore été jugés. Les efforts pour améliorer la coordination et le contrôle des lieux de détention montrent également des lacunes, avec une absence de données précises sur les visites régulières de contrôle des lieux de détention par les magistrats du parquet et la chambre d'accusation, malgré une circulaire du Ministre de la Justice imposant ces contrôles au moins une fois par mois. Ces constats révèlent un besoin urgent d'optimiser la gestion des dossiers et d'assurer un suivi rigoureux des procédures pour réduire les délais de détention et améliorer l'efficacité globale de la chaîne pénale

Système pénitentiaire : Actuellement, 13 prisons sont opérationnelles, incluant deux établissements disposant de quartiers pour mineurs à Bangui et Bouar, ainsi qu'une prison pour femmes à Bimbo. Malgré ces infrastructures, la surpopulation carcérale demeure un problème majeur, avec une majorité de détenus en attente de jugement. Par ailleurs, bien que 300 agents pénitentiaires aient été formés, leur intégration dans la fonction publique n'a pas encore été réalisée, ce qui pose des problèmes de capacité et de gestion des ressources humaines dans le système. Les efforts de réhabilitation et de construction des prisons sont limités par des ressources financières insuffisantes, principalement fournies par les partenaires techniques et financiers (PTF), avec un budget estimé à 4.644.196.800 FCFA. L'absence de communication claire sur le budget alloué et utilisé par l'État pour soutenir les réformes pénitentiaires accentue les difficultés de mise en œuvre. De plus, les visites de contrôle des lieux de détention par les magistrats restent sporadiques, malgré une circulaire du Ministre de la Justice imposant des contrôles mensuels, ce qui affecte la régularité et la légalité des détentions.

Justice transitionnelle : Depuis le début de ses activités, la CPS a poursuivi 45 personnes, avec 39 inculpations, 3 condamnations et 2 mises en liberté provisoire. Le premier procès a débuté en décembre 2021, marquant une étape importante dans la mission de la CPS. Actuellement, plus d'une dizaine de dossiers sont devant les juges d'instruction et environ vingt autres sont en enquête préliminaire par l'Unité Spéciale d'Enquête de la Cour. Cette juridiction augure bien de la tenue des audiences futures et montre un engagement concret dans la lutte contre l'impunité. Cependant, la CPS fait face à des défis logistiques et financiers qui entravent son fonctionnement optimal. L'insuffisance de ressources et le besoin de soutien logistique accru sont des obstacles majeurs à l'efficacité de cette cour. La Commission Vérité, Justice, Réparation et Réconciliation (CVJRR), établie par la loi n°20.009 du 7 avril 2020 pour traiter les graves violations des droits de l'homme de mars 1959 à décembre 2019, a aussi connu des problèmes d'organisation et de financement. Malgré la désignation de 11 commissaires entre 2020 et 2022 et une dotation budgétaire accordée par l'État, il a fallu deux ans à la CVJRR pour obtenir un siège fonctionnel, et elle n'a pu réaliser que quelques sanctions de sensibilisation significatives, touchant environ 74 000 personnes. Le manque de moyens financiers et logistiques a retardé le démarrage des audiences publiques des victimes et des présumés auteurs. Le 8 mai 2024, la dissolution du bureau de la CVJRR par décret présidentiel a provoqué de vives réactions et un débat intense en République Centrafricaine. Les victimes et les militants des droits de l'homme ont exprimé leur frustration face au manque de résultats concrets de la commission, malgré les efforts initiaux pour favoriser la réconciliation et promouvoir la justice transitionnelle. Cette dissolution survient alors que la commission se préparait à tenir ses premières audiences publiques, ce qui augmente les inquiétudes quant à l'impact sur le processus de réconciliation en cours. Cette situation met en évidence l'importance de fournir à la CVJRR les ressources nécessaires et un soutien institutionnel solide pour qu'elle puisse pleinement accomplir ses missions et contribuer efficacement à la réconciliation nationale.

Encadré 3 : Extraits des dispositions de la Constitution du 30 août 2023

« La liberté d'informer, d'exprimer et de diffuser ses opinions par la parole, la plume et l'image et tout autre moyen de communication sous réserve du respect des droits d'autrui, est garantie individuellement et collectivement. La liberté de la presse est reconnue et garantie. Elle s'exerce dans les conditions fixées par la loi ». « Le secret de la correspondance ainsi que celui des communications postales, électroniques, télégraphiques et téléphoniques sont inviolables (Art.16). « Le domicile est inviolable. Il ne peut y être porté atteinte que par une décision de justice et, s'il y a péril en la demeure, par les autres autorités désignées par la loi, tenues de s'exécuter dans les formes prescrites par celle-ci (Art.19).

Points critiques essentiels

- Faible déploiement du personnel judiciaire en région ;
- Discrimination fondée sur l'ethnie, le genre et la religion ;
- Application inégale des lois et pratiques de torture ;
- Faible application des sanctions disciplinaires ;
- Détention préventive excessive ;
- Instabilité des régulations et des lois ;
- Application insuffisante des mesures anti-corruption ;
- Absence de mécanisme financier pour l'assistance judiciaire ;
- Absence de l'opérationnalisation de la CVJRR ;
- Discriminations persistantes malgré les garanties constitutionnelles.

1.2.3. Respect des Droits Humains

Caractérisation de la situation

Garanties constitutionnelles des droits de l'homme : Les quatre dernières constitutions de la République Centrafricaine, à savoir celles du 14 janvier 1995, du 27 décembre 2004, du 30 mars 2016 et l'actuelle promulguée le 30 août 2023, garantissent toutes le respect des droits de

l'homme et des libertés fondamentales. Ces textes juridiques, malgré leurs différences contextuelles, ont en commun de placer les droits de l'homme au cœur de la législation nationale, illustrant ainsi l'engagement constant du pays en faveur de la protection des droits et libertés de ses citoyens. Chaque révision constitutionnelle a cherché à renforcer les mécanismes de protection des droits de l'homme, en réponse aux défis et évolutions sociopolitiques du pays, témoignant d'un effort continu pour aligner les lois nationales avec les standards internationaux des droits humains.

Violations des droits de l'homme et crise humanitaire : Les crises répétitives en République Centrafricaine ont été marquées par des violations graves des droits de l'homme, incluant des exécutions sommaires, des viols, des pillages, ainsi que des recrutements forcés d'enfants soldats. En 2022, plus de 300 cas d'homicides réalisés par des groupes armés ont été rapportés. Les destructions de villages et de quartiers entiers ont entraîné des déplacements forcés de populations, exacerbés par la multiplication des groupes armés et la prolifération des armes. En 2021, on estimait que plus de 700 000 personnes étaient déplacées internes, et près de 600 000 étaient réfugiées dans les pays voisins. L'instrumentalisation des clivages ethniques et religieux a conduit à des affrontements intercommunautaires violents, fragilisant non seulement l'autorité de l'État mais aussi le tissu social, avec des milliers de blessés et de morts, ainsi que des pertes matérielles inestimables. En 2023, la CNDHLF a traité plus de 200 plaintes relatives aux droits de l'homme, offrant des recommandations concrètes pour améliorer les politiques publiques et les pratiques institutionnelles. Malgré ses efforts, la commission fait face à des défis significatifs, tels que des ressources limitées et des contraintes sécuritaires, mais elle continue d'œuvrer pour instaurer une culture de respect des droits de l'homme et de justice sociale en République Centrafricaine.

Efforts pour le retour à la paix : Avec le retour à l'ordre constitutionnel et la mise en œuvre du RCPCA, le gouvernement centrafricain a organisé plusieurs dialogues et conclu des accords avec les groupes armés, dont le plus notable est l'Accord Politique pour la Paix et la Réconciliation (APPR-RCA) et la Feuille de route de Luanda. Ces initiatives, soutenues par la communauté internationale, ont permis des avancées significatives vers une paix durable, contribuant à réduire la violence et à stabiliser la situation sécuritaire dans le pays. Par exemple, depuis la signature de l'APPR-RCA, plus de 1 500 combattants ont été démobilisés, et plusieurs centaines d'armes ont été récupérées, marquant des progrès vers la sécurité et la reconstruction.

Violences basées sur le genre et respect des principes Mandela : Malgré les efforts considérables déployés par l'État, les partenaires au développement et les organisations de défense des droits humains, la situation demeure préoccupante. Les violences basées sur le genre (VBG) continuent d'augmenter, avec 79 plaintes enregistrées au niveau de l'UMIRR en 2023, dont 56 cas transmis au parquet et 26 arrestations effectuées. Les conditions de détention demeurent précaires, affectant les droits des détenus, avec une population carcérale en instance de jugement représentant 72,6% des détenus à la fin de décembre 2018, sur un total de 1 534 détenus. La surpopulation carcérale et les conditions de vie dégradées dans les prisons restent des défis majeurs à surmonter pour améliorer le respect des droits humains au sein du système pénal.

Encadré 4 : Illustration de la situation de plusieurs droits collectifs essentiels

- **Droit à la paix et à la sécurité :** L'accord de paix signé en 2019 entre le gouvernement et 14 groupes armés a permis une réduction des incidents violents de 25% en 2022 par rapport à 2018. Cependant, les conflits persistent, notamment dans les régions du nord et de l'est, affectant 30% de la population.
- **Droit au développement :** Ce droit a été soutenu par des initiatives telles que le Plan National de Relèvement et de Consolidation de la Paix (RCPCA) mais les taux de croissance récents sont inférieurs au taux de croissance démographique et la pauvreté reste très élevée (70% de la population).
- **Droit à l'environnement :** Ce droit a connu des progrès avec l'augmentation de 15% des zones forestières protégées depuis 2015 mais les défis demeurent avec 40% des forêts menacées par l'exploitation illégale.

- **Droits des femmes** : Outre une meilleure représentation dans les institutions, les droits des femmes ont progressé avec l'adoption des lois contre la violence basée sur le genre. Les VBG demeurent néanmoins un problème sérieux, avec 35% des femmes rapportant des violences domestiques.
- **Droits des enfants** : Ils ont progressé dans plusieurs domaines (vaccination, accès à l'éducation, etc.) mais l'accès à l'éducation et à la santé reste contraint. Par ailleurs, le travail des enfants affecte encore 20% des enfants âgés de 5 à 14 ans.
- **Droits des personnes vivant avec le VIH/SIDA** : Les PV/VIH ont été soutenus par une augmentation de 20% de l'accès aux traitements antirétroviraux. Toutefois, la stigmatisation sociale persiste.
- **Droits des personnes handicapées** : Si l'on constate une inclusion accrue dans les programmes éducatifs, on note aussi que seulement 10% des bâtiments publics sont accessibles.
- **Droits des personnes âgées, des populations autochtones et des minorités** : Ces droits ont été reconnus par des lois spécifiques, mais l'application reste faible, avec, par exemple, 50% des populations autochtones rapportant des discriminations en 2022.
- **Droits des réfugiés et déplacés internes** : Malgré les efforts de réintégration et de soutien, ces droits restent une préoccupation majeure, avec 600,000 déplacés internes enregistrés en 2023.

Points critiques essentiels

- La mise en œuvre effective des garanties constitutionnelles reste insuffisante, malgré des textes solides ;
- Les exécutions sommaires, les viols et les recrutements forcés d'enfants soldats persistent, alimentant une crise humanitaire grave ;
- La fragilité des accords de paix et la persistance des conflits armés mettent en péril les efforts de stabilisation ;
- Les conditions de détention précaires et la surpopulation carcérale continuent de violer les droits des détenus.

1.2.4. Communication et médias

Caractérisation de la situation

Infrastructures médiatiques et technologiques : Le secteur est confronté à une inadéquation des infrastructures et des équipements de communication, entravant le développement d'un cadre propice à la professionnalisation et à la diversification de l'offre médiatique de qualité. Les infrastructures médiatiques sont rudimentaires, avec des équipements obsolètes et des bâtiments administratifs en état de délabrement avancé, affectant négativement la production et la diffusion de l'information.

Accès à l'information : L'accès à l'information en République centrafricaine reste inégal, avec une couverture nationale parcellaire en émissions Radio-TV. Le paysage médiatique est composé d'une chaîne de télévision publique, trois chaînes de télévisions privées détenues par des groupes étrangers, une radio publique, 26 radios privées, 51 presses écrites privées dont une dizaine avec des parutions régulières, une presse en ligne publique, trois presses en ligne privées, et 30 radios communautaires. La couverture en FM est limitée à certaines grandes villes telles que Bangui, Bossangoa, Bouar, Berberati, Obo, Bambari, Bangassou, Mbaïki, Mongoumba et Carnot. La montée sur le satellite AMOS7 permet une couverture plus large, mais nécessite des décodeurs spécifiques.

Liberté de la presse et sécurité des journalistes : La liberté de la presse en République centrafricaine a été améliorée avec l'adoption de la loi sur la liberté de la communication en décembre 2020, permettant aux journalistes d'exercer leur métier avec plus de liberté et de responsabilité. Cependant, la sécurité des journalistes reste une préoccupation majeure, avec des pressions politiques et des violences persistantes. Selon le classement mondial de la liberté de la presse publié par Reporters Sans Frontières, la RCA a progressé de la 113^e place en 2016 avec un

score de 36,12 à la 98^e place en 2023 avec un score de 57,56, reflétant des améliorations significatives.

Formation et professionnalisme des médias : Le renforcement des capacités des professionnels des médias est crucial pour améliorer la qualité de l'information en République centrafricaine. Des initiatives telles que le "prix de l'excellence en journalisme" et les formations sur des thématiques clés comme la paix et la réconciliation nationale visent à promouvoir un journalisme éthique et responsable. Ces programmes contribuent à améliorer les compétences techniques, éthiques et professionnelles des journalistes, tout en renforçant la fiabilité et la crédibilité des médias.

Rôle des médias dans la société : Les médias influencent la vie sociopolitique en informant et en éduquant la population sur des questions essentielles telles que la santé, les droits humains, et la gouvernance. Malgré les défis, les médias servent de plateforme pour le dialogue et l'expression des opinions, facilitant ainsi une participation citoyenne active. La communication institutionnelle est également en voie d'amélioration, avec la mise en place d'un Réseau de Communication des Institutions (RCI) visant à renforcer la communication gouvernementale et la fluidité de l'information entre institutions.

Points critiques essentiels

- Forte pression sur le secteur médiatique due à des infrastructures et des équipements de communication obsolètes, entraînant un décalage majeur entre la demande d'une offre médiatique diversifiée et de qualité et la capacité actuelle de production et de diffusion ;
- Disparité significative dans l'accès à l'information à travers le pays, avec une couverture nationale fragmentaire des émissions Radio-TV, ne répondant pas aux besoins d'information d'une population répartie sur un territoire vaste ;
- Malgré des avancées législatives, les journalistes subissent encore des pressions politiques et des violences, créant un écart important entre le besoin de sécurité et de liberté pour les professionnels des médias et la réalité de leurs conditions de travail ;
- Besoin urgent de renforcer les capacités des professionnels des médias, avec un décalage marqué entre la demande croissante d'un journalisme éthique et responsable et l'offre actuelle de formation et de développement professionnel ;
- Les médias peinent à jouer pleinement leur rôle d'information, d'éducation et de plateforme pour le dialogue, avec un écart notable entre le potentiel des médias à influencer positivement la vie sociopolitique et les défis pratiques qu'ils rencontrent dans l'exercice de cette fonction.

1.2.5. Gouvernance administrative et décentralisation

1.2.5.1. Gouvernance administrative

Caractérisation de la situation

Amélioration des services publics : L'accès aux services publics en RCA est considérablement limité, surtout en milieu rural où plus de 70 % de la population vivent sans accès direct à ces services. Les habitants de ces régions doivent souvent parcourir plus de 50 kilomètres pour atteindre le bureau administratif le plus proche, aggravant les difficultés d'accès. En milieu urbain, environ 30 % de la population bénéficie d'un accès facilité aux services administratifs de base grâce aux efforts de modernisation, qui ont permis l'informatisation de 20% des bureaux administratifs, améliorant ainsi l'efficacité et la transparence. Cependant, la corruption reste un problème majeur, près de 40 % des usagers rapportant avoir dû payer des pots-de-vin pour obtenir des services administratifs. L'instabilité politique et les conflits armés perturbent également le fonctionnement des services publics, avec seulement 15% des bureaux administratifs fonctionnant régulièrement sans interruption. Des infrastructures inadéquates et

un manque de personnel qualifié affectent gravement la qualité des services, exacerbant les inégalités d'accès entre les zones urbaines et rurales.

Réformes administratives : Le diagnostic réalisé par le Plan National de Réforme Administrative (PNRA) met en lumière de nombreux défis persistants pour atteindre les objectifs fixés, notamment une centralisation excessive des compétences et des ressources à Bangui, où près de 70 % des fonctionnaires sont concentrés, laissant les régions dans une situation de grande précarité. Cette centralisation compromet l'efficacité des services déconcentrés, qui manquent cruellement de financements et de capacités humaines, exacerbant ainsi les difficultés des populations locales. De plus, environ 35 % des Fonctionnaires et Agents de l'État (FAE) en poste dans les régions¹¹ travaillent sans bâtiments administratifs adéquats, tandis que le manque d'infrastructures socio-économiques et socio-éducatives de qualité pour leurs familles décourage la décentralisation. Le système de gestion des carrières, encore basé sur l'ancienneté plutôt que sur la performance, n'encourage pas la motivation ni l'efficacité des agents publics. Par ailleurs, l'absence de coordination entre les différents programmes de réforme, ainsi que la gestion fragmentée des structures ministérielles, alourdit les processus décisionnels dans un contexte de ressources étatiques en déclin, rendant la Fonction publique peu attractive en termes de salaires et de perspectives de carrière. Enfin, le retard dans la numérisation des processus administratifs, notamment dans les régions éloignées, freine la modernisation indispensable pour une gestion efficace et une prestation de services publics de qualité.

Digitalisation de l'administration : Des avancées significatives ont été réalisées dans la digitalisation des services publics, principalement dans le cadre du projet de gouvernance digitale soutenu par la Banque mondiale et qui a pour objectif d'améliorer l'efficacité et l'accessibilité des services publics. Un Schéma Directeur Informatique de la Fonction Publique a été produit et validé en octobre 2022. Il vise à moderniser la gestion des ressources humaines de l'État tout en introduisant un système informatique où la gestion administrative des FAE et la gestion de leurs soldes sont intégrées. On parle alors de la Gestion Intégrée des Ressources Humaines de l'État (GIRHE) en remplacement de GIRAFE. Parmi ces avancées, il faut noter aussi la mise en place d'un identifiant unique à partir du contrôle physique organisé de juin 2022 à juillet 2023. Cet identifiant est le numéro de la Carte Nationale d'Identité qui est biométrique. Il est venu mettre fin au phénomène de doublons dans le fichier de la solde. Le manque d'infrastructures technologiques, notamment le déploiement de la fibre optique et celui des capacités humaines limitent significativement l'impact de la digitalisation. Les projets inscrits au SDI nécessitent encore des investissements significatifs et les processus de mise en œuvre sont souvent lents : le taux de réalisation du PGNP est d'à peine 8% à fin juillet 2024.

Gestion de la performance de la fonction publique : L'introduction de contrats de performance et la mise en place d'un répertoire interministériel des métiers témoignent d'une volonté forte de renforcer la performance de la fonction publique. Le contrôle physique des agents de l'État a montré des résultats positifs, avec un taux de 88% d'agents effectivement contrôlés. Ce processus a permis d'identifier les agents actifs, de retraiter ceux qui ne sont plus en fonction et de radier ceux qui sont considérés comme des fictifs, contribuant ainsi à une gestion plus transparente et efficace des ressources humaines. Cependant, la politique actuelle de gestion des performances n'a été appliquée qu'au niveau du Ministère de la Fonction publique (signature du contrat de performance entre le Premier Ministre et le Ministre de la Fonction publique) et n'est pas vulgarisée à toute l'administration, ce qui ne permet pas encore l'évaluation et l'amélioration des performances. La réorganisation de la chaîne de traitement des salaires et l'instauration de systèmes d'évaluation rigoureux nécessitent encore des efforts pour devenir pleinement opérationnels. Le décret n°02/MFPRA/DIR-CAB du 10 octobre 2022, qui rétablit le Conseil Supérieur de la Fonction Publique, constitue une avancée importante dans ce domaine.

¹¹ICASEES, Rapport de l'étude diagnostic sur les conditions de vie et de travail des FAE en provinces, juillet 2023.

Points critiques essentiels

- Crises politiques et conflits récurrents ralentissent l'avancement des réformes administratives ;
- Infrastructures inadéquates dans les régions, limitant l'efficacité des services publics décentralisés ;
- Centralisation persistante des services à Bangui ;
- Limitations dans la mise en œuvre des projets de digitalisation ;
- Incohérence et manque de consistance des politiques de gestion des performances.

1.2.4.2. Décentralisation et déconcentration

Caractérisation de la situation

Cadre législatif et réglementaire : L'adoption des lois n°20-008 du 17 septembre 2020 et n°21-001 du 21 janvier 2021 constitue une étape majeure vers une décentralisation efficace, clarifiant les compétences et responsabilités des collectivités territoriales et des circonscriptions administratives. Ces lois visent à créer une structure administrative plus cohérente et décentralisée, facilitant ainsi une meilleure gouvernance locale. Toutefois, la mise en œuvre complète de ces lois est encore limitée par des capacités insuffisantes et des ressources financières restreintes. Les défis structurels et de sécurité persistent, compliquant la réalisation des objectifs fixés.

Politique nationale de décentralisation et de développement territorial (PNDDT) : Elle a été adoptée pour guider le processus de décentralisation et de développement local en 2022. Cette politique vise à renforcer les capacités institutionnelles locales, à promouvoir la participation citoyenne et à améliorer la gestion des ressources locales. Les initiatives pour appuyer les municipalités dans la finalisation et la validation des plans de développement local, ainsi que la promotion de la participation communautaire, représentent des avancées majeures pour le développement local. À ce jour, 45 plans de développement local ont été finalisés avec la participation des municipalités et des communautés locales, permettant de mieux appréhender les besoins spécifiques des différentes régions. Ces plans incluent des initiatives pour développer les infrastructures, améliorer les services publics locaux et renforcer la gouvernance locale. L'harmonisation des recettes issues des téléphonies mobiles et des taxes minières pour soutenir financièrement les communes est un pas significatif vers l'amélioration des ressources disponibles. Malgré les progrès réalisés, la mise en œuvre de la PNDDT et des plans de développement local est encore entravée par des contraintes structurelles et de sécurité, ainsi que par des ressources humaines et financières limitées.

Déconcentration des services ministériels : Le redéploiement de près de 4500 fonctionnaires de l'État sur les 6500 prévus est un indicateur positif de l'amélioration de la présence administrative dans les régions. Des équipes de contrôle de présence conjointes Fonction Publique/Inspection Générale des Finances sont programmées tous les six mois pour vérifier la présence effective des agents et améliorer la transparence administrative. Toutefois, le niveau de déconcentration des services ministériels reste faible, limitant l'efficacité administrative locale et l'accès aux services publics. Les obstacles structurels et le manque de ressources continuent de freiner les efforts de déconcentration, nécessitant des investissements supplémentaires et des réformes structurelles pour améliorer la situation. Par exemple, l'arrêté interministériel n°067/22 du 6 octobre 2022 a mis en place un mécanisme de contrôle de présence des fonctionnaires dans les différentes régions, mais son application reste à renforcer pour maximiser son efficacité.

Etat civil : La RCA a engagé depuis les années 2010 la modernisation de son système d'état civil avec le soutien de plusieurs PTF (UNICEF, UNFPA, UE). Cela s'est traduit, entre autres, par la

création de centres d'état civil dans tous les chefs-lieux de communes. Une autre avancée importante a été l'instauration de la gratuité des services d'établissement des actes de naissance pour les enfants nés en période de conflit, et en matière de protection de l'enfant, de décès, et de mariage. Toutefois, l'accès à l'état civil demeure limité, représentant une violation des droits humains fondamentaux des enfants et impactant d'autres droits (accès à l'éducation, à la citoyenneté, à la protection sociale, etc.). En fait, entre 2010 et 2019, le taux d'enregistrement des naissances a chuté de 61% à 45% pour les enfants de moins de 5 ans, et de 51% à 41% pour les enfants de moins d'un an. Ce faible enregistrement des naissances à l'état civil s'explique d'une part par des comportements inappropriés des populations, qui ne déclarent pas systématiquement les faits d'état civil, et d'autre part par la faible couverture des services de l'état civil et divers dysfonctionnements en leur sein.

Points critiques essentiels

- Capacités institutionnelles insuffisantes pour la mise en œuvre des lois de décentralisation;
- Persistance des défis structurels et de sécurité compliquant la réalisation des objectifs de décentralisation ;
- Ressources financières limitées pour soutenir la mise en œuvre de la PNDDT et des plans de développement local ;
- Participation citoyenne et capacité institutionnelle locales insuffisamment renforcées ;
- Niveau de déconcentration des services ministériels encore faible ;
- Faible taux d'enregistrement des naissances malgré les efforts de modernisation de l'état civil.

1.2.6. Gestion du développement et la gouvernance financière

1.2.6.1. Planification et pilotage du développement

Caractérisation de la situation

Planification stratégique à long terme : Le Gouvernement s'est engagé dans la réalisation d'une étude nationale prospective Vision RCA-2050. A ce stade, cinq études rétrospectives et des enquêtes de perception conduisant à définir les aspirations des populations ont été réalisées. Les autres phases (analyse prospective, construction des scénarios, choix de la vision, et opérationnalisation de la vision) restent à dérouler.

Politiques sectorielles : Chaque département ministériel a élaboré des politiques sectorielles spécifiques pour atteindre les objectifs du Pilier 3 du Programme des Réformes Économiques et Financières de la CEMAC (PREF-CEMAC), qui se concentre sur les réformes structurelles. Cette approche coordonnée et ciblée permet à ce jour de disposer, pour l'ensemble des secteurs de l'intervention publique, des documents de politiques sectorielles, référentiels indispensables pour la planification et la programmation. Un état des lieux est présenté en annexe 4.

Programmation, suivi et évaluation : La gestion du développement s'inscrit dans le cadre du déploiement progressif de la chaîne Prospective-Planification-Budgétisation-Suivi-Evaluation. Un pas important va être franchi avec la mise en place des budgets-programmes dans certains ministères à compter de janvier 2025 (cf. §.1.2.5.2). En parallèle, des initiatives sont en cours en vue de renforcer la programmation pluriannuelle des investissements publics. Enfin, compte-tenu de son rôle essentiel pour éclairer la décision publique, le suivi et l'évaluation des projets fait actuellement l'objet de l'élaboration d'un cadre institutionnel et technique national.

Production statistique : Le système statistique national (SSN) s'appuie sur l'ICASEES qui a pour mission, entre autres, la coordination de l'ensemble des activités de production de données. Une Stratégie nationale de développement de la statistique 2021-2025 est en vigueur et des enquêtes importantes ont pu être réalisées dans la période récente pour disposer de données socio-économiques actualisées avec l'Enquête à Indicateurs Multiples (MICS) en 2020 et l'Enquête

harmonisée sur les conditions de vie des ménages (EHCVM) en 2021. Un 4^e Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH4) est par ailleurs en préparation. Sur le volet économique, des comptes nationaux définitifs ont été présentés en 2023 avec une nouvelle année de base (2019) et les résultats du suivi des prix à la consommation sont publiés mensuellement.

Partenariat avec les ONG : Le Gouvernement s'est engagé sur un renforcement du partenariat avec les ONG tout en cherchant à asseoir un mécanisme d'évaluation périodique de l'efficacité des interventions de ces dernières. Ces évaluations, réalisées de manière transparente dans le cadre du renouvellement des agréments, reposent sur l'implication de cinq départements ministériels¹².

Points critiques essentiels

- Retards dans la production de l'ENP et insuffisance de l'engagement des acteurs dans le processus de planification à long terme ;
- Risques de coordination déficiente entre ministères et de redondances dans l'élaboration des politiques sectorielles ;
- Besoin de renforcement des cadres institutionnels et techniques réglementant la préparation, la validation, l'exécution et le suivi-évaluation des projets et programmes ;
- Production statistique souffrant d'un sous-effectif chronique, d'un manque d'équipements et d'une dépendance vis-à-vis du financement externe, particulièrement pour les statistiques d'enquêtes et l'implantation de systèmes de statistiques administratives robustes.

1.2.6.2. Gouvernance financière

Caractérisation de la situation

La gouvernance en matière de gestion des finances publiques a été lourdement impactée par les crises à répétition et la difficulté à proposer des systèmes et procédures de pilotage robustes dans un contexte de capacités institutionnelles et humaines réduites. En s'appuyant sur les réformes impulsées au niveau communautaire (directives de la CEMAC de 2011 relatives aux finances publiques) et avec le soutien des PTF, des réformes importantes ont été engagées en particulier sur deux fronts essentiels : (i) le renforcement et la sécurisation des ressources internes, et (ii) la transparence, la régularité et l'efficacité de la gestion budgétaire. Les mesures de réforme s'inscrivent désormais dans le cadre du programme adopté en mai 2023 et soutenu par une Facilité Elargie de Crédit (FEC) de 191,4 millions de dollars US. La dernière revue du programme (avril 2024) a conclu sur une mise en œuvre du programme globalement satisfaisant, avec l'atteinte de tous les critères quantitatifs de performance à fin décembre 2023 et une bonne implémentation des réformes planifiées.

Mobilisation et sécurisation des recettes intérieures : Au vu du besoin crucial d'accroître les recettes fiscales et non fiscales de l'Etat pour soutenir le développement national, le gouvernement a multiplié les actions de réforme dans ce domaine. Le premier volet concerne le déploiement de nouveaux systèmes d'information et applicatifs modernes au niveau de l'administration fiscale, des Douanes, et du Trésor. Ce déploiement s'accompagne d'une digitalisation des procédures (télédéclaration et télépaiement) aux fins de sécurisation des recettes et de développement des interfaces entre les différentes applications en vue de lutter contre la fraude. Simultanément, une nouvelle politique fiscale est promue pour conduire à l'élargissement de l'assiette fiscale à partir de niches identifiées (foncier, agriculture, téléphonie, hydrocarbures). D'autres mesures de renforcement des recettes intérieures sont mises en œuvre

¹²Quatre missions d'évaluation ont déjà été organisées et quinze rapports d'activités des ONG en quête de renouvellement d'agrément ont été transmis aux départements sectoriels concernés.

telles que la rationalisation des exonérations fiscales, le renforcement de la collecte de la TVA des recettes douanières et la collecte des menues recettes.

Transparence, régularité et efficacité de la gestion budgétaire : Les mesures de réforme engagées sont également multiples. Un premier volet concerne la fiabilisation du système d'information des finances publiques et son adaptation à la gestion d'un budget en mode programme avec une bascule prévue finalement pour le 1er janvier 2025. La mise en œuvre de cette réforme budgétaire, très ambitieuse et qui accuse un retard important, va nécessiter encore d'énormes efforts de renforcement de capacités. Un second volet porte sur comptabilité et gestion de la trésorerie. Ainsi, de nouvelles actions ont été engagées en 2023 en matière de consolidation du Compte unique du Trésor (CUT) dont l'extension du périmètre du CUT et l'adoption de l'applicatif AMS/X, de même que l'opérationnalisation du nouveau Comité de trésorerie est une des priorités pour 2024. S'agissant de la transparence, un code de transparence a été adopté en 2017 dans le cadre de la transposition des directives communautaires sur les finances publiques¹³ et des acquis peuvent être soulignés en termes de mise à disposition des informations financières (nouveau site du MFB, budget citoyen,...). Sur le front du contrôle externe et de la lutte contre la corruption, un palier majeur a été franchi avec le vote en mai 2023 de la nouvelle loi organique visant la prévention et la répression de la corruption qu'il s'agit désormais d'opérationnaliser. Dans le même sens, des actions sont en cours afin de renforcer les institutions de contrôle externe, telles que la relecture de la loi organique régissant la Cour des Comptes ou le renforcement institutionnel de l'Agence Nationale d'Investigation Financière (ANIF).

Gestion de la dette publique : Ce segment de la dépense publique constitue un enjeu majeur au vu de l'importance des besoins de financement et des problèmes de soutenabilité de la dette. Des renforcements sont en cours avec l'opérationnalisation du nouveau Comité National de gestion de la Dette Publique (CNDP) et l'adoption de dispositions pour renforcer les statistiques sur la dette publique.

Amélioration du climat des affaires : L'amélioration du climat des affaires a été au cœur des réformes récentes. L'adoption du nouveau code minier, conforme aux recommandations du Groupe d'Action Financière (GAFI), représente une avancée majeure. L'adoption de la loi anti-corruption déjà mentionnée participe également de cet assainissement de l'environnement économique, de même que l'adoption de plusieurs mesures visant à résoudre la crise d'approvisionnement du pays en hydrocarbures et en électricité qui a largement pénalisé les entreprises (plan d'action de réformes dans le secteur des hydrocarbures ; injection budgétaire au profit de la société nationale d'électricité, ENERCA ; apurement de restes à payer au profit de fournisseurs de l'Etat).

Points critiques essentiels

- Insuffisance des ressources humaines et techniques pour la mise en œuvre des réformes ;
- Lenteurs, insuffisances dans la mise en œuvre, voire non-application des mesures de réformes (transparence budgétaire encore limitée ; non-effectivité de la gestion budgétaire en mode programme ; non production des textes d'application de la loi anticorruption ; persistance des dépenses exécutées via la procédure dérogatoire ; etc.) ;
- Difficultés d'opérationnalisation des cadres de concertation/coordination interministériels ;
- Résistances au changement des acteurs (contribuables, agents de l'administration, etc.).

¹³ Loi n°17.023 du 21 décembre 2017 portant Code de Transparence dans la Gestion des Finances Publiques.

Encadré 5 : Recommandations issues de l'évaluation de la fragilité en RCA (2022)

L'évaluation sur la fragilité en RCA réalisée par la Banque Africaine de Développement et le Système des Nations Unies a conclu que la RCA est l'un des pays les plus fragiles du continent africain, en raison de conflits prolongés, d'une gouvernance inefficace, de tensions intercommunautaires et d'une économie instable. Ces facteurs ont contribué à une situation humanitaire critique, avec des déplacements massifs de population, une insécurité alimentaire et un accès limité aux services de base tels que l'éducation et la santé. L'évaluation met également en évidence la nécessité d'une approche intégrée et holistique pour aborder la fragilité en RCA en mettant l'accent sur la consolidation de la paix, le renforcement des institutions, le développement économique et la promotion de la cohésion sociale.

1.3. Analyse du capital humain et développement social en RCA

La persistance des crises a accentué les inégalités et la paupérisation des populations, conduisant à des niveaux alarmants pour les indicateurs sociaux. Ainsi, en 2023, plus de la moitié de la population (3,4 millions) avaient besoin d'une aide humanitaire dont 2,4 millions (soit 71%) étaient dans une situation d'extrême urgence. Cette situation a résulté de la pénurie des produits de première nécessité, elle-même provoquée par les effets de la guerre en Ukraine et du conflit au Soudan ainsi que du déplacement prolongé des populations, constituées majoritairement d'enfants et des femmes actives dans le secteur agropastoral.

Le diagnostic se structure autour trois points : (i) le capital humain ; (ii) l'accès des populations aux services sociaux de base et (iii) les questions d'inégalités sociales, d'humanitaire, de genre et de protection sociale.

1.3.1 Niveau de capital humain

Indice de développement humain (IDH) : Selon le Rapport sur le développement humain dans le monde 2023-2024 publié par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), la République Centrafricaine (RCA) est classée 191ème sur 193 pays, avec un indice de développement humain (IDH) de 0,387 en 2022. Ce classement place le pays parmi les plus bas au monde, soulignant les graves défis auxquels il fait face en matière de santé, d'éducation et de bien-être général de la population. Par exemple, l'espérance de vie à la naissance en RCA est de seulement 54,6 ans, bien en dessous de la moyenne mondiale de 72,6 ans. De plus, le taux de scolarisation dans l'enseignement secondaire n'est que de 10%, reflétant un système éducatif en crise. Ces statistiques montrent l'ampleur des efforts nécessaires pour améliorer le développement humain dans le pays.

Indice de capital humain : En 2020, l'indice de capital humain de la RCA était de 0,29, un niveau sensiblement inférieur à celui des autres pays fragiles affectés par les conflits et les violences, dont la moyenne est de 0,37. Cette stagnation indique qu'un enfant centrafricain né en 2020 ne pourrait réaliser que 29% de sa productivité potentielle en raison de multiples facteurs négatifs. Parmi ces facteurs, la malnutrition touche plus de 40% des enfants de moins de cinq ans, tandis que la couverture vaccinale est inférieure à 50%, exposant les enfants à des maladies évitables. En outre, l'analphabétisme élevé des femmes, qui atteint 65%, et la prévalence des grossesses précoces, avec 25% des filles ayant un enfant avant l'âge de 18 ans, exacerbent la vulnérabilité des jeunes générations. Ces éléments mettent en lumière les défis majeurs à surmonter pour renforcer le capital humain en RCA.

1.3.2. Éducation et enseignement supérieur

1.3.2.1. Éducation nationale

Caractérisation de la situation

Enseignement préscolaire : Le taux de scolarisation préscolaire était particulièrement faible en 2018-2019, avec seulement 3% des enfants en âge préscolaire inscrits dans une école. En 2021-2022, ce taux a légèrement augmenté à 8%, reflétant les efforts pour étendre l'accès à l'éducation dès le plus jeune âge.

Offre d'éducation et accès à l'éducation (F1) : En 2015-2016, le système éducatif comptait environ 2 220 établissements scolaires pour le fondamental 1. En 2021-2022, le nombre total d'établissements est passé à 3 542, dont 83% public et 12% privé, ce qui reflète une expansion significative de l'offre éducative, notamment par la construction de nouvelles écoles et la réhabilitation des infrastructures existantes.

Taux de scolarisation (F1) : Le taux brut de scolarisation au fondamental 1 a également progressé. En 2015-2016, ce taux était de 96%, tandis qu'en 2021-2022, il a atteint 124%, démontrant une amélioration de l'accès à l'éducation pour les enfants en âge scolaire. Cette augmentation est en partie due aux initiatives gouvernementales et aux partenariats internationaux visant à encourager la scolarisation, surtout dans les régions rurales et pour les filles.

Ratio élèves/enseignant (F1) : Le ratio élèves/enseignant reste un indicateur clé de la qualité de l'éducation. En 2015-2016, ce ratio était de 1 enseignant pour 40 élèves en moyenne. En 2021-2022, ce ratio s'est amélioré à 1 enseignant pour 39 élèves, grâce aux efforts pour recruter et former davantage d'enseignants qualifiés. Cette légère amélioration indique que des progrès ont été réalisés, bien que des efforts supplémentaires soient nécessaires pour atteindre un ratio optimal qui permettrait d'améliorer significativement la qualité de l'enseignement et les conditions d'apprentissage pour les élèves.

Infrastructures scolaires (F1) : En 2018-2019, un certain pourcentage des salles de classe était considéré en bon état, reflétant une situation relativement satisfaisante des infrastructures scolaires. Cependant, au fil des ans, la qualité de ces infrastructures a connu une détérioration notable. En effet, ce pourcentage a diminué à 65 % en 2021-2022, indiquant une dégradation des conditions matérielles dans les écoles. Cette baisse significative souligne l'urgence d'interventions pour la rénovation et l'entretien des établissements scolaires afin d'assurer un environnement propice à l'apprentissage des élèves.

Taux d'achèvement au Fondamental 1 : En 2015-2016, le taux d'achèvement pour le F1 était de 48%, alors qu'en 2021-2022, il a atteint 61%. Cette progression est attribuable aux efforts concertés pour améliorer l'accès à l'éducation et les conditions d'apprentissage, notamment par l'augmentation du nombre d'écoles et la formation des enseignants.

Infrastructures scolaires (F2) : le nombre d'infrastructure est estimé à 225 au niveau national.

Taux d'achèvement fondamental 2 : En ce qui concerne le Fondamental 2, le taux d'achèvement a également augmenté, passant de 12% en 2018-2019 à 15% en 2021-2022.

Etablissements Techniques Professionnels : En 2021/2022, le nombre total d'élèves inscrits dans les établissements d'enseignement technique et professionnel (ETP) était de 8 972, contre 24 741 en 2018/2019, révélant une baisse significative de l'inscription. Cette situation met en évidence la nécessité urgente de diversifier les modes et les filières de formation. Le nombre d'établissements d'ETP a diminué de 21 en 2018/2019 à 19 en 2021/2022, indiquant des fluctuations dans la disponibilité des infrastructures éducatives. Le taux de salles de classe en bon état dans les établissements publics d'ETP était de 100 %, comparé à 75,9 % dans le privé, démontrant une

disparité dans les conditions d'apprentissage entre les secteurs public et privé. En 2021/2022, le nombre total d'enseignants dans les établissements d'ETP était de 314, répartis entre 253 dans le public et 61 dans le privé

Alphabétisation : Les programmes d'alphabétisation ont également été renforcés. En 2016-2017, environ 5 875 adultes participaient à des programmes d'alphabétisation. En 2021-2022, ce nombre a augmenté à 16 704, montrant un engagement accru pour réduire le taux d'analphabétisme parmi la population adulte. Ces programmes visent principalement les populations rurales et marginalisées, offrant une seconde chance d'éducation à ceux qui n'ont pas eu accès à l'école formelle.

Points critiques essentiels

- Insuffisance des structures scolaires près des populations et de qualité ;
- Insuffisance de personnel enseignant qualifié, en dépit des efforts engagés depuis 2016 pour le redéploiement dans les régions et préfectures des fonctionnaires et agents de l'Etat ;
- Enclavement et les précarités des conditions de vie sur une bonne partie du territoire national ;
- Manque de matériels pédagogiques ;
- Fermeture de certains centres d'apprentissages des adultes ;
- Mauvaise gestion des centres d'apprentissage ;
- Faible accès à l'éducation de qualité et à la formation professionnelle de manière plus équitable et plus inclusive ;
- Insuffisance en ressources humaines en qualité et en quantité suffisante sur l'ensemble du territoire.

1.3.2.2. Enseignements Techniques Professionnels

Évolution des inscriptions et des infrastructures dans les ETP : En 2021/2022, le nombre total d'élèves inscrits dans les établissements d'enseignement technique et professionnel (ETP) était de 8 972, contre 24 741 en 2018/2019, révélant une baisse significative de l'inscription. Cette situation met en évidence la nécessité urgente de diversifier les modes et les filières de formation. Le nombre d'établissements d'ETP a diminué de 21 en 2018/2019 à 19 en 2021/2022, indiquant des fluctuations dans la disponibilité des infrastructures éducatives. Le taux de salles de classe en bon état dans les établissements publics d'ETP était de 100 %, comparé à 75,9 % dans le privé, démontrant une disparité dans les conditions d'apprentissage entre les secteurs public et privé. En 2021/2022, le nombre total d'enseignants dans les établissements d'ETP était de 314, répartis entre 253 dans le public et 61 dans le privé.

Alignement des filières professionnelles avec les besoins du marché du travail : Les filières les plus fréquentées dans l'enseignement technique et professionnel (ETP) incluent les options industrielles, telles que l'électromécanique, avec 37 élèves (27 garçons et 10 filles) en première année, et la maintenance réseau informatique avec 21 élèves (18 garçons et 3 filles). Les options du bâtiment, comme la maçonnerie et la menuiserie, sont également populaires avec respectivement 125 élèves (123 garçons et 2 filles) et 99 élèves (95 garçons et 4 filles). Cela montre une tendance à préparer les jeunes pour des métiers techniques et industriels, essentiels pour le développement des infrastructures et du secteur industriel du pays. En revanche, les filières tertiaires et artisanales, bien que minoritaires, restent importantes pour l'économie locale. Les filières de bijouterie et de ferronnerie d'art comptent respectivement 58 et 146 élèves. Ces chiffres indiquent un intérêt soutenu pour les métiers de l'artisanat, qui jouent un rôle clé dans la valorisation des compétences locales et la promotion des industries créatives.

Répartition et accessibilité géographique des enseignements professionnels : Bangui abrite le plus grand nombre d'établissements d'ETP avec 7 établissements (4 publics et 3 privés), soulignant une concentration des ressources éducatives dans la capitale. Le Centre Est ne compte qu'un seul établissement public, révélant un manque flagrant d'infrastructures éducatives. Le

Centre Sud possède un établissement privé laïc, indiquant une insuffisance d'infrastructures publiques. Le Nord présente une répartition plus équilibrée avec 7 établissements (1 public et 6 privés), mais la majorité privée limite l'accès pour les familles à faible revenu. L'Ouest comprend 3 établissements (1 public et 2 privés), montrant une offre éducative diversifiée mais insuffisante. En conclusion, l'accessibilité des formations professionnelles en RCA montrent une concentration des ressources dans la capitale et une répartition inégale dans les régions. Il est impératif de créer davantage d'établissements dans les zones sous-desservies et de renforcer les capacités des institutions existantes. On dénombre un total de 237 centres de formation professionnelle, dont 15 appartiennent à des ONG et 25 ne fonctionnent plus à cause du manque de ressources. La ville de Bangui compte à elle seule 105 centres de formation professionnelle.

Points critiques essentiels

- Baisse significative des inscriptions et besoin urgent de diversifier les modes et filières de formation ;
- Réduction du nombre d'établissements d'ETP et disparité dans les conditions d'infrastructures entre les secteurs public et privé ;
- Nombre limité d'enseignants, surtout dans le secteur privé, nécessitant un recrutement et une formation accrue ;
- Inadéquation partielle des filières de formation avec les besoins évolutifs du marché du travail, en particulier dans les secteurs tertiaires et artisanaux ;
- Concentration géographique des établissements d'ETP à Bangui et manque d'infrastructures éducatives dans les régions sous-desservies ;
- Nombre de centres de formation ne fonctionnant plus en raison du manque de ressources, nécessitant un soutien financier et logistique ;
- Faible valorisation des filières artisanales, malgré leur importance pour l'économie locale.
- Insuffisante collaboration avec le secteur privé et les ONG pour augmenter les ressources et améliorer la qualité des formations.

1.3.2.3. Enseignement supérieur

Caractérisation de la situation

Effectifs étudiants : Le taux de scolarisation au niveau supérieur reste très faible avec seulement 3.5% (ENP, 2020). Cette situation est le résultat d'un faible taux de réussite au baccalauréat (36% en 2023) avec une proportion des étudiants de 353 pour 100.000 habitants. L'effectif étudiant a augmenté de 15 %, passant de 10 000 en 2018-2019 à 11 500 en 2021-2022. Cette hausse a cependant accentué les problèmes de surpeuplement et le manque de ressources adéquates pour accueillir tous les étudiants efficacement.

Infrastructure et qualité des installations : En 2021-2022, seulement 65 % des infrastructures étaient considérées en bon état, soulignant la nécessité de rénovations urgentes et d'investissements supplémentaires.

Personnel enseignant et formation : Bien que des efforts aient été faits pour augmenter le nombre de personnel qualifié, passant de 200 à 220 enseignants (+10 %) de 2018 à 2021.

Points critiques essentiels

- Faible taux de scolarisation au niveau supérieur ;
- Capacité d'accueil très limitée ;
- Disponibilité d'une offre de formation pertinente et qualitative en faveur des étudiants ;
- Problématique d'accès aux revues spécialisées, aux bibliothèques, aux bases de données, aux services scientifiques de pointe et la formation à distance constituent des enjeux majeurs ;
- Forte demande au niveau supérieur.

1.3.3. Formation professionnelle, emploi et protection sociale

1.3.3.1. Formation professionnelle

Caractérisation de la situation

Infrastructure de formation : Le secteur de la formation professionnelle compte 237 centres, dont 15 appartiennent à des ONG. La ville de Bangui concentre 105 de ces centres, soulignant une importante disparité dans la répartition des infrastructures de formation professionnelle entre la capitale et les autres régions. Entre juin 2021 et mars 2023, 4000 jeunes ont bénéficié de formations dans 27 centres réhabilités et équipés. Ces efforts de réhabilitation représentent une avancée majeure pour renforcer les compétences de la jeunesse. Le Projet d'Appui au Développement de l'Apprentissage (PADA) a permis de recruter et former 175 apprentis dans neuf métiers variés. Cela illustre la diversité des compétences nécessaires pour répondre aux exigences du marché du travail. En parallèle, le Programme National d'Autonomisation Economique des Populations Rurales (TREE) a formé 180 jeunes dans les régions 1 et 2, démontrant un effort ciblé pour améliorer l'employabilité en milieu rural. De pour palier au problème de dans les régions, le ministère du travail a réalisé avec l'appui d'une entreprise autrichienne, une étude pour construire et équiper dix (10) centres de formation professionnelle dont six (6) dans les six (6) régions et quatre (4) à Bangui. La recherche de financement est en cours pour la réalisation dudit projet capital pour la formation professionnelle des jeunes.

Problèmes de fonctionnement des centres de formation : Malgré la présence de nombreux centres de formation professionnelle, 25 d'entre eux ont cessé de fonctionner à cause du manque de ressources. Cette situation affecte la capacité du système à fournir des formations de manière continue et cohérente, limitant ainsi l'accès à l'éducation professionnelle pour de nombreux jeunes.

Défis de l'Insertion Professionnelle : Le taux d'insertion professionnelle reste faible. Le manque de partenariats solides avec le secteur privé et l'inefficacité des mécanismes de suivi post-formation laissent de nombreux jeunes sans emploi stable. Cela met en lumière les défis persistants dans la transition de la formation à l'emploi, soulignant la nécessité de renforcer les liens entre les centres de formation et le marché du travail.

Points critiques essentiels

- Concentration excessive des centres de formation à Bangui, créant une inégalité régionale dans l'accès aux opportunités de formation professionnelle ;
- Absence de partenariats solides avec le secteur privé, réduisant les possibilités d'insertion professionnelle pour les jeunes diplômés ;
- Mécanismes de suivi post-formation inefficaces, entraînant un faible taux d'insertion professionnelle et une transition difficile vers le marché du travail ;
- Programmes de formation non alignés sur les besoins actuels du marché du travail, limitant la pertinence et l'employabilité des jeunes formés ;
- Insuffisance des ressources financières et matérielles pour les centres de formation, affectant la qualité et l'efficacité des formations offertes ;
- Manque de sensibilisation et de promotion de la formation professionnelle, réduisant l'intérêt et la participation des jeunes et de leurs familles aux programmes de formation

1.3.3.2. Emploi

Caractérisation de la situation

Emploi Informel : Le secteur informel domine le marché du travail et absorbe une main d'œuvre importante des jeunes employés en 2019 avec 91% (ACFPE, 2019), avec des emplois précaires et mal rémunérés. La faible productivité, les conditions de vie difficiles des travailleurs et l'absence

de protection sociale et de droits du travail augmente non seulement la vulnérabilité des travailleurs de ce secteur mais aussi reflète la difficulté du secteur. L'importante place qu'occupe l'auto-emploi (92%) en 2018, reflète le manque de structures pour des emplois stables. Les femmes sont particulièrement affectées, occupant souvent des emplois moins rémunérateurs.

Emploi formel : Cette section traite des informations relatives aux caractéristiques des offres d'emploi domiciliées à l'ACFPE. Au cours de l'année 2022, 2180 offres d'emploi au total ont été enregistrées à l'ACFPE contre 1694 en 2021, soit une hausse de 28,69 %. Les offres d'emploi réparties par branche d'activité de l'employeur laissent voir qu'un peu plus de 90 % de l'ensemble provient de la branche d'« Activité pour la santé humaine et l'action sociale » qui regorge essentiellement les ONG à caractère humanitaire. Elle est suivie des branches « Activités de service, de soutien et de bureau » et « Activités artistiques, sportives et récréatives » avec respectivement des proportions de 4,40 % et 1,17 %. Chacune des branches d'activités restant ne représentent moins de 1 % de l'ensemble.

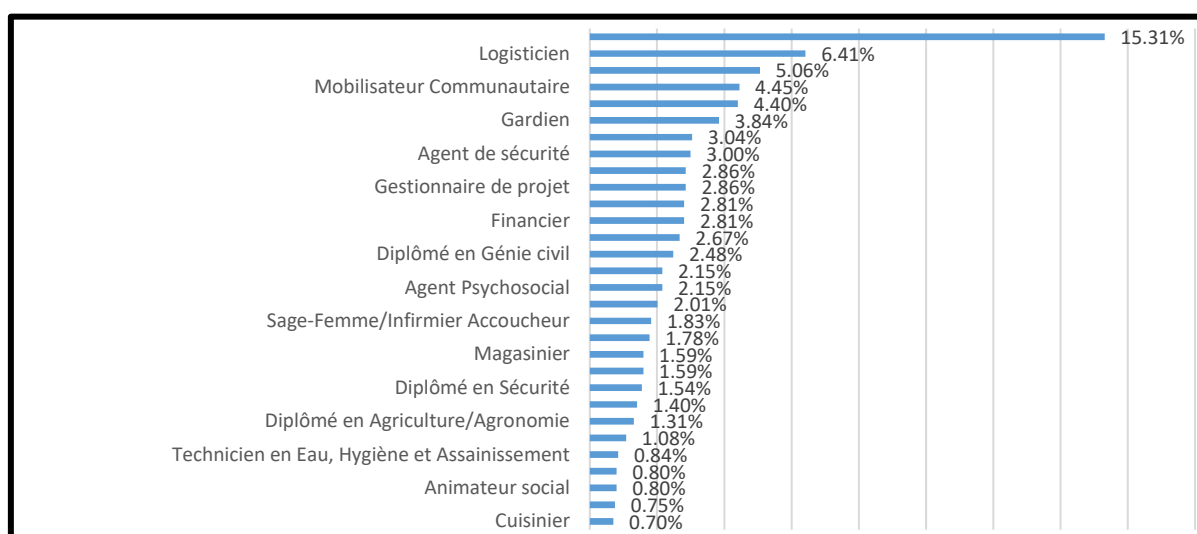
Tableau 2: Pourcentage d'occupation par branche d'activité

| Branche d'activité | % |
|-----------------------------------------------------|----------------|
| Agriculture, sylviculture et pêche | 0,14% |
| Activités de fabrication | 0,47% |
| Commerce | 0,80% |
| Transport et Entreposage | 0,33% |
| Hébergement et Restauration | 0,19% |
| Information et Communication | 0,51% |
| Activités financières et d'assurance | 0,28% |
| Activités spécialisées, scientifiques et techniques | 0,05% |
| Activités de service, de soutien et de bureau | 4,40% |
| Activités d'administration publique | 0,84% |
| Enseignement | 0,05% |
| Activités pour la santé humaine et l'action sociale | 90,40% |
| Activités artistiques, sportives et récréatives | 1,17% |
| Autres activités de service n.c.a | 0,09% |
| Activités spéciales des ménages | 0,09% |
| Activités des organisations extraterritoriales | 0,19% |
| Total | 100,00% |

Source : Données ACFPE, 2022

Le fait que ces offres d'emploi proviennent pour la plupart des ONG, les profils les plus sollicités sont également ceux demandés par ces structures, à savoir : les diplômés en sciences sociales (15,31 %), les logisticiens (6,41 %), les infirmiers (5,06 %), les mobilisateurs communautaires (4,45 %), les chauffeurs (4,40 %).

Tableau 3: Profil les plus sollicités



Source : Données ACFPE, 2022

Chômage : Le chômage est un problème majeur avec un taux global de 7,47%, atteignant 15,12% en milieu urbain contre 4% en zone rurale. Les jeunes sont particulièrement touchés, surtout ceux des zones urbaines où 50% des chômeurs ont moins de 25 ans et n'ont jamais travaillé. Les crises politico-militaires ont aggravé la situation, augmentant le chômage à 9,57% dans les zones de conflit. Bien que les ménages les plus pauvres affichent un taux d'occupation élevé de 96,82%, le chômage reste élevé parmi les jeunes des ménages plus aisés, à 13,74%.

La législation du travail : le pays a engagé des réformes visant à améliorer les conditions de travail et à formaliser les relations d'emploi notamment : i) La mise en place de la Politique Nationale d'Emploi et de Formation Professionnelle (PNEFP); (ii) le décret N°21.349 portant revalorisation du Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti (SMIG) et du Salaire Minimum agricole Garanti (SMAG; ii) Des efforts visant à remplacer les recrutements informels par des contrats de travail formels, conformément au Code du Travail, et la politique de centrafricanisation des postes a montré des résultats en janvier-février 2023, avec seulement 38 des 1500 emplois contrôlés occupés par des expatriés. De plus, afin d'impulser une dynamique pour appuyer le secteur productif une stratégie de l'Enseignement Technique et de la Formation professionnelle (ETFP) a été adoptée. Une plateforme de gouvernance de l'ETFP a été mise en place avec 4 axes stratégiques (Assurance qualité, relation avec l'entreprise, financement et suivi/évaluation) piloté par le Ministère en charge de l'Emploi et de la formation professionnelle et le ministère de l'Education Nationale à travers un arrêté conjoint. Mais la mise en œuvre de ces réformes est souvent entravée par la faible allocation de moyen financier, la faible capacité du capital humain des sectoriels et le manque de moyens de travail et un manque de transparence, laissant de nombreux travailleurs sans contrat formel et limitant leur accès aux protections légales.

Surveillance du marché de travail : des actions ont été entreprises pour améliorer la surveillance du Marché du Travail. Il s'agit notamment de : i) réalisation d'une étude diagnostique du système d'information sur le marché du travail assortie d'un plan stratégique de développement en 2017 ; ii) l'institution et la réalisation d'une enquête annuelle sur l'emploi depuis 2012 couplée chaque deux ans à une enquête sur le secteur informel. Plusieurs enquêtes ont été réalisées et ont permis de disposer des données nécessaires sur le marché du travail en vue de mesurer l'impact des actions en matière d'emploi et élaborer des politiques publiques pertinentes dans le domaine. De même, une application web Carte Emploi a été mise en place et le Tableau de Bord Emploi (TBE) a été mensuellement édité et vulgarisé.

La Population en emploi (POPEMP) : Selon le Ministère du Travail, Emploi et Formation professionnelle, la population en emploi est estimée à 8 566 094 individus, soit 97,1% de la main d'œuvre. Bien que cette population ait connu une baisse (dans l'absolu) entre 2016 et 2017, sa part dans la main-d'œuvre est restée pratiquement constante jusqu'en 2024. Elle est prédominée par les 3/5 des hommes, soit (3/5) 58,8%. On note une quasi-égalité entre hommes et femmes. En effet, 97,6% de la main-d'œuvre masculine est en emploi contre 96,3% pour les femmes. Le plein-emploi est presque une réalité en milieu rural où 98,3% de la main-d'œuvre est en emploi. L'âge moyen de la population en emploi est de 35,9 ans¹⁴.

Initiatives en matière de la création d'emploi : Les initiatives en matière d'emploi se sont traduites par : (i) la création de 2 800 000 emplois (formels et informels), de septembre 2011 à 2019, dont 222 000 en faveur des jeunes sur la seule période de 2016-2018 ; (ii) l'insertion d'environ 4000 personnes vulnérables dans des activités génératrices de revenus de 2016 à 2019 (Partenariat avec l'UNACOOPEC-CI) ; et (iii) l'insertion effective de bénéficiaires dans les Travaux à Haute Intensité de Main d'œuvre : 3548 en 2017, 2250 en 2019 et 3000 en 2020, notamment dans le cadre du projet C2D. Le TBE indique la création de 474 669 emplois formels entre 2015 et 2019 répartis comme suit : 412 131 (86,8%) dans le privé et 62 538 (13,2%) dans le public.

Le secteur privé : Le secteur privé est demeuré le principal animateur du marché de l'emploi. Le dynamisme enregistré par le secteur privé provient essentiellement des secteurs tels que le BTP, l'industrie manufacturière et le commerce. La création d'emplois par le secteur public s'est opérée à travers l'organisation régulière des concours de recrutement des fonctionnaires.

Dialogue social : La notion de dialogue social et de tripartisme est l'un des quatre objectifs stratégiques de l'OIT de promotion du « travail décent » pour tous qui est de favoriser l'offre aux hommes et aux femmes de possibilités d'obtenir un travail décent et productif dans des conditions de liberté, d'équité, de sécurité et de dignité humaine.

Les quatre objectifs stratégiques permettant la réalisation du travail décent sont la promotion : 1) des normes internationales du travail et des principes et droits fondamentaux au travail ; 2) des possibilités d'emploi et de revenu décents ; 3) de la protection sociale pour tous, et 4) du renforcement du tripartisme et du dialogue social.

De juin 2019 à mars 2023, le Gouvernement a entrepris des initiatives significatives pour renforcer le dialogue social, impliquant des programmes de sensibilisation, des réunions de travail et des négociations bipartites et tripartites. Le renforcer le dialogue social dans un contexte national fragile s'avérant de plus en plus pressant, le Gouvernement s'est aussi attelé au lancement d'un processus de mise en place d'un pacte social.

Un Pacte National pour la Stabilité Sociale et le Relèvement Economique a été ainsi signé le 27 décembre 2019, suivi de la mise en place le 20 janvier 2020 d'un Comité Tripartite de Pilotage afin de : (i) Obtenir une trêve sociale de trois (03) ans pour permettre au Gouvernement de relancer la reconstruction du pays; (ii) Rechercher à travers le comité tripartite de pilotage des solutions idoines à la paix sociale; (iii) Participer à la prise de décision consensuelle concernant la politique économique et sociale ; (iv) Lancer le processus des élections sociales et tendre vers la mise en place d'un Conseil National du Dialogue Social.

Cela dit, il faut reconnaître que la négociation collective est promue dans la Fonction Publique centrafricaine à travers le Cadre Permanent de Concertation et de Négociation (CPCN) Gouvernement/Syndicats.

En République Centrafricaine, le Conseil National Permanent du Travail (CNPT) en tant qu'organe tripartite de dialogue social devrait être à même, vu ses attributions, de faire des propositions concernant la revalorisation des salaires (à l'image du CPCN pour le secteur public)

¹⁴ ACFPE, Rapport sur l'Emploi, 2020

La création du CNPT n'ayant pas été accompagnée de moyens suffisants, il ne peut jouer un rôle déterminant dans la promotion du dialogue social.

Toutefois, le règlement des conflits collectifs, les négociations collectives font de l'Inspection du Travail une structure de la pratique du dialogue social (tout autant que le Tribunal du Travail) et l'acteur n° 1 du dialogue social au niveau régional de par son rôle de contrôle, conseil et de conciliation : c'est au cours de leurs visites d'inspection que les inspecteurs régionaux du travail et des lois sociales peuvent jouer pleinement leur triple rôle de contrôle, de conciliation et de conseil auprès des employeurs et des travailleurs sur leurs droits et obligations ou intérêts réciproques et leur donner des avis sur des mesures à prendre en vue d'assurer la protection des travailleurs contre les risques auxquels ceux-ci sont exposés dans l'exercice de leur profession ou l'exécution de leurs tâches.

Ces efforts ont amélioré la communication et la coopération entre le gouvernement, les employeurs et les syndicats, contribuant à un climat social plus apaisé et à des relations de travail plus harmonieuses. Cependant, des défis majeurs persistent, notamment le manque de structures représentatives efficaces et la faible capacité des syndicats à défendre les droits des travailleurs

Points critiques essentiels

- Prédominance du secteur informel sur le marché du travail ;
- Fort taux de main-d'œuvre des jeunes dans le secteur informel ;
- Emplois précaires et mal rémunérés ;
- Mauvaise condition de vie de travailleurs ;
- Absence de protection sociale pour toute la population ;
- Absence d'une structure pour des emplois stables ;
- Hausse des offres d'emploi formel domiciliées à l'ACFPE ;
- Faible niveau de contrôle des contrats de travail ;
- Absence d'application de la législation du travail en RCA ;
- Augmentation constante de la main-d'œuvre ;
- Des initiatives non durables en matière de la création d'emploi.

1.3.3.3. Protection sociale contributive

Caractérisation de la situation

Organisation et législation : La sécurité sociale du secteur privé est régie par la loi n°06.035 du 28 décembre 2006, qui a institué le code de sécurité sociale et confié sa mise en œuvre à la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS). En 2020, le gouvernement a adopté le Code de protection de l'enfant, renforçant ainsi la législation pour protéger les enfants contre les abus, la violence et l'exploitation, y compris leur recrutement par des groupes armés. Malgré ces avancées législatives, la couverture des prestations de la CNSS reste limitée, ne s'étendant qu'à environ 10% de la population active, principalement les travailleurs du secteur formel public et privé. Les prestations sociales incluent l'assurance-maladie qui demeure inopérante, les prestations de maladie, les mesures de sécurité et d'hygiène, ainsi que la réhabilitation pour les accidents du travail et les maladies professionnelles, mais elles n'incluent pas encore un régime d'assurance-chômage. La CNSS se limite principalement à couvrir les frais médicaux et pharmaceutiques des victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles.

La couverture et l'accès : Elle se limite principalement aux travailleurs du secteur formel, représentant seulement une infime partie de la population active. Les travailleurs du secteur informel, qui constituent la majorité de la main-d'œuvre, n'ont pas accès aux prestations de la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) en raison de l'absence d'un régime organisé pour eux. Par conséquent, ces travailleurs informels restent sans couverture sociale officielle. Les entreprises et les ONG prennent souvent en charge la santé de leurs employés directement

après des formations sanitaires ou via des mécanismes d'assurances auto-organisés et autogérés, ou en externalisant le risque à des compagnies privées d'assurance. Cette disparité dans l'accès à la protection sociale crée une inégalité significative, laissant une grande partie de la population sans filet de sécurité en cas de maladie, d'accident de travail ou de besoin de réhabilitation.

Régime spécial pour le secteur public : Les travailleurs du secteur public bénéficient d'un régime spécial de sécurité sociale, mais cette couverture est fortement limitée par l'absence de structure avec une autonomie administrative et financière. En théorie, les fonctionnaires devraient être exemptés de la part de prise en charge de leurs frais de soins de santé et de médicaments, et devraient voir leurs frais avancés remboursés. Cependant, malgré le Décret de tarification des prestations des établissements de santé qui prévoit une prise en charge des soins de santé des fonctionnaires à hauteur de 80% par le budget de l'État, la réalité est différente. Les fonctionnaires se plaignent régulièrement de devoir payer eux-mêmes ces frais, avec seulement les agents du Ministère de la Santé bénéficiant d'une prise en charge complète à 100%. En raison des tensions de trésorerie, les évacuations sanitaires des fonctionnaires posent également de graves problèmes, conduisant à de nombreux cas de décès faute de soins appropriés en temps voulu. Le Gouvernement compte mettre en place deux caisses, l'une de prévoyance sociale y compris des pensions des Fonctionnaires et agents de l'Etat et l'autre d'assurance maladie.

Points critiques essentiels

- Seulement une infime partie (10%) de la population active est couverte, principalement des travailleurs du secteur formel public et privé, créant une inégalité significative dans l'accès à la protection sociale ;
- La majorité de la main-d'œuvre reste sans protection sociale officielle, aggravant la précarité et l'insécurité économique des travailleurs informels ;
- Les textes réglementaires nécessaires pour rendre les régimes spéciaux pour le secteur public opérationnels ne sont pas encore promulgués, limitant la portée et l'efficacité des mesures existantes ;
- L'absence d'un régime d'assurance-chômage et de prestations sociales complètes limite la sécurité économique des travailleurs en cas de perte d'emploi ou de crise sanitaire ;
- Les fonctionnaires doivent souvent avancer leurs frais de soins de santé et de médicaments, malgré les décrets prévoyant une prise en charge à hauteur de 80%, créant une inégalité entre les agents du Ministère de la Santé et les autres fonctionnaires ;
- Les tensions de trésorerie et la mauvaise gestion des évacuations sanitaires entraînent des décès évitables faute de soins appropriés en temps voulu ;
- La qualité et l'accès aux services sociaux varient largement, avec des infrastructures de santé souvent inadéquates, en particulier pour les travailleurs du secteur informel et dans les zones rurales ;
- Les entreprises et les ONG prennent souvent en charge la santé de leurs employés de manière indépendante, créant une fragmentation et une inefficacité dans la provision de services sociaux.

1.3.4. Santé et nutrition

1.3.4.1. Santé de la population

Caractérisation de la situation

Politiques de santé : Le Gouvernement a mis en place des cadres stratégiques pour améliorer la santé publique à travers la Politique Nationale de Santé (PNS) pour la période 2019-2030 et le troisième Plan National de Développement Sanitaire (PNDS-III) couvrant 2022-2026. Ces plans sont alignés sur les Objectifs de Développement Durable (ODD3), l'Agenda 2063 de l'Union

Africaine, la Déclaration de Nairobi sur la population et le développement, ainsi que la Déclaration de Mexico sur la santé universelle. Ces orientations stratégiques visent à renforcer le système de santé, promouvoir la santé pour tous et atteindre des objectifs de santé ambitieux à long terme à travers les dix domaines d'impulsion présidentielle pour la réalisation de la Couverture sante Universelle (CSU).

Investissements et financements : Les investissements dans le secteur de la santé ont connu une augmentation notable au fil des années, illustrant un engagement croissant en faveur de ce domaine essentiel. Le taux d'investissement du secteur est passé de 8.82% en 2018 à 13.53% en 2019, atteignant 14.47% en 2020 avant de se stabiliser à 13.9% en 2021. Ces chiffres montrent la volonté du Gouvernement de respecter l'accord d'Abuja, qui préconise que 15% du budget de l'État soit consacré à la santé, marquant ainsi un pas significatif vers l'amélioration des infrastructures et services de santé.

État de santé de la population : Malgré les efforts accrus et les financements importants du Gouvernement et de ses partenaires techniques et financiers, l'état de santé général de la population centrafricaine reste préoccupant et caractérisé par les taux très élevés de mortalité et de morbidité avec une prédominance des maladies transmissibles et une augmentation des maladies non transmissibles. L'espérance de vie à la naissance est estimée à 53,3 ans en 2021 (contre 52.8 ans en 2018, MICS6) alors dans la région africaine, elle est de 64 ans. L'accès aux services de santé de qualité demeure très limité et le taux de mortalité reste élevé. En 2021, le taux brut de mortalité générale était estimé à 16,8 pour 1000, tandis que la mortalité infanto-juvénile était de 99 décès pour 1000 naissances vivantes en 2018-2019 (MICS 6 2018-2019).

Du côté des ressources humaines de santé, on dénombre une densité de personnel de santé qualifié à 3,57/10 000 habitants en 2024 (contre 5,5 en 2019) pour une norme fixée par l'OMS de 23 professionnels de santé pour 10 000 habitants. Selon les données de l'enquête SARA/HeRAMS en 2023, le nombre d'infrastructures sanitaires fonctionnelles est de 1020. La disponibilité des médicaments traceurs demeure faible autour de 27% dans les formations sanitaires

Mortalité maternelle, infantile et infanto-juvénile : Selon les données du Rapport d'Information Sanitaire (RIS) 2022, les principales causes de mortalité chez les enfants en République Centrafricaine sont le paludisme, la malnutrition, les infections respiratoires aiguës, les diarrhées, les blessures et les méningites. En 2021, le paludisme représentait 28% des décès infantiles, suivi de la malnutrition à 23,5%, les infections respiratoires aiguës à 13%, et les diarrhées à 8%. Les blessures et les méningites contribuaient respectivement à 3,3% et 3% des décès. Cette répartition souligne l'importance de cibler ces maladies dans les programmes de santé publique pour réduire la mortalité infantile.

La mortalité maternelle demeure un véritable problème de santé publique avec un taux estimé à 829 décès pour 1 000. L'enquête SONU réalisée en 2021 et le Global Burden of Disease Study 2019 ont révélé que les cinq principales causes de décès maternels en RCA étaient les dystocies/travail prolongé (31,6%), suivies des complications de l'avortement (29,4%), des infections du post partum (28,1%) et des hémorragies du post partum et de l'ante partum (respectivement 12,4% et 7,8%).

Couverture vaccinale : Selon les données de l'enquête nationale de couverture vaccinale (2023/2024) en République Centrafricaine, le taux de couverture en Penta 3 (antigène traceur) est en moyenne de 36,1% variant de 14,6% dans la RS 6 à 79,1% dans la RS 7 (Bangui). Cette faible couverture est due principalement à la disponibilité limitée des vaccins et aux normes socioculturelles défavorables à la vaccination. Améliorer l'accès aux vaccins et sensibiliser la population à leur importance sont des étapes cruciales pour renforcer l'immunité collective et prévenir les maladies évitables par la vaccination.

Points critiques essentiels

- Insuffisance du nombre des infrastructures sanitaires ;
- Insuffisance Absence d'un système national d'approvisionnement et de distribution des médicaments et des produits de santé ;
- Nombre insuffisant en ressources humaines de qualité et inégalement réparties sur l'ensemble du territoire ;
- Prolifération des médicaments et autres produits médicaux de bonne qualité inférieure.

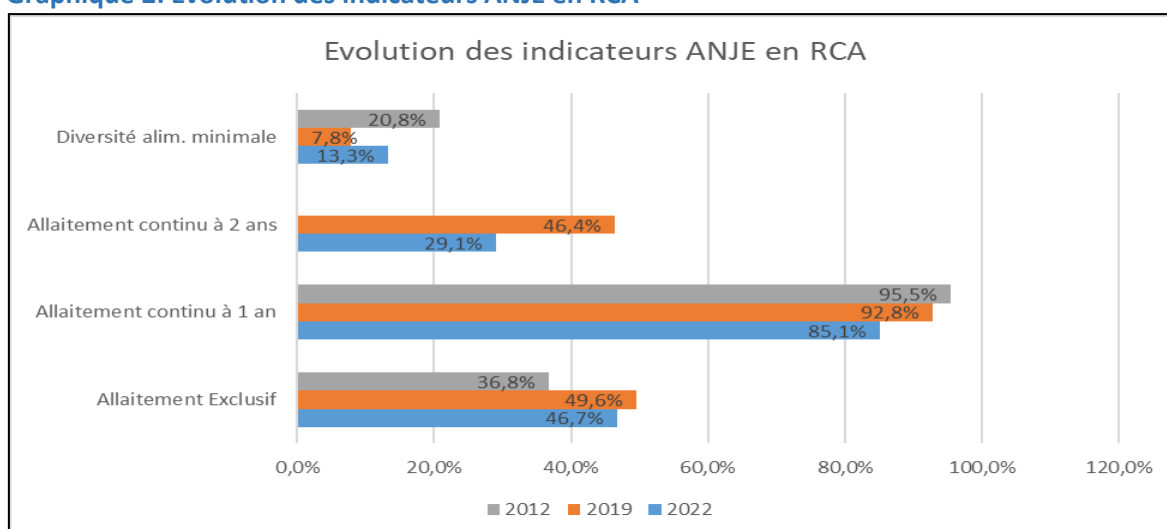
1.3.4.2. Nutrition

Caractérisation de la situation

Insécurité alimentaire : Elle touche presque la moitié de la population en République Centrafricaine (RCA). Selon l'analyse du cadre intégré de la classification de la sécurité alimentaire (IPC) de novembre 2023, 41% de la population analysée, soit environ 2 534 000 personnes sur les 6,1 millions de personnes, font face à une insécurité alimentaire aiguë élevée, identifiés en situation de crise et urgence¹⁵. Cette situation critique reflète les défis structurels et les crises récurrentes qui affectent le pays, rendant l'accès à une alimentation suffisante et nutritive extrêmement difficile pour une grande partie de la population.

Malnutrition : La sous-nutrition reste un grave problème de santé publique en République Centrafricaine (RCA), avec des taux élevés de malnutrition chronique malgré les efforts du gouvernement. Depuis 2012, les enquêtes nationales de nutrition montrent des taux dépassant souvent les 30 % recommandés par l'OMS, atteignant 37,5 % en 2022, avec des variations régionales importantes. La malnutrition aiguë globale est de 5,5 %, touchant plus sévèrement les enfants de 6 à 23 mois (7,4 %). Seuls 2,5 % des enfants de moins de deux ans ont un régime alimentaire adéquat et le taux d'allaitement exclusif est de 46,7 %, reflétant une détérioration des indicateurs nutritionnels par rapport à 2012. Malgré un taux d'allaitement continu jusqu'à un an supérieur à 80 %, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour améliorer les indicateurs critiques pour le développement des enfants.

Graphique 2: Evolution des indicateurs ANJE en RCA

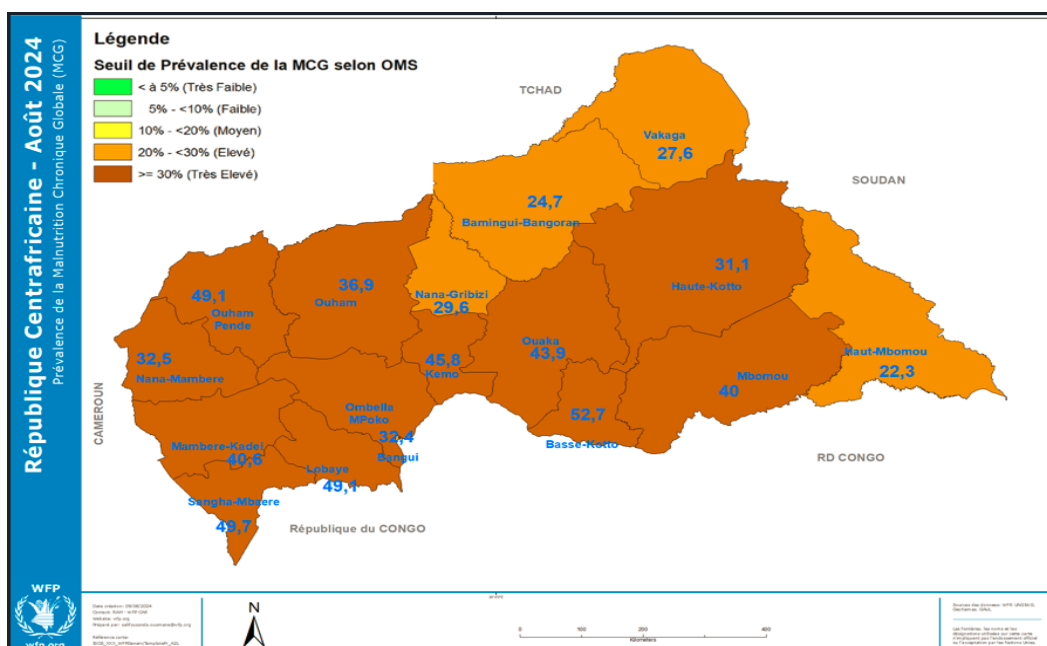


Source : Enquête SMART 2022

A ces formes de malnutrition s'ajoutent la surnutrition et des carences en minéraux et vitamines, qui ont un impact négatif sur la survie de l'enfant ainsi que sur son aptitude d'apprentissage

¹⁵ Phase 3 et +

(effets cognitifs). En RCA, 3 pour cent des enfants de moins de 5 ans sont obèse (MICS 2018-2019).



Points critiques essentiels

- Insuffisance de financement pour l'achat des intrants nutritionnels ;
- Niveau élevé de la prévalence de la malnutrition chronique ;
- Insuffisance de la prise en charge effective des personnes infectées et affectées ;
- La non accessibilité/abordabilité d'aliments nutritifs par une franche importantes de la population ;
- Régimes alimentaires non équilibrés et diversifiés ;
- Pratiques alimentaires et de soins non optimaux.

1.3.5. Accès à l'eau et à l'assainissement

1.3.5.1. Accès à l'eau potable

Caractérisation de la situation

Disparité entre milieux urbains et ruraux : La situation globale d'accès à l'eau potable dans le pays n'a pas connu des avancées significatives. La tendance est à la baisse du taux d'accès à l'eau potable au plan national. Selon les résultats de l'enquête MICS de 2018-20219, le taux d'accès à l'eau potable au niveau national était de 54%. Il est passé de 37,2% en 2020 contre 36% en 2022 selon le Programme Conjoint de suivi OMS/UNICEF), bien qu'un document de politique nationale de l'eau en un programme national de gestion intégrée des ressources en eau aient été adoptés en 2021. Ce taux d'accès est réparti entre 48% en milieu urbain et 27% en milieu rural. Cette disparité s'explique l'absence d'une planification équitable des ouvrages d'Alimentation en Eau Potable à réaliser dans les régions, selon le principe de développement harmonieux de toutes les régions du pays.

Amélioration des infrastructures : En raison du faible taux d'accès à l'eau potable, le département en charge des ressources hydrauliques a établi en 2022 une cartographie des forages en milieu rural qui fait ressortir le nombre de 4150 forages existants et une projection de 3000 forages à construire d'ici 2025. Ce qui devrait permettre d'augmenter le taux d'accès à plus de 50%. Ainsi,

des actions ont été mises en œuvre et se poursuivent dans le cadre des différents projets avec l'appui des partenaires (PTFs et ONGs) pour la construction et la réhabilitation des forages dans le milieu rural et semi urbain et la réalisation des mini systèmes d'alimentation en eau potable dans les localités de plus de 2000 habitants. En même temps, des travaux visant à réhabiliter et renforcer les centres de production et de distribution d'eau de la SODECA tant à Bangui et les sept villes secondaires dans le cadre des différents programmes et projets ont été réalisés et sont toujours en cours de réalisation. En dépit de ces actions, les besoins demeurent largement insatisfaits.

Gestion et financement des services d'eau en milieu urbain : La Société de Distribution d'Eau en Centrafrique (SODECA) joue un rôle crucial dans l'approvisionnement en eau potable de huit centres urbains, avec 23 100 branchements en 2022 dont 20 220 à Bangui. Cependant, les infrastructures de SODECA sont vétustes et font l'objet de vandalisme, ce qui affecte la qualité et la régularité de service. En outre, dans les autres villes non desservies par la SODECA, l'approvisionnement en eau potable se fait à travers les forages et la croissance démographique rapide accentuent la pression sur les ouvrages existants bien que les services d'approvisionnement en eau potable sont limités à cause d'insuffisance de financement.

Points critiques essentiels

- Forte pression sur la demande sociale alimentée par une croissance démographique soutenue et décalage majeur entre la demande de services essentiels et la capacité d'offre ;
- Incapacité des infrastructures hydrauliques existantes à répondre à la demande croissante en milieu rural et urbain, nécessitant une réhabilitation urgente et la construction de nouveaux forages et bornes fontaine ;
- Insuffisance de financements et gestion inefficace des ressources, limitant les capacités d'amélioration et d'expansion des services d'eau potable ;
- Problèmes de sécurité et de vandalisme affectant les infrastructures de SODECA, réduisant la qualité et la régularité de l'approvisionnement en eau potable dans les centres urbains ;
- Absence de solutions adaptées et durables pour l'approvisionnement en eau en milieu rural, exacerbant les disparités d'accès entre les zones urbaines et rurales.

1.3.5.2. Accès à l'assainissement

Services d'assainissement : En République Centrafricaine, nonobstant les efforts consentis par l'Etat et la contribution des Organisation Non Gouvernementales dans le cadre d'urgence et de développement à travers les interventions de lutte contre la Covid 19 et la vulgarisation de l'approche Assainissement Total Piloté par la Communauté (ATPC) et la construction et la réhabilitation des ouvrages d'assainissement, le taux d'accès à l'assainissement au niveau national reste faible de l'ordre 14,1 %, reparti entre 25% en milieu urbain et 6% en milieu rural selon le rapport JMP de 2022. En effet, le pays ne dispose pas assez de systèmes d'assainissement conventionnels comme des réseaux d'égouts et des stations d'épuration des eaux usées hospitalières et domestiques et de gestion des ordures, aggravant les risques sanitaires et limitant la qualité de vie. Pour améliorer l'accès, plus de 1000 latrines publiques à fosses ventilées séparées hommes/femmes ont été construites dans les écoles, formations sanitaires et gares routières, marchés et autres.

Services d'assainissement en milieu urbain : Les services d'assainissement sont limités principalement en raison d'un manque de moyens logistiques, se concentrant essentiellement sur l'excréta et l'élimination des eaux usées au niveau de certains centres tels que les hôtels et quelques hôpitaux. À Bangui, seulement 6 % des déchets ménagers sont collectés et traités par la mairie, montrant l'inefficacité du système actuel. Il n'existe pas de décharges contrôlées dans

d'autres villes ni des systèmes d'épuration pour la gestion des déchets solides et liquide, aggravant les conditions de vie et l'environnement. Cependant, en septembre 2022, un "Plan national de gestion des déchets biomédicaux" a été adopté pour améliorer la gestion de ces déchets spéciaux et réduire les risques sanitaires associés, démontrant ainsi la nécessité urgente de renforcer les infrastructures et les capacités de gestion des déchets solides et liquides pour protéger la santé publique et l'environnement.

Pratiques inadéquates et comportement des populations : Les pratiques inadéquates en matière d'assainissement sont fréquentes en République Centrafricaine, surtout dans les zones rurales où la majorité des habitants défèquent à l'air libre. Cette situation résulte du manque d'installations sanitaires adéquates, exposant les populations à de graves risques de santé publique, notamment des maladies diarrhéiques et des infections parasitaires. Les latrines familiales et autres installations sanitaires améliorées sont principalement construites grâce aux efforts des acteurs humanitaires, sans intervention substantielle de l'État. Cette dépendance souligne le besoin urgent d'une action gouvernementale plus proactive et structurée pour améliorer les conditions sanitaires. Actuellement il est important de développer l'approche Assainissement Total Piloté par les Communauté (ATPC) afin de mettre fin à la Défécation à l'Air Libre (FDAL) dont le taux national est de 27% selon enquête MICS.

Coordination institutionnelle : Le cadre institutionnel chargé de l'assainissement en République Centrafricaine est marqué par une multitude d'intervenants, ce qui entraîne un chevauchement des responsabilités et une inefficacité globale. Plusieurs ministères et organismes sous tutelle ont des attributions qui se chevauchent, créant des ambiguïtés et une absence de coordination générale bien établie. Cette situation complique la mise en œuvre des politiques et des programmes efficaces en matière d'assainissement. Sans une structure de coordination claire et centralisée, les efforts pour améliorer les conditions sanitaires restent fragmentés et insuffisants. Pour surmonter ces défis, il est essentiel de clarifier les rôles et de renforcer la collaboration entre les différentes entités impliquées, tout en établissant une stratégie nationale cohérente et intégrée pour l'assainissement.

Points critiques essentiels

- Forte pression sur la demande d'installations sanitaires, en particulier dans les zones rurales où seulement 1,7 % de la population avait accès en 2006, et décalage majeur entre la demande croissante en milieu urbain et une offre qui n'a atteint que 25 % en 2022 ;
- Demande croissante de systèmes d'assainissement conventionnels, tels que les réseaux d'égouts et les stations de traitement des eaux usées, avec un décalage important entre cette demande et l'absence quasi totale de telles infrastructures ;
- Forte pression pour une gestion efficace des déchets, particulièrement à Bangui où seulement 6 % des déchets ménagers sont collectés et traités par la mairie, illustrant un décalage critique entre la demande de services de gestion des déchets et la capacité d'offre actuelle ;
- Forte pression sur les besoins en éducation sanitaire et en infrastructures, face à des pratiques de défécation à l'air libre encore très répandues dans les zones rurales, mettant en lumière un décalage important entre les besoins sanitaires et les infrastructures disponibles, souvent fournies par des acteurs humanitaires ;
- Demande urgente de clarification et de coordination entre les multiples intervenants impliqués dans l'assainissement, avec un décalage significatif entre la multiplicité des acteurs et l'absence de coordination efficace, compliquant la mise en œuvre des politiques et programmes nécessaires ;
- Inexistence d'un système organisé de gestion des eaux usées et de collecte et élimination des déchets.

1.3.6. Équité, égalité de genre et violence basées sur le genre : une préoccupation pour la société centrafricaine

Caractérisation de la situation

Les questions d'équité et d'égalité sont importantes dans un État de droit. Elles permettent de corriger les déséquilibres et de promouvoir l'égalité des chances à travers l'inclusion sociale pour une meilleure justice sociale et la participation de toutes les couches sociales au développement harmonieux et durable du pays. De manière spécifique, l'expérience a montré que la discrimination fondée sur le genre donne lieu à une faible croissance, plus de pauvreté, une gouvernance plus faible et un niveau de vie plus bas.

Engagement de la RCA pour l'égalité des sexes : Depuis plus d'une décennie, la République centrafricaine (RCA) s'est engagée activement dans la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Cet engagement se traduit par une volonté politique forte, matérialisée par l'adoption de diverses politiques et textes législatifs et réglementaires favorables à l'égalité de genre. Cet effort vise à créer un environnement législatif et politique propice à l'épanouissement des femmes et à leur pleine participation à la société(cf. encadré 2).

Encadré 6 : Référentiels

- Politique nationale de promotion de l'égalité et de l'équité du genre en RCA (2005 ; actualisation en 2019) ;
- Stratégie nationale d'autonomisation socio-économique des femmes et des filles en RCA ;
- Stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le genre et autres pratiques néfastes à l'égard des femmes et des filles ;
- Stratégie nationale genre et élections ;
- Plan National de mise en œuvre de la résolution 1325 des Nations-Unies sur les femmes, la paix et la sécurité ;
- Quatre dernières Constitutions ;
- Loi relative à la protection de la femme contre les violences (2006) ;
- Loi n° 16-004 instituant la parité entre les hommes et les femmes en RCA (2016) ;
- Décret du 23 février 2024 portant organisation et fonctionnement de l'Observatoire National la Parité entre les Hommes et les Femmes en République centrafricaine (RCA).

Inégalités persistantes : Malgré les politiques et stratégies mises en place par le Gouvernement avec l'appui des partenaires, les inégalités de genre persistent en RCA. Les normes socio-culturelles patriarcales continuent de défavoriser les femmes. Les résultats du Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) de 2003 et d'études récentes révèlent de profondes disparités entre hommes et femmes dans tous les domaines de la vie publique et privée. En 2021, le taux brut de scolarisation des filles est de 84% contre 108% pour les garçons, et le taux d'achèvement au fondamental 1 est de 40% pour les filles contre 54% pour les garçons

Éducation et alphabétisation : L'accès à l'éducation en RCA est inégal, les filles étant moins scolarisées que les garçons à tous les niveaux. En 2013, seulement 33% des filles achevaient leur scolarité primaire contre 53% des garçons. Le taux d'analphabétisme est de 68% chez les femmes contre 42% chez les hommes. La faible scolarisation des filles est exacerbée par des facteurs socio-culturels tels que les mariages précoces et les grossesses adolescentes. Cette situation limite considérablement les opportunités d'épanouissement des femmes et des jeunes filles.

Autonomisation économique des femmes : L'autonomisation économique des femmes en RCA est limitée par des lois discriminatoires, un faible accès à la justice et aux ressources économiques. Les femmes sont majoritairement actives dans le secteur informel, représentant plus de 80% de l'économie rurale et du petit commerce. Seulement 10% des comptes ouverts

dans les institutions financières depuis 2017 appartiennent à des femmes de plus de 15 ans, et 7% sont des comptes d'épargne. Cette situation est aggravée par un accès limité au crédit bancaire, ce qui entrave leur capacité à développer des activités économiques durables et à améliorer leur condition de vie

Participation à la prise de décision : La participation des femmes aux instances de prise de décision reste faible en RCA. Malgré un quota de parité de 35%, les femmes sont sous-représentées avec seulement 12% de femmes parlementaires et 17,5% de femmes membres du Gouvernement. Cette faible représentation est attribuable à des obstacles tels que le niveau d'éducation, les normes culturelles et l'insécurité politique. Par ailleurs, seulement 11% des femmes sont chefs d'exécutifs communaux, ce qui illustre encore plus l'ampleur de cette sous-représentation.

Participation des femmes à la consolidation de la paix : Malgré la ratification de la résolution 1325 « Femmes, Paix et Sécurité », la participation des femmes à la consolidation de la paix en RCA reste faible. Les femmes ne sont pas suffisamment consultées dans les processus de négociation de paix. Elles jouent néanmoins un rôle crucial au niveau communautaire, notamment dans le plaidoyer, la sensibilisation et la médiation pour la paix. En outre, les femmes ne sont pas associées en amont et dans l'exécution des décisions et de suivi-évaluation des politiques publiques, ce qui limite leur impact sur les efforts de consolidation de la paix.

Violences basées sur le genre : Les violences basées sur le genre en RCA sont un problème majeur. En 2022, 23 644 cas de VBG ont été signalés, représentant une augmentation de 104% par rapport à 2021. Les types de violences incluent les agressions sexuelles, les violences psychologiques, le déni de ressources et les mariages précoces. Ces violences sont souvent banalisées et sous-déclarées, aggravant la vulnérabilité des femmes et des filles. Les données montrent que les femmes et les jeunes filles sont les principales victimes de ces violences, ce qui perpétue un cycle de discrimination et de marginalisation

Obstacles à l'épanouissement des femmes : Les obstacles à l'épanouissement des femmes incluent la faible coordination des interventions contre les VBG et la faible capacité de prise en charge des survivantes. La pauvreté féminine atteint 81% en milieu rural, limitant les opportunités économiques et renforçant la dépendance envers les hommes. Les pesanteurs socioculturelles et une santé reproductive non maîtrisée aggravent cette situation, entravant les possibilités d'épanouissement des femmes. Ces facteurs, combinés à un fort taux d'analphabétisme et à un faible rendement scolaire des filles, créent un environnement où les femmes sont particulièrement vulnérables à la pauvreté et à la marginalisation.

Points critiques essentiels

- Malgré les efforts du gouvernement et le soutien des partenaires, les inégalités de genre persistent, alimentées par des normes socio-culturelles patriarcales qui défavorisent les femmes dans tous les domaines de la vie publique et privée ;
- Le taux de scolarisation des filles reste largement inférieur à celui des garçons, avec des taux d'achèvement scolaire et des niveaux d'alphabétisation bien plus faibles pour les filles, exacerbés par des mariages précoces et des grossesses adolescentes ;
- Les femmes sont majoritairement confinées au secteur informel, avec un accès très limité aux services financiers et aux crédits, ce qui entrave leur capacité à développer des activités économiques durables et à améliorer leur condition de vie ;
- La participation des femmes aux instances de décision est insuffisante, avec des pourcentages faibles de femmes parlementaires et membres du gouvernement, dû à des obstacles éducatifs, culturels et d'insécurité politique ;
- Bien que les femmes jouent un rôle crucial au niveau communautaire, elles sont largement

exclues des processus formels de négociation de paix et de la mise en œuvre des politiques publiques de consolidation de la paix ;

- Les cas de violences basées sur le genre ont considérablement augmenté, incluant des agressions sexuelles, violences psychologiques, déni de ressources et mariages précoces, souvent banalisés et sous-déclarés, accentuant la vulnérabilité des femmes et des filles ;
- La pauvreté féminine atteint des niveaux élevés, surtout en milieu rural, limitant les opportunités économiques et renforçant la dépendance envers les hommes, combinée à un fort taux d'analphabétisme et un faible rendement scolaire des filles, créant un environnement de marginalisation et de discrimination.

1.3.7. Action humanitaire et protection sociale non-contributive : Une réponse en deçà des besoins réels de la population.

1.3.7.1. Action humanitaire

Caractérisation de la situation

La République centrafricaine reste un pays fragile avec une population de 6.1 millions d'habitants, dont 3.4 millions (plus de 50%) nécessitent une aide humanitaire. Les décennies de conflits ont créé des besoins énormes en sécurité alimentaire, protection sociale, accès à l'eau potable, assainissement, logement et services de santé. Les infrastructures sont sévèrement endommagées, et les ressources sont limitées. L'impact des conflits persiste, compliquant les efforts de reconstruction et de développement. En outre, le pays doit constamment gérer les tensions ethniques et politiques, qui aggravent la situation humanitaire et ralentissent les initiatives de développement durable. La faible capacité institutionnelle du gouvernement, couplée à la dépendance envers l'aide internationale, rend difficile la mise en place de solutions durables

Impact des conflits internationaux : Les conflits internationaux ont gravement impacté la République centrafricaine, déjà fragile. Le conflit en Ukraine a perturbé les chaînes d'approvisionnement mondiales, augmentant les prix des aliments et du carburant, affectant lourdement la population. Cette crise ukrainienne a contribué à l'insécurité alimentaire et à la pénurie de ressources de base, exacerbant la situation humanitaire. En mai 2023, le conflit au Soudan a aggravé la situation, augmentant le nombre de déplacés internes de 474,822 à 485,825 en un mois. Parmi ces nouveaux déplacés, 10,368 sont des demandeurs d'asile soudanais, majoritairement des femmes et des enfants. La crise a aussi provoqué le retour de 3,397 Centrafricains rapatriés. Les violences au Tchad ont causé des mouvements de population vers le Nord-Ouest de la Centrafrique, aggravant encore l'insécurité alimentaire et la pénurie de ressources, rendant la situation humanitaire critique.

Crises humanitaires et déplacements de population : Les sous-préfectures du Nord-est, notamment Birao, Ouanda-Djallé, Ouada, Yalinga et Ndélé, sont sévèrement touchées par les crises humanitaires, exacerbées par les inondations et la crise soudanaise. La hausse des prix des denrées alimentaires, comme une augmentation de 40% du prix du riz en un an, et la pénurie de carburant rendent la nourriture de base inaccessible pour de nombreuses familles. L'accès limité aux services de base, tels que les soins de santé, l'éducation et l'eau potable, accroît la vulnérabilité. Les infrastructures routières impraticables isolent ces régions et entravent l'aide humanitaire. Environ 1,6 million de personnes ont besoin de protection et 1,2 million souffrent de violences basées sur le genre. Une intervention urgente est nécessaire pour éviter une détérioration supplémentaire des conditions de vie.

Problème des Personnes Déplacées Internes (PDI) et Réfugiés : Le conflit de 2013 a déplacé environ 750,000 personnes vers les pays voisins, notamment le Soudan, le Congo Brazzaville, le

Tchad, la RDC et le Cameroun. En juin 2023, la République centrafricaine comptait 485,825 personnes déplacées internes (PDI), dont 27% vivent dans des sites dédiés et 73% dans des familles d'accueil. Cette situation engendre une forte pression sur les communautés locales et exacerbe les besoins humanitaires, avec 2.3 millions de personnes en insécurité alimentaire et 1.1 million sans accès à l'eau potable. Les infrastructures de santé et d'éducation sont gravement insuffisantes, nécessitant des interventions urgentes et coordonnées pour améliorer les conditions de vie et favoriser le retour des déplacés.

Initiatives de retour et de réintégration des déplacés : Depuis 2017, environ 75,649 PDI sont retournés chez eux, avec seulement 5 sites de déplacés restants sur 150, soit 97% de sites fermés. Le plan de retour pour 2024-2027 prévoit le rapatriement volontaire de 300,000 personnes sur quatre ans : 40,000 en 2024, 60,000 en 2025, 90,000 en 2026 et 110,000 en 2027. Plus de 150,000 retours spontanés ont été enregistrés grâce à une amélioration de la sécurité dans certaines zones.

Points critiques essentiels

- La sécurité alimentaire est gravement menacée par les conflits persistants et les perturbations des chaînes d'approvisionnement, créant un décalage majeur entre la demande de nourriture et la capacité d'offre ;
- L'accès à l'eau potable et à des installations sanitaires adéquates est insuffisant, aggravé par une infrastructure délabrée, entraînant une forte pression sur la demande sociale ;
- Les conflits et déplacements de populations ont créé une demande énorme en logements temporaires et permanents, bien au-delà de la capacité d'offre actuelle ;
- La demande pour des services de santé de base, y compris la santé maternelle et infantile, excède largement la capacité des infrastructures et du personnel de santé disponibles ;
- Les tensions ethniques et politiques augmentent la demande de médiation et de réconciliation, dépassant les capacités actuelles des institutions locales ;
- La capacité institutionnelle du gouvernement est insuffisante pour répondre à la demande croissante de services publics essentiels, exacerbant la dépendance à l'aide internationale.
- Les conflits internationaux, comme ceux en Ukraine et au Soudan, augmentent les coûts des ressources de base, créant un décalage significatif entre la demande et l'offre de produits essentiels ;
- Les déplacements massifs de population, internes et externes, augmentent la pression sur les communautés locales et les infrastructures, avec un décalage majeur entre la demande de services de base et la capacité d'offre ;
- Les initiatives de retour et de réintégration des déplacés sont confrontées à une demande qui dépasse largement les capacités logistiques et financières disponibles.

1.3.7.2. Protection sociale non-contributive

Caractérisation de la situation

Couverture et le ciblage des programmes de protection sociale : Elles sont nettement insuffisantes et inefficaces, laissant une grande majorité de la population vulnérable sans aide appropriée. En 2021, seulement 1% des Centrafricains bénéficiaient de transferts monétaires et 14,3% d'aides alimentaires, malgré que 68,8% vivent sous le seuil national de pauvreté et 54,9% sous le seuil de pauvreté alimentaire. L'absence de différenciation significative dans la distribution des aides parmi les divers déciles de consommation montre que les plus nécessiteux ne sont pas prioritairement couverts, reflétant un ciblage inefficace des programmes.

Type et adéquation des aides sociales : Elles incluent principalement les transferts monétaires, l'aide alimentaire et la distribution de moustiquaires. Cependant, ces aides ne correspondent pas toujours aux besoins urgents des populations. En 2021, seulement 1% des Centrafricains

bénéficiaient de transferts monétaires et 14,3% d'aides alimentaires. La distribution de moustiquaires, bien qu'importante pour la prévention des maladies, ne répond pas aux besoins alimentaires immédiats des ménages en situation de précarité. Cette inadéquation entre les types d'aide fournis et les besoins réels des bénéficiaires souligne la nécessité d'ajuster les programmes d'aide pour mieux répondre aux besoins nutritionnels et alimentaires urgents des populations vulnérables en République Centrafricaine.

Efficacité opérationnelle des programmes de protection sociale : La fragmentation des dispositifs de protection sociale et les déplacements fréquents de la population compliquent l'établissement de registres sociaux unifiés, rendant difficile un ciblage efficace des bénéficiaires. En outre, les processus administratifs sont souvent lourds et manquent de transparence, ce qui retarde la distribution des aides et augmente les coûts opérationnels. L'utilisation limitée des technologies, comme le recensement via les téléphones portables, en raison du faible taux de pénétration mobile, limite la capacité à distribuer les aides de manière efficace. Les infrastructures logistiques déficientes, notamment les routes et les moyens de transport, aggravent ces défis en retardant la livraison des ressources nécessaires aux zones rurales et isolées. De plus, le manque de coordination entre les différents acteurs, incluant le gouvernement, les ONG et les agences internationales, entraîne des duplications d'efforts et une allocation inefficace des ressources.

Emplois temporaires rémunérés : Les initiatives de travaux publics, telles que le programme Londö en République Centrafricaine, ont démontré un impact positif significatif sur les moyens de subsistance des participants. Ce programme offre des emplois temporaires rémunérés, permettant aux bénéficiaires d'améliorer leurs conditions de vie à court terme tout en acquérant des compétences utiles pour le futur. En plus des salaires, les participants reçoivent des outils et des formations qui améliorent leur mobilité et leur capacité à générer des revenus à long terme. Un autre programme similaire, le Projet d'Appui aux Communautés Affectées par le Déplacement (PACAD), combine des transferts monétaires avec des investissements dans les infrastructures locales, offrant ainsi des emplois temporaires tout en améliorant les conditions de vie communautaires. Cependant, l'impact de ces programmes reste limité par des problèmes de ciblage inefficace et de coordination insuffisante, ainsi que par des infrastructures logistiques déficientes qui entravent la mise en œuvre efficace des projets.

Financement et viabilité : La dépendance aux dons extérieurs rend les programmes sensibles aux variations des contributions des donateurs, ce qui compromet leur durabilité à long terme. De plus, les infrastructures administratives et logistiques limitées exacerbent ces défis en entravant l'efficacité de la distribution des aides.

Vulnérabilité aux chocs : Environ 88,6% des Centrafricains sont vulnérables à la pauvreté, avec un risque de 50% de tomber en dessous du seuil de pauvreté au cours des deux prochaines années. Les ménages adoptent souvent des stratégies d'adaptation négatives, telles que la réduction des repas, pour faire face aux chocs, compromettant ainsi leur santé et leur capital humain à long terme.

Points critiques essentiels

- Insuffisance de la couverture et inefficacité du ciblage des programmes de protection sociale, laissant une grande majorité de la population vulnérable sans aide appropriée malgré une forte demande ;
- Inadéquation entre les types d'aides fournies (transferts monétaires, aide alimentaire, distribution de moustiquaires) et les besoins urgents des populations, aggravant la précarité alimentaire et nutritionnelle ;
- Efficacité opérationnelle limitée par la fragmentation des dispositifs de protection sociale, des processus administratifs lourds et un manque de transparence, ralentissant la distribution des aides et augmentant les coûts ;

- Difficultés logistiques majeures, y compris des infrastructures de transport déficientes et une faible pénétration mobile, retardant la livraison des ressources nécessaires et limitant l'utilisation des technologies modernes pour un recensement efficace ;
- Coordination insuffisante entre les différents acteurs (gouvernement, ONG, agences internationales) entraînant des duplications d'efforts et une allocation inefficace des ressources, entravant la mise en œuvre efficace des projets ;
- Dépendance élevée aux dons extérieurs rendant les programmes de protection sociale vulnérables aux variations des contributions des donateurs, compromettant leur durabilité à long terme ;
- Haute vulnérabilité des Centrafricains aux chocs économiques et sociaux, avec des stratégies d'adaptation négatives comme la réduction des repas compromettant la santé et le capital humain à long terme.

1.3.8. Protection de l'enfant et de la famille

Caractérisation de la situation

Protection juridique et cadre légal : Le Code de la famille, en vigueur depuis plusieurs décennies, contient des dispositions protectrices comme l'exigence du consentement des deux époux pour la validité du mariage et l'interdiction des mariages précoces. Cependant, ce même code permet la polygamie à la discrétion du seul époux et désigne le mari comme le chef de famille, avec le pouvoir exclusif de choisir le domicile conjugal. De plus, malgré la ratification de la Convention internationale sur les droits de l'enfant et de la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant, la protection des enfants reste insuffisante : environ 50% des enfants de moins de 5 ans ne sont pas enregistrés à l'état civil, et environ 30% des enfants âgés de 5 à 17 ans sont impliqués dans le travail.

Enregistrement des naissances : Le faible taux d'enregistrement des naissances en République Centrafricaine représente un autre obstacle important à la protection des enfants. Plus de 50% des enfants de moins de 5 ans ne sont pas enregistrés à l'état civil, ce qui les prive de leur identité légale et de l'accès aux services essentiels tels que la santé, l'éducation et la protection sociale. Sans enregistrement officiel, ces enfants deviennent "invisibles" aux yeux de l'État, ce qui les rend plus vulnérables à l'exploitation, à la traite et à d'autres formes d'abus.

Orphelins : Les crises récurrentes ont conduit à une augmentation significative du nombre d'orphelins, estimé à plus de 400 000 en 2023. Ces enfants, souvent privés de soutien familial et de protection, sont exposés à des risques accrus de malnutrition, de maladies et de recrutement par des groupes armés. La réponse humanitaire a permis de fournir une assistance à certains de ces enfants, mais les ressources restent largement insuffisantes pour répondre à l'ampleur des besoins.

Violence et discipline : Environ 90% des enfants âgés de 1 à 14 ans sont exposés à des formes de discipline violente, incluant des punitions corporelles et des agressions verbales. Les mutilations génitales féminines touchent 22% des femmes âgées de 15 à 45 ans, révélant la persistance de pratiques traditionnelles violentes. De plus, 28,1% des mères et gardiennes d'enfants de 1 à 14 ans considèrent que les châtiments physiques sont une méthode appropriée pour corriger les enfants, perpétuant ainsi un cycle de violence intergénérationnel. Cette acceptation sociale de la violence comme méthode disciplinaire, combinée à l'absence de mécanismes de protection efficaces, met en lumière un besoin urgent de sensibilisation, de réforme législative, et d'interventions communautaires pour protéger les enfants et promouvoir des pratiques disciplinaires non violentes.

Mariage précoce : Les mariages précoces constituent un défi majeur pour la protection des droits des femmes et des jeunes filles. Plus de 60% des femmes âgées de 20 à 24 ans ont été mariées

avant l'âge de 18 ans, une pratique qui compromet gravement leur éducation, leur santé, et leurs perspectives d'avenir. Les mariages précoces exposent également les jeunes filles à des risques accrus de violence domestique et de complications de santé liées à des grossesses précoces.

Travail et exploitation des enfants : Environ 30% des enfants âgés de 5 à 17 ans sont impliqués dans des formes de travail, souvent dans des conditions dangereuses et non réglementées. Ces enfants sont fréquemment engagés dans des tâches agricoles, des mines, ou des travaux domestiques, exposés à des risques physiques et psychologiques considérables. L'exploitation économique des enfants est exacerbée par la pauvreté généralisée, les conflits armés, et l'absence de systèmes de protection sociale efficaces. De plus, l'instabilité politique et économique entrave les efforts pour faire respecter les lois sur le travail des enfants et pour offrir des alternatives éducatives et professionnelles viables.

Mécanismes de protection et solidarité communautaire : La présence et l'implication des organisations humanitaires nationales et internationales ont été essentielles pour fournir une aide d'urgence et des services de base à de nombreuses familles. Par ailleurs, les savoir-faire traditionnels et la solidarité intercommunautaire, tels que les réseaux de soutien familial et les pratiques d'entraide, ont permis de renforcer la résilience des communautés locales. L'implication des confessions religieuses et des organisations de la société civile a également été déterminante pour promouvoir la cohésion sociale et fournir des soutiens psychologiques et matériels, touchant environ 1,2 million de personnes en 2023.

Points critiques essentiels

- Disparité entre les dispositions protectrices du Code de la famille et les pratiques discriminatoires telles que la polygamie autorisée et la désignation exclusive du mari comme chef de famille, entraînant des inégalités de genre persistantes ;
- Taux élevé d'enfants non enregistrés à l'état civil, créant une population invisible privée d'identité légale et d'accès aux services de santé, d'éducation et de protection sociale ;
- Nombre croissant d'orphelins exposés à des risques de malnutrition, de maladies et de recrutement par des groupes armés, face à des ressources humanitaires insuffisantes pour répondre à leurs besoins ;
- Pratiques de discipline violente touchant la majorité des enfants, avec une acceptation sociale des châtiments corporels, perpétuant un cycle de violence intergénérationnel ;
- Taux élevé de mariages précoces compromettant gravement l'éducation, la santé et les perspectives d'avenir des jeunes filles, les exposant à des risques de violence domestique et de complications liées aux grossesses précoces ;
- Nombre significatif d'enfants impliqués dans des travaux dangereux et non réglementés, exacerbée par la pauvreté, les conflits armés et l'absence de systèmes de protection sociale efficaces ;
- Besoin crucial de renforcer les efforts des organisations humanitaires et des réseaux de soutien familial pour pallier l'insuffisance des ressources et promouvoir la résilience des communautés locales.

1.4. Analyse des infrastructures essentielles en soutien à l'économie

Le développement économique et social de la RCA est profondément influencé par l'état de ses infrastructures de base. Cette section passe ainsi sommairement en revue (i) les infrastructures de transport, (ii) le secteur énergétique, (iii) le développement urbain, (iv) les nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC), et enfin le secteur des médias.

1.4.1. Infrastructures et services de transport

Caractérisation de la situation

En RCA, les infrastructures et le réseau de transport témoignent de faiblesses majeures qui entravent le développement économique et social en limitant la mobilité et en induisant des surcoûts importants pour les opérateurs et les usagers.

Réseau routier : Le réseau routier national¹⁶ totalise environ 25 600 km, répartis en routes nationales (5 400 km), régionales (4 000 km) et pistes rurales (15 600 km). L'insuffisance des infrastructures routières et des services connexes (gares routières, aires de repos, etc.) constitue un obstacle majeur pour les échanges commerciaux et la mobilité des personnes, même s'il faut noter les efforts enregistrés particulièrement sur les routes nationales qui relèvent du réseau routier sous régional¹⁷. L'entretien routier demeure très peu développé, confronté à de sérieuses contraintes de planification, de financement, de ressources humaines et de capacités organisationnelles. Seulement 3% des *routes nationales* (893 km sur 5 400 km) sont bitumées et en bon état. Quant aux *pistes rurales*, leur situation s'est aggravée depuis dix ans puisque seulement 5% des pistes rurales sont en bon état en 2022 contre 16% en 2012. L'état de dégradation de ces dernières, liée notamment à l'arrêt des activités des projets agricoles, pose d'énormes problèmes de praticabilité en saison des pluies, accentuant l'enclavement de nombreuses zones rurales.

Transport routier : Ce secteur se caractérise notamment par une forte atomisation (la majorité des opérateurs possédant moins de trois véhicules), par l'importance des entreprises informelles (plus de 30%), et par des coûts d'exploitation élevés et des tarifs peu compétitifs. Entre 2018 et 2021, le fret de marchandises par voie routière est passé de 248.888 tonnes à 114 711 854 tonnes à l'export et de 351.02272 tonnes à 36 499 149 tonnes à l'import. Outre l'état des routes et de la flotte, plusieurs paramètres limitent la compétitivité du secteur telles que la concentration du secteur entre les mains de quelques opérateurs ou encore la corruption élevée en vigueur parmi les policiers, gendarmes et douaniers, particulièrement pour le transport routier entre le Cameroun et la RCA.

Transport urbain : Les services de transport restent dominés par des mototaxis, dont les prestations ne répondent souvent pas aux attentes des usagers. Cela s'explique par la facilité d'accès à cette profession, le manque de formation technique et l'absence de normes de qualité pour les véhicules, ce qui a conduit à une croissance quantitative sans amélioration qualitative, en raison du non-respect des réglementations en vigueur.

Transport maritime : La RCA, pays sans littoral, dépend fortement des infrastructures portuaires des pays voisins pour son commerce extérieur. La chaîne logistique correspondante conduit à des coûts extrêmement élevés.

Encadré 6 : Des coûts de transport parmi les plus élevés au monde

Les ports de Douala (Cameroun), Matadi (RDC) et Pointe-Noire (Congo) traitent respectivement 80%, 15% et 5% des échanges internationaux de la RCA. Une évaluation de la chaîne logistique centrafricaine, réalisée en 2022, a révélé que les coûts de transport maritime (à l'import et à l'export) sont parmi les plus élevés au monde, affectant la compétitivité des produits centrafricains comme le bois, qui coûte jusqu'à 35% de plus que le bois camerounais et 19% de plus que le bois gabonais. Les procédures douanières et administratives complexes, malgré les efforts d'amélioration avec Sydonia+ et E-Douanes, entraînent d'importantes pertes de temps. Les tracasseries routières et la multiplicité des procédures de dédouanement aggravent encore cette situation. Si le Port Autonome de Pointe-Noire offre des tarifs plus compétitifs et peut accueillir de grands navires, il est toutefois sous-exploité en raison des contreperformances du chemin de fer Congo-Océan (CFCO).

¹⁶Source des données pour la section : MTPER – Octobre 2023.

¹⁷ Ainsi, dans le cadre des programmes intégrateurs de la CEMAC, le corridor 13 a fait avec le bitumage, la réhabilitation et des travaux de ponts sur environ 500 km de 2017 à 2021.

Transport fluvial : Ce mode de transport repose sur le fleuve Oubangui, principale voie de navigation du pays. Il est principalement utilisé pour l'exportation du bois et du bétail sur pied, et pour l'importation des produits pétroliers en saison favorable ainsi que des produits de première nécessité. En 2022, le fret de marchandises par baleinière transitant par cette voie a été de 452 383 000 tonnes et le flux de passagers de 3 838 personnes. Le sous-secteur est affecté par une longue période de désinvestissement lié aux troubles sociopolitiques. Les faibles moyens humains, logistiques et financiers de l'administration en charge du transport fluvial, la prédominance du secteur informel viennent accentuer l'inefficacité du sous-secteur.

Transport aérien : Ce sous-secteur repose principalement sur la plateforme aéroportuaire de la capitale Bangui, qui monopolise l'essentiel du trafic aérien du pays. Le trafic aérien national reste limité, avec 120 000 passagers par an, à la fois en raison du niveau de revenu faible des populations et d'un secteur du tourisme peu développé. Le fret aérien est très réduit, compris entre 3104 tonnes en 2019 et 2360 tonnes en 2022. Une part importante du trafic de fret est assurée par des vols affrétés par des organisations humanitaires.

Transport ferroviaire : Le réseau ferroviaire est inexistant en RCA, ce qui constitue une véritable contrainte au désenclavement du pays. Les gouvernements successifs ont émis le souhait de réaliser le développement du corridor 13 logistique centré sur la construction d'une ligne de chemin de fer pour le transport de marchandise qui s'étend de la ville de Bangui à Birao, couplé avec une liaison routière de Birao au port sec de la ville de Nyala au Soudan.

Entreposage : Une des vulnérabilités du transport réside dans la faible capacité d'entreposage et de la logistique de stockage en termes d'espace, de sécurité et de maintenance. A Bangui, les infrastructures et services logistiques de base existent (entreposage, transport, services et énergie). En région, le manque ou l'état de dégradation des infrastructures de stockage, étatiques ou privées, reste une contrainte importante pour le développement des filières productives. Pour pallier cette pénurie d'installations, les acteurs humanitaires ont déployé d'importantes plateformes de stockage et d'unités de stockages mobiles mutualisés en région.

Points critiques essentiels

- État de dégradation avancé du réseau routier, caractérisé par seulement 3% des routes nationales bitumées et un entretien routier insuffisant, entraînant des difficultés majeures pour les échanges commerciaux et la mobilité ;
- Atomicité élevée et prévalence des entreprises informelles dans le secteur du transport routier, avec plus de 30% des opérateurs non formels, conduisant à des coûts d'exploitation élevés et des tarifs peu compétitifs ;
- Faible qualité des transports urbains et inter urbains: Le secteur est dominé par des mototaxis, avec peu de réglementation et de formation, ce qui réduit la satisfaction des utilisateurs ;
- Coûts logistiques maritimes extrêmement élevés, aggravés par des procédures douanières et administratives complexes, ce qui affecte la compétitivité des produits centrafricains sur les marchés internationaux ;
- Inefficacité du transport fluvial due à un désinvestissement prolongé et une prédominance du secteur informel, limitant la capacité à tirer parti du fleuve Oubangui pour le transport de marchandises et de passagers ;
- Trafic aérien limité en raison d'infrastructures sous-développées et d'un secteur touristique peu dynamique, entraînant une faible capacité de fret et un nombre restreint de passagers ;
- Absence de réseau ferroviaire, constituant une contrainte majeure au désenclavement du pays et freinant les initiatives de développement de corridors logistiques ;

- Capacité d'entreposage et de logistique de stockage insuffisante en région, avec des infrastructures de stockage dégradées ou inexistantes, limitant le développement des filières productives locales ;
- Corrélation élevée entre la corruption dans les services de douane et les coûts de transport routier, entravant la compétitivité et l'efficacité des échanges commerciaux entre la RCA et les pays voisins ;
- Sous-exploitation du Port Autonome de Pointe-Noire due aux contreperformances du chemin de fer Congo-Océan (CFCO), limitant les avantages de tarifs portuaires compétitifs et la capacité d'accueil de grands navires.

1.4.2. Infrastructures et services énergétiques

Caractérisation de la situation

Le secteur énergétique dans son ensemble a connu peu d'évolution avec la mise en œuvre du RCPCA. L'accès à une électricité fiable sur l'étendue du territoire reste limité. Le taux d'accès à l'électricité en RCA est particulièrement bas (8% en 2022) et donne lieu à de très fortes disparités géographiques (taux de 35% à Bangui mais nul en zone rurale). La progression de l'électrification nationale est de l'ordre de 0,6% en moyenne par année. Les coûts de la consommation de l'électricité restent élevés pour la population centrafricaine au regard de son pouvoir d'achat relativement faible. Par ailleurs, le secteur reste largement dépendant de l'aide internationale pour le financement de ses infrastructures énergétique¹⁸.

Potentiel énergétique : La RCA dispose d'un potentiel énergétique diversifié comprenant 2000 MW de potentiel hydroélectrique réparti sur quarante sites. Le potentiel en pétrole et gaz est prometteur mais encore peu exploré, tandis que les ressources solaires et éoliennes nécessitent des évaluations approfondies. La biomasse, issue des industries du bois et agro-industrielle, représente une source d'énergie importante, et un gisement de lignite offre une option supplémentaire pour la production d'énergie.

Electricité : En 2022, la RCA disposait d'une capacité totale installée de 63 MW, répartie entre 31 MW d'hydroélectricité (Boali), 15 MW de solaire (Bangui), et 17 MW de thermique, exploités par l'entreprise publique ENERCA qui assure la production, le transport et la distribution sur l'ensemble du pays. Le nombre d'abonnés a fortement augmenté, passant de 32 315 en 2017 à 52 000 en 2022 (dont 8 000 en prépayés) et les pertes globales ont reculé, passant de 40% en 2017 à 29% en 2021. Cependant, la capacité de production d'électricité reste faible par rapport à la demande croissante, estimée à environ 200 MW pour la seule ville de Bangui. ENERCA présente une performance limitée, et on estime qu'en 2018, les pannes d'électricité ont causé environ 17% des pertes de ventes annuelles pour les entreprises utilisatrices du réseau¹⁹.

Energies renouvelables : La biomasse traditionnelle (bois de feu et charbon de bois) est la source d'énergie par excellence des ménages en RCA, représentant 92% de la part de consommation d'énergie finale²⁰ mais l'utilisation moderne de la biomasse est extrêmement faible. L'exploitation de l'énergie solaire est en développement avec plusieurs projets traduisant la volonté du Gouvernement de s'engager en faveur des énergies renouvelables : champ solaire de Sakai d'une capacité 15 MWc, mis en service en 2023 ; centrale solaire de Danzi de 25 MWc en construction ; mini-réseaux solaires dans les 5 villes des provinces (Nola, Bouar, Bossembele, Bangassou et Biraou), en cours d'implantation dans le cadre du Projet d'Accès pour le Renforcement du Secteur de l'Electricité (PARSE).

¹⁸En 2020, seulement 5% des financements des projets provenaient de sources internes.

¹⁹ Rapport de diagnostic – Mise à jour de la stratégie du secteur énergétique de la RCA, MDERH, 2021, p107.

²⁰ Bilan énergétique 2020.

Approvisionnement en produits pétroliers. Cet approvisionnement demeure une préoccupation majeure. La consommation annuelle centrafricaine en hydrocarbures est de l'ordre de 82 956 tonnes équivalent pétrole (tep) en 2021. Le pays importe la totalité des produits pétroliers (Super, Gasoil, Pétrole lampant, Jet A1, Fuel et GPL) dont il a besoin, ce qui le rend vulnérable aux fluctuations des cours internationaux. 80% des importations transitent par la RDC (campagne fleuve) et 20% par d'autres pays comme le Cameroun et le Tchad (campagne route). Les centres de stockage disposent d'une capacité totale de 55 800 m³ dont 52 300 m³ à Bangui (51 900 m³ à Kolongo et 400 m³ à Bangui Mpoko) et 3 500 m³ à Salo. Les dépôts de stockage sont limités et ne couvrent pas les grandes villes secondaires du pays, contraignant donc à un ravitaillement des villes à l'intérieur difficile et coûteux. La faible capacité et la vétusté des infrastructures de stockage des hydrocarbures limitent la disponibilité et la continuité de l'approvisionnement.

Points critiques essentiels

- Le taux d'accès à l'électricité reste extrêmement bas (8% en 2022) avec de fortes disparités géographiques, entraînant une pression sociale croissante due à l'inégalité d'accès entre les zones urbaines (35% à Bangui) et rurales (1%) ;
- Les coûts de consommation de l'électricité sont prohibitifs par rapport au faible pouvoir d'achat des Centrafricains, créant un décalage majeur entre la capacité des ménages à payer et la nécessité d'un accès abordable à l'énergie ;
- Le financement des infrastructures énergétiques repose largement sur l'aide internationale, ce qui fragilise la souveraineté énergétique du pays et crée une vulnérabilité aux fluctuations des financements externes ;
- Avec une capacité totale installée de seulement 63 MW face à une demande estimée à 200 MW pour la seule ville de Bangui, le secteur énergétique est incapable de répondre aux besoins en pleine croissance, ce qui entraîne des pannes fréquentes et des pertes économiques importantes ;
- La RCA dispose de ressources considérables en hydroélectricité, pétrole, gaz, solaire, éolien et biomasse, mais ces ressources restent largement inexploitées, accentuant le fossé entre le potentiel énergétique et la capacité de production actuelle ;
- Le stockage des hydrocarbures est insuffisant pour les grandes villes secondaires, ce qui rend l'approvisionnement en produits pétroliers coûteux et vulnérable aux fluctuations internationales et aux contraintes logistiques et routières.

1.4.3. Développement urbain, habitat et gestion foncière

Caractérisation de la situation

La croissance urbaine²¹ a engendré une pression sur les logements comme sur les services sociaux et les infrastructures collectives. La forte demande de logements représente aujourd'hui une question centrale en termes à la fois d'aménagement du territoire, de développement économique, de cohésion sociale et d'amélioration des conditions de vie. L'urbanisation rapide et non maîtrisée a entraîné la naissance de nombreuses zones d'habitat précaire et informel dans les principales villes du pays. Environ 70% de la population urbaine à Bangui et chef lieux des régions vivent dans des conditions précaires²².

²¹La proportion de la population urbaine a doublé en six décennies, passant de 22% en 1960 à 38% en 2003 puis 44 % en 2022 (ICASEES).

²²Fiche Pays RCA - Une meilleure qualité de vie pour tous dans un monde en pleine urbanisation, ONU-Habitat, 2023.

Développement Urbain : Il est marqué par une croissance rapide et non planifiée. Ainsi, Bangui a connu une expansion informelle importante, avec 63% des constructions non planifiées²³. Les villes secondaires, comme Berberati et Bambari, ont également subi une urbanisation rapide et informelle, aggravée par le manque de plans directeurs et de schémas d'aménagement urbain, contribuant à des problèmes tels que les inondations et l'érosion.

Logement/Habitat : Le secteur de l'habitat en RCA souffre en 2023 d'un déficit de plus d'un million de logements selon le ministère en charge de l'urbanisme (MURHV) en 2023. Les coûts élevés des matériaux de construction, l'absence de programmes de logements subventionnés par l'État et le faible taux d'inclusion financière compliquent l'accès à des logements décentes. L'auto-construction et les promoteurs informels dominent le marché du logement, avec une régulation foncière insuffisante, rendant l'accès à des logements formels difficile pour la majorité de la population.

Gestion foncière : La gestion foncière en RCA est caractérisée par une insécurité grandissante et le développement d'un marché foncier peu ou pas réglementé. Cette situation découle de l'absence de politiques foncières cohérentes, de la multiplicité des acteurs et d'un cadre juridique et institutionnel inadéquat. Un processus national de réforme foncière avait été initié avant la crise sécuritaire, avec l'élaboration en 2011 de projets de lois portant sur le code domaniale et foncier. Cependant, ces projets ont été retirés car leur adoption aurait nécessité la révision de nombreuses lois sectorielles. Actuellement, le gouvernement continue d'œuvrer pour l'élaboration et la révision des lois nécessaires (révision du Code domaniale et Foncier) à une meilleure gouvernance des régimes fonciers, avec l'objectif de disposer d'un cadre juridique aligné sur les directives internationales.

Points critiques essentiels

- Forte pression sur la demande sociale alimentée par une croissance démographique rapide et décalage majeur entre la demande de services essentiels et la capacité d'offre ;
- Déficit de logements exacerbé par des coûts élevés des matériaux de construction, l'absence de programmes de logements subventionnés par l'État, et un faible taux d'inclusion financière ;
- Expansion urbaine informelle résultant de l'absence de plans directeurs et de schémas d'aménagement urbain, contribuant à des problèmes tels que les inondations et l'érosion ;
- Gestion foncière insuffisante caractérisée par une insécurité croissante et un marché foncier peu ou pas réglementé, compliquant l'accès à des logements formels pour la majorité de la population ;
- Cohésion sociale menacée par la prolifération de zones d'habitat précaire et informel, où environ 70% de la population urbaine vit dans des conditions précaires ;
- Infrastructure urbaine inadéquate pour répondre aux besoins croissants, entraînant des défis supplémentaires en matière de transport, d'assainissement, et de gestion des ressources ;
- Manque de régulation et de soutien à l'auto-construction dominant le marché du logement, rendant difficile la mise en place de normes de construction sécuritaires et durables ;
- Cadre juridique et institutionnel faible nécessitant une réforme pour améliorer la gouvernance foncière et assurer une meilleure sécurité des régimes fonciers.

²³ République centrafricaine, Tire des villes pour renforcer la résilience et rétablir le contrat social, Banque Moniale, Juin 2022.

1.4.4. Infrastructures et services numériques et nouvelles technologies de l'information et de la communication

Caractérisation de la situation

Politique sectorielle : Depuis 2019, avec l'adoption du « Plan National Stratégique Centrafrique Digitale 2028 », le Plan de Développement des Infrastructures à Large Bande (PDILB), les projets d'interconnexion par les dorsales à large bande vers le Tchad et les câbles optiques sous-marin p la mer rouge, le Gouvernement centrafricain entend créer des conditions optimales de couverture des réseaux téléphoniques de toutes les régions pour l'émergence d'une économie numérique et réduire la fracture numérique du territoire.

Infrastructures de télécommunication et large bande: Les infrastructures de télécommunications et de large bande en République Centrafricaine (RCA) progressent mais restent insuffisantes pour répondre pleinement aux besoins de communication à haut débit. En 2020, seulement 66% de la population était couverte par la 2G et 26% par la 3G, avec environ 3,8 millions d'abonnés desservis par les trois opérateurs du marché (Telecel, Moov et Orange). Le projet Dorsale à Fibre Optique d'Afrique Centrale (CAB-RCA), inauguré en février 2023, a installé 935 km de fibre optique terrestre et sous-fluviale, connectant la RCA aux réseaux du Congo et du Cameroun, et par extension aux câbles sous-marins internationaux, ce qui réduit les coûts de bande passante et améliore la qualité de la connexion internet. Les infrastructures actuelles, principalement basées sur des liaisons hertziennes, restent insuffisantes. Cependant l'entrée sur le marché de nouveaux fournisseurs d'accès à internet tel que Starlink, proposant des solutions hertziennes à haut débit nécessaires pour desservir les zones difficilement accessibles, pourraient considérablement améliorer l'écosystème technologique et booster la croissance. Toutefois, ceci souligne a nécessité de la mise en place d'un cadre réglementaire renforcé pour attirer les investissements, stimuler la concurrence et encadrer la gestion de tout l'écosystème. La création d'un gestionnaire de partenariat public-privé est prévue pour assurer la maintenance et l'expansion du réseau, facilitant ainsi l'accès à des services Internet de haute qualité pour l'ensemble de la population centrafricaine.

Développement du numérique: Il progresse mais reste limité. En 2023, le nombre d'utilisateurs d'internet (599 700) conduit à un taux de pénétration limité (10,6%) tandis que le pays compte 1,79 millions de connexions mobiles actives. Les infrastructures de télécommunications couvrent partiellement le territoire en raison de problèmes sécuritaires et économiques. Le marché est régulé par l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (ARCEP). En 2019, le marché des services de communications électroniques valait près de 46 milliards de FCFA. Des avancées importantes sont observées tant au niveau des projets d'infrastructures importants actuellement en cours (Backbone national, centre de données) que du cadre juridique²⁴. S'agissant de l'administration publique, le parc informatique est obsolète. En outre, les applications métiers pour les administrations sont rares et souvent sous-traitées sans une bonne maîtrise des données, limitant la capacité du pays à moderniser son administration publique et à fournir des services efficaces et inclusifs. L'indice de développement de l'e-Administration est très faible (RCA classée 191e sur 193 pays en 2022).

Service postaux : Face aux graves dysfonctionnements de l'Office National des Postes et d'Epargne et à l'évolution des nouvelles technologies, le Gouvernement a créé la Société

²⁴La loi sur les communications numériques a été adoptée, de même que la loi sur les transactions et la signature électronique. Des révisions sont actuellement en cours pour renforcer le cadre juridique existant sur la transformation numérique, notamment en matière de protection des données personnelles, cyber sécurité/cybercriminalité, communications électroniques, état civil et identification numérique ainsi que transactions électroniques.

Centrafricaine des Postes le 19 avril 2022. L'objectif est de tirer parti du projet Backbone pour établir un service pilote de transport et de distribution physique et numérique le long de la fibre optique. La loi permet également à la Poste de créer sa propre banque pour développer un système bancaire de proximité dans les 20 régions du pays. Toutefois, le cadre juridique du secteur postal reste inadéquat pour la transformation digitale, étant quasiment inexistant et peu favorable.

La révolution de l'économie numérique avec la Tokenisation et le Bitcoin: Le Gouvernement centrafricain a fait des avancées significatives vers la digitalisation de son économie en créant un cadre juridique pour la tokenisation des ressources naturelles. Avec l'adoption de la loi sur la crypto-monnaie le 21 avril 2022, la RCA est devenue le deuxième pays au monde à adopter le Bitcoin (BTC) comme monnaie légale. La loi sur la tokenisation des ressources naturelles n° 23.010, promulguée le 24 juillet 2023, marque une étape clé dans cette transformation. Le projet « Sango » ambitionne d'établir une résidence électronique pour les investisseurs, une infrastructure de financement participatif et un métavers appelé "Crypto Island" ou Sango. Cependant, l'environnement de publication d'informations sur le secteur des ressources naturelles reste insatisfaisant : la majorité des sites internet gouvernementaux sont non fonctionnels ou obsolètes, et les données publiées sont souvent périmées. Pour renforcer la transparence et la bonne gouvernance, il est crucial d'inclure la publication systématique des contrats et l'accessibilité aux données dans le nouveau Code Minier. En matière de sécurité et de confidentialité numérique, la protection des données sensibles sur la blockchain est essentielle pour prévenir les accès non autorisés et les fraudes, garantissant ainsi la confiance et la crédibilité dans l'écosystème des actifs symbolisés.

Points critiques essentiels

- Insuffisance des infrastructures de télécommunication pour répondre aux besoins croissants de connectivité haut débit, entraînant une couverture réseau limitée et des services inégalement distribués à travers le territoire ;
- Cadre réglementaire et juridique inadéquat pour attirer les investissements et stimuler la concurrence, freinant ainsi le développement d'un écosystème numérique robuste et durable ;
- Obsolescence des équipements informatiques dans l'administration publique et manque d'applications métiers spécifiques, limitant l'efficacité et la modernisation des services administratifs ;
- Faible taux de pénétration d'internet dû aux coûts élevés et à l'accessibilité réduite, créant un écart significatif entre la demande de services numériques et la capacité d'offre existante ;
- Dysfonctionnements et cadre juridique obsolète des services postaux, entravant la transformation digitale nécessaire pour établir un système bancaire de proximité et des services de distribution modernes ;
- Déficit de transparence et publication insuffisante des informations sur le secteur des ressources naturelles, réduisant la confiance et l'efficacité de la gestion des ressources numériques et de la blockchain ;
- Manque de protection adéquate des données sensibles sur la blockchain, augmentant les risques de fraudes et d'accès non autorisés, ce qui compromet la crédibilité de l'écosystème des actifs tokenisés ;
- Pression sociale accrue par la croissance démographique, avec un décalage majeur entre la demande de services numériques essentiels et la capacité d'offre du marché, nécessitant des interventions stratégiques pour aligner l'offre sur la demande croissante.

1.5. Analyse de la croissance économique et des filières productives

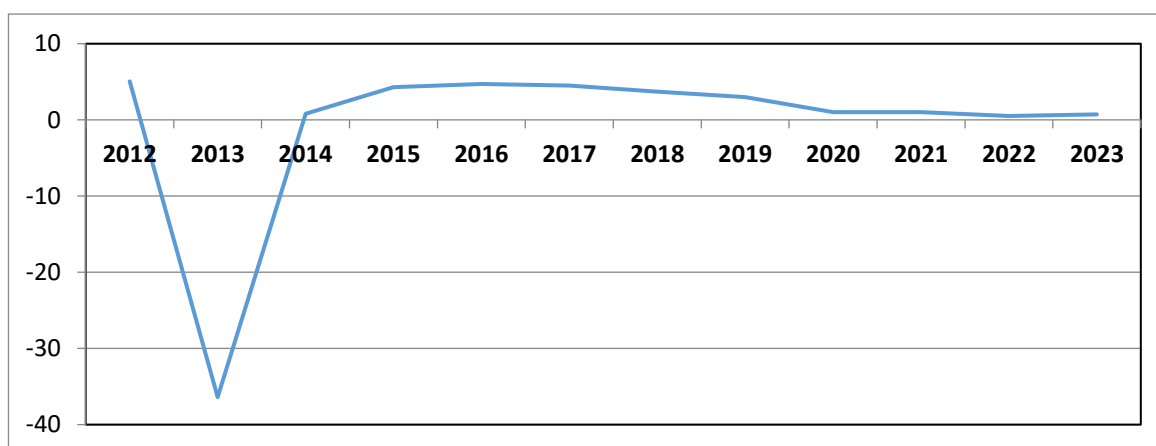
L'économie centrafricaine reste l'une des plus faible et peu diversifiée de la sous-région, avec un PIB par habitant évalué à 539 USD en 2023 contre une moyenne de 751 USD pour les pays à faible revenu et 1 700 USD pour ceux d'Afrique sub-saharienne. Sous l'effet des crises politico-sécuritaires et des autres contraintes structurelles évoquées dans les sections précédentes, le pays n'a pas réussi à mobiliser les investissements nécessaires pour valoriser son potentiel de développement et assurer la transformation structurelle de son économie.

1.5.1. Une reprise économique timide et contrariée par plusieurs facteurs

1.5.1.1. Un PIB par habitant encore en-deçà de son niveau d'avant 2013

Produit Intérieur Brut : Après l'effondrement de la production nationale en 2013 (chute du PIB 36,7%²⁵) et une croissance quasi nulle en 2014, l'activité économique a repris, avec un taux de croissance en moyenne annuelle de plus de 4% entre 2016 et 2018 en termes réels, largement tirée par le secteur primaire, notamment la foresterie. Toutefois, ce niveau de croissance, en grande partie lié à un effet de rattrapage, n'a pas permis un retour rapide à la situation d'avant la crise. Le PIB par habitant s'élevait à 427,1 dollars US en 2022 contre 525,9 dollars en 2012²⁶, soit un écart d'environ 18,8 points de pourcentage à combler pour retrouver le niveau de 2012.

Graphique 3 : Évolution du taux de croissance du PIB réel entre 2012-2022



Source : DGPED, 2023.

La reprise économique a été largement contrariée par la persistance de l'insécurité sur une bonne partie du territoire, la pénurie d'infrastructures de base et le manque d'investissements pour redynamiser l'économie. A cela se sont ajoutés les facteurs exogènes (pandémie du Covid-19, guerre en Ukraine, déstabilisations sur le plan régional) avec leurs conséquences, telles la fermeture des frontières, la restriction des échanges commerciaux en 2020-2021, la flambée des cours des produits pétroliers, ou encore l'effet d'éviction sur les investissements. En 2022, la crise des carburants a lourdement pesé sur l'activité économique. En outre, il faut mentionner que l'économie a été impactée par la suspension des appuis budgétaires de certains partenaires en lien avec la problématique de transparence des finances publiques. Sur les dernières années, la croissance du PIB réel est ainsi tombée à 1% en 2021, 0,5% en 2022 et 0,7% en 2023, c'est-à-dire des niveaux très largement en-dessous du taux de croissance annuel de la population (2,5%). Quant à 2024, les prévisions tablent sur une performance modérée (1,5%). Les niveaux de pauvreté monétaire confirmés par la dernière enquête sur les conditions de vie des ménages (cf.1.3.6...) traduisent l'incapacité, dans ce contexte, à disposer d'une croissance susceptible de réduire la pauvreté.

²⁵ Comptes nationaux 2019. ICASEES/DCNPE.

²⁶ <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/NY.GDP.PCAP.CD?locations=CF>

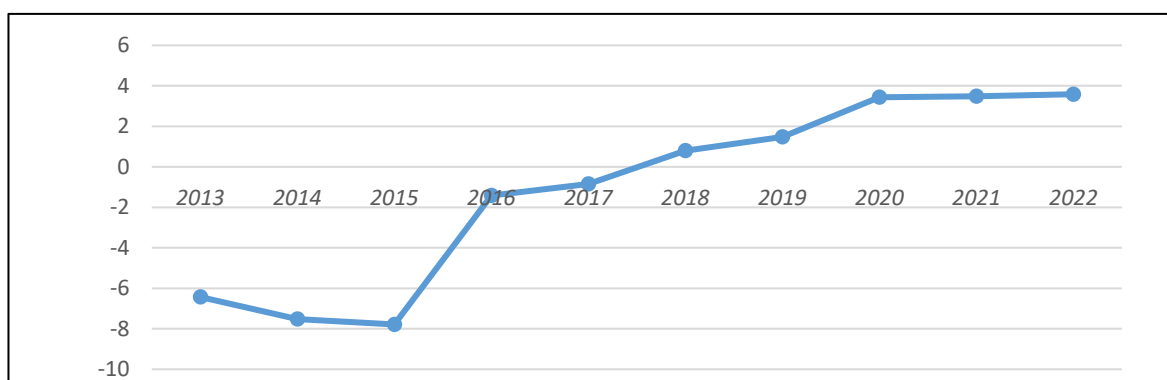
1.5.1.2. Secteur primaire

Caractérisation de la situation

Le secteur primaire regroupe l'ensemble des activités dont la finalité consiste en une exploitation des ressources naturelles (agriculture, pêche, forêts, mines, etc.). Il peut en théorie s'appuyer sur un vaste potentiel au vu des conditions agro-écologiques favorables pour l'agriculture ainsi que des ressources forestières et minières disponibles.

Agriculture : Avec 15 millions d'hectares de terres arables, l'agriculture est pratiquée sur l'ensemble du territoire du pays. Les cultures vivrières (manioc, arachide, maïs, riz, banane, sorgho, sésame, haricot, etc.) prédominent et servent à alimenter le marché intérieur. Les cultures de rente, destinées à l'exportation, concernent principalement le coton et le café. Jadis très dynamiques et comptant parmi les principales exportations, ces cultures ont fortement reculé avec des productions estimées respectives de 1 454 tonnes pour le café (2019-2020)²⁷ et de 23 235 tonnes pour le coton graine (2022).

Graphique 4 : Croissance du PIB du secteur agricole (2013-2022)



Source : DGPED, 2023

Dans le cadre du RCPCA et avec le soutien des PTF, des réformes institutionnelles ont été engagées (création de l'Office National des Semences) et plusieurs programmes ou projets ont été mis en œuvre, en particulier le Pacte National pour l'Agriculture et l'Alimentation, le Projet d'Appui à la relance Agricole et au Développement de l'Agrobusiness en Centrafrique (PRADAC), le Projet d'Appui au Développement des Chaines de valeurs Agricoles dans les Savanes (PADECAS) ou encore le Programme d'Appui à la Promotion de l'Entreprenariat en milieu Urbain et Rural (PAPEUR). Toutefois, le bilan reste assez mitigé, en raison notamment d'une mauvaise gestion desdits projets. De fait, la croissance réelle du sous-secteur agricole, négative jusqu'en 2018, a stagné en dessous de 4% sur la période 2020-2022. L'agriculture centrafricaine continue à être caractérisée par des niveaux de mécanisation et de transformation très faibles, et consécutivement des rendements limités. Si elle fournit environ 75% des produits alimentaires consommés dans le pays et emploie 70% de la population active, elle n'est toujours pas en mesure de constituer le moteur d'une croissance soutenue.

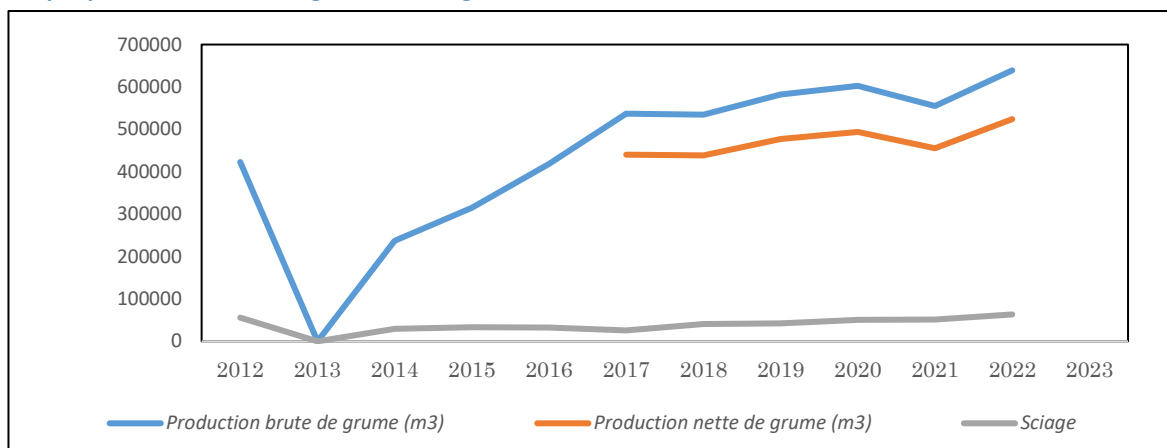
Elevage : Après un rebond significatif entre 2016 et 2017, la croissance de ce sous-secteur n'a cessé de s'effriter, passant de 3,4% en 2018 à 0,24% en 2022, impactée d'une part par la recrudescence de l'insécurité dans les zones d'élevage, d'autre part par des facteurs plus structurels (faible niveau d'encadrement, développement et transformation des produits d'élevage très limités, difficultés de transhumance, etc.).

Filière bois : A la différence du secteur précédent, la filière bois connaît une bonne dynamique, avec une récupération rapide du niveau de production de 2012. Le taux d'accroissement de la

²⁷ ORCCPA 2019-2020.

production nette commercialisable de grumes a augmenté de 8,5% en 2019 à 9,7% en 2022 et le volume de sciages et de grumes est passé de 25.525 m3 en 2017 à 63.427 m3 en 2022, soit un accroissement de 148,5% en cinq ans. Cette dynamique a été soutenue notamment grâce au renforcement du cadre juridique et institutionnel de la gouvernance, et à la mise en place de structures adaptées et d'outils modernes²⁸ suite à la signature de l'accord de partenariat volontaire (APV-FLEGT). La RCA compte 13 sociétés forestières (2022). La faiblesse actuelle du secteur tient dans la quasi-absence de transformation locale du bois. Le pays est à la traîne dans l'application des dispositions communautaires portant sur la transformation de 60% des grumes avant exportation.

Graphique 5 : Production de grumes et sciage



Source : ICASEES/MEFCP 2023

Secteur minier : L'industrie extractive est dominée par l'exploitation de l'or et du diamant. Les exportations d'or se sont accrues de 31,3% en 2018 à 79% en 2022, favorisées notamment par la découverte de nouveaux gisements et par l'octroi de nouveaux permis d'exploitation. En revanche, les exportations de diamant ont faiblement évolué en raison principalement de l'embargo sur le diamant imposé par le processus de Kimberley au niveau international mais aussi du respect à la fois des mécanismes de suivi et de certification des minéraux portés par les initiatives CIRGL²⁹ et des initiatives du Programme de mise en œuvre du Supplément sur l'or de l'OCDE. Par ailleurs, l'insécurité dans certaines zones d'exploitation et l'ampleur de la fraude dans les zones minières n'ont pas permis un développement harmonieux de l'industrie extractive. L'exploitation des autres ressources minérales (les terres rares par exemple) ne fait pas encore l'objet d'une grande attention tant de la part des pouvoirs publics que du secteur privé. Ajouter à cela, la faiblesse de l'investissement de l'Etat dans le secteur de la recherche géologique et minière pour avoir la maîtrise de la connaissance du potentiel géologique et minier de la RCA, afin de mener les négociations des contrats miniers sur la base des informations justes et fiables.

1.5.1.3. Secteur secondaire

Caractérisation de la situation

Ce secteur repose sur un tissu industriel très peu développé par rapport à certains des pays voisins. Certaines branches développées dans les années 70 ont disparu. Il subsiste une production locale de bière et de transformation d'aluminium.

Il compte par ailleurs un certain nombre d'entreprises du secteur des bâtiments et travaux publics ainsi que les principaux services publics liés à l'eau, à la production d'électricité, à la téléphonie filaire et mobile.

²⁸Politique forestière de la République centrafricaine 2019-2035 ; Code forestier

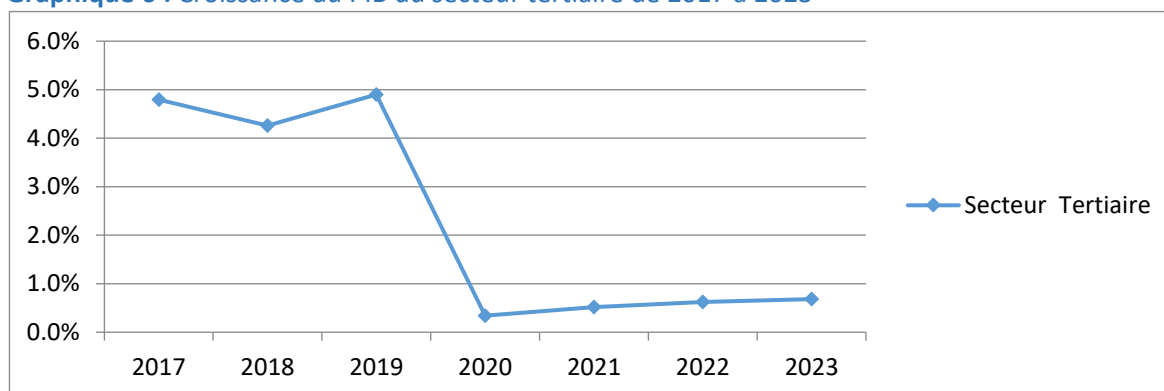
²⁹ CIRG : Mécanisme de certification des minéraux de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs

1.5.1.4. Secteur tertiaire

Caractérisation de la situation

Le secteur tertiaire repose essentiellement sur le commerce, les transports et communications, les administrations publiques, et les autres services marchands et non marchands. Il est devenu le premier contributeur à la croissance du PIB du pays devant le secteur primaire au lendemain de la crise profonde de 2013, s'appuyant sur une croissance moyenne de 3% par an sur la période 2016-2023. La croissance du secteur a été dopée au lendemain de la crise de 2013 avec des taux soutenus (6,5 % en 2014 et 7,7% en 2015 contre 3,8% en 2012), dynamique alimentée principalement par le commerce, les transports et communications et l'administration publique. La croissance du secteur s'est ensuite stabilisée autour de 4% à 5% par an avant de chuter à 0,3% en 2020 et de se maintenir à un niveau très faible avec un maximum de 0,7% en 2023. L'atonie de la croissance du tertiaire depuis 2020 est largement imputable à la crise de pandémie de COVID-19 avec les effets négatifs sur le commerce et les transports et communication ainsi qu'à la diminution des services marchands. Le niveau limité d'investissements, notamment en lien avec une dynamique réduite en matière de modernisation de l'administration publique, n'a pas permis de relancer le secteur tertiaire. Il n'empêche qu'il demeure depuis 2014 le moteur de la croissance économique du pays devant le secteur primaire.

Graphique 6 : Croissance du PIB du secteur tertiaire de 2017 à 2023



Source : DGPEP, 2023

1.5.1.5. Secteur privé et environnement des affaires

Caractérisation de la situation

Le secteur privé centrafricain a un rôle primordial à jouer pour soutenir la reprise économique et le développement du pays, contribuant ainsi à la stabilisation et à la paix. Il est prêt à jouer ce rôle mais a besoin pour ce faire d'un Etat qui le soutient – et non, comme il en donne parfois l'impression, d'un Etat qui le contraint.

Ce secteur, dont la taille est modeste (autour de 286 entreprises en 2022), a fait l'objet de nombreuses réformes de la part des autorités nationales afin d'accroître sa contribution à la croissance économique. Parmi ces réformes, on peut citer entre autres : (i) l'adoption du Code de Commerce (2017) ; (ii) la révision de la Charte de l'Investissement (2018) ; (iii) l'adoption du Code des PME (2020) ; (iv) la réduction du capital minimum pour la création d'une entreprise ; (v) l'adoption de la loi sur les Partenariats Public-Privé (2019) ; (vi) l'adoption du Livre de Procédure Fiscale (2024). Cependant certaines de ces réformes importantes souffrent de l'absence et de la mise en application des textes.

En dépit de ces efforts, le secteur privé national reste durement touché par les effets des crises socio-politiques et les effets des inondations. Il fait face à d'importantes contraintes dont les principales sont : (i) la persistance de l'insécurité ; (ii) la faiblesse des infrastructures ; (iii) un

environnement des affaires moins attrayant ; (iv) le comportement « prédateur » des autorités fiscales ; (v) l'accès extrêmement limité et à des conditions prohibitives aux financements ; (vi) la justice commerciale qui est trop souvent défavorable au secteur privé ; (vii) le faible niveau du capital humain/l'indisponibilité d'une main d'œuvre qualifiée ; (viii) la faiblesse des structures gouvernementales d'appui au secteur privé ; (ix) la prépondérance du secteur informel ; (x) le manque de confiance entre le secteur privé et le secteur public ; (xi) le faible développement de l'économie numérique ; (xii) l'impréparation aux conséquences du réchauffement climatique et la mauvaise gestion des catastrophes naturelles ; et (xiii) la gestion transparente des finances publiques/trésorerie.

Quant aux investissements directs étrangers (IDE), ils ont repris timidement, passant de 0,3% du PIB en 2017 à 1,2% en 2019 puis à 1% du PIB en 2022, du fait des incertitudes liées à la situation sécuritaire et au climat des affaires³⁰. La RCA est classée au 185^e rang sur 189 des pays dans l'édition 2020 du rapport *Doing Business* de la Banque mondiale. Le défi à relever réside dans l'amélioration du contexte sécuritaire et du climat des affaires.

1.5.2. Une économie vulnérable aux chocs sécuritaire, sanitaire et climatique

L'analyse de la dynamique de l'économie centrafricaine indique qu'au cours des cinq dernières années, la croissance du PIB est restée fortement dépendante des secteurs primaire et tertiaire. Cependant, son tissu industriel embryonnaire et non diversifié a été déstructuré par une instabilité socio-politique et les crises sécuritaires à répétition. Ainsi, l'économie est peu stable, non diversifiée, vulnérable aux chocs et fortement contrariée par divers facteurs structurels.

Tableau 4 : Contribution des secteurs à la croissance (2017-2023)

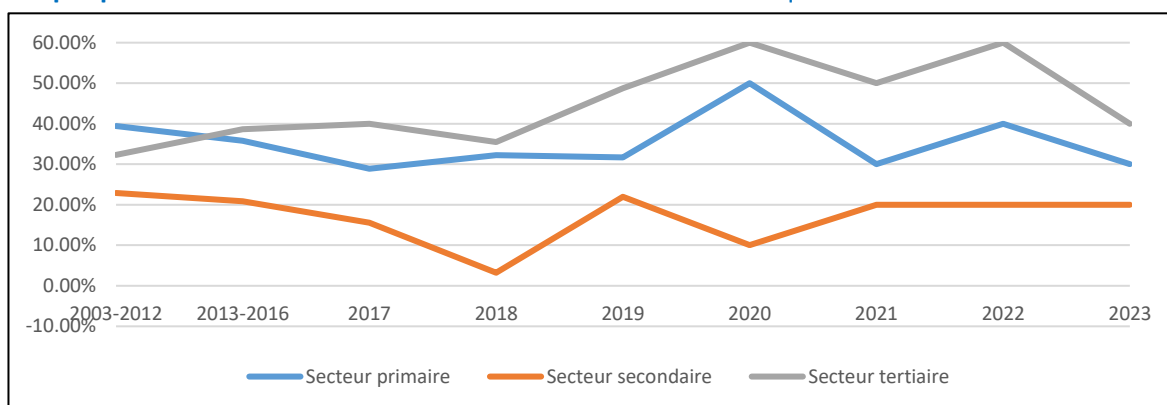
| Secteurs | Contribution à la croissance | | | | | | | Moyenne | En % |
|----------------------------|------------------------------|------------|------------|----------|----------|------------|----------|------------|------------|
| | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | | |
| Secteur primaire | 1,3 | 1,0 | 1,3 | 0,5 | 0,3 | 0,4 | 0,4 | 0,7 | 33 |
| Secteur secondaire | 0,7 | 0,1 | 0,9 | 0,1 | 0,3 | -0,2 | 0,2 | 0,3 | 14 |
| Secteur tertiaire | 1,8 | 1,1 | 2,0 | 0,6 | 0,3 | 0,4 | 0,3 | 0,9 | 43 |
| Impôts et taxes | 0,7 | 0,9 | -0,1 | -0,2 | -0,1 | -0,1 | 0,1 | 0,2 | 10 |
| Taux sur la période | 4,5 | 3,1 | 4,1 | 1 | 1 | 0,5 | 1 | 2,1 | 100 |

Source : DGEPI, MEPCI

De façon globale, même si la croissance économique est restée toujours faible et erratique, néanmoins la structure de l'économie centrafricaine a significativement évolué au cours des deux dernières décennies. Le principal changement notable est celui de la contraction de la part des secteurs primaires et secondaires, notamment l'agriculture et les industries dans le PIB au profit du secteur des services. Suivant une étude récente du PNUD (RNDH 2023), la part du secteur des services dans le PIB est passée d'une moyenne de 32 % entre 2003-2012 à 39 % entre 2013-2023. Alors que les parts des secteurs primaires et secondaires sont revenues respectivement de 39% et 23% entre 2003-2012 à 35% et 20% entre 2013-2023. Cependant, depuis toujours cette structure est restée prédominée sur la période 2003-2023 par les secteurs primaire et tertiaire qui représentent respectivement en moyenne 32% et 39% du PIB (voir Graphique).

³⁰ Source : OCDE.

Graphique 7 : Evolution de la structure de la croissance économique



Source : DGPE, MEPCI, 2024

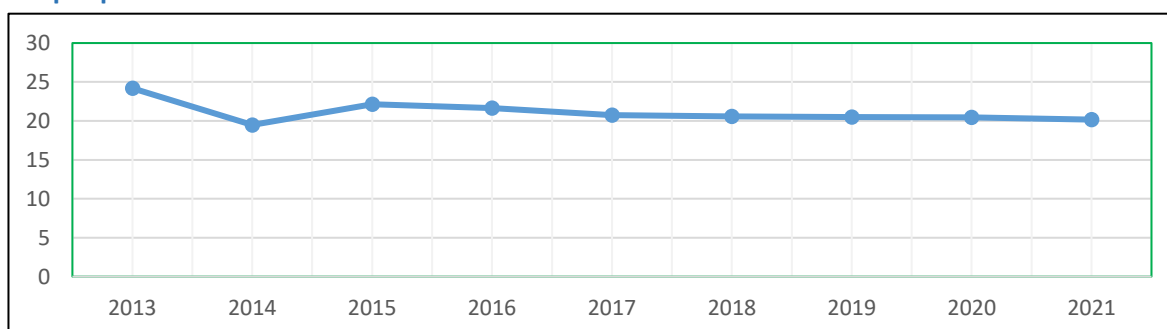
Plutôt que le résultat d'une politique axée sur la transformation structurelle de l'économie, ce changement de structure s'explique en grande partie par les multiples facteurs affectant le développement du secteur agricole (chute des prix des produits agricoles, insécurité généralisée, déplacements massifs de populations constituées en majorité de populations rurales, l'insuffisance d'investissements dans l'appareil productif et l'effondrement total des filières de rente notamment le coton et le café en particulier) et le développement anarchique du secteur informel dans les périphéries des villes.

Par ailleurs, plusieurs facteurs favorisent le développement du secteur des services depuis la grande crise de 2013/ 2014. Il s'agit entre autres, des facteurs suivants :

- La destruction et le pillage des entreprises formelles,
- L'expansion du secteur informel,
- La forte présence des organisations internationales (MINUSCA, organisations humanitaires),
- Le développement fulgurant des services de téléphonie mobile,
- Les effets socioéconomiques de la crise de COVID-19 et de la guerre en Ukraine.

A l'inverse, contrairement à la dynamique souhaitée dans une perspective de transformation structurelle porteuse d'un développement accéléré, durable et résilient, le secteur industriel représente environ 20% du PIB et cette part a enregistré une baisse au cours des dernières années, comme illustré par le graphique ci-contre.

Graphique 7 : Part de l'industrie dans le PIB



Source : WDI-Banque Mondiale, 2023

En somme, les faiblesses structurelles de l'économie de la RCA tiennent à plusieurs facteurs interdépendants. Il s'agit notamment de :

- La récurrence des crises politico-sécuritaires et leurs effets dévastateurs et souvent durables sur la dynamique de développement du pays ;
- La fragilisation des institutions et la faible qualité de la gouvernance publique ;

- La déstructuration du système scolaire ;
- L'insuffisance des infrastructures de base ou de soutien à l'économie ;
- L'insuffisance de la diversification et de transformation des produits destinés à l'exportation ;
- L'insuffisance d'investissements pour amorcer l'industrialisation de l'économie ;
- Le faible niveau de l'entrepreneuriat national et local ;
- La détérioration du climat des affaires préjudiciables à la mobilisation des investissements et du savoir-faire nécessaire à la valorisation des potentialités nationales.

Autant de facteurs qui contribuent à la fragilité du pays et à sa forte dépendance de l'extérieur pour assurer sa stabilité socio-économique et financière, et répondre aux besoins vitaux de la population. Dans la perspective de la relance du développement et de la transformation structurelle de l'économie, l'un des enjeux majeurs du nouveau PND-RCA (2024-2028) sera d'apporter des réponses pertinentes et durables aux déficiences structurelles susmentionnées.

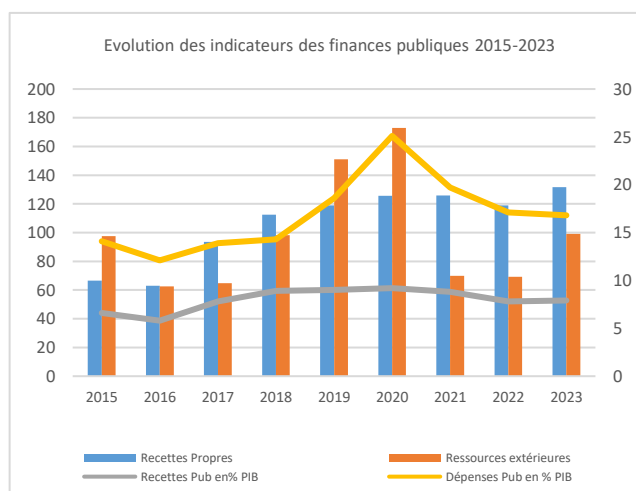
1.5.3. Finances publiques affaiblies par la mobilisation insuffisante des ressources propres

Caractérisation de la situation

La situation des finances publiques se caractérise par la faible mobilisation des ressources intérieures et un faible niveau d'investissements sur les ressources propres ainsi que la transparence budgétaire. Depuis toujours, le budget de la RCA est fortement dépendant des financements extérieurs en raison de la faiblesse de pression fiscale de l'ordre de 8% entre 2016 et 2023 alors qu'elle est de 17% au niveau de la sous-région CEMAC. A titre d'illustration, dans la Loi des finances 2022, sur des recettes budgétaires évaluées à 298 milliards de FCFA, les ressources extérieures en représentent 54% en se chiffrant à 160 milliards dont 84 milliards de dons (notamment projets du guichet IDA de la Banque Mondiale)³¹.

Il ressort que la faiblesse de mobilisation des ressources intérieures du pays s'explique en grande partie par l'absence d'un système de gestion des ressources humaines, la défaillance des services déconcentrés de l'administration financière dans les zones d'insécurité, les faibles qualités de prestations de l'administration fiscale, etc. Par ailleurs, l'absence de digitalisation des procédures et des processus en matière de déclaration et de paiements des impôts et taxes favorise le développement de la corruption entre les contribuables et les agents du fisc. Ce qui n'est pas de nature à améliorer la mobilisation des recettes propres. Pour cela, avec l'appui des partenaires, le Ministère des Finances et du Budget a bénéficié dans le cadre des projets et programmes la mise en place des systèmes digitaux dont entre autres e-tax (digitalisation de la collecte des impôts), e-tva (digitalisation de la collecte de la TVA), SydoniaWorld (digitalisation des douanes) et la digitalisation des menues recettes. Les résultats de ces appuis permettront de vulgariser cette méthode à toutes les catégories de recettes notamment celles issues de la parafiscalité.

Par ailleurs, la faible mobilisation des ressources internes s'explique aussi par l'ingérence politique dans les circuits de recouvrement des recettes publiques, réduisant le pouvoir de recouvrement des cadres des impôts, de la douane et du trésor public. A

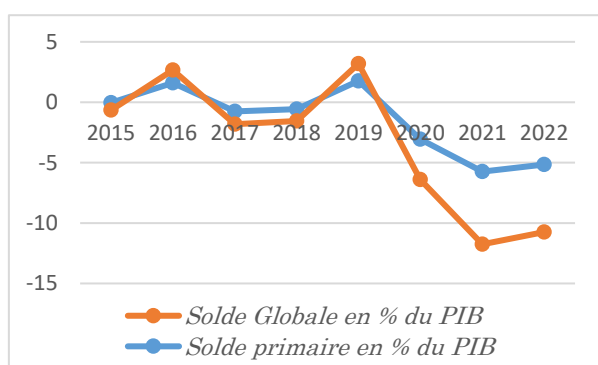


31 Ministères des Finances et du Budget, DGB, « Rapport d'exécution Budgétaire. 2022 »

cela s'ajoutent, la faiblesse du capital humain, l'absence d'un système de contrôle interne au niveau des régies financières, l'absence des sanctions contre les agents publics coupables de malversations, et surtout la résistance face aux réformes financières dans certains ministères ainsi que la non-application des textes en vigueur. La concentration des prélèvements et des contrôles sur un nombre réduit des entreprises formelles participe également à l'affaiblissement des recettes intérieures car, il y'a un pan entier du secteur économique qui échappe à la fiscalité.

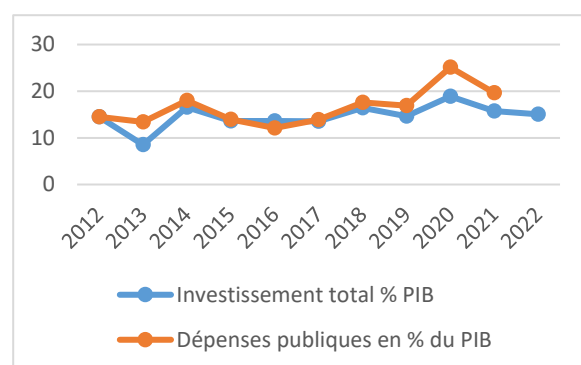
L'évolution des soldes primaire et global en pourcentage du PIB entre 2015 et 2023 fait ressortir des déficits structurels se situant en moyenne de 84 milliards de FCFA sur la période. Ces déficits s'expliquent en partie par la faiblesse des mécanismes de mobilisation des ressources internes, le non-respect du transfert des recettes perçues par certains ministères et agences vers le compte unique du Trésor, de la non prise des mesures de recouvrement des arriérés fiscaux, et de la conjoncture internationale marquée par la pandémie de covid-19, la guerre en Ukraine avec la crise de carburant. On note également une évolution à la baisse des dons et surtout la suspension des appuis budgétaires par certains partenaires techniques et financiers.

Graphique 8 : Evolution des soldes primaires et global en % du PIB (2015-2022)



Source : Auteurs à partir des données de l'administration centrafricaine et FMI, 2023

Graphique 9 : Evolution de l'investissement et des dépenses publiques en % du PIB (2012-2022)



Source : Auteurs à partir des données de l'administration

Par ailleurs, la tendance des investissements reste extrêmement faible (8% du PIB en moyenne entre 2020-2022) comparativement à l'évolution des dépenses publiques qui est de l'ordre de 20% du PIB. Le fonctionnement de l'administration absorbe plus de 80% des recettes budgétaires, expliquant l'accentuation des tensions de trésorerie et la forte dépendance du pays vis à vis de l'extérieur pour assurer sa stabilité financière et répondre aux nombreux besoins de la population.

En outre, le pays s'est engagé dans une vaste réforme des finances publiques en cours portant sur la programmation et la budgétisation, l'exécution du budget et contrôle budgétaire, la tenue de la comptabilité et gestion de la trésorerie, et l'audit interne et externe. De même dans le cadre de réforme du Budget de programme, des cadres des départements sectoriels ont été formés pour l'implémentation du budget-programme d'ici janvier 2025. Dans ce contexte, le Ministère des Finances et du Budget en matière de gouvernance numérique prévoit de déployer le système d'information budgétaire et comptable dans une dizaine de ministères pilotes et poser ainsi le cadre opérationnel de la déconcentration de la fonction d'ordonnancement.

Malgré l'engagement de ces réformes qui devrait conduire à l'atteinte des trois objectifs budgétaires, à savoir la discipline budgétaire, l'allocation stratégique des ressources, et la prestation efficace des prestations des services ; l'exécution des dépenses publiques et la tenue de comptabilité publique dans le respect des procédures demeurent une préoccupation majeure.

Le recours exorbitant à la procédure exceptionnelle pour le paiement des dépenses exceptionnelle demeure un défi en matière la gestion de chaîne des dépenses et d'exécution

budgétaire. Car l'une des conséquences de cette pratique est l'accumulation des restes à payer. L'autre défi c'est le poids important des paiements en numéraire alors que le pays dispose du système et moyens de paiement BEAC Systac-sigma que les services cantonnent au paiement des salaires des fonctionnaires par virement. Pour les autres dépenses, le paiement en numéraire est de mise.

En ce qui concerne les marchés publics, le problème majeur est la généralisation de la pratique d'attribution de marchés de gré à gré et, consécutivement, la quasi absence de mise en concurrence des acteurs.

Au niveau de la Comptabilité publique, le Ministère des Finances et du Budget fait face à un défi de reconstitution de la comptabilité et la production des comptes nationaux ainsi qu'à la mise à niveau de l'outil de Sim_Ba afin d'automatiser la production des comptes de l'Etat. A cet effet, le rôle de l'Agence Comptable Centrale du Trésor devrait être mis en exergue afin de produire les comptes de gestions, compte général de l'Etat et projet annuel de règlement.

1.6. Analyse de la gouvernance environnementale

La République Centrafricaine constitue un véritable carrefour biogéographique doté d'immenses ressources naturelles. Dès son indépendance, le pays a reposé le bien-être social et économique des populations sur les caractéristiques de son écosystème forestier et de savane en intégrant ce patrimoine à un vaste réseau d'aires protégées couvrant à ce jour 6 814 200 hectares dont certaines sont classées au patrimoine mondial de l'UNESCO. La mise en valeur des ressources forestières ainsi que la promotion d'une exploitation minière artisanale à faible impact écologique étaient également amorcées. L'inventaire du patrimoine naturel demeure à ce jour non exhaustif. L'évaluation faite en 2019 par l'institut de la Francophonie pour le développement durable pour l'économie environnementale dans les pays francophones classe la RCA à la 53^{ème} place (sur 130 pays), suivant l'indice mondial de l'économie verte (Global Green Economy Index – GGEI) et relève le manque de planification et d'exploitation/transformation locale durable des ressources naturelles. L'empreinte carbone de l'économie centrafricaine demeure faible, l'exploitation forestière industrielle étant assujettie au permis d'exploitation et d'aménagement, réduisant ainsi son impact sur le patrimoine forestier. Cependant, la RCA est confrontée à la déforestation, à la dégradation des sols, au braconnage, à l'érosion qui ont atteint des niveaux alarmants notamment dans les régions de la Mambéré et MambéréKadéï ainsi que la désertification généralisée qui s'observe déjà dans l'extrême nord. Les aléas climatiques sont à l'origine des vagues de chaleur, des vents violents, des inondations et des autres phénomènes connexes. En effet, les événements météorologiques extrêmes affectant le pays ont connu durant les deux dernières décennies une augmentation en fréquence et en intensité. D'après les projections scientifiques récentes, les sécheresses, les inondations, les températures extrêmes ainsi que la modification des régimes pluviométriques gagneront en fréquence constituant des menaces constantes pour l'agriculture, les villes et les infrastructures socioéconomiques, exposant les communautés au déplacement. La vulnérabilité du pays face aux défis des changements climatiques est élevée en raison entre autres de la pauvreté, de la faible capacité de résistance des infrastructures actuelles face aux chocs climatiques ainsi que la faiblesse des ressources techniques et financières.

Selon la valeur de son indice national à l'initiative d'adaptation mondiale de Notre Dame (ND-GAIN) en 2021 place le pays au 184^{ème} rang sur 185 à cause de sa grande vulnérabilité et de son faible score en matière de préparation.

Depuis la conférence de Rio en 1992, la RCA a ratifié la plupart des Accords multilatéraux et a mis en place une politique de la gouvernance environnementale et climatique ainsi que plusieurs plans et documents de stratégies y compris dans le domaine de la réduction des risques de

catastrophes qui ne génèrent cependant pas assez d'investissements ciblés capables d'apporter des réponses aux impacts immédiats du changement climatique d'une part et d'autre part de renforcer la résilience des secteurs productifs, des écosystèmes, des infrastructures et des communautés.

Les engagements politiques en faveur du développement durable présentent des limites sur le plan opérationnel. Après constats, les problèmes identifiés sont les suivants : i) la mauvaise gouvernance environnementale ; ii) la faible utilisation des connaissances environnementales ; iii) la gestion des systèmes productifs peu adaptée aux enjeux environnementaux ; iv) les instruments de planification n'intègrent pas assez la problématique des maladies liées et ou amplifiées par le changement climatique ; v) la mauvaise gestion des ressources en eau ; vi) la faible mobilisation des financements climatiques ; vii) l'absence de planification urbaine et une mauvaise gestion du cadre de vie ; viii) la faible prise en compte du genre et de l'inclusion sociale dans les politiques environnementales et climatiques.

1.6.1 Gouvernance environnementale et climatique

Caractérisation de la situation

La politique environnementale et climatique : elle est contenue dans le code de l'environnement et le PSO-CC qui visent les secteurs prioritaires tels que : l'agriculture et l'élevage, les ressources naturelles (forêts, sols, faune, eau), énergie, santé et assainissement, transport, aménagement du territoire, mines et pétrole, éducation, industries. Pour la mise en œuvre des différentes politiques, des stratégies et plans d'actions ont été élaborés dont certains sont en cours d'exécution notamment la CDN révisée et le plan national d'adaptation préliminaire. Ces documents jettent les bases solides et traduisent la volonté du Gouvernement de s'attaquer de front au changement climatique, mais l'aboutissement dépend de l'efficacité de leur mise en œuvre, de la collaboration internationale et de l'appui financier. La loi portant code de l'Environnement a créé une Commission Nationale pour l'Environnement et le Développement Durable ainsi qu'une Agence Centrafricaine de l'Environnement et du Développement Durable qui n'ont jamais été mise en œuvre. Le cadre d'évaluation institutionnelle du changement climatique (CCIA) relève que la Commission proposée pouvait constituer un pilier pour une coordination et une surveillance efficaces et essentielles à une gouvernance climatique holistique. C'est une lacune qu'il convient de corriger très rapidement pour augmenter les capacités du pays et garantir l'efficacité.

La gouvernance environnementale et climatique : Elle est assurée par le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable qui est responsable de la mise en œuvre des AME. C'est dans ce cadre qu'il renforce de manière continue son organigramme par la création des structures opérationnelles telles que : la coordination nationale climat en 2016, la coordination nationale biodiversité et la coordination désertification en 2019. En dehors des coordinations, les autres AME sont pilotés par des points focaux et fonctionnent de manière cloisonnée. Les résultats des mises en œuvre sont à ce jour mitigés. Malgré les efforts, il est nécessaire de renforcer les capacités institutionnelles et de garantir une plus grande transparence dans la gestion des ressources. La Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD) propose que la prise de conscience écologique, le leadership environnemental et l'économie verte doivent faire partie du cadre de développement durable de la RCA.

Un arsenal de textes juridiques encadre les interventions dans chaque domaine spécifique : Malheureusement, les cadres existants présentent des faiblesses et des lacunes qui limitent leurs capacités à répondre aux défis environnementaux et climatiques. Les principales faiblesses identifiées concernent : i) la loi portant orientation de la politique de l'aménagement du territoire qui n'a jamais été mise en œuvre ; ii) en matière foncier, les textes sont anciens et inadaptés, les

nouveaux textes sont en cours d'élaboration ; iii) le code de l'Environnement manque encore de normes claires en matière de reconnaissance, atténuation, gestion et compensation des impacts environnementaux et ne contient pas les nouveaux concepts tels que l'agro écologie, la notion de responsabilité commune mais différenciée, le droit à l'environnement, l'économie circulaire, les crédits carbone et autres ; iv) concernant le code forestier, il subsiste des lacunes sur l'exploitation artisanale qui ne peut être réalisée que sur des permis domestiques de petite taille renouvelable chaque année ; v) En matière d'agriculture, la loi agricole qui n'a jamais existé est en cours d'élaboration ; vi) Le code minier prend en compte la protection de l'environnement notamment les EIES/PGES et la réhabilitation des sites dégradés par les activités minières.

Participation et engagement des parties prenantes : La participation et l'engagement des parties prenantes sont cruciaux pour la gestion environnementale en RCA. Le pays encourage la collaboration entre gouvernements, ONG, entreprises et communautés locales pour assurer une gestion inclusive des ressources naturelles.

Points critiques essentiels

- Fragmentation et la complexité des cadres juridiques et institutionnels qui créent des risques de chevauchement et de conflit entre les normes ainsi que des dispersions de responsabilité conduisant à des inefficiences et à la duplication des efforts ;
- Incohérences et insuffisances dans les lois et règlements environnementaux, avec une mise en œuvre et une application souvent faibles ou inefficaces ;
- Manque de coopération et de coordination entre les différentes parties prenantes, conduisant à des efforts fragmentés et inefficaces dans la gestion environnementale ;
- Faible participation des parties prenantes à la gouvernance environnementale et climatique ;
- Faible engagement et participation des citoyens et des communautés locales dans les processus de décision environnementale, réduisant l'efficacité et l'acceptabilité des initiatives de gestion environnementale ;
- Faible intégration de l'environnement et des changements climatiques dans les politiques sectorielles ;
- Faiblesse des capacités techniques, financières et institutionnelle ;
- Absence de mécanisme de transparence et de redevabilité dans le cadre de la gouvernance climatique du fait que les systèmes de mesure, de rapportage et de vérification (MRV) se trouvent à un stade naissant ;
- Absence de mécanismes systématiques de transfert de connaissances ;
- Absence de mécanisme robuste de suivi et d'évaluation ;
- Inefficacité du mécanisme de gestion des catastrophes.

1.6.2. Gestion des connaissances environnementales

Caractérisation de la situation

Collecte et gestion des données environnementales : Elles se font à travers plusieurs dispositifs institutionnels et techniques. Par exemple, le pays utilise le Système de Mesure, de Rapportage et de Vérification (MRV) pour suivre les émissions de gaz à effet de serre. Entre 2010 et 2020, la RCA a réussi à mobiliser 715 millions USD, représentant 9,38 % des ressources mobilisées par les pays de la CEMAC et 0,58 % des fonds climatiques reçus par l'Afrique sur la même période. De plus, des bases de données sectorielles pour la gestion des ressources forestières et agricoles sont en place, soutenues par des systèmes d'information comme le Système d'Information Énergétique (SIE).

Évaluation environnementale et analyse des risques : Elles révèlent que le pays est encore limité par des défis importants. Par exemple, l'absence de coordination intersectorielle et le manque de ressources pour mener des évaluations approfondies sont des obstacles majeurs. En 2021, le pays avait un déficit de financement climatique moyen de 136,59 millions USD par an, nécessitant une augmentation significative de la mobilisation des ressources privées. De plus, l'évaluation des risques inclut les impacts économiques des inondations récurrentes à Bangui, estimées à 7 millions USD annuellement.

Modélisation et prévision environnementales : Elles se concentrent sur l'utilisation des modèles climatiques pour prévoir les changements. Le pays a établi des objectifs pour réduire les émissions de gaz à effet de serre de 10 040 Gge-CO₂ en 2010 à 17 644 Gge-CO₂ en 2030. Le développement des capacités locales pour les inventaires de gaz à effet de serre est soutenu par des projets financés par des organisations internationales telles que la FAO et la BAD.

Éducation et Sensibilisation Environnementale : Elles nécessitent des efforts supplémentaires. Les campagnes de sensibilisation doivent être intensifiées pour accroître la compréhension des enjeux environnementaux parmi les populations. Actuellement, les programmes de formation et les initiatives éducatives sont insuffisants pour atteindre un large public, ce qui limite l'impact des efforts de sensibilisation.

Technologies vertes et innovations : L'adoption de technologies vertes et d'innovations est soutenue par des projets internationaux. Par exemple, le pays explore des solutions comme les obligations vertes, les échanges dette-nature, et les marchés carbone pour financer des projets environnementaux. Entre 2019 et 2020, la RCA a mobilisé en moyenne 100,69 millions USD de financements climatiques, dont seulement 2,98 millions provenaient de sources privées, soulignant le besoin de stimuler l'investissement privé dans les technologies propres.

Changement climatique et adaptation : Les efforts de la RCA en matière de changement climatique et d'adaptation incluent l'élaboration et la révision de la Contribution Déterminée au niveau National (CDN). Le pays a identifié des mesures d'atténuation et d'adaptation nécessitant 1 766,486 millions USD, dont 74,74 % pour des actions d'atténuation et 25,25 % pour des besoins d'adaptation. La mobilisation des ressources pour ces actions reste un défi majeur, nécessitant une augmentation significative de la participation du secteur privé.

Points critiques essentiels

- Manque de données fiables et complètes sur les paramètres environnementaux, rendant difficile la prise de décisions éclairées et la gestion efficace des ressources ;
 - Difficulté à prévoir les conséquences à long terme des activités humaines sur l'environnement, avec des incertitudes importantes dans les évaluations d'impact environnemental ;
 - Capacité limitée à développer des modèles précis et fiables pour prévoir les changements environnementaux futurs, entravant la planification stratégique et l'adaptation ;
 - Utilisation excessive et non durable des ressources naturelles, entraînant la dégradation des écosystèmes et la perte de biodiversité ;
 - Connaissances limitées et sensibilisation insuffisante du public et des décideurs sur les enjeux environnementaux, freinant les actions de conservation et de protection ;
 - Adoption lente et limitée des technologies propres et des énergies renouvelables, entravant la transition vers un développement durable ;
- Insuffisance des ressources pour la mise en œuvre des stratégies, des mécanismes de diffusion pour le partage des connaissances.

1.6.3. Gestion des systèmes de production

La République centrafricaine possède des ressources naturelles abondantes, avec plus de 80 milliards de m³ d'eau disponibles annuellement, soutenues par 160 milliards de m³ de précipitations en moyenne. Ces ressources en eau, qui irriguent 1,9 million d'hectares de terres et fournissent environ 37 000 tonnes métriques d'eau douce par habitant, sont complétées par 15 millions d'hectares de terres arables, 16 millions d'hectares de pâturages, et 28 millions d'hectares de massifs forestiers, dont 5,4 millions d'hectares de forêt dense humide. Malgré ce potentiel, seules les ressources minières d'or et de diamant sont exploitées, laissant la population dans une pauvreté endémique. Le paradoxe entre cette richesse naturelle et la pauvreté constitue un défi majeur pour le gouvernement, qui s'efforce de garantir une gestion durable des ressources sans compromettre les besoins des générations actuelles et futures. Cependant, le système de production actuel reste mal adapté aux enjeux environnementaux et montre une faible résilience face aux chocs naturels.

1.6.3.1. Agriculture et Elevage

Caractérisation de la situation

L'agriculture itinérante sur brûlis et le système d'élevage pratiqués sont non durables et contribuent à la dégradation des forêts et des terres dans les zones agropastorales, exacerbant ainsi la vulnérabilité du pays aux aléas climatiques. Cette exposition accrue aux variations climatiques, telles que l'augmentation des températures et les fluctuations des précipitations, entraîne des baisses significatives des rendements agricoles, aggravant l'insécurité alimentaire. La troisième Communication nationale sur les Gaz à Effets de Serre (2011-2016) et les études récentes réalisées dans le cadre de la CDN ont mis en évidence ces défis majeurs.

Production agricole : La production agricole est fortement influencée par des défis structurels, notamment l'accès limité aux intrants agricoles, aux semences améliorées et résilientes, le manque d'infrastructures agricoles notamment les infrastructures d'irrigation ainsi que le manque de mécanisation. L'absence d'infrastructures d'irrigation crée une dépendance excessive envers les précipitations dont les régimes sont devenus irréguliers. En 2017, les superficies emblavées pour les cultures principales étaient de 160 000 hectares pour le manioc, 100 000 hectares pour le maïs, et 90 000 hectares pour le sorgho. Cependant, les rendements agricoles sont généralement faibles, avec des pratiques agricoles encore largement traditionnelles. Les efforts pour introduire des techniques agricoles durables telles que l'agroforesterie et l'agro écologie, bien qu'initiés, restent limités. Le document souligne également que la dégradation des terres due à une agriculture non durable et l'expansion agricole incontrôlée contribuent à la perte de couverture forestière, exacerbant ainsi les impacts du changement climatique.

Désertification et la dégradation des terres : Elles sont dues principalement à la conversion des terres forestières en terres agricoles et à l'absence d'une gestion durable des terres, situation préoccupante et alarmante qui impacte négativement les rendements agricoles. Selon le rapport national de la CNULCD pour la RCA (2022) la superficie des terres dégradées a augmenté de 9 393 km² à 32 458 km², affectant 5,85 % de la population.

Sècheresse : Elle constitue une autre menace pour l'agriculture, la sécurité hydrique et la sécurité alimentaire. Toujours selon le rapport de la CNULD (2022), la sécheresse affecte 4,95 millions d'hectares, ce qui correspond à 9,23 % de la population. Le profil risque climatique de la Banque Mondiale (2021) fait état des effets conjugués de la dégradation des écosystèmes sur les ressources en eau. Le Rapport National sur le Climat et le Développement (juin 2024) de la Banque Mondiale indique que la gestion durable des terres (GDT), la gestion efficace des ressources en eau et les efforts de reboisement sont essentiels pour relever les défis environnementaux de la RCA.

Les engagements de la RCA : L'intégration de l'adaptation au changement climatique dans le secteur de l'agriculture est contenue dans son programme REED +, ses CDN et son Plan National d'Adaptation initial.

Élevage et transhumance : Le secteur de l'élevage est marqué par des pratiques d'élevage extensif avec une faible productivité, en grande partie due à l'accès limité aux services vétérinaires et aux infrastructures de soutien. Le cheptel bovin était estimé à environ 3,2 millions de têtes en 2017, mais ce secteur reste vulnérable aux épidémies en raison du manque de services de santé animale. La transhumance, qui est une pratique courante, joue un rôle crucial dans la gestion des ressources pastorales, mais elle est également source de conflits avec les agriculteurs, aggravés par l'absence de couloirs de transhumance bien définis et gérés. Le renforcement de la gouvernance autour de la transhumance et l'amélioration des infrastructures sont essentiels pour améliorer la productivité et réduire les conflits.

Points critiques essentiels

- Forte déforestation et dégradation des terres due à l'expansion agricole non contrôlée, exacerbée par l'utilisation de pratiques telles que l'agriculture itinérante sur brûlis, et incapacité à intégrer des pratiques agricoles durables ;
- Érosion sévère des sols et dégradation progressive des terres agricoles résultant de l'absence de techniques de conservation des sols, couplée à une faible adoption de pratiques de reboisement et de gestion durable des terres ;
- Faible productivité agricole perpétuée par un manque de mécanisation et une utilisation limitée d'intrants agricoles et des semences améliorées et résilientes contrastant avec le potentiel agricole du pays et l'augmentation de la demande alimentaire ;
- Vulnérabilité élevée des systèmes de production agricole face aux aléas climatiques, aggravée par une adaptation insuffisante aux variations de température et aux précipitations irrégulières, entraînant une insécurité alimentaire croissante ;
- Surpâturage et dégradation des pâturages naturels dus à un système d'élevage traditionnel principalement basé sur la transhumance, sans stratégies adéquates de gestion durable des ressources pastorales ;
- **Insuffisance** d'infrastructures et de services de santé animale, exacerbant la vulnérabilité du cheptel aux maladies et limitant la productivité du secteur de l'élevage ;
- Tensions récurrentes entre agriculteurs et éleveurs provoquées par des **conflits d'usage des ressources naturelles, le non-respect des couloirs de transhumance et la pratique des feux de brousse incontrôlés** ;
- Insuffisance de l'alimentation animale en période de pénurie, due à l'absence de programmes de production d'aliments pour animaux et à la faible intégration de cultures fourragères dans les systèmes agricoles.

1.6.3.2. Forêts

Caractérisation de la situation

La forêt centrafricaine est sous l'influence de pressions d'origine anthropique ou liées au climat et à ses aléas. Les dégâts sont causés par l'exploitation artisanale et anarchique du bois, la coupe abusive du bois de chauffe, les incendies, les défrichements des champs et plantations, l'élagage des branches d'arbres, la collecte des PFNL et dans une moindre mesure l'exploitation industrielle. Les forêts subissent également l'impact des changements climatiques (épisodes graves de sécheresse et tornades violentes avec destruction d'arbres et d'arbustes) qui ont des effets visibles sur les massifs forestiers avec une mortalité massive d'arbres sur pied et ce, en absence totale de jeunes semis. Ce qui confère à la forêt centrafricaine le qualificatif d'état statique qui est le stade ultime de l'équilibre climatique. La faune suit la flore dans cette dynamique régressive et montre sa vulnérabilité.

Déforestation et dégradation des forêts : La République Centrafricaine (RCA) a perdu environ 4067 km² de terres forestières au cours des 20 dernières années, représentant environ 4 % de sa surface forestière totale, d'où l'urgence d'inverser cette tendance. La déforestation est principalement attribuée à l'agriculture itinérante sur brûlis, à l'exploitation forestière et minière artisanales, ainsi qu'à l'utilisation du bois comme source principale d'énergie domestique. Ces pratiques non durables mettent en péril non seulement l'écosystème forestier, mais aussi la biodiversité et les services écologiques qu'il fournit.

Aménagement forestier durable : L'aménagement forestier est encore à un stade de développement, avec 14 Permis d'Exploitation et d'Aménagement (PEA) déjà attribués dans le massif forestier du sud-ouest. Bien que ces PEAs visent à encadrer l'exploitation forestière, la gestion durable n'est pas encore uniformément appliquée à travers l'ensemble du territoire. Le manque d'infrastructures de surveillance et de technologies adaptées, comme les systèmes d'information géographique (SIG), complique le suivi et l'application des normes d'aménagement forestier.

Restauration des paysages forestiers : La République Centrafricaine s'est engagée à restaurer 1 million d'hectares de terres dégradées d'ici 2030 dans le cadre du « Défi de Bonn ». Cependant, les efforts de reboisement et de restauration des paysages forestiers sont freinés par plusieurs obstacles, notamment l'absence de stratégie de suivi efficace et la complexité liée à la clarification des droits fonciers. La promotion de l'agroforesterie et le développement de plantations forestières peuvent jouer un rôle crucial dans la restauration des paysages dégradés, tout en renforçant les puits de carbone et en améliorant la résilience des écosystèmes forestiers.

Conservation de la biodiversité et des aires protégées : Environ 11 % du territoire national de la RCA est couvert par des aires protégées, mais ces zones continuent de subir des pressions anthropiques importantes, mettant en danger la riche biodiversité du pays. Les écosystèmes forestiers, en particulier, sont vulnérables à l'exploitation non durable, menaçant la survie de nombreuses espèces animales et végétales.

Économie forestière et exploitation du Bois : Le secteur forestier joue un rôle économique important, contribuant significativement aux recettes nationales. Cependant, l'exploitation forestière actuelle est également responsable d'une partie des émissions de gaz à effet de serre (GES), en raison de la décomposition des déchets de scierie et de l'exploitation non durable des forêts.

Points critiques essentiels :

- Intensification de la déforestation alimentée par une expansion agricole non durable et manque de mécanismes de gestion du terroir, créant un décalage majeur entre les efforts de conservation et la destruction rapide des forêts ;
- Insuffisance de suivi et de contrôle des plans d'aménagement, entraînant une inégalité entre l'ampleur de l'exploitation forestière et la capacité de gestion environnementale ;
- Ralentissement des efforts de restauration des paysages forestiers causé par des obstacles institutionnels et fonciers complexes, provoquant un déséquilibre entre les objectifs de reboisement et les réalisations effectives sur le terrain ;
- Diminution de l'efficacité des aires protégées sous la pression d'activités illégales et du manque de gestion adéquate, accentuant le fossé entre les besoins de conservation de la biodiversité et les capacités actuelles de protection ;

- Contribution croissante de l'exploitation forestière non durable aux émissions de GES, exacerbée par une absence de gestion et de valorisation des déchets forestiers dans le cadre de l'économie circulaire, créant une divergence entre les pratiques d'exploitation et les objectifs de développement durable.

1.6.3.3. Mines

Caractérisation de la situation

La loi minière centrafricaine reconnaît trois types d'exploitation : artisanale, semi-mécanisée, semi industrielle. L'étude réalisée par Pennes et al. (2018) estime qu'il existe 35 034 chantiers artisanaux actifs sur l'ensemble du territoire. L'exploitation est réalisée sur quatre types de chantiers dont les chantiers de carrière qui sont généralement plus profonds, les chantiers de berge situés sur les rives des cours d'eau, les chantiers de lits de cours d'eau ou de lits secs qui nécessite la construction de barrage pour détourner le cours d'eau, les chantiers de lits vifs opérés par des plongeurs spécialisés sur de larges cours d'eau.

Impacts environnementaux de l'exploitation minière : L'exploitation minière en République Centrafricaine, principalement axée sur l'extraction artisanale de l'or et du diamant, contribue de manière significative à la déforestation et à la dégradation des écosystèmes. Par exemple, entre 2010 et 2020, plus de 5000 hectares de forêts ont été détruits par des activités minières, entraînant une perte de biodiversité et une contamination des sols et des cours d'eau par le mercure utilisé dans l'extraction de l'or. Ces pratiques non durables menacent directement les habitats naturels et les moyens de subsistance de plus de 1,5 million de personnes vivant à proximité des sites miniers. Par ailleurs, plusieurs zones protégées contiennent des gisements d'or et de diamant. Les artisans miniers empiètent régulièrement sur ces zones où l'habitat naturel est critique et l'équilibre floral et faunique particulièrement difficile à conserver. C'est le cas de la réserve spéciale de forêt dense de Dzanga-Sangha qui est essentielle au maintien de l'équilibre climatique sous régional (Pennes et al. (2018)).

Gestion des sites miniers abandonnés : En RCA, les sites miniers abandonnés, représentant environ 30 % des zones exploitées, sont laissés sans réhabilitation, créant des risques environnementaux et sanitaires majeurs. La pollution des sols et des eaux souterraines par les produits chimiques utilisés dans les processus d'extraction, notamment le cyanure et le mercure, est particulièrement préoccupante. Environ 60 % des sites miniers abandonnés contiennent des concentrations dangereuses de ces substances. Toutefois, il convient de noter que beaucoup des sites miniers abandonnés n'ont pas fait l'objet de suivi par l'administration minière conformément aux cahiers de charge des sociétés minières qui sont engagées à restaurer les sites une fois l'exploitation terminée et qui ont versé des cautions (comptes séquestres....) et qui devraient être utilisés pour restaurer les sites abandonnés.

Contribution au changement climatique : Le secteur minier en RCA est responsable de plus de 10 % des émissions nationales de gaz à effet de serre (GES), en grande partie en raison des processus énergivores de transformation et de transport des minerais. Les activités minières contribuent à hauteur de 1,2 million de tonnes de CO₂ par an, exacerbant les effets du changement climatique dans un pays déjà vulnérable.

Défis de la gouvernance minière : Le secteur minier en RCA est entravé par une gouvernance faible, marquée par une corruption endémique et un manque de coordination entre les acteurs. En 2020, seulement 40 % des redevances minières collectées ont été réinvesties dans le développement local, tandis que les violations des réglementations environnementales restent fréquentes.

Points critiques essentiels :

- Déforestation et dégradation accélérées des écosystèmes alimentés par une exploitation minière intensive et non contrôlée, créant un décalage majeur entre les efforts de conservation et la destruction rapide des habitats naturels ;
- Pollution croissante des eaux et destruction des cours d'eau causées par l'usage de techniques minières destructrices, entraînant un décalage significatif entre la qualité de l'eau nécessaire pour les écosystèmes et les communautés locales et l'impact dévastateur des activités minières ;
- Accroissement des risques environnementaux et sanitaires lié à l'abandon de nombreux sites miniers sans réhabilitation, accentuant l'écart entre la nécessité de restaurer les terres dégradées et l'absence de mesures concrètes pour prévenir la contamination des sols et des eaux ;
- Contribution disproportionnée des activités minières aux émissions de gaz à effet de serre, aggravée par une utilisation inefficace de l'énergie, créant un déséquilibre entre les objectifs de réduction des émissions et les pratiques actuelles du secteur ;
- **Faiblesse de la gouvernance dans le secteur minier, exacerbant le décalage entre les recettes collectées et leur réinvestissement dans le développement local, ainsi qu'entre les réglementations environnementales et leur mise en œuvre effective.**

1.6.3.4. Energie

Caractérisation de la situation

Dominance du bois-Énergie et déforestation : La demande en bois énergie est caractérisée par la dominance du secteur énergie domestique qui représente 98 % du bois énergie consommé. Moins de 2 % du bois énergie est utilisé dans le secteur productif artisanal et industriel via de petites chaudières à bois. A Bangui, 57 % des ménages utilisent le bois et 41 % le charbon comme combustible principal pour la cuisson, le gaz n'étant pratiquement pas utilisé. Les filières d'approvisionnement en bois de chauffe et de charbon ont un impact environnemental de plus en plus fort sur les ressources boisées autour de Bangui, un éloignement des provenances qui se traduit par plus de transport, et à un élargissement progressif des surfaces des bassins d'approvisionnement. Avec l'urbanisation et la croissance démographique, l'approvisionnement durable des villes en bois de chauffe est devenu un enjeu majeur en RCA et dans tous les pays d'Afrique centrale. Les coupes abusives de bois de chauffe contribuent à la dégradation de l'environnement et à la vulnérabilité des forêts.

Potentiel inexploité des énergies renouvelables : La RCA possède un potentiel hydroélectrique estimé à 2000 MW, réparti sur plusieurs sites, mais seule une petite partie, environ 18 MW, est actuellement exploitée, ce qui représente moins de 1 % du potentiel total. En parallèle, l'énergie solaire, qui pourrait significativement améliorer l'accès à l'énergie dans les zones rurales, reste sous-exploitée, représentant moins de 5 % des installations énergétiques totales en 2020.

Impact du secteur énergétique sur les émissions de GES : Malgré un secteur énergétique faiblement développé, la RCA contribue aux émissions de gaz à effet de serre, principalement par l'utilisation de générateurs diesel. En 2016, la production d'électricité à partir de sources thermiques était responsable de 70 % des émissions de CO2 dans le secteur de l'énergie. Ces émissions sont estimées à 1,2 million de tonnes de CO2 par an.

Points critiques essentiels

- Pression croissante sur les ressources forestières due à une demande en bois-énergie principalement domestique, créant un décalage majeur entre l'offre durable de bois et l'augmentation rapide de la consommation, exacerbée par l'urbanisation et la croissance démographique ;
- Potentiel hydroélectrique et solaire largement inexploité, générant un décalage significatif entre les besoins croissants en énergie propre et renouvelable et l'infrastructure actuelle sous-développée qui peine à répondre à la demande énergétique du pays ;
- Augmentation des émissions de gaz à effet de serre alimentée par la dépendance aux générateurs diesel pour la production d'électricité, créant un décalage majeur entre les objectifs de réduction des émissions **des polluants atmosphériques** et les pratiques énergétiques actuelles du secteur.

1.6.4. Genre et environnement

Caractérisation de la situation

Les moyens d'existence de milliers de personnes dépendent en partie des forêts notamment les femmes et les peuples autochtones qui vivent de l'exploitation, de la transformation et de la commercialisation des ressources naturelles et sont donc les premières victimes des changements climatiques. Pour faire face aux chocs climatiques et renforcer la capacité d'adaptation de la RCA, le Gouvernement a lancé en 2019 le processus d'élaboration de son plan national d'adaptation suivi en 2022 de l'élaboration d'un plan national d'adaptation préliminaire. Entre temps, le plan climatique appelé aussi CDN révisé en 2021 a pris en compte le genre dans les politiques d'atténuation. En 2023, c'est la stratégie nationale genre et changement climatique qui a été élaborée.

Vulnérabilité des femmes face aux changements climatiques : Les femmes, qui représentent 70 % des personnes vivant avec moins d'un dollar par jour, sont particulièrement vulnérables aux impacts des changements climatiques. Environ 85 % des femmes rurales dépendent directement de l'agriculture pour leur subsistance, ce qui les rend particulièrement sensibles aux variations climatiques et à la dégradation des terres. Les sécheresses plus fréquentes et l'érosion des sols réduisent la disponibilité des ressources naturelles essentielles, comme l'eau et le bois de chauffe, augmentant ainsi le temps consacré par les femmes à la collecte de ces ressources. Par exemple, dans certaines régions rurales, les femmes doivent marcher jusqu'à 5 kilomètres pour accéder à l'eau potable, un chiffre qui a augmenté de 25 % au cours des dix dernières années en raison de la dégradation environnementale

Rôle des femmes dans la gestion durable des ressources naturelles : Les femmes centrafricaines jouent un rôle essentiel dans la gestion des ressources naturelles, notamment en ce qui concerne la collecte de l'eau, la gestion des terres agricoles, et l'utilisation des forêts pour le bois de chauffe. En RCA, les femmes représentent plus de 60 % de la main-d'œuvre agricole et sont responsables de la production de 80 % des denrées alimentaires. Cependant, leur contribution reste souvent invisible dans les processus de prise de décision concernant la gestion de ces ressources. Cette exclusion non seulement limite l'efficacité des stratégies de gestion durable, mais empêche également la mise en place de solutions adaptées aux besoins réels des communautés.

Inclusion du genre dans les politiques de développement durable : Malgré des avancées dans la sensibilisation à l'égalité de genre, l'intégration effective du genre dans les politiques de développement durable reste insuffisante. Actuellement, moins de 20 % des projets environnementaux intègrent une perspective de genre. Les stratégies de lutte contre le

changement climatique et de gestion de l'environnement ne tiennent souvent pas compte des rôles spécifiques et des défis auxquels les femmes sont confrontées.

Points critiques essentiels :

- Environnement peu propice pour faciliter l'accès des femmes, des filles et des groupes vulnérables aux gaz, aux solutions propres, à l'économie circulaire, aux ressources naturelles ainsi qu'aux avantages liés à leur conservation ;
- Faible implication des femmes, des filles et des groupes spécifiques dans la conception, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des initiatives de protection de l'environnement ;
- Absence de promotion du savoir-faire des femmes des filles et des groupes spécifiques ainsi que la valorisation e leur travail ;
- Forte dépendance des moyens d'existence des femmes et des peuples autochtones vis-à-vis des forêts, créant un décalage majeur entre leur vulnérabilité accrue aux changements climatiques et les mesures d'adaptation insuffisantes pour renforcer leur résilience ;
- Vulnérabilité élevée des femmes rurales face aux impacts climatiques, exacerbée par une dépendance à l'agriculture et des distances de collecte des ressources naturelles, créant un décalage entre leurs besoins croissants et les solutions environnementales disponibles pour atténuer ces effets ;
- Sous-représentation des femmes dans les processus de prise de décision sur la gestion des ressources naturelles, générant un décalage significatif entre leur rôle crucial dans la gestion quotidienne des ressources et leur exclusion des stratégies de gestion durable, ce qui limite l'efficacité des politiques environnementales ;
- Insuffisance de l'intégration de la dimension de genre dans les politiques de développement durable, avec seulement 20 % des projets environnementaux tenant compte de la perspective de genre, ce qui entraîne un décalage entre les objectifs de développement durable et la réalité des défis spécifiques auxquels les femmes sont confrontées.

1.6.5. Habitat et cadre de vie des populations

Caractérisation de la situation

Dégradation des infrastructures Urbaines, des habitats et gouvernance urbaine : les infrastructures urbaines sont dans un état critique, avec plus de 60 % des routes en zones urbaines classées en mauvais état selon les estimations de 2022. L'urbanisation rapide, sans planification adéquate, a entraîné une construction anarchique sur des zones inondables comme les lits de rivières et les versants de collines, augmentant considérablement l'exposition aux risques climatiques et aux catastrophes naturelles. Plus de 80 % des ménages vivent dans des logements précaires et non durables, exacerbant la vulnérabilité des populations aux aléas climatiques. En 2021, plus de 50 000 personnes ont été affectées par des inondations, une situation qui pourrait s'aggraver sans l'adoption de normes de construction résilientes aux changements climatiques et une sensibilisation accrue des communautés à des pratiques de construction durable. L'absence d'outils de gestion et de planification a affaibli la gouvernance des villes, résultant en une mauvaise attribution des terres et un manque d'infrastructures de base telles que l'eau, l'assainissement, et l'électricité.

Inégalités dans l'accès aux services essentiels et résilience climatique : L'accès inégal aux services essentiels en République Centrafricaine aggrave les vulnérabilités des populations face au changement climatique. En 2022, seulement 37 % de la population avait accès à l'eau potable, tandis que les systèmes d'assainissement couvraient à peine 25 % de la population. Ces insuffisances sont exacerbées par la dégradation des sources d'eau due à la déforestation et à

l'érosion des sols, ainsi que par l'urbanisation non planifiée qui réduit la couverture des espaces verts et surexploite la biodiversité locale. Par ailleurs, l'accès à l'électricité est limité à seulement 4 % de la population, ce qui entrave l'adoption de technologies propres et résilientes au climat, telles que les systèmes de pompage solaire.

Gestion des Déchets et dégradation environnementale : La gestion des déchets est un défi majeur, avec seulement 12 % des déchets urbains collectés et traités de manière adéquate. La prolifération des décharges informelles et l'augmentation des quantités de déchets non collectés aggravent les problèmes environnementaux, notamment la pollution de l'air et de l'eau. Ces accumulations de déchets, particulièrement dans les principales villes comme Bangui, obstruent les canalisations et exacerbent les risques d'inondations lors des fortes pluies, qui sont de plus en plus fréquentes en raison du changement climatique. De plus, la conversion des terres agricoles en zones urbanisées et le tarissement des ressources en eau, causés par une consommation excessive des eaux souterraines, réduisent la capacité des écosystèmes naturels à satisfaire les besoins des populations.

Points critiques essentiels :

- Forte pression sur les infrastructures urbaines due à une urbanisation rapide et non planifiée, créant un décalage majeur entre la croissance de la population urbaine et la capacité des infrastructures à répondre aux besoins en logement, en transport, et en services de base, exacerbant la vulnérabilité aux risques climatiques ;
- Augmentation de la demande pour les services essentiels, tels que l'eau potable, l'assainissement, et l'électricité, alimentée par une population croissante, générant un décalage significatif entre les besoins de la population et l'offre insuffisante de services, aggravée par la dégradation des ressources naturelles et une urbanisation mal gérée ;

Pression croissante sur la gestion des déchets urbains en raison de l'augmentation des quantités de déchets générées par la population, entraînant un décalage majeur entre la production de déchets et la capacité des systèmes de gestion des déchets à les collecter et à les traiter efficacement, aggravant la pollution environnementale et les risques d'inondations ;

- [Augmentation de la pollution atmosphérique entraînant des maladies dues à l'incinération à l'air libre des déchets solides.](#)

1.6.6. Santé publique

Caractérisation de la situation

Impacts des changements climatiques sur la santé : En République Centrafricaine, les changements climatiques exacerbent les risques pour la santé publique, notamment en augmentant la prévalence des maladies climato-sensibles telles que le paludisme, les maladies diarrhéiques, la bilharziose, la typhoïde, et le choléra. Selon les données disponibles, le paludisme représentait environ 40 % des consultations médicales en 2020, et les maladies diarrhéiques étaient responsables de 20 % des décès chez les enfants de moins de cinq ans. Les changements climatiques, en augmentant les températures et en modifiant les régimes de précipitations, créent des conditions favorables à la réactivation de ces maladies. Par ailleurs, la qualité de l'air en dégradation, due en grande partie à l'utilisation de combustibles à biomasse solide et de foyers non améliorés, provoque environ 4711 décès prématurés chaque année, dont plus de 1645 chez les enfants de moins de cinq ans. Ces chiffres soulignent l'urgence d'intégrer la lutte contre la

pollution de l'air et l'amélioration des pratiques énergétiques domestiques dans les stratégies de santé publique. De plus, les vagues de chaleur et les catastrophes naturelles, exacerbées par les changements climatiques, posent des défis supplémentaires pour la santé publique, notamment en augmentant les risques de pathologies graves liées à ces phénomènes.

Vulnérabilité des populations aux maladies hydriques : En République Centrafricaine, la gestion déficiente des ressources en eau, combinée aux conditions climatiques extrêmes, expose une grande partie de la population à un risque accru de maladies hydriques telles que la dysenterie et le choléra. Seulement 37 % de la population avait accès à l'eau potable en 2022, et les infrastructures d'assainissement couvraient à peine 25 % des habitants. Les inondations fréquentes et la contamination des sources d'eau, accentuées par les changements climatiques, aggravent cette situation. En 2021, une épidémie de choléra a touché plus de 2 000 personnes, avec un taux de mortalité de 4 %. La présence de foyers endémiques de maladies comme le choléra et la typhoïde, susceptible d'être aggravée par les conditions climatiques changeantes, renforce la nécessité de développer des infrastructures résilientes et d'améliorer l'accès à l'eau potable pour

Points critiques essentiels :

- Forte pression sur le système de santé due à l'augmentation des maladies climato-sensibles, créant un décalage majeur entre la demande croissante de soins pour des pathologies comme le paludisme, les maladies diarrhéiques, la bilharziose, les maladies cardiovasculaires et respiratoires aiguës d'une part et la capacité du système de santé à offrir des services adéquats, d'autre part, exacerbée par la dégradation de la qualité de l'air et l'augmentation des catastrophes naturelles ;
- Augmentation des risques liés aux maladies hydriques, amplifiée par des conditions climatiques extrêmes, créant un décalage significatif entre les besoins croissants en infrastructures d'eau potable et d'assainissement et la capacité actuelle, insuffisante, à fournir ces services essentiels, rendant les populations vulnérables à des épidémies de choléra et autres maladies d'origine hydrique ;
- Insuffisance des connaissances sur la vulnérabilité du secteur de santé aux changements climatiques ;
- Insuffisance de l'implication de la problématique des maladies liées aux changements climatiques dans la planification.

1.6.7. Gestion intégrée des ressources en eau

Caractérisation de la situation

Gestion durable des ressources en eau : La République Centrafricaine dispose d'un potentiel hydrique important, estimé à environ 47 milliards de m³ d'eau par an. Toutefois, seulement 4 % de ces ressources sont actuellement exploitées pour des usages économiques ou sociaux. Ce faible taux d'exploitation révèle des défis majeurs liés à la gestion des ressources en eau, tels que l'absence de cadres institutionnels et juridiques solides. Le manque de capacités des structures gouvernementales, ce qui met en évidence la nécessité d'améliorer la sécurité hydrique qui doit venir en appui au développement durable. Le bilan de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) indique que, malgré un potentiel significatif, la RCA n'a pas encore pleinement mis en œuvre les principes de GIRE.

Impacts du changement climatique sur les ressources en eau : Le changement climatique a un impact considérable sur la disponibilité et la qualité des ressources en eau en République Centrafricaine. Depuis les années 1980, la RCA connaît une phase sèche qui réduit la capacité de renouvellement des ressources en eau, notamment le volume du fleuve Oubangui. Cette situation souligne l'urgence d'investir dans des infrastructures résilientes et durables pour améliorer l'accès à l'eau et l'assainissement, en particulier face aux défis climatiques. Les projections climatiques indiquent une augmentation des températures de 1,5 à 2°C d'ici 2050, ainsi qu'une variabilité accrue des précipitations, ce qui pourrait réduire de 10 % la disponibilité en eau dans certaines régions. Ces changements climatiques exacerbent les défis existants, tels que la fréquence accrue des sécheresses et des inondations, rendant la gestion des ressources en eau encore plus complexe. Le bilan de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) révèle que, bien que des efforts aient été faits pour intégrer les impacts du changement climatique, beaucoup reste à faire.

Points critiques essentiels :

- **Faiblesse de la gestion** des ressources en eau malgré un potentiel hydrique élevé, créant un décalage majeur entre les besoins croissants en eau pour les usages économiques et sociaux et la capacité limitée des infrastructures actuelles à gérer et distribuer ces ressources, exacerbée par l'absence de cadres institutionnels et juridiques solides ainsi que par le manque de capacités des structures gouvernementales ;
- **Impacts croissants des activités anthropiques** sur la disponibilité et la qualité des ressources en eau, entraînant un décalage significatif entre les besoins en infrastructures résilientes et durables pour assurer un accès équitable à l'eau et à l'assainissement ;
- **Insuffisance de l'intégration des externalités climatiques** dans le système national de gestion intégrée des ressources en eau face à la variabilité climatique accrue et aux événements extrêmes tels que les sécheresses et les inondations.

1.6.8. Financement de l'action environnementale

Caractérisation de la situation

Mobilisation des ressources financières : L'insuffisance des ressources financières pour soutenir la protection de l'environnement et lutter contre les changements climatiques constitue un enjeu majeur pour la République centrafricaine. Le pays rencontre de sérieuses difficultés pour accéder aux mécanismes de financement des différentes conventions internationales. Par ailleurs, on note l'absence d'un budget de l'État sensible aux effets des changements climatiques. Cette lacune est également reflétée dans le budget alloué au Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, qui a diminué au fil des années, passant de 1 022 497 USD en 2021 à 821 164 USD en 2024. Par ailleurs, la mobilisation des ressources financières pour l'action climatique repose principalement sur les fonds publics, avec une moyenne de 100,69 millions de dollars US mobilisés entre 2019 et 2020, dont 97,04 % provenant de sources publiques. La contribution du secteur privé reste faible, à 2,96 %. Bien que des fonds opérationnels nationaux, comme le fonds de développement forestier et le fonds de développement minier, soutiennent certaines politiques sectorielles, l'initiative du fonds national pour le changement climatique, lancée en 2022 avec l'appui du PNUD pour mobiliser 108,6 milliards de F CFA d'ici 2030, n'est toujours pas opérationnelle. Cette forte dépendance des fonds publics, associée aux retards dans l'opérationnalisation des nouveaux fonds, souligne l'urgence d'intégrer davantage le secteur privé

et de maximiser l'accès aux mécanismes financiers internationaux pour diversifier et renforcer les sources de financement.

Déficit de financement : Le déficit de financement climatique est préoccupant, avec un besoin estimé à 136,59 millions de dollars US par an pour atteindre les objectifs nationaux. En 2024, la RCA a mobilisé seulement 66,26 millions USD, dont 31,97 millions sont en cours d'exécution, illustrant un déficit persistant qui limite la mise en œuvre efficace des actions climatiques. Pour combler ce déficit, il est impératif de multiplier par 47 la contribution du secteur privé par rapport à son niveau actuel, ce qui nécessite de développer des partenariats public-privé et de renforcer les capacités institutionnelles pour attirer davantage d'investissements privés dans les projets environnementaux.

Financements orientés : Les financements climatiques en République Centrafricaine sont principalement orientés vers des actions d'adaptation, représentant environ 56 % des fonds mobilisés, tandis que les actions d'atténuation reçoivent 37 %, et les pertes et dommages 8 %. La mise en œuvre de la contribution déterminée au niveau national (CDN) révisée nécessite un budget total de 1,764 milliards de dollars. Cette répartition des financements montre une priorité donnée aux efforts d'adaptation, bien que le besoin de diversifier les financements pour d'autres secteurs critiques comme la gestion de l'eau et la biodiversité reste essentiel pour répondre aux enjeux globaux du changement climatique.

Instruments de financement innovants : Les instruments financiers innovants, tels que les obligations vertes et les marchés carbones, offrent des opportunités pour accroître les financements climatiques en République Centrafricaine. Cependant, le pays doit encore développer les infrastructures nécessaires pour exploiter pleinement ces mécanismes. L'adoption de ces instruments pourrait diversifier les sources de financement, tout en attirant des investissements internationaux, ce qui est crucial pour renforcer la résilience du pays face aux défis climatiques. La RCA doit capitaliser sur les promesses internationales faites dans le cadre de la protection de l'environnement et des changements climatiques pour maximiser ces financements innovants.

Capital naturel et financement vert : Le capital naturel de la République Centrafricaine, comprenant des ressources renouvelables et non renouvelables, demeure sous-exploité dans le cadre du financement de la croissance verte. L'augmentation de la production d'or et de diamant, malgré les défis sécuritaires et de gouvernance, illustre le potentiel significatif pour générer des revenus supplémentaires. Une meilleure valorisation de ces ressources pourrait jouer un rôle clé dans le financement de projets environnementaux et climatiques, tout en soutenant une croissance économique durable. Exploiter pleinement ces ressources nécessite cependant une gouvernance renforcée et une intégration des principes de durabilité pour garantir que la croissance verte soit véritablement bénéfique pour le pays.

Points critiques essentiels :

- Forte pression sur les ressources financières, alimentée par des besoins croissants en financement pour la protection de l'environnement et la lutte contre les changements climatiques ;
- Augmentation du déficit de financement climatique, exacerbée par des besoins élevés pour atteindre les objectifs nationaux, et décalage significatif entre la demande en investissements pour des actions climatiques efficaces et la capacité actuelle de mobilisation des fonds, en particulier du secteur privé ;

- Orientation limitée des financements vers des actions d'adaptation, reflétant un décalage entre la diversité des besoins climatiques, notamment en gestion de l'eau et biodiversité, et la concentration actuelle des financements sur des secteurs spécifiques, laissant d'autres domaines critiques sous-financés :
 - Opportunités non saisies dans l'utilisation d'instruments financiers innovants, créant un décalage entre les besoins croissants en financement climatique et la capacité actuelle du pays à développer et exploiter des mécanismes comme les obligations vertes et les marchés carbone ;
 - Sous-exploitation du capital naturel pour le financement vert, soulignant un décalage entre le potentiel des ressources renouvelables et non renouvelables pour générer des revenus supplémentaires et la capacité actuelle à valoriser ces ressources dans le cadre d'une croissance verte durable
- Faiblesse en matière de mobilisation des ressources financières pour la protection de l'environnement et la lutte contre les changements climatiques

1.7 Enjeux et principaux défis pour le développement de la RCA

Les efforts déployés par la RCA dans la mise en œuvre du RCPCA, de l'agenda 2030, des engagements internationaux et régionaux en matière des droits humains tout en ne laissant personne pour compte font face à des enjeux et des défis dont les principaux exposés ci-après :

| | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1. Renforcement de la Sécurité, promotion de la gouvernance et de l'Etat de Droit | |
| 1.1. | Respect des droits humains et lutte contre l'impunité |
| 1.2. | Mise en œuvre de la politique nationale de décentralisation, plan ORSEC, et gestion des frontières |
| 1.3. | Réforme du Secteur de la Sécurité, DRRR, et application de l'APPR/Feuille de Route de Luanda |
| 1.4. | Renforcement des capacités opérationnelles des institutions selon la nouvelle constitution |
| 1.5. | Extension des champs de couverture des médias |
| 1.6. | Rationalisation de la gestion des ressources humaines et dynamisation de la coordination intra et interministérielle |
| 1.7. | Gestion transparente, efficace et efficiente des finances publiques |
| 2. Développement du Capital Humain et accès aux services sociaux de base de qualité | |
| 2.1. | Réduction de la forte précarité des jeunes |
| 2.2. | Amélioration de l'offre et de l'accessibilité à des services sociaux de base, de santé de qualité et à moindre coût |
| 2.3. | Satisfaction des besoins en eau potable et assainissement de la population |
| 2.4. | Renforcement des capacités institutionnelles en matière de données démographiques |
| 2.5. | Accroissement de l'accès équitable à des services d'éducation et formation de qualité à tous les niveaux |
| 2.6. | Appropriation et opérationnalisation des stratégies genre, protection de la famille et de l'enfant |
| 2.7. | Disposition d'un socle de protection sociale robuste et inclusif avec des financements prévisibles et durables. |
| 3. Infrastructures essentielles en soutien à l'économie | |
| 3.1. | Extension et entretien des infrastructures de transport intérieures et extérieures, y compris leur résilience au changement climatique |
| 3.2. | Renforcement des capacités de production, des transports et de distribution de l'énergie électrique, ainsi que des infrastructures de stockage des produits pétroliers |
| 3.3. | Accompagnement au changement avec l'intégration de nouveaux processus et outils |
| 3.4. | Numérisation et sécurisation des titres fonciers |

| 4. Croissance économique et filières productives | |
|-------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 4.1. | Relance et redynamisation des secteurs productifs (agriculture, élevage, forêts, mines, artisanat, etc.) |
| 4.2. | Amélioration du climat des affaires, promotion des investissements et du système financier |
| 4.3. | Industrialisation et développement des chaînes de valeurs (agroforesterie, or, diamant, élevage, artisanat, etc.) |
| 4.4. | Développement du commerce (notamment transfrontalier) et intégration économique régionale |
| 4.5. | Promotion de l'entrepreneuriat local et développement du secteur privé |
| 5. Environnement, changement climatique et développement durable | |
| 5.1. | Connaissance détaillée et approfondie des potentielles environnementales multi-ressources à des fins de développement socio-économique |
| 5.2. | Promotion de l'approche genre et inclusion sociale dans toute action climatique de la RCA |
| 5.3. | Conservation et gestion rationnelle et durable des ressources naturelles au profit du bien-être des populations |
| 5.4. | Transition vers des systèmes de production qui intègrent la dimension environnementale et l'approche de l'économie circulaire |
| 5.5. | Renforcement des capacités de mobilisation des ressources internes et externes pour le financement de l'action climatique |

CHAPITRE 2 : Fondements, Principes directeurs, Vision et Axes stratégiques du PND-RCA

Ce chapitre présente successivement (i) les fondements du PND-RCA, (ii) la problématique de développement, (iii) les principes directeurs et les approches de mise en œuvre du Plan, et (iv) la vision et les axes stratégiques du PND-RCA.

2.1. Fondements du PND-RCA 2024- 2028

Le PND-RCA 2024-2028 tire ses fondements des **aspirations fortes du peuple centrafricain** afin de bâtir une Nation unie, réconciliée avec elle-même et prospère, telles que déclinées par la **vision politique du Chef de l'État** traduite dans la déclaration de politique générale du Gouvernement ainsi que par les recommandations du Dialogue républicain de mars 2022. Ces aspirations ont été précisées à travers les enquêtes réalisées dans le cadre de la préparation de la Vision prospective RCA 2050. Parmi les attentes exprimées, on relève particulièrement : le respect des valeurs de la République et la promotion de la participation citoyenne, des réformes vigoureuses et courageuses du secteur de la justice, le professionnalisme des éléments des Forces de défense et de sécurité, la promotion de l'excellence dans le système de l'éducation, la relance de l'agriculture et le développement de l'industrie, de l'énergie et des routes au nombre des priorités ainsi que la préservation de l'environnement.

En second lieu, le PND s'appuie aussi sur les **acquis du RCPCA**, notamment en termes de stabilisation, de restauration des institutions de l'État, de réconciliation nationale, de protection des droits de l'homme et de relance des services sociaux de base pour engager de manière résolue le chantier de développement économique et social du pays. Divers volets du PND s'inscrivent ainsi dans la continuité du RCPCA avec pour enjeu d'approfondir ou de consolider les actions mises en œuvre depuis 2017.

2.2. Options stratégiques de développement inscrits dans le PND

2.2.1. La problématique de développement

La problématique de développement en République centrafricaine réside dans l'exploitation, la valorisation et la mise en valeur de ses ressources naturelles notamment dans le domaine minier, forestier, agricole, et sylvicole. Tout d'abord, les conflits armés récurrents et l'instabilité politique ont entravé les investissements et les efforts de développement et d'industrialisation dans ces secteurs. L'insécurité rend difficile la pratique agricoles, l'industrialisation du secteur minier et du secteur forestier, décourage les investissements étrangers et compromet la transformation structurelle du pays et le bien-être de la population dans toute sa dimension.

Ensuite, le manque d'infrastructures adéquates de soutien au développement économique des secteurs porteurs de croissance telles que les routes, l'énergie, les réseaux d'irrigation, les installations de stockage entravent valorisation et la transformation efficace des produits agricoles, forestiers et miniers. L'absence d'infrastructures adéquates limite également l'accès aux marchés et réduit la compétitivité des produits centrafricains sur le marché international. Egalement, l'absence de recours à une technologie moderne pour une meilleure production, transformation des produits agricoles, miniers et forestiers empêche le pays de connaître un essor économique souhaitable et sortir du cercle vicieux de la pauvreté. Ceci limite par ailleurs, la productivité et la qualité des produits, réduisant ainsi leur valeur sur le marché. Aussi, les institutions du pays chargées de réglementer et de soutenir les secteurs de la vie économique et

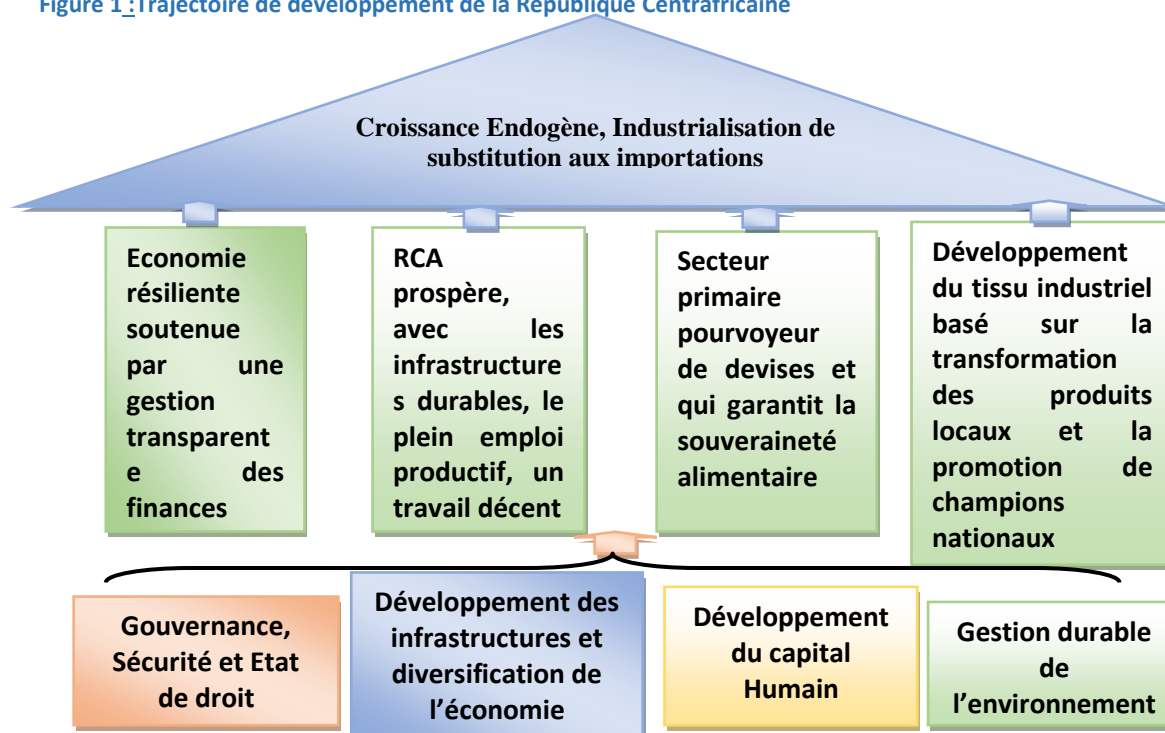
sociale demeurent inefficaces et la problématique de leur qualité se pose encore avec acquerir. Cela conduit à une mauvaise gouvernance, à la corruption et à l'inefficacité dans la gestion des ressources et des investissements, freinant ainsi le développement durable de ces secteurs à forte potentialités économiques. Enfin, le développement du capital humain demeure sans doute un défi majeur pour le développement économique et social du pays. Car disposer d'un capital humain contribuera significativement à la productivité, à la croissance économique et à la gestion durable des ressources naturelles et à la préservation de l'environnement. Aussi, la qualité de la justice, le développement du secteur privé, de l'entrepreneuriat national, de l'inclusion financière, la gestion optimale et transparente des finances demeurent l'un des problèmes majeurs de développement du pays.

2.2.2. La trajectoire de développement

Adossé aux aspirations de la population et fort des acquis du RCPCA, le PND 2024-2028 s'inscrit dans la perspective du **passage du relèvement au développement durable et inclusif**. Il définit une trajectoire de développement sur un horizon de cinq ans et plus, qui consiste, à partir d'une interrelation entre les différents secteurs, à asseoir les bases **d'une croissance économique endogène fondé sur un secteur primaire qui garantit la souveraineté alimentaire, le développement du tissu industriel basé sur la transformation des produits locaux, le plein emploi productif avec eu cœur le développement du capital humain, un travail décent et la réduction de la pauvreté ; le développement du secteur privé ; et sur une économie résiliente soutenue par une gestion transparente, moderne des finances publiques.**

La stratégie met en évidence l'interrelation entre les grands secteurs suivants:

Figure 1 : Trajectoire de développement de la République Centrafricaine



2.2.2.1. Economie résiliente soutenue par une gestion transparente et moderne des finances

Dans le cadre de ce modèle économique endogène basé sur une industrialisation par substitution aux importations afin que la balance commerciale soit progressivement équilibrée voire excédentaire, le secteur primaire et le secteur tertiaire seront des leviers inconditionnels à la relance et au développement du tissu industriel.

Pour développer le tissu industriel basé sur la transformation des produits locaux et la promotion de champions nationaux, le Gouvernement devra accompagner et protéger les opérateurs économiques et industriels centrafricains en vue d'assurer une croissance économique soutenue et durable. Pour y parvenir, il urge de lever certaines contraintes liées, entre autres, au climat des affaires et d'investissement, à améliorer l'accès au financement approprié afin d'asseoir des unités industrielles pérennes.

Par ailleurs, des mécanismes de développement endogènes seront ouverts avec la mise en place de pôles économiques régionaux pour booster la croissance économique. A cet effet, le Gouvernement va s'appuyer sur un secteur privé fort qu'il compte, par ailleurs, accompagner à travers le renforcement des capacités des entreprises, le développement des chaînes de valeur des produits miniers, forestiers et agricoles et le développement des infrastructures d'appui, notamment l'électrification, le réseau routier et l'économie numérique.

Suivant cette logique, les autorités adopteront une politique basée sur la préférence nationale en réservant aux entrepreneurs et producteurs locaux une proportion de la commande publique, en développant les mécanismes de la transformation locale des produits pour asseoir une meilleure compétitivité à l'exportation et promouvoir l'Investissement direct étranger (IDE).

Pour le secteur informel, un vaste programme d'information, de sensibilisation et de formation sera mis en œuvre autour des opportunités de la formalisation avec des facilitations des modalités de déclaration et de paiement des impôts, droits et taxes, l'accompagnement pour des démarches administratives, les aides financières et des avantages fiscaux et à l'aménagement de sites des activités.

Concernant le renforcement de la gestion moderne des finances publiques, il s'agira pour le Gouvernement de renforcer les mécanismes de transparences de GFP, d'améliorer la mobilisation des ressources domestiques (recettes fiscales et non fiscales, finances climatiques) et d'améliorer une gestion optimale des dépenses publiques ainsi que de la dette.

Relativement à la politique fiscale, l'objectif visé, est de la rendre novatrice, efficace, efficiente et transparente à travers les principales mesures visant à : instaurer la confiance entre le contribuable centrafricain, le Gouvernement et l'Administration fiscale ; procéder à l'évaluation du système fiscal afin de prendre des mesures appropriées dans l'accompagnement des entreprises et autres acteurs, ; lutter contre la fraude fiscale et l'évasion fiscale ; et procéder à une dématérialisation totale des procédures fiscales (administration fiscale).

2.2.2.2. RCA prospère, avec des infrastructures durables, le plein emploi productif, et un travail décent.

Face aux défis relatifs au développement des secteurs productifs et du tissu industriel, les infrastructures routières et énergétiques devraient être un préalable inconditionnel à la transformation profonde de la structure de l'économie centrafricaine. Par ailleurs, face aux principales transformations du marché de travail, le Code du travail devrait répondre aux exigences de compétitivité des entreprises et de l'environnement des affaires, et être impérativement arrimé aux exigences de l'heure. Des mesures seront prises pour le suivi et l'évaluation, la restructuration (réformes) des secteurs du travail et de l'emploi, l'instauration d'une économie sociale et solidaire, le développement de la microfinance ainsi que l'équité sociale.

Dans le domaine du Travail et de l'emploi, il s'agit de mettre en place un ambitieux programme d'accompagnement des jeunes en vue de faciliter leur insertion professionnelle et un fonds d'impulsion et de promotion des initiatives entrepreneuriales.

Pour l'équité sociale, il s'agit de développer les filets sociaux contributifs et non contributifs à travers des programmes et projets en vue d'accélérer et améliorer la qualité de la couverture sociale ; lutter contre la cherté de la vie ; et procéder à un meilleur ciblage des subventions des produits de première nécessité et des produits pétroliers.

2.2.2.3. Secteur primaire pourvoyeur de devises et qui garantit la souveraineté alimentaire

Dans le but de garantir la sécurité alimentaire et de générer suffisamment de devises, le développement du secteur primaire à travers l'agriculture, l'élevage et la pêche s'avère nécessaire. Concernant l'agriculture, les orientations vont s'appuyer sur la modernisation des facteurs techniques, organisationnels et managériaux ; le renforcement des capacités scientifiques et institutionnelles des structures de recherche pour une production agricole et animale capable de subvenir aux besoins de la population.

Il s'agit de : adopter un modèle de paysage agricole structuré autour des petites et moyennes exploitations familiales modernisées ; mener une réforme agraire basée sur la sécurisation des droits fonciers des exploitations agricoles familiales ; mettre en place des coopératives de producteurs avec des plateaux techniques partagés ; maîtriser les ressources en eau afin de permettre une production agricole sur toute l'année.

Pour l'élevage, l'option retenue consiste à : mettre en place un programme national de développement de la chaîne de valeur animale, avicole et de modernisation des infrastructures (équipement d'abattage, de stockage, de transformation) ; engager la mise en œuvre d'un plan d'aménagement consensuel des parcours du bétail et espaces de pâturage notamment dans les zones sylvopastorales ; procéder au recensement national régulier et de l'identification nationale précise du cheptel afin de mieux orienter les ressources et les interventions de l'Etat dans le secteur ; intensifier les actions préventives conjointes de lutte contre le vol de bétail ; soutenir le développement des filières avicole, viande, fromage, lait de notre pays et favoriser la consommation des productions animales nationales.

2.2.2.4. Développement du tissu industriel basé sur la transformation des produits locaux et la promotion de champions nationaux

L'objectif visé est d'amorcer le processus d'industrialisation du pays en vue d'accroître la création de richesse, les perspectives d'emploi et d'instaurer une société qui permet aux citoyens de bénéficier des retombées du développement. De manière spécifique, il s'agira de procéder à une restructuration du tissu industriel pour booster l'économie, de mettre en place une politique et/ou stratégie et Plan d'industrialisation comme catalyseur de la croissance et de transformer les produits agricoles, forestiers, d'élevage et miniers comme levier de promotion de consommation locale. Ainsi, l'option par pôle de développement régional sera adoptée à travers leurs richesses avec l'instauration des zones industrielles par la mise en place des cartographies dynamiques pour chaque pôle. Dans le sous-secteur minier perçu comme un levier important de développement socio-économique, les substances minérales seront mises en valeur et exploitées. Ainsi, des écosystèmes industriels ayant vocation à créer une nouvelle dynamique seront mis en place de même que des outils de soutien adaptés. Pour la transformation des produits, une approche par terroirs sera adoptée avec un renforcement des agropoles et l'implantation d'incubateurs ou plateformes au niveau de chaque région pour servir de réceptacle à la production.

2.3. Principes directeurs et approches de mise en œuvre du PND-RCA

2.3.1. Principes directeurs

Leadership national : Le PND-RCA est piloté par le Gouvernement et mis en œuvre en concertation étroite avec toutes les forces vives du pays. Il s'appuie sur les aspirations exprimées par la population centrafricaine et relayées par un ensemble de réformes et de projets ou programmes de développement mis en œuvre par l'Etat. Le Gouvernement entend s'engager sur une mobilisation accrue des ressources internes pour renforcer l'espace budgétaire nécessaire pour financer le développement du pays. Dans le même temps, il souhaite un soutien accru de la communauté internationale, veut consolider les mécanismes de mobilisation et d'utilisation des financements extérieurs, et approfondir les cadres de collaboration avec les Partenaires Techniques et Financiers (PTF). En parallèle, le Gouvernement travaille à créer un environnement favorable pour attirer les investissements privés, nationaux et étrangers, et à renforcer la participation des communautés dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des programmes et projets sur le terrain.

Redevabilité : Le PND-RCA est un projet ambitieux nécessitant l'implication et la responsabilisation d'une diversité d'acteurs étatiques et non étatiques, dont le Gouvernement, les institutions républicaines, les collectivités locales, la société civile, le secteur privé et les partenaires au développement. Cette responsabilisation implique une obligation de rendre des comptes sur l'évolution du processus, les actions, programmes et budgets mis en œuvre à chaque étape. À tous les niveaux, central, sectoriel et local, les parties prenantes doivent atteindre les résultats escomptés. Les mécanismes de gouvernance garantissent la transparence dans la mobilisation et la gestion des ressources ainsi que dans les progrès accomplis. Tous les acteurs impliqués sont également redevables de leurs contributions, incluant la mobilisation des ressources, l'exécution des programmes, et le contrôle des interventions. La production de rapports périodiques et l'animation de cadres de concertation sont essentielles pour matérialiser ce principe de redevabilité. Le dispositif de pilotage du PND permet de répondre aux contreperformances observées. Enfin, le leadership du Gouvernement se traduit par une coordination efficace de la mise en œuvre, avec des dialogues réguliers sur les progrès accomplis.

Inclusivité : Ce principe est crucial pour la réussite du PND, visant à garantir que les bénéficiaires du développement profitent à tous sans distinction. Le Gouvernement s'engage à assurer l'égalité des droits, des opportunités et des responsabilités, en intégrant l'inclusion sociale, l'égalité de genre et la réduction des disparités géographiques dans la mise en œuvre du PND. Une attention particulière est accordée aux femmes, aux jeunes et aux groupes spécifiques, avec des programmes de protection sociale et des aides pour les plus pauvres et vulnérables, afin de ne laisser personne de côté. Le Gouvernement place l'être humain au centre du développement, en tant qu'acteur et bénéficiaire, et met l'accent sur le renforcement des capacités des populations, surtout les plus vulnérables, pour leur permettre de contribuer à la production, réduire leur vulnérabilité et améliorer leurs revenus. Ce principe vise à accélérer l'autonomisation des femmes et des jeunes en améliorant leurs conditions de vie.

Le partenariat et la responsabilité mutuelle : La réussite du PND repose sur le développement d'un partenariat solide et une responsabilité partagée pour soutenir les projets et programmes prioritaires. Le Gouvernement s'engage à créer des conditions favorables pour un partenariat stratégique où chaque acteur joue pleinement son rôle. Cela se concrétise par un cadre permanent de dialogue et de concertation opérationnel, impliquant toutes les parties prenantes pour un engagement mutuel en faveur du PND. Au niveau national, ce partenariat inclut le secteur public, le secteur privé, les organisations de la société civile et les communautés de base. À l'international, il vise à renforcer la coopération avec les partenaires techniques et financiers,

les organisations sous-régionales, régionales et internationales, ainsi que la coopération sud-sud et avec les BRICS+. Ce partenariat doit viser des solutions innovantes et durables.

2.3.2. Approches de mises en œuvre

Gestion axée sur les résultats (GAR) : Pour optimiser les résultats sur le terrain, le PND adopte une gestion axée sur les résultats, focalisée sur la fixation d'objectifs de développement précis et la vérification régulière des performances. Cette approche repose sur un cadre de résultats rigoureux, avec des indicateurs de mesure clairement définis et un dispositif efficace de suivi et évaluation. Elle implique également une répartition claire des responsabilités et une obligation de reddition de comptes à tous les niveaux. Pour développer une culture de performance, toutes les parties prenantes doivent se concentrer sur l'atteinte des résultats visés. L'introduction des budgets-programmes à partir de janvier 2025, conformément aux directives de la CEMAC, facilitera un financement adéquat et prévisible des grandes priorités du PND.

Durabilité : La durabilité est essentielle pour atteindre les objectifs du PND-RCA. L'intégration des questions environnementales et climatiques, la prise en compte du capital humain et de la gouvernance, l'incorporation de la résilience dans la construction des infrastructures, ainsi que l'alignement sur les ODD, créeront une valeur ajoutée à long terme pour le bien-être de la population. Le plan inclut des actions opérationnelles exécutées selon les principes du développement durable, visant à atténuer les risques et à créer des opportunités d'innovation, de croissance, d'attractivité et de compétitivité. L'implication de divers acteurs à chaque étape du processus renforce l'appropriation et la compréhension du plan.

Approche intersectorielle : L'approche intersectorielle, fondée sur la synergie et la cohérence des interventions des différents départements, est essentielle à la réussite du PND 2024-2028. Elle vise à créer des passerelles entre les actions prioritaires afin d'améliorer leur efficacité, avec pour objectif commun l'amélioration du bien-être de la population centrafricaine. La mise en place de comités techniques de coordination et de suivi par axe stratégique du PND est cruciale pour assurer cette cohérence et maximiser l'impact des interventions sectorielles.

Nexus Humanitaire – Développement – Paix (HDP) :

Les crises humanitaires récurrentes en RCA nécessitent la mise en œuvre de l'approche nexus HDP, qui assure une synergie entre les acteurs humanitaires, de développement et de consolidation de la paix pour mieux répondre aux causes structurelles des crises. Cette démarche commence par promouvoir une compréhension commune et harmonisée de l'approche et de ses éléments constitutifs dans le contexte de la RCA. L'approche Nexus HDP repose sur trois piliers : le pilier humanitaire, axé sur le plan de réponse humanitaire 2024 ; le pilier développement, centré sur le plan national de développement 2024-2028 ; et le pilier paix, focalisé sur le PNDDR, le CVR et d'autres initiatives de consolidation de la paix. Elle consiste à réunir ces trois piliers de manière inclusive et participative pour établir une compréhension commune des besoins, formuler des résultats collectifs et déterminer les zones d'intervention prioritaires.

Encadré 8 : Les huit éléments de l'approche Nexus HDP

Huit (8) éléments sont constitutifs de l'approche Nexus HDP :

L'analyse conjointe menée par les acteurs humanitaires, de développement et de consolidation de la paix sert de base pour la formulation des (ii) résultats collectifs (HDP) qui sont mis en œuvre dans les (iii) zones d'intervention prioritaires. Ces zones abritent un grand nombre de personnes laissées pour compte (déplacés, réfugiés et les communautés hôtes). (iv) Les mécanismes endogènes d'appropriation et de pérennisation permettent au gouvernement de prendre le leadership de toutes les initiatives pour les pérenniser. (v) La mise en œuvre des initiatives transfrontalières s'avère également utile pour répondre à plusieurs extranéités (les réfugiés, la transhumance et la porosité des frontières). (vi) Une coordination entre les trois piliers (humanitaires, développement, paix) doit être mise en place pour assurer l'efficacité des activités du triple Nexus HDP. (vii) Les financements affectés par les donateurs doivent faire l'objet

d'harmonisation pour garantir la simultanéité d'actions dans la mise en œuvre des activités humanitaires, de développement et de consolidation de la paix à l'effet d'optimiser le Nexus HDP. Enfin (viii) le suivi de l'approche se fera à travers les mécanismes du PND en partant des indicateurs des ODD. Ces huit éléments doivent être mis en œuvre de manière cumulative pour optimiser l'approche.

2.4. Vision du Plan National de développement et déclinaison en axes stratégiques

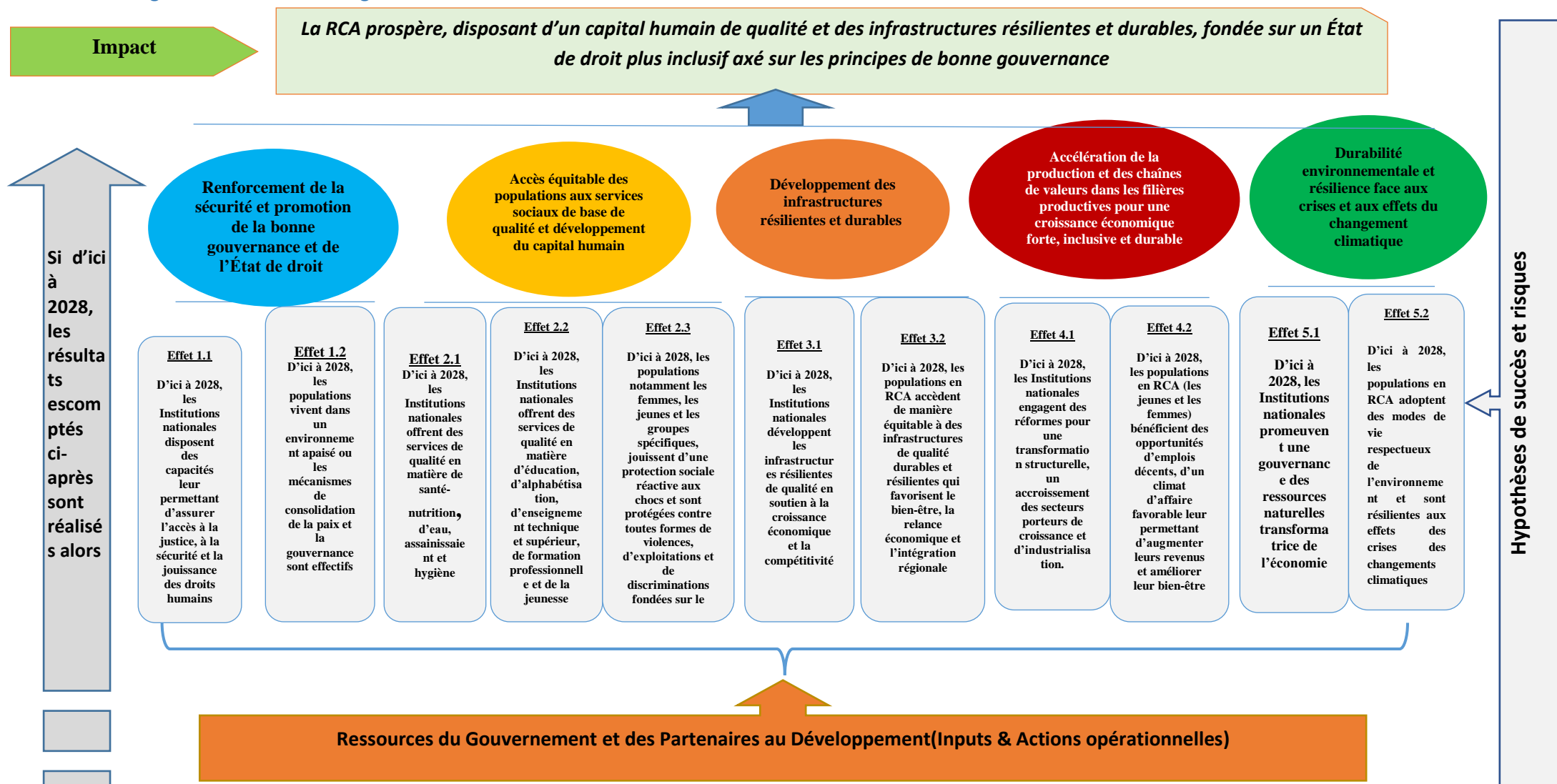
La vision de la RCA à laquelle adhère le PND-RCA est celle-ci : « **La RCA prospère, disposant d'un capital humain de qualité et des infrastructures résilientes et durables, fondée sur un État de droit plus inclusif axé sur les principes de la bonne gouvernance** ».

La réalisation de cette vision s'appuie sur la mise en œuvre de réformes et de projets ou programmes d'investissement autour des cinq axes stratégiques suivants : (i) le renforcement de la sécurité et la promotion de la bonne gouvernance et de l'État de droit ; (ii) l'accès équitable des populations aux services sociaux de base de qualité et le développement du capital humain; (iii) le développement des infrastructures résilientes et durables ; (iv) l'accélération de la production et des chaînes de valeurs dans les filières productives pour une croissance économique forte, inclusive et durable; (v) la durabilité environnementale et la résilience de la population face aux crises et aux effets du changement climatique.

Ces priorités nationales sont en parfaite cohérence avec les engagements de la RCA pris dans le cadre des agendas internationaux. L'articulation avec l'Agenda 2063 de l'Union Africaine et de l'Agenda 2030 sur les Objectifs de Développement Durable (ODD) est particulièrement souligné dans le cadre de résultats (cf. annexe 2).

Le PND-RCA est la première étape de l'opérationnalisation de l'Étude Prospective de la vision RCA-2050 et représente le second plan quinquennal du Gouvernement - après le RCPCA—depuis l'adoption des ODD en 2015.

Figure 2 : Théorie du changement du PND 2024-2028

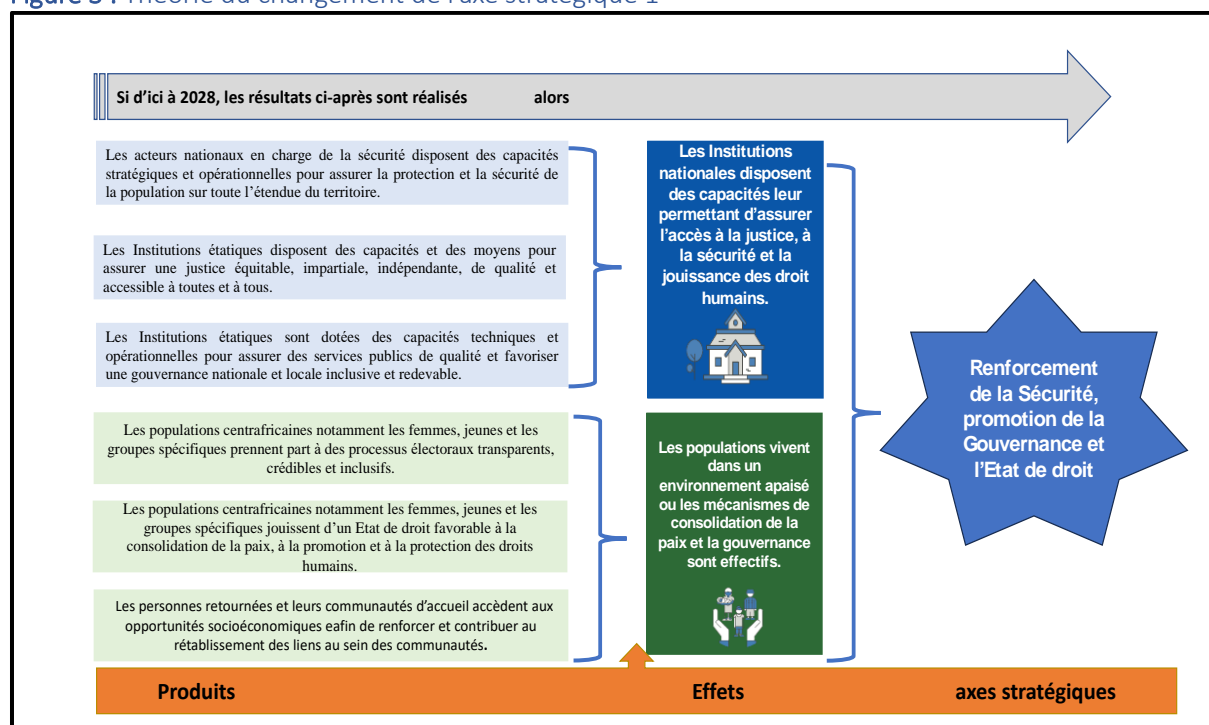


2.5. Axe stratégique 1 : Renforcement de la Sécurité, promotion de la Gouvernance et de l'État de droit

Ce premier axe du PND vise, à travers le renforcement de la sécurité, la promotion de la gouvernance et la consolidation de l'Etat de droit, à créer les conditions préalables nécessaires à la croissance économique, à la stabilité sociale et à la réalisation du plein potentiel humain du pays.

Deux effets sont recherchés : (i) les Institutions nationales disposent des capacités leur permettant d'assurer l'accès à la justice, à la sécurité et la jouissance des droit humains, et (ii) les populations vivent dans un environnement apaisé ou les mécanismes de consolidation de la paix et la gouvernance sont effectifs. Les produits pour atteindre ces effets sont précisés dans le schéma suivant.

Figure 3 : Théorie du changement de l'axe stratégique 1



Nous présenterons ici les objectifs stratégiques et actions prioritaires à partir des trois dimensions essentielles que sont la sécurité, la gouvernance, et l'Etat de droit.

2.5.1. Renforcement de la sécurité intérieure et de la défense nationale

Objectif stratégique 1.1.1 : Poursuivre la mise en œuvre du Programme National de Désarmement, de la Démobilisation, de la Réintégration et du Rapatriement (DDRR) et de suivre la mise en œuvre de l'APPR-RCA mutualisée avec la feuille de route conjointe de Luanda.

| Actions prioritaires | Priorité |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| 1. Renforcement des capacités institutionnelles ³² de DDRR ; | H |
| 2. Réactualisation des textes afin de prendre en compte tous les acteurs qui interviennent dans le processus des opérations ; | M |

³² Formation du personnel, réhabilitation et construction des bâtiments administratifs, équipement des bureaux en mobiliers et outils informatiques, équipement des responsables du Ministère en moyens roulants adéquats au niveau de l'administration centrale et de structures décentralisées

En s'appuyant sur les acquis du RCPCA, le processus de Désarmement, Démobilisation, Réintégration et Rapatriement continuera à être mis en œuvre. Des moyens additionnels devront d'abord être mobilisés pour permettre un pilotage plus efficace des opérations. Les actions de désarmement et de réinsertion (intégration dans les FDS ou insertion socioéconomique dans leur communauté) seront poursuivies auprès des reliquats des groupes armés restés fidèles à l'APPR-RCA et des Ex-combattants des groupes armés membres de la CPC. Il s'agira également de faciliter un dialogue permanent entre le gouvernement et les leaders des groupes armés centrafricains. Une attention particulière sera accordée à la question de la réparation des victimes des violences passées avec l'opérationnalisation d'un fonds fiduciaire d'indemnisation des victimes pour la commission Vérité, Justice et Réparation (CVJR). Enfin, quatre foras économiques pour le développement des régions, prévues par l'APPR-RCA, seront organisées.

Objectif stratégique 1.1.2 : Renforcer, consolider, équiper et déployer les forces de défense et de sécurité intérieure sur toute l'étendue du territoire national

| Actions prioritaires | Priorité |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| 3. Formation (initiale et continue) et entraînement des Forces de défense nationale | H |
| 4. Renforcement du cadre juridique et institutionnel de l'Armée | H |
| 5. Renforcement de la protection de la discipline et du moral des Forces Armées | H |
| 6. promotion des activités civilo-militaires dans les missions opérationnelles visant à consolider le climat de confiance avec la population | H |
| 7. Dotation en équipements, infrastructures et matériels des FACA | H |
| 8. Opérationnalisation de l'Armée de Garnison | H |
| 9. Renforcement du cadre juridique et institutionnel de la Gendarmerie et de la Police | M |
| 10. Formation (initiale et continue) et entraînement des FSI | H |
| 11. Dotation en équipements, infrastructures et matériels des FSI | H |
| 12. Renforcement de la coopération internationale en matière de renseignements (INTERPOL) | M |
| 13. Formation (initiale et continue) et entraînement des Forces de défense nationale | H |
| 14. Renforcement du cadre juridique et institutionnel de l'Armée | M |
| 15. Création et opérationnalisations d'un centre de formation en matière de protection civile | |

Le Gouvernement centrafricain est résolument engagé dans une réforme profonde de son secteur de la sécurité et de la défense nationale, s'appuyant sur des documents stratégiques essentiels tels que le Plan National de Défense, la Politique Nationale de Sécurité 2022-2027, la Stratégie Nationale de Réforme du Secteur de la Sécurité (SNRSS), et la Politique Nationale de Gestion des Espaces Frontaliers (PNGEF). Concernant les Forces de défense nationale, le Gouvernement intensifiera ses efforts pour renforcer les capacités des Forces Armées Centrafricaines (FACA), avec un accent particulier sur l'équipement et l'augmentation des effectifs. Environ 7 000 soldats supplémentaires seront recrutés entre 2024 et 2028, permettant ainsi d'améliorer le maillage du territoire. De plus, deux nouvelles zones de défense seront créées, soutenues par l'adoption de la Loi sur la Programmation Militaire, le Plan National de Défense, et des accords de coopération militaire avec des pays partenaires. Pour les Forces de Sécurité Intérieure (FSI), le Gouvernement poursuivra les efforts de recrutement, de formation, et de modernisation des équipements, en mettant l'accent sur la police de proximité, instaurée en 2019. La coordination entre le Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique (MISP) et les autres organes de sécurité sera renforcée, et un système de suivi-évaluation rigoureux sera mis en place pour s'assurer que les objectifs stratégiques sont atteints. Le cadre légal sera consolidé par l'adoption rapide des textes en cours, notamment la Loi de Programmation pour les Forces de Sécurité Intérieure, essentielle pour un financement structuré des réformes. La gestion des ressources humaines, la budgétisation des besoins en formation spécialisée, et la priorisation des objectifs du plan d'actions du MISP sont également des éléments cruciaux pour une mise en œuvre efficace des réformes. Ces efforts seront mesurés par des indicateurs clés, tels que l'augmentation du nombre de zones de défense opérationnelles, passant de 4 en 2023 à 6 en 2028, et le renforcement des effectifs des FACA, de 20 000 à 27 120 éléments, ainsi que des policiers,

de 948 à 1 573, sur la même période. Ces mesures reflètent l'engagement du Gouvernement à renforcer les capacités sécuritaires et à améliorer la couverture territoriale pour assurer une protection optimale de la population.

2.5.2. Renforcement de l'Etat de Droit

L'indépendance du pouvoir judiciaire pour garantir l'offre et l'accès de la justice équitable et de qualité à tous centrafricains sans distinction dans le respect des droits humains, est une priorité pour le Gouvernement. Deux objectifs stratégiques sont fixés : (i) Renforcer l'offre et l'accès de la justice indépendante et de qualité aux usagers et (ii) garantir le respect des droits humains et l'égalité de chances de tous les citoyens devant la justice.

Objectif stratégique 1.2.1 : Renforcer l'offre et l'accès de la justice indépendante et de qualité aux usagers.

| Actions prioritaires | Priorité |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| 16. Renforcement du cadre juridique et institutionnel | H |
| 17. Poursuite de l'opérationnalisation de la justice transitionnelle avec la Cour Pénale Spéciale (CPS) et la Commission Vérité, Justice, Réparation et Réconciliation (CVJRR) pour garantir la justice, lutter contre l'impunité et promouvoir la réconciliation nationale | H |
| 18. Renforcement des institutions en investissant dans l'augmentation et la modernisation des tribunaux, des bureaux des procureurs et des services juridictionnels. | H |
| 19. | H |
| 20. Amélioration de la gestion des carrières des magistrats et le système de nomination des responsables des juridictions | H |
| 21. Formation et renforcement des capacités du personnel judiciaire | H |
| 22. Création et opérationnalisation des nouvelles juridictions en tenant compte du nouveau découpage administratif. | |
| 23. | |

Pour renforcer l'efficacité et la crédibilité du système judiciaire centrafricain, il est impératif de consolider le cadre juridique et institutionnel en améliorant l'organisation, le fonctionnement et l'indépendance des organes de gestion de carrière des magistrats, notamment le Conseil Supérieur de la Magistrature (CSM), (CCCE),. Cela nécessite une coordination accrue entre ces institutions pour garantir une gestion transparente et cohérente des carrières des magistrats. Parallèlement, la mise en œuvre d'un plan de formation initiale et continue pour le personnel judiciaire, axé sur la déontologie et la lutte contre la corruption, est essentielle pour renforcer la capacité de supervision de l'Inspection Générale des Services Judiciaires (IGSJ) et pour assurer une supervision rigoureuse des pratiques judiciaires et pénitentiaires. En outre, la poursuite de l'opérationnalisation de la justice transitionnelle avec la Cour Pénale Spéciale (CPS) et la Commission Vérité, Justice, Réparations et Réconciliation (CVJRR) est cruciale, impliquant le renforcement des capacités de ces institutions, une sensibilisation accrue de la population et l'accélération des enquêtes et auditions contre les auteurs présumés de crimes internationaux. À moyen terme, il est nécessaire de renforcer l'indépendance du pouvoir judiciaire par des réformes structurelles, en améliorant les mécanismes de redevabilité et en intensifiant la lutte contre la corruption. Le renforcement des institutions passera également par la modernisation des infrastructures judiciaires et le déploiement de technologies pour faciliter l'accès à la justice. Enfin, l'efficacité des processus de justice transitionnelle dépendra de la mise en œuvre des actions de réparation pour les victimes, assurant ainsi la participation de toutes les parties prenantes et contribuant à la paix et à la réconciliation nationale. Dans ce cadre, l'effet recherché à moyen terme est le renforcement de l'indépendance judiciaire, l'amélioration de l'offre et de l'accès à la justice, la consolidation de la chaîne pénale et du système pénitentiaire, ainsi que la garantie du respect des droits humains. Cela se traduira par une augmentation du nombre de cours et tribunaux opérationnels, ainsi que des maisons d'arrêt construites ou réhabilitées selon les normes standards, de 20 et 10 en 2023 à 38 et 30 d'ici 2028. De plus, le nombre des audiences foraines tenues par sous-

préfectures et le nombre d'acteurs judiciaires déployés dans les juridictions nationales passeront respectivement de 2 et 154 en 2023 à 12 et 374 d'ici à 2028.

Objectif stratégique 1.2.2 : Garantir les droits humains et l'égalité de chances de tous les citoyens

| Actions prioritaires | Priorité |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| 24. Renforcement du cadre juridique et institutionnel | H |
| 25. Promotion et protection des droits civils et politiques | H |
| 26. Promotion et protection des droits économiques sociaux et culturels ; | H |
| 27. Promotion et protection des droits de la solidarité (droit au développement, droit sectoriel, à un environnement sain, à la sécurité etc.) | M |
| 28. Promotion de l'égalité des chances en adoptant et mettant en œuvre des politiques et des programmes visant à promouvoir l'égalité des chances pour tous les citoyens | H |
| 29. Lutte contre la discrimination et la partialité dans l'accès à la justice | H |
| 30. Renforcement de la diversité et de l'inclusion en encourageant la participation et la représentation équitable de tous les groupes de la société dans les processus de prise de décision | M |
| 31. Assistance aux victimes en fournissant un soutien juridique et psychosocial aux victimes de discrimination et de violations des droits de l'homme avec un accent particulier sur les cas de VBG | H |

Conformément aux orientations définies dans le document stratégique de la Politique Nationale des Droits de l'Homme en République Centrafricaine, un chemin critique a été établi pour assurer la réalisation des objectifs prioritaires à court et moyen terme. À court terme (02 ans), les efforts seront concentrés sur l'élaboration et l'adoption de nouveaux textes législatifs relatifs à des secteurs spécifiques, tels que le logement et la propriété, tout en renforçant les capacités institutionnelles et la gestion financière. Simultanément, des campagnes de sensibilisation seront menées pour promouvoir les droits civils et politiques, en particulier sur le droit à la vie et l'intégrité physique, en renforçant les capacités des journalistes en communication sur les principes des droits humains. En parallèle, la vulgarisation des instruments juridiques relatifs aux droits des personnes vivant avec le VIH/SIDA, ainsi que la mise en place de centres de formation professionnelle, seront priorisées pour soutenir les droits économiques, sociaux et culturels. La lutte contre la discrimination dans l'accès à la justice sera également intensifiée, avec un renforcement des mécanismes de sensibilisation des autorités. Ainsi, le Gouvernement engagera une réforme visant à améliorer les procédures juridiques des cas des violences basées sur le genre. À moyen terme (2-5 ans), l'accent sera mis sur l'amélioration du cadre juridique pour attirer les investissements dans les secteurs minier et artisanal. En outre, des politiques visant à intégrer l'approche Genre et à renforcer la diversité et l'inclusion seront adoptées, avec un soutien particulier aux personnes vulnérables en particulier les handicapées et les personnes âgées dans les emplois publics et privés. Ce parcours structuré garantit que chaque étape, de la réforme juridique à la promotion des droits humains, s'appuie sur les avancées précédentes pour bâtir un cadre institutionnel et juridique solide en République Centrafricaine.

2.5.3. Promotion de la bonne gouvernance

L'instauration d'une gouvernance politique, administrative et locale juste et efficace, fondée sur l'intégrité et le renforcement des capacités institutionnelles et la promotion de la transparence, la responsabilité et la participation citoyenne, pour assurer le bien-être et le progrès de tous les citoyens reste une des priorités importantes du Gouvernement. A cet effet, quatre objectifs stratégiques sont fixés : (i) Renforcer les capacités opérationnelles des Institutions de la République, (ii) Renforcer l'efficacité, la transparence et la digitalisation de l'administration publique pour améliorer la qualité des services offerts aux citoyens et soutenir le développement durable du pays ; (iii) opérationnaliser la politique de décentralisation et du développement territorial de l'Etat, de la Gestion des Espaces frontaliers et de la transhumance sécurisée et prospère ; (iv) Renforcer la participation et l'efficacité des organisations de la société civile en République centrafricaine en développant leurs capacités institutionnelles et opérationnelles, afin de promouvoir leur influence dans les processus de décision et de développement durable ; (v) organiser des élections libres, équitables et transparentes sur toute l'étendue du territoire, et (vi) Développer les infrastructures et des services de la communication et des médias pour soutenir et accompagner la politique de développement du Gouvernement.

Objectif stratégique 1.3.1 : Renforcer les capacités opérationnelles des Institutions de la République.

| Actions prioritaires | Priorité |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| 32. Renforcement du cadre juridique et institutionnel des Institutions de la République | M |
| 33. Renforcement des capacités opérationnelles des institutions de la République et du gouvernement (formation, sensibilisation, équipement et digitalisation des services) | H |
| 34. Protection et gestion transparente des ressources (humaines, matérielles, financières et informationnelles) | H |

Dans le cadre de l'arrimage des stratégies et plans d'actions des institutions républicaines, chaque entité a élaboré des initiatives visant à renforcer la gouvernance et la stabilité en République Centrafricaine. L'Assemblée Nationale, à travers son Plan Stratégique de Développement (PSDAN) 2018-2028, se focalise sur la restauration de ses fonctions législatives et de contrôle parlementaire, en renforçant les capacités des députés et du personnel administratif par des programmes de formation continue visant à améliorer l'efficacité législative et à renforcer le contrôle de l'exécutif. Parallèlement, elle s'engage activement dans la promotion de la paix et de la réconciliation nationale en collaborant étroitement avec les autres institutions républicaines pour renforcer la cohésion sociale et stabiliser la gouvernance du pays. Le Conseil Constitutionnel met l'accent sur l'amélioration de son indépendance et de son efficacité, avec des axes stratégiques visant à renforcer ses capacités techniques et logistiques, ainsi que des programmes de formation continue pour ses membres, garantissant ainsi un haut niveau de compétence et d'intégrité dans l'exercice de leurs fonctions. Le Conseil Économique et Social se concentre sur l'amélioration de ses contributions aux politiques publiques en matière économique et sociale, en renforçant les capacités analytiques de ses membres et en intégrant des outils modernes d'analyse et de consultation pour fournir des avis éclairés et pertinents au gouvernement. De son côté, le Haut Conseil de la Communication (HCC) joue un rôle central dans la régulation des médias et la promotion de la liberté de communication, en mettant en place des mécanismes pour réguler les contenus médiatiques et en promouvant la transparence et la responsabilité au sein des médias. L'Autorité Nationale des Élections (ANE) se consacre à la transparence et à l'efficacité des processus électoraux, en renforçant le cadre législatif et en formant ses membres pour garantir des élections libres, transparentes et équitables. Enfin, l'Autorité Chargée de la Bonne Gouvernance concentre ses efforts sur la promotion de la transparence et la lutte contre la corruption dans la gestion des affaires publiques, à travers la mise en œuvre de programmes spécifiques de prévention et de sensibilisation et du contrôle des acteurs

publics. L'efficacité de toutes ces initiatives repose sur une coopération interinstitutionnelle renforcée, essentielle pour harmoniser les actions, éviter les duplications d'efforts, et maximiser l'impact des politiques publiques, tout en assurant une gouvernance cohérente et unifiée en République Centrafricaine.

Objectif stratégique 1.3.2. : Renforcer l'efficacité et la transparence de l'administration publique pour améliorer la qualité des services offerts aux citoyens et soutenir le développement durable du pays.

| Actions prioritaires | Priorité |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| 35. Poursuite de la politique de redéploiement accompagné des FAE dans les administrations déconcentrées en lien avec la RESA | H |
| 36. Poursuite de la réforme du statut général de la Fonction publique, incluant la finalisation du processus de validation du décret d'application du Statut Général de la Fonction Publique et l'élaboration et adoption du guide normatif de classification et de gestion rationnelle des emplois ; | H |
| 37. Mise en place des programmes de formation et de renforcement des capacités pour les fonctionnaires affectés aux services déconcentrés ; | M |
| 38. Mise en place d'une politique de déconcentration pour accompagner le processus de décentralisation. | H |
| 39. Révision des normes structurelles, fonctionnelles et administratives à tous les niveaux pour adapter l'organisation de l'État aux réalités locales et améliorer l'efficacité des services publics, tant au niveau central que territorial. | M |
| 40. Elaboration et mise en œuvre des instruments de management moderne, visant à introduire des pratiques de gestion axées sur les résultats, à renforcer la performance des agents publics, et à optimiser l'utilisation des ressources humaines dans l'administration. | H |
| 41. Introduction l'innovation technologique dans l'administration centrafricaine en développant et déployant des solutions numériques pour la gestion des processus administratifs, la communication interne, et l'accès aux services publics, afin de moderniser l'administration et de la rendre plus accessible aux citoyens. | H |
| 42. Instauration des principes d'intégrité et de bonne gouvernance dans les services administratifs, en établissant un cadre éthique solide et en promouvant la transparence et la responsabilité à tous les niveaux de l'administration publique. | H |

Le Plan National de Réforme Administrative (PNRA) a été élaboré pour orchestrer une transformation intégrée et complète de l'administration, arrimée sur le Plan National de Développement (PND), et axée sur quatre piliers stratégiques : les mutations structurelles organisationnelles, managériales, numériques, et éthiques. À court terme, le PNRA prévoit des actions immédiates et concrètes, telles que la révision des normes administratives et fonctionnelles pour les adapter aux réalités locales, la mise en place rapide d'une fonction publique locale et territoriale pour renforcer la décentralisation, et l'élaboration d'un manuel de gestion des ressources humaines destiné à uniformiser les pratiques et à promouvoir une gestion axée sur les résultats. Parallèlement, le lancement de la digitalisation des processus administratifs, incluant la gestion des carrières et des salaires des fonctionnaires, vise à améliorer l'efficacité des services publics et à faciliter l'accès des citoyens aux services administratifs, notamment dans les régions éloignées. Une attention particulière est également portée à l'instauration d'une gouvernance éthique, avec la mise en place d'un code d'éthique et de déontologie pour encadrer les pratiques des agents publics. À moyen terme, le PNRA s'engage dans des réformes plus profondes, incluant l'implantation d'une fonction publique pleinement décentralisée et autonome, capable de gérer efficacement les ressources locales. Le développement de programmes de reconversion post-carrière pour les fonctionnaires, visant à optimiser les compétences disponibles tout en réduisant les charges salariales, s'inscrit dans une stratégie de renforcement du capital humain. Le plan prévoit également le déploiement d'une vision intégrée de l'e-administration, avec la numérisation complète des processus administratifs et l'amélioration des systèmes d'information, pour garantir une gestion moderne, transparente, et orientée vers les

résultats. Enfin, l'institutionnalisation de la Haute Autorité de la Bonne Gouvernance, en tant qu'organe de surveillance et de promotion des principes éthiques dans la gestion publique, constitue une étape clé pour ancrer la réforme dans une dynamique de transparence et de lutte contre la corruption. Ces actions stratégiques, alignées avec les objectifs du PND, visent non seulement à moderniser l'administration publique, mais aussi à assurer une prestation de services efficace et équitable, essentielle pour soutenir un développement durable et inclusif. À moyen terme, il s'agit de passer de 65% de fonctionnaires et agents de l'Etat (personnel civil) effectivement en poste hors de Bangui en 2023 à 90% d'ici 2028. Il s'agit également de porter la proportion de services publics fonctionnels de 16% en 2023 à 58% d'ici à 2028. L'effet visé est l'amélioration de l'offre de services publics de base aux usagers qui devrait aboutir à une administration plus efficace, professionnelle et accessible. Cela se traduirait par une meilleure prestation des services publics (administration de mission), plus transparente et réactive aux besoins des citoyens.

Objectif stratégique 1.3.3. : Opérationnaliser la politique de Décentralisation et du développement territorial et de la Gestion des Espaces frontaliers.

| Actions prioritaires | Priorité |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| 43. Renforcement du cadre institutionnel | M |
| 44. Mise en œuvre de la politique de décentralisation et des politiques en faveur du développement territorial avec le transfert effectif des compétences et des ressources; | H |
| 45. Renforcement des capacités des administrations locales, des institutions chargées de la gestion territoriale, des services d'état civil et des organismes en charge de la sécurité aux frontières ; | H |
| 46. Promotion de la participation active des citoyens et des communautés locales dans les processus de planification et de prise de décision concernant le développement territorial ; | H |
| 47. Mise en œuvre des réformes visant à renforcer la gouvernance locale, notamment en garantissant la transparence, la responsabilité et la reddition de comptes dans la gestion des affaires publiques au niveau local ; | M |
| 48. Mise en place des systèmes d'état civil efficaces et accessibles dans tout le pays (numérisation des registres, formation du personnel etc.) ; | H |
| 49. Renforcement des capacités des services chargés de la sécurité aux frontières et des couloirs de transhumances ; | H |
| 50. Promotion de la coordination et la collaboration entre les différentes institutions et acteurs impliqués dans la mise en œuvre des politiques de décentralisation, du développement territorial, de l'état civil et de la gestion des frontières, afin d'assurer une approche intégrée et cohérente. | H |

La Politique Nationale de Décentralisation et de Développement Territorial (PND-DT) est conçue pour harmoniser les objectifs nationaux avec les initiatives locales, en s'alignant sur le Plan National de Développement (PND). Elle repose sur trois piliers fondamentaux : faire du développement territorial un moteur du développement national en valorisant les potentiels économiques régionaux, reconnaître les Collectivités Territoriales (CT) comme des acteurs clés de la reconstruction du pays, et initier un changement de paradigme vers un État unitaire décentralisé, soutenu par un nouveau contrat social inclusif. Pour atteindre ces objectifs, il est essentiel de mettre en œuvre des instruments légaux tels que la Loi n° 20-008 du 17 septembre 2020 et la Loi n° 21-001 du 21 janvier 2021, tout en élaborant de nouveaux textes comme la loi sur la fiscalité locale et les décrets d'application. À court terme, les priorités incluent la finalisation des structures légales et institutionnelles, notamment la loi sur la péréquation financière des CT et le décret sur le transfert des compétences, le renforcement des capacités des CT à travers la formation des élus et l'organisation des premières élections locales, ainsi que le déploiement des services publics de base, avec un accent sur l'éducation, la santé et les infrastructures essentielles. À moyen terme, la consolidation des CT et l'extension du processus de décentralisation à travers l'élaboration de lois sur l'intercommunalité et la planification territoriale intégrée, la promotion de la cohésion sociale et du développement économique, ainsi que l'évaluation continue des politiques mises en œuvre, seront des priorités pour garantir une décentralisation efficace et durable.

En parallèle, la modernisation du système d'état civil nécessite une série d'actions stratégiques coordonnées et progressives. À court terme, il est crucial de normaliser le cadre juridique et institutionnel, de renforcer les infrastructures et les équipements des centres d'état civil, et de former les agents concernés. Parallèlement, des campagnes de sensibilisation devront être menées pour mobiliser les populations sur l'importance de l'enregistrement des faits d'état civil. À moyen terme, l'accent sera mis sur la consolidation des partenariats stratégiques, la digitalisation des processus d'enregistrement, le renforcement des mécanismes de suivi-évaluation, et le plaidoyer pour obtenir un soutien politique et financier accru.

Enfin, les actions stratégiques définies dans la Politique Nationale de Gestion des Espaces Frontaliers (PNGEF) et intégrées au PND visent à renforcer la sécurité et le développement des zones frontalières à travers des initiatives concrètes. À court terme, la création de Commissions Déconcentrées de Gestion des Espaces Frontaliers (CDGEF) pour coordonner les efforts locaux et l'augmentation de 50 % du nombre de postes de contrôle frontaliers rénovés, particulièrement dans les zones critiques, sont prioritaires. Le PND prévoit également l'instauration de postes frontières mixtes combinant les forces de la douane, de la police, de la gendarmerie et des services techniques, pour assurer une gestion intégrée des frontières. À moyen terme, la coopération transfrontalière sera renforcée par la signature d'au moins 10 nouveaux accords bilatéraux et multilatéraux, incluant la gestion coordonnée des points de passage et l'organisation de patrouilles conjointes, avec pour objectif de réduire de 30 % les activités illicites d'ici 2028. Le développement socio-économique des zones frontalières est également une priorité, visant à améliorer l'accès aux services publics dans 70 % des régions enclavées, notamment par la construction et la réhabilitation des infrastructures routières et l'amélioration des services essentiels.

L'effet à moyen terme vise est une gouvernance plus inclusive, un développement territorial équilibré, une sécurité renforcée aux frontières et la gestion apaisée de la transhumance devant conduire à une gouvernance locale plus proche des citoyens. Il s'agit de passer du Nombre de 22 communes disposant d'un PDL validé en 2022 à 45 d'ici à 2028. La proportion des membres des institutions locales dont les capacités ont été renforcées en matière de gouvernance locale atteindra 100% d'ici à 2028 contre 56,5% en 2020. De même, le nombre de comités de gestion de conflits liés à la transhumance formés et opérationnels de 0 en 2023 à 165 d'ici à 2028.

Objectif stratégique 1.3.4 : Renforcer la participation et l'efficacité des organisations de la société civile en République centrafricaine en développant leurs capacités institutionnelles et opérationnelles.

| Actions prioritaires | Priorité |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| 51. Renforcer les capacités institutionnelles et opérationnelles des OSC en développant des programmes de formation spécifiques, des conseils techniques personnalisés, et en fournissant un accès accru à des ressources logistiques pour améliorer leur gestion, leur capacité de plaidoyer, et leur efficacité sur le terrain | H |
| 52. Promouvoir la gouvernance participative en facilitant l'intégration active des OSC dans les processus de prise de décision à tous les niveaux, notamment en période électorale, pour assurer une gestion publique plus transparente, inclusive, et représentative des besoins des citoyens. | H |
| 53. Améliorer la coordination inter-organisationnelle en mettant en place des mécanismes de coopération et de concertation réguliers entre les OSC, afin de maximiser les synergies, harmoniser les actions, et renforcer l'impact collectif sur les initiatives de développement et les processus électoraux | M |
| 54. Renforcer l'influence et la visibilité des OSC en développant des réseaux de communication efficaces, en augmentant leur présence dans les médias, et en soutenant leur participation à des forums nationaux et internationaux pour accroître leur rôle dans les débats publics et les processus de gouvernance. | H |

Le renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles des organisations de la société civile (OSC) est essentiel pour améliorer leur gestion interne, leur capacité de plaidoyer, et leur efficacité opérationnelle, notamment pour les élections locales et la mise en place de la décentralisation. En offrant des formations ciblées, du conseil, et un accès à des ressources logistiques, la Maison des Services joue un rôle central dans ce processus. Cette initiative permet non seulement aux OSC de mieux répondre aux besoins locaux, mais aussi de contribuer de manière significative aux processus de développement national et à la promotion de la gouvernance participative. En encourageant la participation active des OSC dans les processus décisionnels, elle renforce leur contribution aux débats publics, assurant que les élections soient transparentes, inclusives, et reflètent les aspirations des citoyens. De plus, en centralisant les efforts des OSC et en favorisant la coopération et la coordination, la Maison des Services maximise l'impact des initiatives de la société civile, en les préparant à observer, participer et influencer positivement au plan de développement local. Par conséquent, les OSC peuvent accroître leur visibilité et leur influence dans les débats publics, jouant ainsi un rôle décisif dans le suivi des élections locales et dans la construction d'une gouvernance participative et inclusive, tout en étant des acteurs clés du développement socio-économique et de la stabilité politique du pays.

Objectif stratégique 1.3.5 : Organiser des élections libres, équitables et transparentes sur toute l'étendue du territoire national.

| Actions prioritaires | Priorité |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| 55. Renforcement de l'Autorité Nationale des Elections pour assurer leur indépendance, leur efficacité et leur transparence avec la formation du personnel électoral, la modernisation des infrastructures électorales et l'amélioration des mécanismes de supervision et de contrôle ; | H |
| 56. Poursuite des réformes du cadre normatif et institutionnel pour une meilleure organisation des élections transparentes et crédibles ; | H |
| 57. Mise en œuvre des programmes d'information, sensibilisation et éducation des populations sur les procédures de vote, les enjeux politiques et l'importance de la participation électorale ; | H |
| 58. Surveillance du processus électoral par des observateurs nationaux et internationaux afin de signaler tout incident ou irrégularité ; | H |
| 59. Promotion de la réconciliation et du dialogue post-électoraux pour surmonter les divisions politiques et sociales et promouvoir la stabilité à long terme. | H |

Le processus électoral en République centrafricaine, notamment particulièrement avec l'organisation des élections locales, est un pilier essentiel pour renforcer la démocratie à la base, promouvoir la stabilité et impulser un développement durable. Pour garantir leur succès, il est impératif de mettre en œuvre un ensemble d'activités stratégiques ciblées. D'abord, il faut renforcer l'Autorité Nationale des Elections (ANE) en formant le personnel électoral sur les spécificités des élections locales et en modernisant les infrastructures électorales, notamment dans les zones rurales difficiles d'accès. La mise en place de comités locaux de surveillance, composés de membres respectés des communautés, assurera la transparence et l'intégrité du processus électoral. En parallèle, des réformes législatives doivent être menées pour adapter le cadre normatif aux réalités locales, en consultation étroite avec les communautés, garantissant ainsi une organisation électorale crédible et conforme aux nouvelles normes. Des campagnes de sensibilisation, menées via les radios communautaires et des caravanes d'information, doivent être lancées pour éduquer la population sur les procédures de vote et l'importance de leur participation, en utilisant des supports éducatifs simples et adaptés au contexte local. La surveillance du processus électoral doit être rigoureusement assurée par le déploiement d'observateurs locaux et internationaux, appuyés par des centres de coordination régionaux pour centraliser et analyser en temps réel les informations collectées. Enfin, après les élections, des forums de dialogue intercommunautaire et des comités locaux de réconciliation doivent être activés pour apaiser les tensions, favoriser la réconciliation et prévenir les conflits post-électoraux, assurant ainsi une transition pacifique et stable. Ces activités, orchestrées

selon un chemin critique bien défini, sont fondamentales pour garantir des élections locales transparentes, inclusives et pacifiques, contribuant ainsi à la consolidation de la démocratie et à la promotion d'un développement durable en République centrafricaine. Ces actions prioritaires seront portées par le Projet d'Appui aux Élections, avec l'appui des partenaires. À moyen terme, il s'agit de passer d'un taux de participation aux élections présidentielles de 35 % en 2020 à 66 % d'ici 2028, avec pour objectif d'augmenter la proportion de femmes et de jeunes élus à 20 % en 2028 contre 12,85 % en 2020. L'effet visé est la consolidation de la démocratie et de la stabilité politique, ce qui pourrait se traduire par une légitimation accrue des institutions gouvernementales, une augmentation de la confiance des citoyens dans le processus politique et une réduction des tensions sociales et des conflits liés aux élections.

Objectif stratégique 1.3.6 : Développer les infrastructures et des services de la communication et des médias pour soutenir la politique de développement du Gouvernement

| Actions prioritaires | Priorité |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| 60. Elaboration d'une stratégie globale pour le développement des infrastructures de communication et des médias, en tenant compte des besoins spécifiques du pays ; | H |
| 61. Elaboration d'un programme d'investissement des infrastructures de communication pour assurer l'expansion et la modernisation des réseaux de télécommunications et la construction de nouvelles infrastructures (tours de télécommunications, radios communautaires, TNT, etc.) ; | H |
| 62. Programmes de formation pour renforcer les compétences des professionnels des médias et de la communication ; | H |
| 63. Soutien financier, technique et institutionnel au développement des médias locaux ; | H |
| 64. Promotion de la liberté de la presse et de l'accès à l'information avec la révision et l'adoption de lois favorables à la liberté de la presse et à la transparence gouvernementale ; | H |
| 65. Appui à la diversité des médias en soutenant une variété de plateformes et de voix, y compris les médias communautaires, les médias en ligne et les médias indépendants. | |

Le développement des infrastructures et des services de communication et des médias repose sur un ensemble d'actions stratégiques coordonnées, visant à renforcer les capacités techniques, moderniser les infrastructures, et garantir un accès équitable à l'information sur tout le territoire national. À court terme, l'élaboration d'une stratégie globale, incluant la révision de la Stratégie Nationale de la Communication (SNC) et la création de l'Office de Radiodiffusion et Télévision Centrafricaine (ORTCA), sera essentielle pour établir un cadre institutionnel robuste. Parallèlement, un programme d'investissement permettra l'acquisition et l'installation d'émetteurs relais dans toutes les préfectures, ainsi que la mise en œuvre de la Télévision Numérique Terrestre (TNT), afin de renforcer la couverture médiatique nationale. À moyen terme, des programmes de formation continue seront déployés pour améliorer les compétences des professionnels des médias, en mettant l'accent sur l'éthique, la lutte contre la désinformation, et l'utilisation des nouvelles technologies. Ces initiatives seront complétées par la création d'une maison de la Presse et d'une Imprimerie Nationale, ainsi que par la restructuration de l'Agence Centrafrique Presse (ACAPE) pour centraliser et diffuser une information objective et accessible. En parallèle, des réformes législatives et des campagnes de sensibilisation seront menées pour promouvoir la liberté de la presse et renforcer l'accès à l'information. Ce chemin critique, articulé en phases successives, vise à instaurer un environnement médiatique pluraliste, résilient, et capable de soutenir le développement socio-économique et la démocratie en République Centrafricaine. À moyen terme, il s'agit de porter le nombre d'émetteurs FM de la radio nationale installée à 82 d'ici en 2028 contre 2 en 2023.

2.5.5. Renforcement de la gouvernance économique et financière

L'instauration d'une gouvernance économique, d'une gestion du développement et d'une gouvernance financière rigoureuses et transparentes, fondées sur la stabilité macroéconomique, l'efficacité des ressources publiques et le renforcement des capacités institutionnelles, est l'une des

priorités majeures du Gouvernement. À cet effet, quatre objectifs stratégiques sont fixés : (i) Promouvoir un développement durable et inclusif en renforçant les institutions, en améliorant la gouvernance, et en assurant une planification efficace soutenue par des données fiables et (ii)

Objectif stratégique 2.5.1. : Promouvoir un développement durable et inclusif en renforçant les institutions, en améliorant la gouvernance, et en assurant une planification efficace soutenue par des données fiables.

| Actions prioritaires | Priorité |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| 66. Élaboration une politique économique nationale basée sur un modèle en concertation avec les autres départements pour rétablir les déséquilibres macroéconomiques et soutenir l'investissement par la création d'un fonds d'investissement | H |
| 67. Définition et structuration des étapes de planification nationale avec une loi-cadre, et mettre en place un cadre robuste pour le suivi et l'évaluation des Plans Nationaux de Développement, des politiques sectorielles, et des programmes/projets. | H |
| 68. Définition d'un cadre stratégique pour mobiliser et canaliser les appuis des partenaires internationaux vers les secteurs prioritaires et améliorer les capacités de négociation et de gestion des accords internationaux. | H |
| 69. Mise à jour du cadre juridique du système statistique national, renforcer les capacités humaines et matérielles, étendre la couverture thématique et géographique, assurer la qualité et la régularité des publications, et sécuriser les financements nécessaires au développement statistique. | H |
| 70. Renforcement de la collaboration intersectorielle avec les ministères, ONG, et la société civile, et maximiser l'efficacité dans la gestion et l'utilisation des ressources financières et humaines disponibles. | H |

Dans le cadre de l'arrimage du projet de Politique Sectorielle du MEPCI 2024-2028 avec le Plan National de Développement (PND), il est crucial de procéder à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une politique économique nationale concertée, notamment par la création d'un Fonds d'investissement pour soutenir les projets d'infrastructures prioritaires et par l'instauration d'un cadre de concertation intersectoriel alignant les politiques économiques des différents ministères. La structuration de la planification du développement, appuyée par un système national de suivi-évaluation basé sur des indicateurs clés, et l'adoption d'une loi-cadre pour la planification nationale, sont également essentielles. La Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS) 2021-2025 prévoit le renforcement du système statistique national, par la modernisation de l'ICASEES, la mise en place du Programme Annuel des Activités Statistiques (PAAS), et la révision du cadre juridique, pour assurer une production de données régulière et fiable. Parallèlement, l'amélioration de la gouvernance passe par la révision des textes organiques du MEPCI et l'implémentation d'un système de gestion axé sur les résultats (GAR). La modernisation des infrastructures technologiques, essentielle pour la collecte et la diffusion des données, doit être accélérée, soutenue par des projets de digitalisation des services publics. La coordination intersectorielle, via un comité dédié, et la mobilisation des ressources, notamment à travers l'extension du Fonds de Développement de la Statistique (FDS), sont des piliers cruciaux pour la réussite de ces initiatives. Le chemin critique repose sur la modernisation rapide des infrastructures TIC et la mise en place du cadre juridique de planification et de production statistique, accompagnés d'une coordination intersectorielle efficace et d'une mobilisation soutenue des ressources, conditions indispensables pour l'atteinte des objectifs du PND.

Objectif stratégique 2.5.2. : Promouvoir une croissance durable en mobilisant mieux les ressources intérieures, en optimisant les dépenses, en modernisant l'administration et en assurant une gouvernance transparente.

| Actions prioritaires | Priorité |
|----------------------|----------|
|----------------------|----------|

| | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|
| 71. Maximiser les recettes internes et externes en modernisant les systèmes de collecte, en identifiant de nouvelles sources de revenus, et en optimisant l'efficacité des régies fiscales, afin de garantir un financement stable et pérenne pour le développement national. | H |
| 72. Améliorer l'efficacité des dépenses publiques en rationalisant l'allocation des ressources, en éliminant les gaspillages, et en adoptant des pratiques budgétaires rigoureuses qui maximisent l'impact socio-économique des investissements publics. | H |
| 73. Instaurer une culture de gestion publique intègre et transparente en renforçant les processus de prise de décision, en augmentant la redevabilité des responsables publics, et en assurant un accès public aux informations sur l'utilisation des ressources publiques. | H |
| 74. Combattre la corruption systémique en établissant des mécanismes de prévention, de détection, et de sanction efficaces, tout en renforçant les contrôles internes pour assurer l'intégrité des processus administratifs et financiers. | H |
| 75. Assurer une gestion proactive et optimisée des flux financiers publics en intégrant des outils technologiques avancés, en surveillant en temps réel les entrées et sorties de fonds, et en optimisant la gestion des liquidités pour répondre aux besoins budgétaires de l'État. | H |
| 76. Accroître les compétences et l'efficacité des agents publics par des programmes de formation continue, le développement des capacités institutionnelles, et la création de structures dédiées pour une mise en œuvre efficace des réformes et des politiques publiques. | H |
| 77. Adapter le cadre législatif et réglementaire aux exigences contemporaines en révisant et actualisant les textes juridiques pour soutenir la modernisation de la gestion publique, et en assurant leur mise en application stricte et harmonisée à tous les niveaux de l'administration. | H |
| 78. Moderniser l'administration publique en digitalisant les processus et en dématérialisant les procédures pour améliorer l'efficacité, réduire les délais, et renforcer la transparence dans la gestion des affaires publiques. | H |
| 79. Renforcer la communication entre les institutions publiques et avec les citoyens en mettant en place des stratégies de communication efficaces et transparentes, en diffusant régulièrement les informations pertinentes, et en améliorant la perception publique des réformes et des initiatives gouvernementales. | M |

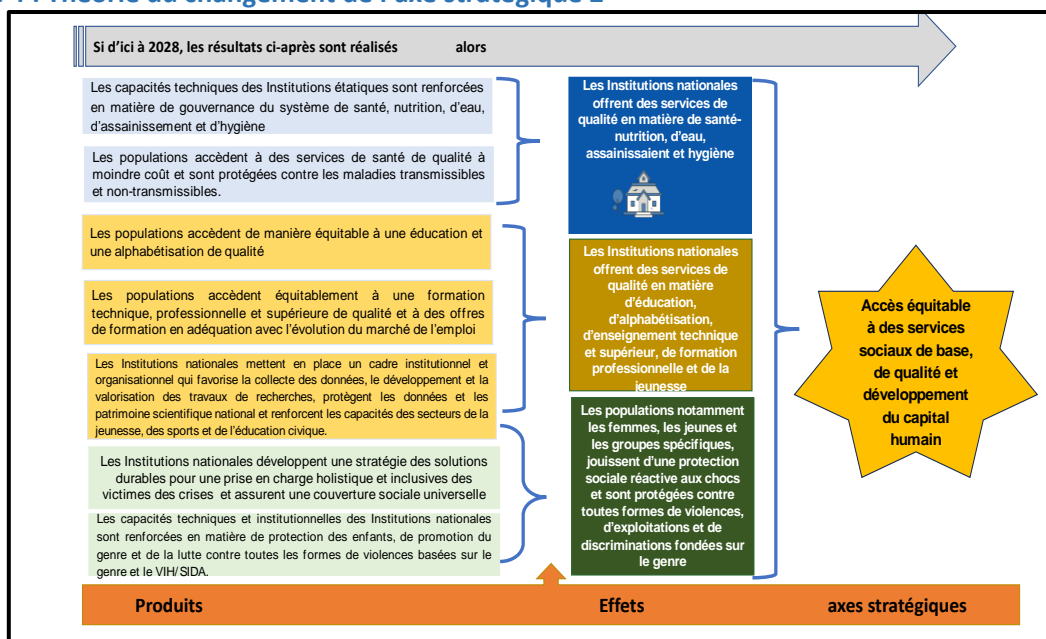
Pour assurer le succès du Plan National de Développement (PND), il est crucial de mettre en œuvre des actions stratégiques coordonnées, en commençant par l'amélioration de la mobilisation des ressources à travers la finalisation de la migration vers SYDONIA WORLD et l'identification de nouvelles sources de recettes. Parallèlement, l'optimisation de la dépense publique doit être renforcée en instaurant un contrôle budgétaire rigoureux avec le système AMS/X, tout en révisant les processus de gestion des dépenses pour maximiser leur efficacité. Un renforcement de la gouvernance et de la transparence est essentiel, passant par l'institutionnalisation des sessions d'immersion budgétaire et la lutte contre la corruption par le biais d'un cadre juridique renforcé. La gestion de la trésorerie doit être optimisée avec le déploiement complet d'AMS/X pour un suivi en temps réel des flux financiers, soutenu par des tableaux de bord et des audits réguliers. Le renforcement des capacités des agents publics est également primordial, avec des formations continues et la création de régies de recettes spécialisées. La révision et l'actualisation des textes juridiques doivent accompagner ces réformes, tout en assurant leur diffusion et application effective. La digitalisation et la dématérialisation des procédures sont nécessaires pour moderniser l'administration publique, avec le développement de plateformes numériques adaptées et une intégration cohérente des systèmes technologiques dans chaque ministère. Enfin, une communication institutionnelle améliorée, appuyée par un plan de communication clair et une transparence accrue à travers la publication régulière de rapports et l'organisation de conférences de presse, est indispensable pour renforcer la confiance publique et assurer la bonne réception des réformes.

2.6. Axe stratégique 2 : Développement du capital humain et accès équitable à des services sociaux de base de qualité

Le renforcement du capital humain et le développement social sont cruciaux pour la République centrafricaine. Investir dans la santé et l'éducation améliore la productivité, réduit la pauvreté et favorise l'inclusion sociale. Cela renforce également la résilience face aux crises et encourage la participation citoyenne, créant ainsi les bases d'un développement durable et d'une société prospère. Cet axe stratégique vise à offrir des services de qualité en matière de santé-nutrition, éducation, d'eau, assainissement et hygiène afin que les populations notamment les femmes, les jeunes et les groupes spécifiques, jouissent d'une protection sociale réactive aux chocs et sont protégées contre toutes formes de violences, d'exploitations et de discriminations fondées sur le genre.

La théorie de changement de cet axe se présente comme suit :

Figure 4 : Théorie du changement de l'axe stratégique 2



Dans cette perspective, les efforts à mener, en termes de réformes et d'investissements seront structurés autour des grandes priorités ci-après : (i) dynamique de la population (ii) promotion de la jeunesse, du service civique, des sports et de l'éducation physique ; (iii) éducation formation professionnel, enseignement supérieur, et emploi ; (iv) santé et nutrition ; (v) eau, assainissement et hygiène ; (vi) protection sociale (sécurité sociale, transferts sociaux, action sociale, filets sociaux de sécurité, action humanitaire) ; (vii) protection de l'enfant ; (viii) promotion du genre et de l'équité ; (viii) inclusions des personnes déplacées.

2.6.1. Dynamique de la population

La maîtrise des tendances démographiques afin de répondre de manière efficace et efficiente aux besoins croissants de la population est importante.

L'objectif stratégique fixé consiste à finaliser l'exécution du RGPH-4 et d'organiser les enquêtes à caractères sociodémographiques intercensitaires conformément à la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique.

Objectif stratégique 2.1.1 : Finaliser l'exécution du RGPH-4 et organiser les enquêtes à caractère sociodémographique intercensitaire.

| Actions prioritaires | Niveau |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| 1. Organisation des opérations du RGPH-4 ; | H |
| 2. Promotion et utilisation des données du RGPH-4 ; | H |
| 3. Amélioration de la capacité des institutions aux niveaux national et régional en matière de planification, collecte, analyse, stockage et dissémination des données démographiques ; | H |
| 4. Poursuite du développement des normes et des protocoles pour la collecte, le traitement, l'analyse, le stockage et la diffusion des données désagrégées ; | M |
| 5. Etablissement des mécanismes de coordination efficaces entre les différents ministères sectoriels, les agences nationales, les organisations de la société civile et les partenaires de développement pour assurer une collecte et une utilisation cohérentes des données désagrégées ; | H |
| 6. Promotion de l'implication active des parties prenantes, y compris les communautés locales ; | B |
| 7. Développement de solutions technologiques innovantes pour améliorer la collecte, l'analyse, l'archivage et la diffusion des données désagrégées ; | M |
| 8. Sensibilisation des décideurs politiques, des responsables gouvernementaux, des acteurs de la société civile et du grand public à l'importance des données désagrégées pour la planification et la mise en œuvre des politiques et des programmes de développement. | H |

2.6.2. Promotion de la jeunesse, du service civique, des sports et de l'éducation physique

Compte tenu de la proportion significative des jeunes dans la population totale, estimée à 70%, et des défis majeurs qu'ils rencontrent, l'objectif fixé est de renforcer les capacités des secteurs de la jeunesse, des sports et de l'éducation civique pour contribuer au développement économique et social. Cet objectif vise à développer les capacités, les potentialités et les compétences des jeunes afin de garantir leur insertion socioéconomique.

Objectif stratégique 3.5.2 : Renforcer les capacités des secteurs de la jeunesse, des sports et de l'éducation civique afin de contribuer au développement économique et social.

| Actions prioritaires | Niveau |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| 9. Renforcement du cadre juridique et institutionnel du secteur de la jeunesse | H |
| 10. Intégration des programmes d'éducation civique dans les programmes scolaires et les activités extrascolaires | H |
| 11. Elaboration et mise en œuvre des programmes de formation adaptés aux besoins des jeunes dans les domaines de l'emploi, de l'entrepreneuriat, du leadership et de la citoyenneté | H |
| 12. Appui aux organisations de jeunesse en renforçant leurs capacités institutionnelles et en leur fournissant un soutien technique et financier | M |
| 13. Construction et réhabilitation des infrastructures sportives | M |
| 14. Organisation des campagnes de sensibilisation et des activités de mobilisation communautaire pour promouvoir les valeurs de l'éducation civique, du sport et de l'engagement des jeunes dans le développement économique et social | M |
| 15. Création des mécanismes de participation des jeunes dans la prise de décision politique et le dialogue social | M |
| 16. Création de stades de 40 000 et 20 000 places | B |

Dans le cadre des actions prioritaires du PND et en alignement avec le PNPJ-2, plusieurs initiatives seront lancées pour renforcer le cadre institutionnel et les infrastructures pour la jeunesse et le sport. À court terme, des efforts seront concentrés sur l'adoption de nouvelles lois et règlements, tels que la Loi sur la Promotion et la Protection des Droits des Jeunes, pour établir un cadre légal adapté. Le renforcement comme le Comité Consultatif de la Jeunesse Centrafricaine et la création du Fonds de Soutien aux Initiatives des Jeunes (FSIJ) seront essentielles pour promouvoir et soutenir les

activités des jeunes. Des programmes de formation seront mis en place pour préparer les jeunes à intégrer le marché du travail, incluant la création de boutiques de l'emploi, la promotion des Associations Villageoises d'Épargne et de Crédit (AVEC), et des formations aux Activités Génératrices de Revenus (AGR). Pour améliorer les infrastructures, des maisons des jeunes seront réhabilitées et construites, des infrastructures sportives de proximité seront développées dans toutes les préfectures, et 07 centres régionaux de la Jeunesse et du Sport seront créés. La mise en place d'un Centre Médico Sportif et la construction d'un bâtiment administratif pour le Ministère de la Jeunesse et des Sports sont également prévues. À moyen terme, des mécanismes de participation des jeunes dans la prise de décision politique et le dialogue social seront développés, incluant des espaces de rencontres et des programmes de culture de la paix. L'intégration des programmes d'éducation civique dans les programmes scolaires et des campagnes de sensibilisation seront progressivement mises en œuvre pour promouvoir les valeurs de l'éducation civique, du sport et de l'engagement des jeunes dans le développement économique et social.

2.6.3. Éducation, formation professionnelle, enseignement supérieur et emploi

L'éducation est un levier essentiel pour le développement socio-économique et culturel de la République centrafricaine, où de nombreux défis persistent. Le faible taux de scolarisation, avec seulement 61 % au premier cycle et 15 % au second, souligne l'urgence d'améliorer l'accès à une éducation inclusive et de qualité, que ce soit en milieu urbain ou rural. De plus, l'enseignement supérieur est marqué par un taux de scolarisation extrêmement bas de 3,5 %, une inadéquation entre la formation et le marché de l'emploi, et un fort taux de chômage chez les jeunes, nécessitant des réformes pour adapter l'offre de formation aux besoins du marché du travail. Enfin, les infrastructures de recherche scientifique et technologique sont faibles, tout comme la valorisation des recherches, ce qui limite le potentiel d'innovation dans le pays.

Ainsi, les principaux objectifs sont de : (i) favoriser un accès équitable et inclusif à une éducation et à une formation professionnelle de qualité, (ii) améliorer l'accès à l'enseignement supérieur en adéquation avec le marché du travail, et (iii) renforcer l'écosystème de recherche et d'innovation pour répondre aux défis socioéconomiques du pays.

Objectif stratégique 2.3.1 : L'accès équitable et inclusif à l'éducation et à la formation professionnelle de qualité, tant en milieu urbain qu'en milieu rural est amélioré.

| Actions prioritaires | Niveau |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| 17. Développement des infrastructures, des écoles et des centres de formation technique et professionnelle de proximité ; | H |
| 18. Développement généralisé (100%) des cantines/alimentations scolaires communautaires; | H |
| 19. Recrutement et formation d'enseignants pour tous les cycles et filières spécialisées en tenant compte d'un bon équilibre des spécialités ; | M |
| 20. Création des filières porteuses et révision des programmes de formation ; | M |
| 21. Révision des programmes d'enseignement et intégration des réalités nationales et sous régionales et rétention des filles à l'école ; | B |
| 22. Amélioration de la gouvernance du secteur éducatif par la formation (Gestion des établissements) et le redéploiement d'un grand nombre des Chefs d'établissements ; | B |
| 23. Développement du partenariat public-privé (stages d'imprégnation, d'insertion, accès aux centres d'incubation, etc.). | B |

Dans le cadre des actions prioritaires du PND et en alignement avec le Plan Sectoriel de l'Éducation, des initiatives seront lancées afin de développer des infrastructures, des écoles et des centres de formation technique et professionnelle de proximité. A court terme, des efforts seront consacrés au développement généralisé des cantines scolaires communautaires. Des programmes de recrutement et de formation d'enseignants pour tous les cycles et filières spécialisées en tenant compte d'un bon équilibre des spécialités. Afin d'améliorer la qualité de la formation au niveau de fondamental 1 et 2, des programmes d'enseignement seront révisés afin d'intégrer des réalités nationales et sous régionale et la rétention des filles à l'école pour augmenter leur taux d'alphabétisation et

d'achèvement. A moyen terme il s'agira d'amélioration de la gouvernance du secteur éducatif par la formation et le redéploiement d'un grand nombre des gestionnaires des établissements.

Objectif stratégique 2.3.2. : Améliorer l'accès à l'enseignement et à la formation au cycle supérieur.

| Actions prioritaires | Niveau |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| 24. Développement des infrastructures, des écoles et des centres de formation technique et professionnelle de proximité ; | H |
| 25. Développement généralisé (100%) des cantines/alimentations scolaires communautaires; | H |
| 26. Recrutement et formation d'enseignants pour tous les cycles et filières spécialisées en tenant compte d'un bon équilibre des spécialités ; | M |
| 27. Création des filières porteuses et révision des programmes de formation ; | M |
| 28. Révision des programmes d'enseignement et intégration des réalités nationales et sous régionales et rétention des filles à l'école ; | B |
| 29. Amélioration de la gouvernance du secteur éducatif par la formation et le redéploiement d'un grand nombre des Chefs d'établissements ; | B |
| 30. Développement du partenariat public-privé (stages d'imprégnation, d'insertion, accès aux centres d'incubation, etc.). | B |

Dans le cadre des actions prioritaires du PND et en alignement avec le Plan Sectoriel de l'Education, le Plan stratégique de l'Enseignement Supérieur des initiatives sera envisagées afin de lancées afin de développer des infrastructures, des écoles et des centres de formation technique et professionnelle de proximité. A court terme, des efforts seront consacrés au développement généralisé des cantines scolaires communautaires. Des programmes de recrutement et de formation d'enseignants pour tous les cycles et filières spécialisées en tenant compte d'un bon équilibre des spécialités. Afin d'améliorer la qualité de la formation au niveau de fondamental 1 et 2, des programmes d'enseignement seront révisés afin d'intégrer des réalités nationales et sous régionale et la rétention des filles à l'école pour augmenter leur taux d'alphabétisation et d'achèvement.

A moyen terme il s'agira d'amélioration de la gouvernance du secteur éducatif par la formation et le redéploiement d'un grand nombre des gestionnaires des établissements.

Objectif stratégique 2.3.3. : Renforcer l'écosystème de recherche et innovation.

| Actions prioritaires | Niveau |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| 31. Etablissement des institutions dédiées à la recherche, au développement et à l'innovation (RDI) ; | H |
| 32. Mise en place de mécanismes collaborations entre les universités, les entreprises privées, les organismes gouvernementaux, les PTF et la société civile pour favoriser l'innovation et le transfert de technologie ; | H |
| 33. Amélioration de l'investissement dans les infrastructures de recherche et de développement ; | H |
| 34. Investissement dans la formation et le développement des compétences des chercheurs, des ingénieurs et des techniciens ; | M |
| 35. Elaboration des politiques et des réglementations favorables à la RDI, y compris incitations fiscales et mesures de protection de la propriété intellectuelle, pour encourager l'investissement et l'innovation ; | B |
| 36. Soutien aux entreprises innovantes en fournissant un soutien financier, technique et réglementaire pour la commercialisation des produits et services issus de la RDI. | B |

Dans le cadre des actions prioritaires du PND et en alignement avec la Politique nationale de la recherche scientifique et de l'innovation technologique 2020-2030, plusieurs actions seront lancées afin de renforcer l'écosystème de recherche et l'innovation technologique. A court terme, des efforts seront concentrés sur l'amélioration de l'investissement dans les infrastructures de recherche et de développement. En plus de cette action figure la mise en place des mécanismes collaborations entre

les universités, les entreprises privées, les organismes gouvernementaux, les PTF et la société civile pour favoriser l'innovation et le transfert de technologie. A moyen terme, un programme d'investissement dans la formation et le développement des compétences des chercheurs, des ingénieurs et des techniciens sera lancé afin de promouvoir le secteur recherche scientifiques et l'innovation technologique dans le but de répondre aux défis actuels. L'élaboration des politiques et des réglementations favorables à la Recherche, Développement et Innovation(RDI) facilitera l'établissement des institutions dédiées à la recherche, au développement et à l'innovation.

Dans la perspective de créer des emplois durables et productifs, la question de l'insertion sociale et économique des jeunes apparaît comme cruciale, à la fois en termes de mobilisation, utilisation et valorisation de toutes les ressources humaines ainsi que la transformation des potentialités dont le pays regorge. Ces atouts doivent être rentabilisés pour la relance économique, l'élimination de la pauvreté, mais aussi la construction de la paix, la reconstitution du tissu social et à terme l'élévation durable des niveaux de vie.

Par ailleurs, les perturbations enregistrées ces dernières décennies dans le fonctionnement du système scolaire, comme au niveau du marché de l'emploi, nécessitent de prioriser dans les actions, la jeunesse directement affectée par la crise. Cette jeunesse est composée de jeunes hommes et de jeunes femmes ayant en majorité des responsabilités familiales, mais confrontés à une très faible insertion sociale et économique tout en étant dans un contexte de vulnérabilité extrême (déplacés, réfugiés, ex-combattants et communautés de base).

Objectif stratégique 2.3.4. : Contribuer à la création et à l'accroissement des opportunités d'emplois durables et productifs.

| Actions prioritaires | Niveau |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| 37. Inscription de l'emploi au centre des préoccupations macro-sectorielles et ledéveloppement des synergies avec les ministères sectoriels compétents dans les domaines de l'agriculture, mines, forêts, infrastructures et NTIC ; | H |
| 38. Développement de la stratégie de modernisation de l'administration du travail ; | |
| 39. Renforcement de l'employabilité, instrument d'amélioration de la capacité d'absorption de la main-d'œuvre dans les filières porteuses ; | H |
| 40. Promotion de développement de l'entreprise privée et des programmes spécifiques de création d'emplois ; | M |
| 41. Renforcement de la gouvernance et amélioration de l'information sur le marché du travail ; | M |
| 42. Exploration et Exploitation des niches créatrices d'emplois dans l'économie verte; | B |
| 43. Renforcement du dialogue social | B |
| 44. Développement du partenariat public-privé pour insertion des jeunes. | B |

Dans le cadre des actions prioritaires du PND et en alignement avec la Politique nationale de l'emploi et de la formation professionnelle, plusieurs actions seront lancées notamment l'inscription de l'emploi au centre des préoccupations macro-sectorielles et ledéveloppement des synergies avec les ministères sectoriels compétents dans les domaines de l'agriculture, mines, forêts, infrastructures et NTIC ; la promotion de développement de l'entreprise privée et des programmes spécifiques de création d'emplois.

A court terme, il s'agira notamment de revoir à la hausse des offres d'emplois et la maîtrise de la perte des emplois actuellement en vigueur. Les conditions de succès reposent sur l'efficacité dans la mise en œuvre des réformes avec des conditions idéales de mobilisation et de gestion des financements et surtout le relèvement substantiel des capacités de pilotage et de la qualité de l'offre attendue des services publics de l'emploi.

A moyen termes, le rôle du secteur public sera certes primordial pour impulser les actions, mais il devrait être complété par une forte implication et responsabilisation des autres acteurs : secteur

privé, partenaires sociaux et acteurs de la société civile en général dont les actions seront décisives pour appuyer, encadrer, faciliter, promouvoir l'entrée des primo demandeurs d'emploi dans la vie active et leur participation pleine et entière à la vie économique.

2.6.4. Santé et nutrition

Pour assurer l'accès au soin de santé de qualité à toute la population les objectifs fixés consistent à : (i) améliorer la gouvernance et le pilotage du système de santé ; (ii) améliorer l'offre et la demande des services de santé et de nutrition de qualité pour tous et ; (iii) améliorer la lutte contre les maladies transmissibles et non-transmissibles. Ces objectifs contribuent à l'amélioration de l'espérance de vie à la naissance de la population centrafricaine.

Objectif stratégique 2.4.1 : Améliorer la gouvernance et le pilotage du système de santé.

| Actions prioritaires | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|
| 45. Amélioration de la gouvernance et du leadership institutionnel, économique du système de santé en prenant en compte l'aspect genre ; | M |
| 46. Promotion de la coordination entre les différents acteurs du secteur de la santé ainsi qu'avec d'autres secteurs de manière intégrée ; | H |
| 47. Renforcement du système de la planification, du suivi-évaluation intégré et de la recherche en santé à base des données du système d'information sanitaire de qualité; | H |
| 48. Renforcement des politiques et stratégies de gestion des RHS sensible en genre ; | H |
| 49. Renforcement du cadre juridique, institutionnel et organisationnel du secteur des médicaments et autres produits de santé y compris la médecine traditionnelle | M |
| 50. Amélioration du financement de la santé par le développement des stratégies innovantes. | H |

Dans le cadre des actions prioritaires du PND et en alignement avec la Politique Nationale de la Santé (2019-2030) et le Plan National de Développement Sanitaire (PNDS, 2022-2026), plusieurs actions seront lancées afin d'améliorer la gouvernance et le pilotage du système de santé en RCA. A court terme, des efforts seront concentrés sur le renforcement de la gestion des ressources humaines, des équipements et des médicaments. L'appui et le renforcement du système de santé (tel que le Projet SENI+) seront importants pour la mise en œuvre des politiques et stratégies portant sur la santé et la nutrition.

A moyen terme, une gestion plus efficace des ressources, un renforcement des infrastructures de santé, une amélioration de la qualité des services, un renforcement des systèmes d'information sanitaire et une augmentation de la transparence et de la responsabilité seront mis en place. Il s'agit d'améliorer de 80% la proportion de documents de politiques, de stratégies et des textes réglementaires adoptés d'ici à 2028 contre 7% en 2022

Objectif stratégique 2.4.2 : Améliorer l'offre et la demande des services de santé et nutrition de qualité pour tous.

En dépit des efforts accrus et les financements reçus, le taux brut de mortalité générale (16.8‰) et la mortalité infanto-juvénile (99‰), l'accès à l'offre et aux services de santé de qualité restent un défi. L'objectif fixé est d'améliorer l'offre à moindre coût et la demande des services de santé de qualité avec une forte implication des communautés.

| Actions prioritaires | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|
| 51. Amélioration de l'offre globale des services de santé et de nutrition pour une meilleure couverture des services de santé de qualité, en mettant un focus sur l'offre des services de santé sexuelle et reproductive pour le couple mère enfant. | H |
| 52. Renforcement de l'accès aux soins de santé des adolescents, jeunes, des personnes âgées et des personnes vivants avec handicap. | H |

| | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|---|
| 53. Renforcement de la participation et de l'engagement communautaire en faveur de la santé. | H |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|---|

Dans le cadre des actions prioritaires du PND et en alignement avec la Politique Nationale de la Santé (2019-2030) et le Plan National de Développement Sanitaire (PNDS, 2022-2026), plusieurs initiatives seront lancées pour le renforcement de la gouvernance du système de santé (approvisionnement en médicaments, infrastructures, équipements, y compris plateaux techniques prenant en compte les nouvelles technologies, gestion des ressources humaines et les financements) pour une régulation orientée par la performance et la modernisation du système de santé afin de ne laisser personne de côté. A court terme, des efforts seront concentrés sur l'appui des projets phares du renforcement du système (tel que le Projet SENI+) de santé et l'implication de la communauté et permettront d'améliorer globalement l'état de santé de la population en réduisant la morbi-mortalité en général, et en particulier maternelle et infantile, diminuer la prévalence des maladies transmissibles et non transmissibles. A moyen terme, le renforcement du système d'approvisionnement en médicaments essentiels, en intrants nutritionnels autres produits de santé de qualité et à moindre coût.

Objectif stratégique 2.4.3 : Améliorer la lutte contre les maladies transmissibles et non-transmissibles.

Face à la problématique de l'augmentation des maladies transmissibles, non transmissibles et la question de l'utilisation rationnelle des soins et services de santé promotionnels, préventifs, curatifs, palliatifs et ré-adaptatifs accessibles et de qualité, l'objectif fixé est d'améliorer les luttes préventive et curative contre les maladies transmissibles et non transmissibles.

| Actions prioritaires | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|
| 54. Renforcement des capacités managériales et techniques en vue de la prévention, de la prise en charge, du contrôle, de l'élimination et de l'éradication des maladies transmissibles et non transmissibles | H |
| 55. Renforcement des capacités du pays dans la préparation et la riposte aux épidémies, aux catastrophes et autres urgences de santé publique prenant en compte les liens entre la santé humaine, la santé animale et la salubrité de l'environnement, ainsi que la nécessité d'une approche « Une seule santé » (One Health). | H |

Dans le cadre des actions prioritaires du PND et de l'alignement avec la Politique Nationale de la Santé (2019-2030) et le Plan National de Développement Sanitaire (PNDS, 2022-2026), des initiatives seront prises pour le renforcement des programmes de prévention et de traitement des maladies transmissibles et non transmissibles.

A court termes, des efforts seront concentrés sur le renforcement de la lutte contre les maladies émergentes, ré émergentes, des maladies endémo épidémiques et les pandémies et les catastrophes. L'amélioration de la surveillance épidémiologique et de la réponse aux épidémies avec le renforcement des capacités de surveillance des maladies pour détecter rapidement les épidémies émergentes et le développement de plans d'intervention d'urgence se fera grâce à la mise en place d'une subvention et la prise en charge de manière équitable les principales Maladies Non Transmissible au niveau des FOSA (Stratégie WHOPEN).

A moyen terme, il sera question de renforcer de capacités du pays dans la préparation et la riposte aux épidémies, urgences de santé publique et catastrophes dans une approche intégrée du **One Health** « Une Seule Santé ». Le renforcement des capacités du pays dans la mise en œuvre du règlement sanitaire international Renforcer les capacités du pays dans la mise en œuvre du RSI est prévu.

2.6.5. Eau potable, hygiène et assainissement

Face à l'augmentation de la population et aux problèmes de pérennité du service de l'eau, l'accès à l'eau potable tant au niveau urbain que rural demeure un défi majeur. Pour relever ce défi, l'objectif fixé est d'améliorer le taux d'accès à l'eau potable au niveau national afin de garantir une vie saine à la population.

| Actions prioritaires | Priorité |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| 56. Construction des ouvrages (2500 forages) et infrastructures des productions et distribution d'eau potable (3 systèmes d'Adduction d'Eau Potable et 150 mini-systèmes d'Approvisionnement en Eau Potable) ; | H |
| 57. Réhabilitation des ouvrages (2500 forages) et infrastructures des productions et distribution d'eau potable (4 systèmes de distribution d'eau de SODECA et 25 mini-systèmes d'Approvisionnement en Eau Potable) ; | |
| 58. Intégration de la fourniture d'eau potable dans d'autres programmes de développement (santé, éducation, sécurité alimentaire) ; | H |
| 59. Etablissement de partenariats public privé et public-public pour mobiliser des ressources et des compétences nécessaires à l'amélioration de l'accès à l'eau potable; | M |
| 60. Renforcement des capacités institutionnelles en ressources humaines qualifiés/spécialisé pour la gouvernance du secteur, la gestion, la maintenance des ouvrages et infrastructures d'eau potable | |
| 61. Mise en place des systèmes d'information et de suivi-évaluation pour suivre les progrès de l'accès à l'eau potable et évaluer l'efficacité des interventions mises en œuvre | H |

Dans le cadre des actions prioritaires du PND et en alignement avec la politique nationale de l'Eau 2021-2030, des projets de construction et de réhabilitation des forages d'eau, des systèmes d'adduction d'eau potables seront initiés.

A court terme, des efforts seront axés sur le renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles de la Direction Général des Ressources Hydrauliques, de l'Agence Nationale de l'Eau et Assainissement et de la Société de Distribution d'Eau en Centrafrique.

A moyen terme, des sessions de formation et de renforcement des capacités sur la gestion, l'entretien et la maintenance des infrastructures d'eau potable pour assurer leur durabilité à long terme sera développée. Des partenariats avec d'autres organisations internationales, des ONG, et d'autres acteurs seront développés afin de mobiliser des ressources et des compétences nécessaires à l'amélioration de l'accès à l'eau potable. Des programmes intégrés de la fourniture d'eau potable dans d'autres secteurs comme la santé, l'éducation etc. seront développés. Des sensibilisations seront menées auprès des communautés sur l'importance, la préservation des ouvrages et infrastructures d'eau potable afin de pérenniser les acquis des différents projets. Les systèmes d'information sur l'eau et de suivi-évaluation seront mis en place afin non seulement de disposer d'informations nécessaires à la mesure des performances des actions réalisées mais surtout diffuser les informations pour garantir notamment la communication et la synergie entre les différents acteurs impliqués ; et produire des outils d'aide à la décision.

Objectif stratégique 2.5.2. : Renforcer les infrastructures d'assainissement.

Compte tenu d'insuffisance des ouvrages et d'infrastructures d'assainissement au niveau national caractérisée par un faible taux estimé à 14.1% (2022), et des défis majeurs de ce sous-secteur, l'objectif fixé est d'assurer l'accès à l'assainissement au niveau national. Cet objectif vise l'amélioration significative des conditions sanitaires, environnementale-

| Actions prioritaires | Priorité |
|----------------------|----------|
|----------------------|----------|

| | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|
| 62. Construction de 150 toilettes publiques, 300 latrines institutionnelles et communautaires et 3 stations de traitement d'eau usées domestiques, hospitalières et des déchets des abattoirs; | H |
| 63. Réhabilitation des ouvrages (150 latrines vidangeables, toilettes, fosse septiques) et infrastructures d'assainissement collectif (3 stations d'épuration des eaux usées existantes dans les hôpitaux) pour les rendre plus sûres, durables et accessibles ; | H |
| 64. Etablissement des partenariats avec des organisations locales, des ONG, des agences gouvernementales et des bailleurs de fonds pour mobiliser des ressources et des expertises supplémentaires pour les projets d'assainissement ; | H |
| 65. Mise en place de mécanismes de collaboration avec les autorités locales pour garantir une planification efficace et une mise en œuvre coordonnée des initiatives d'assainissement | |
| 66. Elaboration des normes/standards pour la construction, la gestion et la maintenance des installations d'assainissement accessibles à tous, y compris aux personnes handicapées, aux personnes âgées et aux populations les plus marginalisées | M |
| 67. Renforcement des capacités institutionnelles et communautaires à travers la formation et la dotation en équipement pour la gestion, la maintenance et l'utilisation des ouvrages et infrastructures d'assainissement | M |

Dans le cadre des actions prioritaires du PND et en alignement avec la politique Nationale de l'Eau en Centrafrique, plusieurs initiatives seront lancées dans le but de Développer des infrastructures et ouvrages d'assainissement. Cela passera par la construction de nouvelles toilettes publiques, latrines communautaires et stations de traitement d'eau usées dans les zones urbaines, périurbaines.

A court terme, des efforts seront concentrés sur le développement des partenariats avec des organisations locales, des ONG, des agences gouvernementales et des bailleurs de fonds pour mobiliser des ressources et des expertises supplémentaires pour les projets d'assainissement. Le renforcement du cadre juridique et institutionnel du secteur de l'assainissement sera important pour la coordination des actions et des acteurs. Des mécanismes de collaboration avec tous les acteurs pour garantir une planification efficace et une mise en œuvre coordonnée des initiatives d'assainissement seront mise en place. Des sessions de formation des membres des communautés sur la maintenance et l'utilisation appropriée des installations sanitaires nouvellement construites ou réhabilitées seront lancées pour garantir la durabilité de ces infrastructures.

A moyen terme, il s'agira d'améliorer significativement les conditions sanitaires et de l'hygiène publique. Cela se traduirait par une réduction des maladies hydriques, une amélioration de l'environnement local, le renforcement de la dignité humaine, la réduction de la charge de travail des femmes et des filles, ainsi qu'une amélioration de la santé maternelle et infantile. Il s'agit d'accroître le taux d'accès à l'assainissement au niveau national de 14,1% en 2022 à 35% en 2028.

Objectif stratégique 2.5.3 : Promouvoir les bonnes pratiques d'hygiène.

Face au niveau élevé d'insalubrité et d'une faible couverture des services d'hygiène et des défis majeurs de la santé publique, l'objectif fixé est de promouvoir les bonnes pratiques d'hygiène. Cet objectif vise l'amélioration du bien-être général de la population et favoriser le développement durable du pays

| Actions prioritaires | Priorité |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| 68. Construction 500 dispositifs de lavage des mains dans les écoles et les formations sanitaires | H |
| 69. Distribution des kits d'hygiène, de lavage des mains et de gestion d'hygiène menstruelle dans les écoles | H |
| 70. Formation 2000 membres des communautés, en particulier les femmes et les enfants, sur les pratiques d'hygiène (lavage des mains et l'hygiène menstruelle) | B |

| | | |
|-----|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|
| 71. | Organisation 50 campagnes de sensibilisation à l'hygiène dans les communautés, les écoles, les formations sanitaires et d'autres lieux publics | H |
| 72. | Intégration de l'éducation à l'hygiène dans les programmes/manuels scolaires pour enseigner les enfants dès leur jeune âge sur les bonnes pratiques d'hygiène ; | H |
| 73. | Renforcement des compétences 1000 agents de santé communautaire et des travailleurs de développement local pour qu'ils puissent promouvoir activement les pratiques d'hygiène au sein de leurs communautés. | M |

Dans le cadre des actions prioritaires du PND et en alignement avec la politique Nationale de l'Eau, des initiatives seront lancées dans le but d'informer, de sensibiliser les communautés, les élevés, les patients/malades et les populations en général sur les bonnes pratiques d'hygiène et le lavage des mains et leur importance pour la santé.

A court terme, des efforts seront concentrés sur le renforcement des compétences des agents de santé, des enseignants et des travailleurs de développement local afin de promouvoir activement les pratiques d'hygiène au sein de leurs communautés respectives.

A moyen terme, il s'agira de mettre l'accent sur la distribution des équipements/kits d'hygiène et la construction des dispositifs de lavage des mains. Cette action permettra de réduire la transmission des maladies hydriques et infectieuses, d'améliorer la santé. De même, les sensibilisations seront menées auprès des communautés sur les pratiques d'hygiène adéquates pour prévenir les maladies du péril hydro-fécal.

Objectif stratégique 2.5.4. : Améliorer la gouvernance du secteur de l'eau et l'assainissement

Face à la problématique de la mise en œuvre des stratégies et des actions pouvant ainsi contribuer à l'amélioration du dispositif juridique et institutionnel du secteur de l'eau et de l'assainissement, l'objectif fixé est d'améliorer la gouvernance du secteur de l'eau et de l'assainissement.

Cet objectif vise à développer et mettre en œuvre les actions pouvant contribuer à l'amélioration des dispositifs de coordination et de pilotage, des cadres réglementaires et institutionnels, et de suivi-évaluation du secteur de l'eau et de l'assainissement, et d'assurer la prise en compte du genre et des droits humains

| Actions prioritaires | | Priorité |
|-----------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| 74. | Mise en place d'un système national d'information sur l'eau et du système de suivi évaluation du secteur de l'eau et l'assainissement | H |
| 75. | Construction et Réhabilitation des administratifs abritant les sept (7) structures déconcentrées de l'Etat ; | B |
| 76. | Etablissement des partenariats des Partenariat Public-Privé et Public-Public pour le renforcement des capacités ; | H |
| 77. | Elaboration des textes juridiques, normes techniques/standards pour la construction, la gestion et la maintenance des ouvrages et infrastructures d'eau et d'assainissement | B |
| 78. | Renforcement des capacités institutionnelles en ressources humaines hautement qualifiés et spécialisés et en matériels/équipement pour la gouvernance et la gestion du secteur. | B |
| 79. | Renforcement des fonctions de pilotage et de coordination sectoriels (y compris la législation, la réglementation, la régulation, le suivi-évaluation sectoriel, le pilotage, la promotion du Genre et des droits humains, la communication, le développement des ressources humaines et des capacités managériales | H |

Dans le cadre des actions prioritaires du PND et en alignement avec la politique Nationale de l'Eau, des initiatives seront lancées dans le but de développer et mettre en œuvre les stratégies et les

actions pouvant contribuer à l'amélioration des dispositifs de coordination et de pilotage, des cadres réglementaires et institutionnels, et de suivi-évaluation du secteur de l'eau et de l'assainissement, et d'assurer la prise en compte du genre et des droits humains.

A court terme, des efforts seront concentrés sur le renforcement des fonctions régaliennes de pilotage et de coordination sectoriels (y compris la législation, la réglementation, la régulation, le suivi-évaluation sectoriel, le pilotage, la promotion du Genre et des droits humains, la communication, le développement des ressources humaines et des capacités managériales). Dans cette même perspective, le renforcement du cadre juridique et institution du secteur de l'eau et de l'assainissement.

A moyen terme, il s'agira de mettre l'accent sur le renforcement des systèmes de coordination et de suivi. Cette action se traduira par la mise en place et l'opérationnalisation de SISEA ; l'organisation des sessions du cadre de coordination sectorielle eau, hygiène et assainissement et l'organisation des revues sectorielles.

2.6.6. Protection sociale (sécurité sociale, assurance sociale, transferts sociaux, action sociale, filets sociaux de sécurité, action humanitaire)

Au regard d'important problèmes de protection sociale qui se posent en RCA, le système national de protection sociale reste précaire, se limitant non seulement aux travailleurs du secteur formel public et privé (10% de la population), mais toutefois demeure encore embryonnaire avec des défis énormes. L'objectif fixé est de disposer d'une couverture sociale universelle. Cet objectif vise à construire un système de protection sociale efficace et inclusif fournissant des prestations de qualité à la population.

Objectif stratégique 2.6.1 : Mise en place d'une couverture sanitaire universelle

| Actions prioritaires | Niveau |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|
| 80. Renforcement du cadre de la gouvernance par la mise en place d'un cadre juridique et institutionnel global relatif à la protection sociale en RCA ; | M |
| 81. Renforcement et opérationnalisation des capacités institutionnelles des structures de protection sociale ; | H |
| 82. Création, redynamisation et opérationnalisation du dispositif de prévention et de gestion des risques sociaux et professionnels ; | B |
| 83. Renforcement d'un mécanisme d'insertion et de réinsertion socioéconomique des bénéficiaires de la protection sociale réactive aux chocs, en s'appuyant sur un programme de protection sociale adaptative et sensible au genre ; | M |
| 84. Renforcement du dispositif de financement de la protection sociale en tenant compte des volets contributifs et non contributifs ; | H |
| 85. Intégration de la dimension travail des enfants et ses pires formes dans la conception, la mise en œuvre, le suivi évaluation des interventions de protection sociale en milieux urbain et rural ; | H |
| 86. Mise en place d'un registre social sensible aux chocs (conception de l'outil du registre, mise en place d'un système de gestion des données, mise en place juridique de partage et d'utilisation des données du registre). | M |

Dans le cadre des actions prioritaires du PND et en alignement avec la politique nationale de protection sociale, plusieurs initiatives seront lancées pour le renforcement et l'opérationnalisation des capacités institutionnelles des structures de protection sociale. A court terme, des efforts seront concentrés sur le renforcement du dispositif de financement de la protection sociale en tenant compte des volets contributifs et non contributifs. Le renforcement du cadre de la gouvernance à travers la mise en place d'un cadre juridique et institutionnel global relatif à la protection sociale en RCA sera essentiel pour la promotion de la couverture sociale efficace et inclusive. Pour étendre la

couverture sociale à toutes les couches de la population, le mécanisme d'insertion et de réinsertion socioéconomique des bénéficiaires de la protection sociale adaptative et sensible au genre sera renforcé.

A moyen terme, les efforts seront concentrés sur la réduction significative des disparités socio-économiques et une amélioration globale du bien-être de la population. Avec une couverture sociale universelle, les citoyens auraient un accès plus équitable aux services de santé, à l'éducation, à la protection sociale et à d'autres programmes essentiels. Il s'agira de passer d'un taux de couverture sociale universelle de la population centrafricaine de 0,4% en 2010, à 25% en 2028.

Objectif stratégique 2.6.2 : Elargir l'accès aux filets sociaux des populations les plus démunies de la République centrafricaine.

Compte tenu d'une faible couverture de la sécurité sociale face à un important besoin en assistance de la part de la population, l'amélioration de la protection sociale non contributive à toute la couche de la population avec ses défis majeurs, l'objectif fixé est d'élargir l'accès aux filets sociaux aux populations les plus démunies de la République centrafricaine. Cet objectif vise le renforcement du capital humain des populations vulnérables en améliorant leur accès aux services sociaux de base et en renforçant la satisfaction de leurs besoins fondamentaux.

| Actions prioritaires | Niveau |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| 87. Elaboration des mécanismes efficaces pour identifier et cibler les populations les plus pauvres, en utilisant des critères socio-économiques fiables ; | M |
| 88. Augmentation de la portée et de l'accessibilité des programmes de filets sociaux à travers le pays, en augmentant les ressources allouées et en renforçant les infrastructures nécessaires ; | H |
| 89. Renforcement de l'engagement communautaire sur les programmes de filets sociaux, et encourager leur participation active dans le processus ; | B |
| 90. Extension des filets de sécurité sociale aux ménages les plus pauvres identifiés | H |
| 91. Renforcement des systèmes de filets de sécurité sociale pour répondre aux chocs liés au climat et à d'autres chocs | H |
| 92. Renforcement du leadership national à travers l'amélioration de la coordination intersectorielle entre les différents acteurs gouvernementaux, les organisations internationales, les ONG et le secteur privé pour une approche holistique et complète de l'extension des filets sociaux. | M |
| 93. Promotion de l'insertion économique des personnes vulnérables. | |

Dans le cadre des actions prioritaires du PND et en alignement avec la politique Nationale de protection sociale, des initiatives seront lancées dans le but d'élaborer des mécanismes efficaces pour identifier et cibler les populations les plus pauvres, en utilisant des critères socio-économiques fiables.

A court terme, des efforts seront concentrés sur le développement des pratiques novatrices et communes pour le ciblage des bénéficiaires. Des stratégies seront mises en place afin d'augmenter la portée et l'accessibilité des programmes de filets sociaux à travers le pays, en augmentant les ressources les ressources allouées et en renforçant les infrastructures nécessaires. Des programmes de renforcement des capacités des communes en matière des transferts sociaux et d'aides et secours aux indigents seront développés.

A moyen terme, l'accent sera mis sur l'amélioration des conditions de vie des populations les plus pauvres, avec une réduction notable du taux d'extrême pauvreté, une augmentation de la sécurité alimentaire et une plus grande résilience face aux chocs économique. Le renforcement du leadership national à travers l'amélioration de la coordination intersectorielle entre les différents acteurs gouvernementaux, les organisations internationales, les ONG et le secteur privé pour une approche holistique et complète de l'extension des filets sociaux. La consolidation, l'implémentation et l'extension progressive des transferts monétaires et en nature à tous les ménages en situation de pauvreté chronique seront développées progressivement. Des campagnes de sensibilisation pour

informer les communautés sur les programmes de filets sociaux, et les encourager à participer de façon active dans le processus seront organisées.

Objectif stratégique 2.6.2 : Renforcer l'action humanitaire pour répondre efficacement aux besoins des populations vulnérables (PDI, réfugiés et retournés)

Plus de la moitié de la population centrafricaine se retrouve dans une sévérité croissante des besoins d'assistance humanitaire, situation qui laisse la population dans une vulnérabilité grandissante. Au regard de ces défis majeurs, l'objectif fixé est de renforcer l'action humanitaire en République centrafricaine pour répondre efficacement aux besoins des populations vulnérables (PDI, réfugiés et retournés), en mettant en œuvre la stratégie nationale des solutions durables afin de les habiliter à se prendre en charge et à participer contribuer à la reconstruction du pays. Cet objectif vise la réduction du nombre de personnes déplacées internes ou réfugiées recevant une assistance humanitaire d'urgence de 310 000 en 2023 à 155 000 en 2028 à travers une assistance.

| Actions prioritaires | Niveau |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|
| 94. La mise en œuvre des mécanismes de collaboration avec les agences humanitaires internationales pour faciliter l'accès sécurisé et sans entrave aux zones touchées par les crises, en assurant la protection des travailleurs humanitaires et des installations ; | H |
| 95. La mise en place d'une coordination et des systèmes logistique efficaces entre les ministères gouvernementaux concernés, les agences humanitaires et les partenaires internationaux pour garantir une réponse humanitaire cohérente et complémentaire ; | H |
| 96. La prise de mesures de protection des populations vulnérables, y compris les personnes déplacées internes, les réfugiés et demandeurs d'asile les femmes, les enfants et les personnes à besoins spécifiques, contre les violences, l'exploitation et les abus ; | H |
| 97. Engagement des communautés locales dans la planification et la mise en œuvre des initiatives de réduction des risques de catastrophes, conflits et de renforcement de la résilience ; | H |
| 98. L'établissement de mécanismes d'évaluation régulière des besoins humanitaires dans les zones affectées en RCA, en impliquant les communautés locales et les acteurs humanitaires pour une compréhension approfondie des défis ; | H |
| 99. Renforcement du cadre de la gouvernance par la mise en place d'un cadre juridique et institutionnel global relatif à la protection sociale en RCA ; | H |
| 100. Renforcement et opérationnalisation des capacités institutionnelles des structures de protection sociale ; | H |
| 101. Améliorer les capacités de coordination des acteurs de planification conjointe des interventions en ce qui concerne les PDI, réfugiés et retournés; | |
| 102. Promouvoir l'accès à des moyens de subsistances et la relance de l'économie locale durable dans les zones de retour; | |
| 103. Renforcer les services sociaux de base et faciliter l'accès des PDIs et retournés à un socle de protection sociale ; | |
| 104. Lutter contre les violations, la stigmatisation, les discriminations et les restrictions à la liberté de mouvements ; | |
| 105. Promouvoir la participation aux processus sociaux et aux affaires publiques ; | |
| 106. Encourager la cohabitation pacifique, apaisée et définitive. | |

Dans le cadre des actions prioritaires du PND et en alignement avec la Stratégie nationale des solutions durables pour le retour des réfugiés et personnes déplacées (2018-2021), Stratégie Nationale de Réduction des risques de catastrophes et adaptation au changement climatique en RCA 2023-2027, plusieurs initiatives seront lancées pour Renforcement du cadre de la gouvernance par la mise en place d'un cadre juridique et institutionnel global relatif à la protection sociale en RCA.

A très court terme, des efforts seront concentrés sur l'organisation et la facilitation du retour des centrafricains réfugiés. A court terme, il s'agira d'accélérer la procédure d'élaboration du document

de politique sectorielle du ministère. Une politique incitative sera développée visant à créer les conditions de retour des Personnes Déplacées Internes dans leur zone respective.

A moyen terme, il sera question d'améliorer significativement la situation humanitaire à travers la réduction des souffrances des populations vulnérables, une augmentation de l'accès aux services essentiels tels que la santé, l'éducation et l'eau ainsi qu'une plus grande résilience face aux chocs et crises. Le programme de renforcement d'un mécanisme d'insertion et de réinsertion socioéconomique des bénéficiaires de la protection sociale réactive aux chocs, en s'appuyant sur un programme de protection sociale adaptative et sensible au genre sera développé progressivement. Le dispositif de financement de la protection sociale en tenant compte des volets contributifs et non contributifs sera renforcé de façon progressive.

2.6.7. Protection de la famille et de l'enfant

La question de la protection de la famille et de l'enfant dans un contexte post-conflit avec un niveau élevé des enfants ne disposant pas d'acte de naissance, ceux impliqués dans les travaux et subissant des formes de disciplines violentes demeure un défi majeur. Au regard des défis que font face la protection de la famille et de l'enfant, l'objectif fixé est de renforcer la protection de la famille et de l'enfant dans tous les domaines et à tous les niveaux. Cet objectif vise la promotion de la protection de l'enfant et de la famille.

Objectif stratégique 2.7.1 : Renforcer la protection de la famille et de l'enfant dans tous les domaines et à tous les niveaux.

| Actions prioritaires | Niveau |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| 107. Renforcement de la promotion et protection de la famille ; | M |
| 108. Renforcement de la gouvernance du système de prévention de toutes formes de violences faites aux enfants et de leur prise en charge | H |
| 109. Amélioration de l'enregistrement des naissances et de l'accès aux services sociaux de base (encadrement pré scolaire, éducation, santé et protection sociale) ; | H |
| 110. Renforcement des mécanismes de la prévention et de réponse aux violences faites aux enfants ; | M |
| 111. Renforcement du système de collecte, de traitement et d'analyse, d'archivage et de diffusion des données sur les enfants pour faciliter la prise de décision en matière de protection et de prise en charge de la famille et de l'enfant. | M |
| 112. Renforcement de la promotion et protection de la famille ; | M |
| 113. Renforcement de la gouvernance du système de prévention de toutes formes de violences faites aux enfants et de leur prise en charge | H |

Dans le cadre des actions prioritaires du PND et en alignement avec le Code de la famille, en vigueur et la politique nationale de protection de l'enfant, plusieurs initiatives visant le renforcement du système de la protection des enfants contre toute forme de violences et leur prise en charge holistique dans tous les domaines et à tous les niveaux de manière intersectorielle, complémentaire et coordonnée seront lancées.

A très court terme, des efforts seront concentrés sur le renforcement de la gouvernance du système de prévention de toutes formes de violences faites aux enfants et de leur prise en charge. Une stratégie d'amélioration de l'enregistrement à l'état civil des enfants et de l'accès aux services sociaux de base (encadrement pré scolaire, éducation, santé et protection sociale) sera progressivement mise en place afin de réduire le nombre de la population invisible privée d'identité légale et d'accès aux services de santé, d'éducation et de protection sociale faciliter l'accès.

A moyen terme, il s'agira d'améliorer significativement le bien-être et de la sécurité des enfants en République centrafricaine, caractérisée par une réduction des cas de violence, d'exploitation et d'abus, une augmentation de l'accès aux services de protection et de prise en charge appropriés, ainsi qu'une plus grande résilience psychosociale et communautaire. Le renforcement du système de collecte, de traitement et d'analyse, d'archivage et de diffusion des données sur les enfants pour

faciliter la prise de décision en matière de protection et de prise en charge de la famille et de l'enfant sera progressivement développer.

2.6.8. Promotion du genre et de l'équité

Face aux défis majeurs qui résident dans la transformation des normes sociales et culturelles profondément enracinées qui perpétuent les inégalités de genre et les discriminations à l'égard des femmes, la violence basée sur le genre, ainsi que d'autres formes de violations des droits des droits humains sur toute l'étendue du territoire, , l'objectif fixé est de promouvoir l'égalité des sexes, la participation des femmes aux instances de prise de décision, l'autonomisation et la lutte contre les violences basées sur le genre. Cet objectif vise à promouvoir et à garantir l'égalité des sexes et la non-discrimination basée sur le genre, la participation des femmes aux instances de prise de décision et leur autonomisation sont garanties.

Objectif stratégique 2.7.1 : Promouvoir l'égalité des sexes, la participation des femmes aux instances de prise de décision, l'autonomisation et la lutte contre les violences basées sur le genre et les pratiques traditionnelles néfastes.

| Actions prioritaires | Niveau |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| 114. Renforcement des cadres normatifs et des capacités institutionnelles à travers l'intégration de la dimension genre dans les politiques, programmes et projets sectoriels et leur mise en œuvre ; | H |
| 115. Intégration du genre et de l'inclusion sociale dans l'offre et l'accès aux services sociaux de base, aux facteurs de production, aux changements climatiques, aux financements, aux marchés, aux transports, à l'emploi et à la justice ; | H |
| 116. Renforcement des mesures appropriées pour augmenter la participation des femmes à la prise de décision, aux processus électoraux, à la consolidation de la paix ; | H |
| 117. Organisation des séances de formation, de sensibilisation et de plaidoyer sur l'approche genre, les droits des femmes et l'autonomisation à destination des différents acteurs ³³ ; | B |
| 118. Amélioration de l'accès à l'éducation et à la formation professionnelle et entrepreneuriale des filles et des femmes en éliminant les pesanteurs socioculturelles, les obstacles économiques et financiers afin de renforcer leur autonomie économique et leur employabilité ; | H |
| 119. Renforcement des mécanismes communautaires à travers la création des réseaux des femmes et les groupes de discussions pour favoriser l'échange de connaissances, le partage d'expériences et la solidarité entre les femmes de différentes régions et communautés ; | M |
| 120. Renforcement de la lutte contre les violences basées sur le genre, les inégalités et amélioration de la protection des droits des victimes et des témoins. . | H |
| 121. Mise en place d'un mécanisme de prise en charge holistique des survivant (e)s des VBG ; | |

Dans le cadre des actions prioritaires du PND et en alignement avec la stratégie nationale d'autonomisation socio-économique des femmes et des filles en RCA, la stratégie nationale de lutte contre les VBG et autres pratiques néfastes à l'égard des femmes et des filles, la stratégie nationale genre et élections, plusieurs initiatives seront lancées pour le Renforcement des cadres normatifs et des capacités institutionnelles à travers l'intégration de la dimension genre dans les politiques, programmes et projets sectoriels et leur mise en œuvre. Des programmes de renforcement des mesures appropriées pour augmenter la participation des femmes à la prise de décision, aux processus électoraux, à la consolidation de la paix etc. seront développés.

A court terme, il s'agira de réduire l'écart des inégalités entre femmes et hommes et entre filles et garçons de façon significative et l'autonomisation des femmes et filles sont améliorées dans plusieurs domaines. Des programmes de lutte contre les violences basées sur le genre, les inégalités et protection des droits des victimes et des témoins ainsi que la mise œuvre des mécanismes de prise en charge holistique des survivant(e)s des VBG y inclus de l'aide légale/soutien juridique seront mis

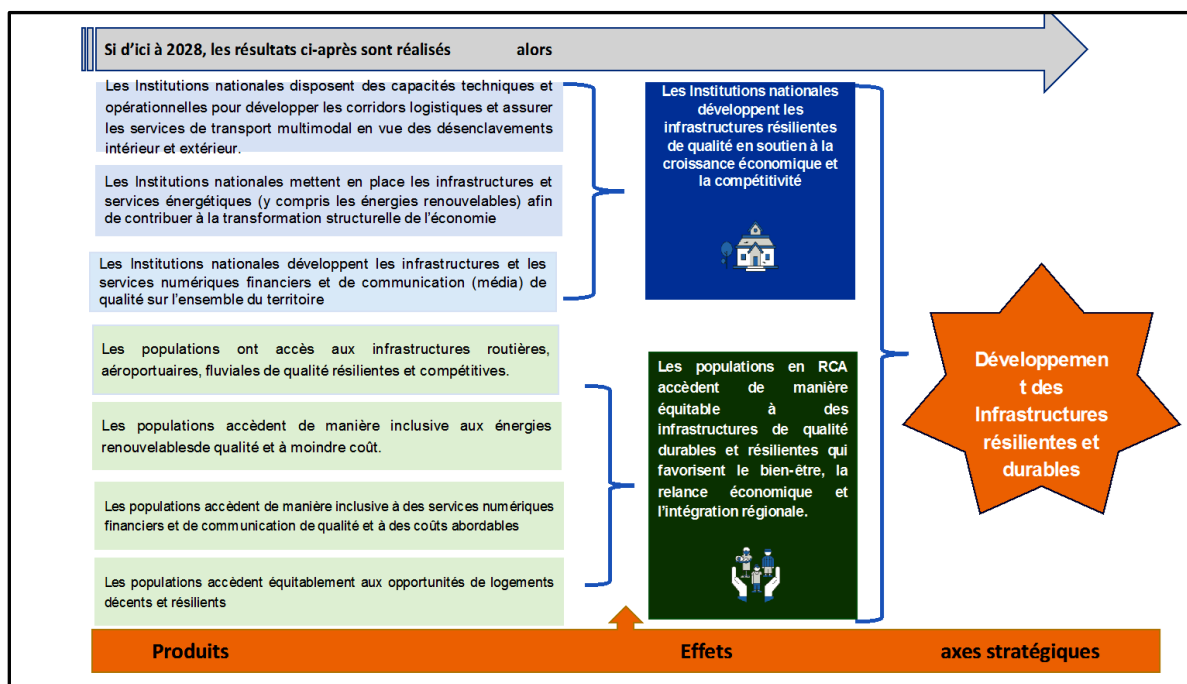
³³ Fonctionnaires gouvernementaux, leaders communautaires, autorités locales et membres de la société civile et les communautés

en œuvre. Au niveau scolaire, il s'agira de promouvoir l'accès à l'éducation et à la formation en investissant dans l'éducation des filles et des femmes en éliminant les obstacles financiers, culturels et sociaux à l'accès à l'éducation primaire, secondaire et universitaire ainsi que la mise en place des programmes d'alphabétisation, de formation professionnelle, entrepreneuriale et de développement des compétences pour les femmes afin de renforcer leur autonomie économique et leur employabilité. A moyen terme, il sera question d'améliorer la connaissance, la compétence et les pratiques dans ce domaine à l'échelle nationale et locale à travers des projets phares (Capital humain, Seni+, Moungomaboko). Cela se traduit par un renforcement des compétences individuelles et institutionnelles, une participation accrue des femmes à la prise de décision, la réduction des obstacles à leur accès aux opportunités sociales, culturelles, politiques et économiques. Il s'agit d'améliorer l'Indice d'inégalité du genre de 0,671 en 2022 contre 0,521 en 2028. Par ailleurs, la proportion de survivants de violences physiques, psychologiques et sexuelles sera réduite à 20% d'ici à 2028 contre 25,1% en 2019.

2.7. Axe stratégique 3 : Développement des infrastructures résilientes et durables

Le développement des infrastructures demeure une des priorités du Gouvernement. Cet axe stratégique vise à développer les infrastructures énergétiques, routières, fluviales essentielles pour une croissance économique durable, en facilitant les échanges commerciaux, en améliorant la mobilité des populations. Il aspire également à connecter les communautés aux services et aux opportunités, à améliorer les services sociaux et à accroître la résilience des infrastructures face aux chocs. Ce pilier fondamental soutient l'expansion économique et l'amélioration de la qualité de vie.

Figure 5 : Théorie du changement de l'axe stratégique 3



Dans cette perspective, les efforts à mener, en termes de réformes et d'investissements seront structurés autour des secteurs ci-après : (i) Infrastructures et services de transports ; (ii) Développement urbain, du logement et de la réforme foncière ; (iii) Infrastructures et services énergétiques ; et (iv) Infrastructures et services numériques et Nouvelles technologie de l'Information et de la Communication.

2.7.1. Infrastructures et services de transports

Pour doter le pays des infrastructures modernes et durables, trois objectifs stratégiques sont fixés : (i) développer les corridors logistiques et services de transport multimodal pour renforcer l'intégration régionale et soutenir la croissance économique ; (ii) développer et entretenir des infrastructures de transports modernes et fiables afin de faciliter l'accès au marché et accroître les échanges économiques intérieurs ; et (iii) développer des zones aéroportuaires modernes et compétitives.

Objectif stratégique 3.1.1 : Développer les corridors logistiques et services de transport multimodal pour renforcer l'intégration régionale.

| Actions prioritaires | Priorité |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| 1. Simplification et rationalisation des procédures douanières et administratives | H |
| 2. Finalisation des projets en cours et mise en œuvre des projets pour lesquels le financement est assuré | H |
| 3. Mise en œuvre des mesures et des infrastructures visant à améliorer la sécurité routière | H |
| 4. Création d'un comité de pilotage du transport de transit le long des corridors pour assurer le suivi et la gestion | M |
| 5. Étude comparative des corridors de transit et mise en place d'un système de corridor intelligent | M |
| 6. Renforcement de la coopération avec les pays voisins et partenaires régionaux pour une meilleure gestion des corridors | M |
| 7. Promotion de l'investissement dans la modernisation et l'expansion des infrastructures de transport | M |
| 8. Développement du secteur privé dans les services logistiques | M |

Dans le cadre de la poursuite des efforts entrepris pour maximiser l'impact immédiat et établir des bases solides pour les développements futurs, le Gouvernement met en œuvre trois actions prioritaires essentielles issues de l'étude de l'élaboration de la stratégie multisectorielle des transports réalisés en 2018 et alignées sur le Programme Economique Régional de la CEMAC. Il optimise les opérations douanières et administratives en révisant les régulations, harmonisant les procédures commerciales, digitalisant les processus avec SYDONIA World, et créant un conseil national du transport, tout en appliquant la Convention de Kyoto révisée pour améliorer la transparence et réduire la corruption. En ce qui concerne les corridors logistiques 13 et 14, le Gouvernement se concentre sur l'aménagement et le bitumage des routes principales, la construction du port de Mongoumba, la réalisation du pont sur la rivière Oubangui reliant Bangui à Zongo, la réhabilitation des routes reliant Bangui à la frontière camerounaise tout en développant un dispositif d'entretien routier. Ces mesures visent à accroître le volume de fret routier à l'export de 36 499 149 tonnes en 2021 à 44 406 795,6 tonnes d'ici 2028. Pour renforcer la sécurité routière, il est prévu la révision du code de la route, de créer une Agence Nationale de la Sécurité Routière, d'installer des panneaux de signalisation et des ralentisseurs, de lancer des campagnes de sensibilisation, et de mettre en place des systèmes de surveillance pour assurer le respect des lois de circulation.

Objectif stratégique 3.1.2 : Développer et entretenir les infrastructures de transports modernes, fiables afin de faciliter l'accès au marché et accroître les échanges économiques intérieurs et extérieurs.

| Actions prioritaires | Priorité |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| 9. Poursuite de la mise niveau des infrastructures routières nationales et fluviales aux normes communautaires pour améliorer la connectivité entre les bassins de production, les centres économiques, les zones rurales et les marchés locaux (conformément au PER) | H |
| 10. Mise en œuvre de la stratégie de l'entretien routier préventif et régulier pour assurer la durabilité et la fiabilité des infrastructures de transport, réduisant ainsi les coûts à long | H |

| | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|
| terme et améliorant la sécurité des usagers | |
| 11. Allocation de ressources financières adéquates pour investir dans la construction, la modernisation et l'entretien des routes, des ponts, et d'autres infrastructures de transport routier et fluvial essentielles | H |
| 12. Renforcement du cadre de gouvernance et de gestion des transports en RCA (cadres légaux, réglementaires, institutionnels et organisationnels des services de transport et des infrastructures routières et fluviales) | M |
| 13. Poursuite de la mise en œuvre du projet de navigabilité sur le fleuve Oubangui sur toute l'année | M |
| 14. Construction de zones d'entrepôts sécurisés à Bangui et sur l'ensemble du territoire national | M |
| 15. Renforcement des flottes de transport (routières et fluviales) de personnes et des marchandises | B |
| 16. Renforcement de l'implication des parties prenantes, y compris le secteur privé, la société civile et les communautés locales, dans le processus de planification, de mise en œuvre et de suivi des projets d'infrastructures de transport | B |

La stratégie de l'entretien routier, telle que décrite dans le document stratégique, incarne les efforts continus du Gouvernement pour moderniser et renforcer les infrastructures de transport, essentielles au développement économique et social du pays. Une des priorités est l'allocation de ressources financières adéquates via le Fonds d'Entretien Routier (FER) pour investir dans la construction, la modernisation et l'entretien des routes, des ponts, et autres infrastructures routières et fluviales. Cela inclut la mobilisation rapide des fonds nécessaires, la mise en place de mécanismes de suivi et d'évaluation rigoureux pour garantir l'efficacité et la transparence dans l'utilisation des ressources, ainsi que l'établissement de contrats d'entretien basés sur la performance. La réhabilitation urgente des routes principales, telles que Ndélé-Ouadda-Birao (593 km) et Damara-Batangabo-Kabo (510 km), ainsi que l'aménagement et le bitumage des axes stratégiques comme Bossémbélé-Bossangoa (150 km) et Yaloké-Boda-Mbaiki (227 km), est également essentielle. Ces travaux comprennent des réparations localisées des chaussées, le curage des fossés et l'entretien régulier des ouvrages de drainage, visant à désenclaver les zones rurales et à stimuler les échanges interrégionaux. Structurer efficacement le dispositif de l'entretien routier en créant une plateforme de coordination multi-institutionnelle et en établissant des procédures claires pour la programmation annuelle et pluriannuelle des travaux, conformément aux directives du document stratégique de l'entretien routier, permet au Gouvernement d'assurer une gestion optimale des ressources et une amélioration continue de l'état des infrastructures routières. Cela permet de réduire les coûts à long terme et d'augmenter la sécurité et la fiabilité des transports. Ces mesures ont pour objectif d'augmenter le taux de désenclavement routier de 46 % en 2023 à 82 % d'ici 2028. En parallèle, les initiatives fluviales, telles que la réhabilitation des débarcadères à Nola, Kouango et Mobaye, l'équipement du port amont de Bangui et l'amélioration de la navigabilité sur l'Oubangui, montrent une approche intégrée pour développer le transport par voie d'eau. Ces initiatives impliquent la modernisation des infrastructures portuaires, le renforcement du balisage des voies et la construction de baleinières pilotes pour améliorer la sécurité et l'efficacité du transport fluvial. Ces mesures visent à accroître le volume de fret fluvial de 452 383 000 tonnes en 2022 à 550 393 090 tonnes d'ici 2028.

Objectif stratégique 3.1.3 : Développer et opérationnaliser les zones aéroportuaires modernes et compétitives.

| Actions prioritaires | Priorité |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| 17. Renforcement des mesures de sécurité et de sûreté dans l'aéroport de Bangui conformément aux normes internationales, en mettant en place des contrôles de sécurité efficaces et des systèmes de surveillance modernes | H |
| 18. Réalisation d'une évaluation approfondie des besoins en infrastructures aéroportuaires dans le pays, en tenant compte des exigences de sécurité, de capacité et de compétitivité | H |

| | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|
| 19. Elaboration et mise en œuvre des projets de modernisation des aéroports existants en améliorant les pistes, les terminaux passagers et les infrastructures de fret, ainsi que les systèmes de navigation et de gestion du trafic aérien | H |
| 20. Construction d'un nouvel aéroport à Bangui conçu et équipé selon les normes internationales | M |
| 21. Développement des infrastructures routières permettant un accès facile et rapide aux aéroports, en améliorant les routes d'accès, les échangeurs et les parkings pour les passagers et le fret | M |
| 22. Amélioration des services offerts dans les aéroports (services de restauration, boutiques hors taxes, lounges VIP, services de sécurité et systèmes de traitement des bagages) pour améliorer l'expérience des passagers | M |
| 23. Renforcement des compétences du personnel travaillant dans les aéroports | M |
| 24. Promotion des compagnies aériennes internationales à développer des liaisons aériennes vers et depuis les aéroports de la RCA en offrant des incitations telles que des accords de partage de code, des réductions de taxes et des facilités d'exploitation | B |
| 25. Création des zones industrielles et logistiques à proximité des aéroports pour favoriser le développement économique régional, faciliter la logistique des entreprises et stimuler l'emploi local | B |
| 26. Promotion du partenariat public-privé pour le développement et la gestion des infrastructures aéroportuaires | B |
| 27. Modernisation de la fonction météorologique | B |

Conformément aux orientations stratégiques du document Stratégique du transport aérien élaboré en 2019, le Gouvernement s'engage résolument à moderniser les infrastructures aéroportuaires à travers trois actions prioritaires et cohérentes. Pour renforcer la sécurité et la sûreté de l'aéroport international de Bangui M'Poko, Le Projet de Modernisation (PAMAB II) prévoit d'installer des systèmes modernes de contrôle des passagers et des bagages, comprenant des machines à rayons X, des portiques de détection d'objets métalliques et des détecteurs portables. Cette étape inclut également la modernisation des équipements de convoyage des bagages, avec l'installation de tapis de dépose/pesage et de carrousels pour optimiser leur traitement. Par ailleurs, la construction d'une nouvelle centrale électrique est essentielle pour assurer une alimentation stable et fiable des installations critiques. Des programmes de formation continue pour le personnel aéroportuaire seront mis en place pour renforcer les compétences en gestion des systèmes de surveillance et en procédures de sécurité. En outre, l'élaboration d'un schéma directeur à l'horizon 2040 est impérative pour planifier de manière stratégique la réfection des pistes, l'installation de systèmes de surveillance avancés et l'amélioration des terminaux passagers et de fret. Enfin, la modernisation des aérodromes secondaires de Berberati, Bouar et Bambari comprend la réhabilitation des pistes pour assurer leur conformité aux normes internationales, ainsi que l'installation de systèmes modernes de navigation et de gestion du trafic aérien pour garantir une gestion sécurisée et efficace des vols. L'objectif de ces initiatives est de doubler le nombre de passagers, passant de 121 552 en 2022 à 242 177 d'ici 2028.

Encadré 1 : Projet d'Urgence de Rétablissement des Infrastructures et de la Connectivité en Centrafrique (PURIC-CAR) 2021-2026

Le Projet d'Urgence de Rétablissement des Infrastructures et de la Connectivité en RCA (PURIC-CAR) a été initié par le Gouvernement Centrafricain. Exécuté par le Ministère des Travaux Publics et de l'Entretien Routier (MTPER), son coût est de 64,4 millions de dollars US, dont l'IDA finance 52,9 millions de dollars US et l'AFD 11,5 millions de dollars US. Il a pour objectifs de (i) préserver les infrastructures de transport par un entretien adéquat, (ii) réduire les coûts de transport, et (iii) améliorer la qualité du service et de la sécurité des déplacements. Il vise à renforcer l'intégration régionale de la RCA en reliant celle-ci aux pays voisins. Le projet intervient sur l'ensemble du territoire national avec une forte concentration dans les préfectures de Vakaga, Bamingui Bangoran, Nana-Gribizi, Ouham, Ouham-Pende et Nana- Mambéré.

2.7.2. Développement urbain, du logement et de la réforme foncière

Pour assurer aux populations centrafricaines un cadre de vie décent, le Gouvernement s'engage à : (i) développer les centres urbains et les villes compétitives, attractives, durables et inclusives ; (ii) faciliter l'offre et l'accès de la population aux logements décents et résilients et (iii) moderniser la gestion domaniale, cadastrale et foncière afin de faciliter les transactions financières et les activités économiques.

Objectif stratégique 3.2.1 : Développer des centres urbains et de villes compétitives, attractives, durables et inclusives.

| Actions prioritaires | Priorité |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| 28. Allocation des ressources pour la construction et la modernisation des infrastructures urbaines | H |
| 29. Amélioration de la gouvernance urbaine au niveau de département ministériel et locale en renforçant les capacités des autorités à planifier, gérer et fournir des services urbains de manière efficace et transparente | H |
| 30. Elaboration et mise en œuvre d'une politique nationale de développement urbain, des plans directeurs d'urbanisme (PDU), des schémas d'aménagement et d'urbanisme (SDAU) et des plans d'occupation des sols (POS) pour Bangui et les capitales régionales | M |
| 31. Renforcement de la participation des résidents locaux à la planification et à la gestion urbaine | B |

Pour garantir l'allocation efficace des ressources destinées à la construction et à la modernisation des infrastructures urbaines, il est primordial de renforcer les capacités institutionnelles et opérationnelles du Fonds d'Aménagement et d'Équipement Urbains (FAEU) par la mise en place d'une Commission spécialisée, composée de représentants des ministères pertinents, des autorités locales et d'experts en urbanisme, et de mobiliser des appuis techniques et financiers auprès des partenaires internationaux, tout en renforçant les compétences du personnel par des formations spécialisées. Pour améliorer la gouvernance urbaine au niveau départemental et local, il est crucial d'élaborer un document de politique de développement urbain, fournissant ainsi un cadre stratégique et une vision à long terme, et de créer des Schémas Directeurs d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) pour des villes clés comme Bangui, Boali, Berberati, Sibut, Bria, Bangassou, Bossangoa et Batangafo, afin d'assurer une planification urbaine efficace et coordonnée. L'inventaire des réseaux de voiries urbaines, y compris l'état des lieux et l'inventaire des activités commerciales, ainsi que la réalisation d'un programme d'adressage pour le Grand Bangui, permettront de disposer de données précises pour une gestion urbaine optimisée. L'identification et la délimitation des zones inondables à Bangui et en provinces, suivies de la réinstallation des populations impactées, sont essentielles pour une gestion proactive des risques naturels. Parallèlement, il est impératif de mettre en place et de rendre opérationnelle une coordination des activités de gestion des déchets, ainsi qu'une coordination des activités d'entretien et de maintenance des ouvrages d'assainissement, pour assurer une gestion intégrée des services urbains. La création et la mise en œuvre de zones économiques spéciales (ZES) dans les sept régions ciblées stimuleront le développement économique local en attirant des investissements et en créant des emplois. De plus, la mise en place d'un programme à moyen terme de modernisation de la voirie urbaine dans les grandes villes améliorera les infrastructures de transport et facilitera la mobilité urbaine. La création de cimetières modernes à Bangui et dans les 20 chefs-lieux des préfectures répondra à un besoin fondamental en matière d'infrastructures publiques, tandis que la définition des standards de construction aux abords des grandes voies à Bangui et en provinces garantira la qualité et la sécurité des infrastructures, assurant ainsi un développement urbain durable et harmonieux. L'objectif de ces initiatives est de multiplier par six la proportion des centres urbains dotés d'outils de planification, passant de 10 % en 2023 à 60 % d'ici 2028.

Objectif stratégique 3.2.2 : Faciliter l'offre et l'accès de la population aux logements décents et résilients.

| Actions prioritaires | Priorité |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| 32. Réalisation d'une étude approfondie pour comprendre les besoins en logements de la population, y compris les aspects de décence et de résilience | H |
| 33. Elaboration de politiques et de réglementation encourageant la construction de logements décents et résilients, en prenant en compte les spécificités socio-économiques et environnementales du pays | H |
| 34. Allocation des ressources financières pour améliorer l'infrastructure de base, telle que l'accès à l'eau potable et à l'électricité. | H |
| 35. Etablissement de partenariats avec le secteur privé pour stimuler l'investissement dans la construction de logements abordables et résilients, en offrant des incitations fiscales et des mécanismes de financement adaptés | M |
| 36. Renforcement des capacités aux professionnels du secteur de la construction, aux artisans locaux et aux communautés sur les techniques de construction adaptées aux normes environnementales et climatiques | M |
| 37. Promotion de l'utilisation de matériaux de construction durables et respectueux de l'environnement, ainsi que des pratiques de construction écologiques, pour réduire l'empreinte carbone et renforcer la résilience aux changements climatiques | M |

L'action prioritaire de la réalisation d'une étude approfondie pour comprendre les besoins en logements de la population, en intégrant les dimensions de décence et de résilience, constitue le socle indispensable des initiatives futures en matière de politique de l'habitat. Cette démarche exige une collecte rigoureuse de données socio-économiques, démographiques et environnementales, incluant des enquêtes de terrain, des consultations avec les parties prenantes locales, et l'analyse des tendances en matière de croissance urbaine et de vulnérabilité aux risques climatiques. En parallèle, l'état des lieux et les travaux de réhabilitation du patrimoine immobilier de l'État sont essentiels pour optimiser l'utilisation des actifs existants et éviter leur dégradation continue. L'élaboration de politiques et de réglementations encourageant la construction de logements décents et résilients est fondamentale pour un développement urbain harmonieux et durable, incluant l'adoption et la vulgarisation de la loi portant promotion immobilière, du code d'urbanisme et de construction, ainsi que la révision du bordereau de prix unitaire des travaux de construction. Par ailleurs, la relecture de la stratégie nationale en matière d'habitat alignera les politiques publiques avec les besoins réels de la population. L'allocation des ressources financières pour améliorer l'infrastructure de base, notamment l'accès à l'eau potable et à l'électricité est cruciale pour la transformation structurelle du pays. Cette initiative englobe plusieurs activités opérationnelles, telles que la réhabilitation des bâtiments préfectoraux, la construction de buildings administratifs, d'hôpitaux modernes et de logements économiques et sociaux, et la création de cités administratives. Enfin, l'étude de faisabilité pour l'opérationnalisation de la Banque de l'Habitat et l'élaboration d'un programme d'investissement d'envergure garantiront un financement adapté des projets d'habitat. Ces initiatives visent à réduire la proportion de la population vivant dans des conditions inadéquates, passant de 70 % en 2018 à 45 % d'ici 2028.

Objectif stratégique 3.2.3: Moderniser la gestion domaniale, cadastrale et foncière

| Actions prioritaires | Priorité |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| 44. Mise en place d'un système informatisé de gestion des registres fonciers (pour faciliter l'accès aux informations sur la propriété foncière et réduire les délais de traitement des transactions immobilières) | H |
| 45. Réalisation d'un relevé cadastral complet et précis pour cartographier de manière exhaustive les propriétés foncières | H |
| 46. Mise en place des mécanismes de garantie de la sécurité juridique des transactions foncières (certification des titres de propriété, résolution rapide des litiges fonciers, etc.) | H |
| 47. Renforcement de capacité des agents chargés de la gestion domaniale et cadastrale aux | M |

| | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|
| techniques modernes de gestion foncière, ainsi qu'à l'utilisation des nouveaux systèmes informatisés | |
| 48. Elaboration et mise en œuvre de réglementations claires et transparentes en matière de gestion foncière et cadastrale, (en mettant l'accent sur la simplification des procédures et la réduction de la bureaucratie) | M |
| 49. Etablissement des partenariats avec le secteur privé pour développer des solutions innovantes de gestion foncière et cadastrale. | B |

La mise en place d'un système informatisé de gestion des registres fonciers représente une avancée stratégique majeure pour moderniser la gestion domaniale et cadastrale, visant à centraliser et numériser les informations relatives à la propriété foncière pour un accès rapide et sécurisé aux données cadastrales. Pour atteindre cet objectif, il est crucial de numériser exhaustivement les documents existants, de créer une base de données centralisée avec des systèmes de gestion de l'information géographique (SIG), et de développer une interface utilisateur conviviale. Simultanément, la réalisation d'un relevé cadastral complet et précis est essentielle pour cartographier de manière exhaustive les propriétés foncières. Cette initiative requiert des relevés topographiques détaillés à l'aide de technologies de pointe, la numérisation et l'intégration des données dans un SIG, ainsi que des campagnes de vérification et de validation sur le terrain. En parallèle, il est indispensable de former les agents cadastraux aux nouvelles technologies et méthodologies, et d'instaurer des procédures de mise à jour continue pour intégrer les évolutions foncières en temps réel. Enfin, la mise en place des mécanismes de garantie de la sécurité juridique des transactions foncières est cruciale pour instaurer un climat de confiance et de stabilité. Cela implique l'adoption du code foncier, la création d'un registre foncier centralisé et informatisé, et l'élaboration de la loi portant institution du cadastre national, incluant la formation des agents et l'opérationnalisation du cadastre. En établissant ces fondations, les autorités peuvent assurer un environnement propice à l'investissement et au développement économique durable, avec un objectif d'augmenter le nombre de parcelles cadastrales numérisées de 0 en 2022 à 15 000 en 2028

Encadré 2 : Projet de villes inclusives et résilientes en RCA (PROVIR) 2023-2028

Le Projet des Villes Inclusives et Résilientes en RCA (PROVIR) a été lancé par le gouvernement de RCA avec l'appui de la Banque Mondiale. L'objectif de développement du projet est d'améliorer l'accès à des infrastructures résilientes au climat, aux services de base et aux opportunités socio-économiques, et de renforcer la capacité institutionnelle pour la prestation de services locaux aux niveaux national et international dans certaines villes. Le projet a un coût d'environ 70 millions de dollars US qui sera financé par la Banque mondiale. Le projet poursuivra deux objectifs : (i) investir dans des infrastructures résilientes et des services de base pour améliorer la résilience des communautés et avec l'objectif plus large de contribuer à la reconstruction du contrat social, en particulier dans les villes secondaires; et (ii) renforcer les capacités des entités gouvernementales étatiques et locales et impliquer les communautés à plusieurs niveaux (par exemple, processus de prise de décision en matière de planification urbaine et opportunités d'emploi, en particulier pour les femmes et les jeunes).

2.7.3. Infrastructures et services énergétiques

Assurer la couverture nationale par des services énergétiques demeure une des priorités du Gouvernement. Ainsi, il s'engage à favoriser l'accès des populations aux services énergétiques fiables, de qualité et à moindre coût et à améliorer l'offre énergétique afin de contribuer à la transformation structurelle de l'économie.

Objectif stratégique 3.3.1 : Développer les infrastructures et services énergétiques, y compris les énergies renouvelables

| | |
|------------------------------------------------------------------|---|
| Actions prioritaires | |
| 50. Renforcement du cadre institutionnel et réglementaire | H |

| | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|
| 51. Optimisation de la performance technique et commerciale d'ENERCA | H |
| 52. Développement des infrastructures énergétiques | H |
| 53. Promotion des systèmes décentralisés et des énergies renouvelables | H |
| 54. Réhabilitation, construction des dépôts de stockages et sécurisation des approvisionnements en produits pétroliers dans les régions du pays. | H |
| 55. Renforcement des capacités professionnelles | M |
| 56. Promotion de l'efficacité énergétique | M |
| 57. Réalisation d'études et planification stratégique | M |
| 58. Soutien au secteur privé pour la diffusion des solutions d'énergie solaire autonome (SSA) | M |
| 59. Création d'une association de protection des consommateurs | B |

Pour assurer le développement harmonieux et durable du secteur énergétique, les actions stratégiques prioritaires, issues des documents stratégiques tels que la politique du secteur énergétique, le Plan d'Investissement à l'Horizon 2040 et la Stratégie Nationale de l'Énergie sont indispensables. L'optimisation du cadre juridique et institutionnel est essentielle : à court terme (2024-2025), l'introduction du "prélèvement PEAC" dans le Code de l'électricité, la réglementation des mini-réseaux et de la production indépendante d'électricité, et l'encadrement des tarifs de vente d'électricité ainsi que les pouvoirs d'interdiction du Ministère du Développement de l'Énergie et des Ressources Hydrauliques (MDERH) sont impératifs. À moyen terme (2026-2028), il faudra poursuivre l'élaboration du cadre réglementaire et des normes techniques pour les mini-réseaux, et réviser les textes de loi existants pour refléter les évolutions du secteur et créer un cadre légal approprié pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique. Simultanément, l'amélioration de la performance technique et commerciale de l'Énergie Centrafricaine (ENERCA) est cruciale : réhabiliter les unités de production existantes, sécuriser les revenus, systématiser les compteurs à prépaiement pour les nouveaux clients, et réaliser des audits approfondis du réseau pour identifier les causes des pertes techniques. De plus, la mise en place d'un cursus de formation pour le personnel d'ENERCA et la négociation d'un contrat de performance couvrant l'ensemble des activités de l'entreprise contribueront à renforcer les capacités et à améliorer l'efficacité opérationnelle. Le développement et la densification des infrastructures énergétiques incluent des projets spécifiques tels que l'extension de l'électrification à partir du barrage de Mobayi, la construction de petites centrales hydroélectriques, ainsi que la construction de deux barrages hydroélectriques BAC & LOTEMO sur la rivière Lobaye, et l'interconnexion des réseaux électriques avec la RDC pour améliorer la stabilité et la distribution de l'électricité. La promotion des systèmes décentralisés et des énergies renouvelables implique le lancement de programmes pilotes de mini-réseaux, la promotion du solaire décentralisé, et l'élaboration de programmes subventionnés pour les systèmes autonomes et les technologies de cuisson propre. Ces actions visent à porter le taux de couverture en électricité de 35% en 2020 à 42% en 2028. Enfin, la sécurisation des produits pétroliers est essentielle : construire des bacs supplémentaires à Kolongo, réhabiliter des dépôts de stockages existants (salo), et renforcer les stratégies de contrôle contre la fraude et la contrebande.

2.7.4. Infrastructures et services numériques et Nouvelles technologie de l'Information et de la Communication

Pour relever les défis liés aux infrastructures et services numériques ainsi qu'aux NTIC, le Gouvernement s'engage dans ce cadre programmatique à faire de la RCA un pays qui utilise la digitalisation comme vecteur de changement et de transformation structurelle dans la gouvernance publique et le développement économique et social.

Objectif stratégique 3.4.1 : Faciliter l'accès à des services numériques de qualité sur l'ensemble du territoire.

| Actions prioritaires | Priorité |
|--------------------------------------------------------------|----------|
| 60. Optimisation des Infrastructures Numériques | H |
| 61. Sécurisation et Modernisation des Systèmes d'Information | H |

| | |
|--------------------------------------------------------------------------------|---|
| 62. Renforcement des Capacités Institutionnelles et Réglementaires | H |
| 63. Développement des Compétences et Maintenabilité des Infrastructures | H |
| 64. Développement des Centres Numériques et Complexes Intelligents | H |
| 65. Relance et Réhabilitation des Infrastructures de télécommunication | M |
| 66. Transformation Digitale de la Poste Centrafricaine | M |
| 67. Développement des Systèmes de Paiement Digitaux | M |

Dans le cadre du Plan National Stratégique « Centrafrique Digitale 2025 », l'optimisation des infrastructures numériques constitue un axe stratégique prioritaire pour catalyser la transformation numérique du pays entre 2024 et 2028. Ce chemin critique comprend, à court terme, l'extension du réseau de fibre optique (Phase II) du projet CAB-RCA pour renforcer la résilience et la capacité des réseaux de communication, ainsi que la mise en œuvre de satellites à basse altitude pour garantir une couverture nationale intégrale, notamment dans les zones reculées. La construction d'un data center national de pointe est essentielle pour centraliser, sécuriser et gérer les informations critiques à l'échelle nationale, tandis que l'établissement d'un point d'échange Internet (IXP) facilitera l'interconnexion des réseaux nationaux, améliorant ainsi la performance et la sécurité des échanges de données. Parallèlement, la sécurisation et la modernisation des systèmes d'information, via l'exploitation et la maintenance de la plateforme de sécurité CSIRT/PKI créeront un environnement numérique fiable et résilient, indispensable pour la confiance des citoyens et des entreprises. Le développement des compétences et la maintenabilité des infrastructures seront assurés par des programmes de formation avancés et la mise en place de plans de maintenance proactive, garantissant ainsi la pérennité des initiatives numériques. En outre, la construction de 20 centres communautaires numériques et du complexe intelligent du Ministère de l'Économie Numérique, des Postes et Télécommunications, renforcera l'inclusion numérique, soutiendra l'innovation et améliorera la gestion intégrée des projets. À court terme, des actions prioritaires incluent également le soutien stratégique à l'Agence du Développement Digital (ACDD) pour la promotion et la coordination des initiatives numériques et des formations en administration de sites web et en techniques de communication dispensées aux webmasters et aux professionnels de la communication des ministères et des organisations de la société civile, afin d'assurer une gestion efficace des plateformes numériques. De plus, le déploiement des infrastructures de télécommunications d'urgence sera mis en œuvre pour assurer la continuité des services en cas de crise. Enfin, l'appui à l'Autorité de Régulation de la Communication Électronique et des Postes (ARCEP) sera consolidé pour renforcer les capacités de régulation et de surveillance des communications électroniques et des services postaux. Ces initiatives permettront d'augmenter le taux de pénétration mobile de 51% en 2022 à 99% en 2028, et le taux de pénétration internet de 10,6% en 2022 à 50% en 2028, tout en améliorant le classement de la RCA dans l'indice de développement de l'e-Administration de la 193e place en 2022 à la 175e place en 2028.

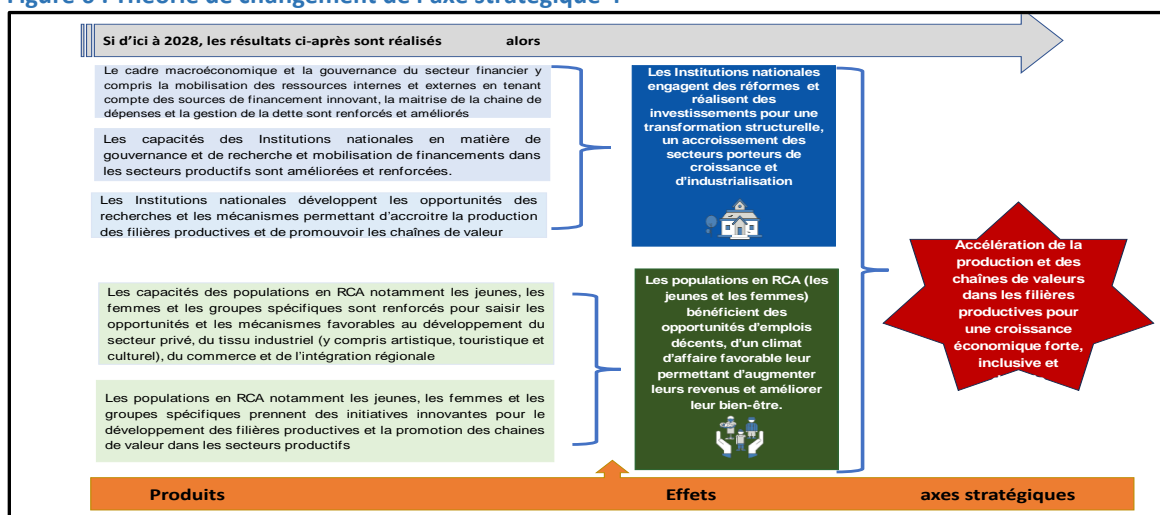
Encadré 3 : Projets d'infrastructures résilientes des télécommunications, des services publics digitaux et de la poste

Le Gouvernement de la République Centrafricaine (RCA) a formulé **les Projets d'infrastructures résilientes des Télécommunications, des services publics digitaux** et de l'e-Poste centrafricaine. L'objectif poursuivi est de contribuer à l'augmentation effective de la connectivité au niveau régional, à l'accroissement des services sous régionaux à large bande, à la réduction du coût élevé des télécommunications/TIC, à favoriser le climat des affaires dans la sous-région, à la création d'emplois sous toutes ses formes et à l'extension de la production des biens et services. Ce Projet dont le montant s'élèvera à environ **750 million** de dollars US sera mobilisé par le Gouvernement en vue de (i) Construire des infrastructures résilientes à large bande nationale et numériques pour interconnecter la RCA aux pays frontaliers et les bureaux de la poste centrafricaine le long du réseau à fibre optique ; (ii) Développer des **applicatifs** pour la fourniture de services digitaux à la population centrafricaine ; (iii) Développer des systèmes de paiements digitaux postaux et lancer la banque postale. Développer **des contenus pour la création de chaînes de valeurs et le commerce des données.**

2.8. Axe stratégique 4 : Accélération de la production et des chaînes de valeurs dans les filières productives pour la croissance économique inclusive et durable

Cet axe vise à impulser une croissance économique forte, inclusive et durable afin d'offrir à la population, notamment les femmes et les jeunes des opportunités d'emplois et de revenus. Ainsi, l'engagement sans doute du Gouvernement consiste à l'accélération de la production nationale basée sur la structuration et le développement des chaînes de valeurs des secteurs productifs, le développement du tissu industriel, une meilleure gouvernance financière, l'exploitation du potentiel des activités du secteur de services en plein essor.

Figure 6 : Théorie de changement de l'axe stratégique 4



Dans cette perspective, les efforts à mener, en termes de réformes et d'investissements seront structurés autour des grandes priorités ci-après (i) le renforcement de la stabilité macroéconomique et budgétaire, (ii) le développement des chaînes de valeurs des filières productives, (iii) le développement du tissu industriel ; (vi) le développement du secteur privé et la promotion des PME/PMI, (v) le développement du commerce : climat des affaires et l'intégration sous régionale.

2.8.1. Renforcement de la stabilité macroéconomique et budgétaire

Dans la perspective de construire une économie robuste et stable grâce au renforcement de la stabilité macroéconomique, à la mobilisation accrue de ressources et à l'instauration d'une gestion transparente, moderne et efficace des finances publiques, le Gouvernement s'est fixé comme objectif de: (i) renforcer la gouvernance du développement et du secteur financier en améliorant la réglementation, la supervision et la transparence ; (ii) améliorer la gestion transparente, moderne et efficace des finances publiques (gouvernance financière); (iii) améliorer la gestion de la dette publique en assurant sa durabilité financière, en réduisant les charges financières et en veillant à son utilisation efficace pour financer des projets de développement structurants prioritaires.

Objectif stratégique 4.1.1 : Renforcer la gouvernance du secteur financier et le financement du développement

| Actions prioritaires | Priorité |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| 1. Amélioration du cadre juridique et institutionnel du secteur financier ; | H |
| 2. Développement des mécanismes de promotion des financements innovants (finance climatique, fonds vert, etc.). | H |
| 3. Développement du secteur financier (banques, assurances) et de la micro-finance. | H |

Dans le cadre de ces actions prioritaires en alignement avec les objectifs de réformes économique et financière de la zone CEMAC, à court terme, des efforts seront concentrés sur l'élaboration d'une stratégie nationale d'inclusion financière, au développement du secteur de la Microfinance pour une meilleure couverture nationale afin de répondre aux besoins de la population rurale. Il s'agira également à court et moyen terme de renforcer les capacités de l'ANIF en matière de surveillance des transactions financières au niveau national, régional et international. Par ailleurs, à moyen terme des initiatives, des réformes doivent être engagées pour élargir l'environnement financier afin de disposer des banques de développement et d'investissement afin de soutenir le secteur privé, les PME/PMI et en général les actions de développement.

Durant la période de mise en œuvre du PND, un accent très particulier sera mis sur la mobilisation des financements alternatifs car le pays dispose du potentiel forestier en termes des aires protégées générant de stock de carbone. Les bénéfices issus des ressources naturelles permettront de mobiliser fonds nécessaires (fonds verts, climat, etc.) pour le financement des grands projets et programmes structurants inscrits dans ce PND. Pour ce faire, une réforme visant à la mise en place d'une structure chargée de la quantification et la vente des crédits carbone doit être mise en place, et une stratégie nationale de mobilisation des financements alternatifs doit être élaborée à court-moyen terme. Cela permettra d'accroître substantiellement les ressources domestiques.

La mise en œuvre de ces actions sera soutenue par les projets et programmes suivants : Projet d'appui aux réformes structurelles et institutionnelles, au développement du secteur de la microfinance, au développement du secteur des assurances, à la stratégie d'inclusion financière, au développement de la recherche forestière et la quantification du potentiel carbone, etc.

Objectif stratégique 4.1.2 : Améliorer la gestion transparente, moderne et efficace des finances publiques

| Actions prioritaires <i>Priorité</i> | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|
| 4. Optimisation de la mobilisation des ressources internes en mettant en place des mécanismes transparents, efficaces et durables pour accroître les revenus et les financements disponibles ; | H |
| 5. Amélioration de la qualité de la gestion des dépenses publiques en veillant à leur efficacité, efficacité, leur transparence et leur impact sur le développement socio-économique du pays ; | H |
| 6. Renforcement des capacités des ressources humaines ; | H |
| 7. Promouvoir la transparence en renforçant les mécanismes de contrôle interne des procédures et des opérations financières et économiques ; | H |
| 8. Modernisation/ digitalisation de l'administration financière ainsi que la poursuite de gestion du système d'information ; | H |
| 9. Renforcement des mécanismes de lutte contre la corruption dans les administrations financières. | H |

L'amélioration de la gestion transparente, moderne et efficace des finances publiques demeure une préoccupation majeure dans le cadre de la mise en œuvre de ce cadre programmatique.

Les actions prioritaires identifiées sont en parfaite cohérence avec le Plan Stratégique de Réforme de la Gestion des finances publiques (PS-RGFP), aux réformes du cadre budgétaire de la zone CEMAC. Il s'agira à court terme, de renforcer le cadre juridique de la gestion des finances publiques, la modernisation et la digitalisation de l'administration financière afin d'améliorer le niveau de mobilisation accrue des ressources. Par ailleurs, des efforts doivent être consentis pour augmenter le taux de pression fiscale qui demeure le plus faible d'Afrique Subsaharienne, soit 17%. La digitalisation des activités du Ministère des Finances et du Budget permettra d'optimiser le rendement des impôts (collecter de la TVA, fichier des actifs, exonérations, etc), de la douane (Contrôle des cargaisons, taxation des véhicules, etc) et du trésor public (droits de service, taxes et

redevances, menues recettes, etc). L'effet à moyen terme vise à atteindre 13% des recettes intérieur/PIB en 2028 contre 8,3% en 2023.

La qualité de l'administration financière dépend essentiellement de ressources humaines de qualités. A cet effet, un accent particulier doit être mis sur la formation et l'utilisation optimale et rationnelle des ressources humaines. Des efforts doivent consentis à court-moyen terme sur la professionnalisation de la fonction ressources humaines au sein du ministère des Finances et du Budget à travers le développement de nouveaux services numériques destinés aux agents et aux directions, la mise en place de dispositifs d'accompagnement des parcours professionnels, l'amélioration de la qualité de vie au travail, et l'enrichissement de la politique d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

En matière d'optimisation des dépenses publiques et la gestion de la trésorerie, à court et moyen terme, des efforts doivent être consentis pour améliorer la chaîne de planification, programmation, budgétisation et suivi, rationaliser le circuit d'exécution des dépenses, la mise en place d'un dispositif de contrôle interne du budget et de gestion, et améliorer la gestion de la trésorerie. A cet effet, l'opérationnalisation du comité de trésorerie (réunion de trésorerie), la tenue de tous comptes des finances publiques, la redevabilité et la reddition des comptes doivent être une des priorités.

En ce qui concerne, la transparence, la modernisation de la gestion comptable de l'Etat, les efforts seront consentis sur le développement des capacités humaines et matérielles des organes de contrôle de la Gestion des Finances Publiques, le renforcement et amélioration de la gestion informatisée de la comptabilité de l'Etat, la réorganisation du réseau comptable de la direction générale du trésor et de la comptabilité publique ; la tenue de la comptabilité des collectivités territoriales. De même, un accent très particulier sera mis sur la mise en niveau du niveau du système d'information de la gestion des finances publiques et ; l'application de loi lutte contre corruption.

La gestion de la passation des marchés publics sera axée sur la transparence des dispositions, l'importance accordée au caractère ouvert et concurrentiel des procédures, au suivi des résultats des marchés attribués, l'accès aux voies de recours et de réparation ainsi que l'accès du public aux informations sur la passation des marchés. De même, le Ministère à travers la Direction Générale des marchés publics d'engager des initiatives visant à la mise en place et l'efficacité d'un mécanisme administratif indépendant de règlement des plaintes.

Enfin, la coordination et la synergie entre les différents sectoriels en matière de politique économique et financière permettra d'amorcer d'ici à janvier 2025 le Budget Programme gage d'une efficacité de gestion.

La mise en œuvre de ces actions sera soutenue par les projets et programmes suivants : Développement des capacités humaines et matérielles des organes de contrôle de la GFP, modernisation des administrations de recettes et à l'augmentation de pression fiscale, optimisation de l'exécution des dépenses publiques et de la gestion de la trésorerie, appui au renforcement de la transparence et le contrôle de la gestion des finances publiques, modernisation de la gestion comptable de l'Etat, appui à la remise à niveau du système d'information de la GFP.

Objectif stratégique 4.1.3 : Améliorer la gestion de la dette publique

| Actions prioritaires Priorité | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|
| 10. Renforcement du Comité national de gestion de la dette publique ; | H |
| 11. Renforcement de la gestion de la dette pour garantir une comptabilité efficace et à jour des emprunts extérieurs et intérieurs et prévenir des arriérés ; | M |
| 12. Mise en place d'une stratégie d'endettement qui garantisse la viabilité de la dette du pays, notamment en privilégiant les emprunts extérieurs à des maturités longues et hautement concessionnelles ; | M |
| 13. Contrôle de la dette intérieure pour limiter les effets négatifs sur les entreprises et établissements publics locaux. | M |

La gestion optimale de la dette publique demeure sans doute une préoccupation primordiale durant la mise en œuvre de ce PND. A cet effet, des efforts doivent être engagés en matière de la production des statistiques de la dette publique, et d'orientation de la dette dans des secteurs à fort potentialités économiques. Par ailleurs, le Comité National de la Gestion de la dette publique doit être renforcé afin de jouer pleinement son rôle dans la définition de la stratégie de la gestion de la dette à moyen terme.

L'évolution du volume de la dette intérieure au cours de ces dernières années, mobilise le Gouvernement à engager des réformes visant le toilettage exhaustif du fichier de la dette intérieure et de procéder à l'audite de celle-ci afin d'établir le programme d'apurement progressif. Ces actions permettront non seulement à l'Etat d'améliorer sa gestion mais également aux opérateurs économiques de se développer et de devenir des champions nationaux capables de soutenir le développement économique et social.

2.8.2. Développement des filières productives porteuses de croissance

La relance des secteurs productifs et la transformation structurelle permettent de diversifier l'économie, de créer des emplois, de stimuler la croissance économique durable, de valoriser les ressources naturelles, d'améliorer la compétitivité. L'engagement du Gouvernement est de stimuler de manière forte et durable ces secteurs, avec une double priorité : (i) diversifier l'économie et développer le tissu industriel pour favoriser la croissance et la résilience de l'économie nationale, et (ii) offrir des perspectives de revenus et d'amélioration des conditions de vie de la population, notamment les jeunes et les femmes.

2.8.2.1. Sous-secteur agriculture

Pour enclencher le développement et la transformation profonde du monde rural, le Gouvernement s'engage dans le cadre de mise en œuvre du PND à parvenir à « une agriculture moderne, respectueuse de l'environnement assurant l'autosuffisance alimentaire » avec un passage progressif et durable d'une agriculture de subsistance à faible productivité à une agriculture commerciale plus performante et rémunératrice.

Trois objectifs sont fixés pour les cinq prochaines années : (i) améliorer la gouvernance du sous-secteur agricole ; (ii) augmenter de façon significative la productivité et la production agricole et (iii) développer les opportunités pour une transformation des produits agricoles.

Objectif stratégique 4.2.1. : Améliorer la gouvernance du secteur agricole et rural³⁴.

| Actions prioritaires Priorité | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|
| 14. Renforcement du cadre institutionnel, juridique et réglementaire de l'agriculture et du monde rural | H |
| 15. Développement de politiques et stratégies visant à promouvoir une agriculture durable, à encourager l'investissement dans le sous-secteur, à renforcer la sécurité foncière, et à promouvoir le développement des chaînes de valeur agricoles inclusives | H |
| 16. Développement de mécanismes de concertation et de coordination entre les structures de l'Etat et les professionnels du secteur | M |

Les différentes actions prioritaires identifiées en matière de l'amélioration de la gouvernance du secteur agricole et rural répondent aux grands défis identifiés dans le document de politique agricole nationale. A court terme, les efforts seront engagés en matière de renforcement des capacités des structures et organes (ACDA, ICRA, ORCCPA, ONASEM, ONMAP, CAT, etc.) de développement du sous-secteur agricole et du monde rural. Un accent particulier sera mis sur le développement de la

³⁴L'amélioration de la Gouvernance du sous-secteur Agricole passe aussi par le renforcement du cadre règlementaire et institutionnel du secteur. A cet effet le Gouvernement entend promulguer pendant la période du PND-RCA la Loi d'Orientation Agricole, la Loi portant code foncier Agro-Pastorale pour l'accélération du processus de sécurisation foncière et la loi régissant les Organisations Professionnelles Agricoles et Rurales.

recherche agricole afin de soutenir la production nationale. Ainsi, des efforts doivent être consentis également sur les services agricoles, la déconcentration des services et infrastructures publics de l'agriculture dans tout le pays, au renforcement des entreprises publiques et parapubliques, et d'organiser et structurer les organisations professionnelles rurales (Chambre d'agriculture, Fédérations, Associations, etc).

Par ailleurs, le Gouvernement à travers le Ministère de l'Agriculture et du développement rural mettra un accent très particulier sur le développement et la diffusion des technologies innovantes et adaptées aux contextes agroécologiques du pays avec un accent particulier sur la recherche-développement. Car c'est des options stratégiques prioritaires pour parvenir à la transformation de l'agriculture. Il s'agira de doter les structures concernées en ressources humaines et financières conséquentes pour entreprendre et développer les recherches sur les productions végétales, animales, forestières, aquacoles et autres ressources naturelles, conformément aux textes en vigueur. Le Ministère en charge, devra au cours de la période de mise en œuvre du PND d'élaborer un plan stratégique de la recherche agricole, de faire l'inventaire des acquis de l'ICRA transférables en milieu paysan, de définition des modalités pratiques en Recherche Développement (RD), d'engager les réformes et des actions visant à la production des semences de prébase et de base, de collecter la demande sociale et leur transformation en programmes de recherche, ainsi qu'à la mise en place et à l'opérationnalisation d'un Système national de recherche agricole (SNRA).

De même, des efforts doivent être consentis pour une coordination et synergie entre les différents sectoriels afin d'impacter positivement les activités agricoles en terme de rendement. A cet effet, l'organisation d'un Etat généraux de l'agriculture apparaît indispensable à court et moyen terme.

L'appui-conseil et la formation agricole et rurale restent l'une des priorités du secteur pour favoriser la circulation parfaite des informations entre tous les acteurs et de constituer un système national de formation agricole adapté aux défis à relever dans le secteur.

Faisant de la sécurité alimentaire et la protection des végétaux une priorité, le Gouvernement entend via le Ministère de l'agriculture engagé un certain nombre de réformes visant le renforcement de la Direction Générale de l'Agriculture à travers la direction de la sécurité alimentaire pour plus d'efficacité, la mise en place des mécanismes de la protection des végétaux. Par ailleurs, le Gouvernement s'engagera avec le Ministère d'opérationnaliser le fonds de Développement Agropastoral (FDAP) de soutien au développement des activités agricoles.

La mise en œuvre de ces actions se fera à travers les projets et programmes suivants : Programme semencier national aux fins de renforcer les capacités de l'ICRA et de l'Office National des semences, projet d'appui à l'amélioration de la qualité des services agricoles (ICRA, ACDA, ANDE, ONASEM, plateformes des assises communautaires, projet d'Appui au développement du capital humain et à la bonne gouvernance du sous-secteur agricole, projet de mise en place un système intégré permanent de collecte de statistiques agricoles, projet de renforcement des moyens de communication sur le sous-secteur, projet d'appui à l'opérationnalisation du système de suivi et évaluation et de la sécurité alimentaire et nutritionnel, etc.

Objectif stratégique 4.2.2 : Augmenter la productivité agricole³⁵.

| Actions prioritaires Priorité | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|
| 17. Promotion des techniques agricoles respectueuses de l'environnement ; | H |
| 18. Amélioration de l'accès des agriculteurs aux intrants agricoles de qualité à travers des programmes de subvention, des coopératives agricoles ou des partenariats public-privé ; | H |

³⁵L'amélioration de la productivité et de la production agricole peut être atteinte à travers l'ensemble des étapes de la production qui sont : semences, irrigation, mécanisation, technique culturales, fertilisation, transport, stockage, maîtrise de la qualité des produits.

| | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|
| 19. Expansion des services de vulgarisation agricole pour fournir aux agriculteurs des informations, des conseils et des formations sur les meilleures pratiques agricoles, les nouvelles technologies et les méthodes de gestion des cultures ; | M |
| 20. Appui à la mécanisation de l'agriculture et soutien au développement des petites entreprises agricoles ; | H |
| 21. Elaboration et mise en œuvre d'une politique d'investissement dans les infrastructures rurales (systèmes d'irrigation, routes rurales, entrepôts de stockage et marchés de produits agricoles pour faciliter la commercialisation des produits et réduire les pertes après récolte) ; | H |
| 22. Elaboration et mise en œuvre d'une politique de soutien à la recherche agricole pour la promotion des innovations techniques et au développement du capital humain; | H |
| 23. Création de mécanismes de financement adaptés aux besoins des agriculteurs (banques de crédits agricoles, programmes de micro-finance et assurances récoltes) pour leur permettre d'investir dans des intrants; | H |
| 24. Amélioration de l'accès des femmes et des jeunes aux facteurs de production pour leur meilleure autonomisation. | H |
| 25. Développement des chaînes des valeurs des filières agricoles | H |

La priorisation de ces actions prioritaires nécessite la combinaison et la synergie dans les réformes à entreprendre et des efforts à consentir pour leurs réalisations dans le cadre de la mise en œuvre du PND. Ainsi, le Gouvernement à travers le Ministère de l'Agriculture s'engage à mener une réforme agraire basée sur la gouvernance foncière (foncier), sur l'utilisation et le contrôle des terres, et la mise en place d'un fonds agricole.

A court terme, le Gouvernement s'engage de relancer et de développer les chaînes valeurs des cultures vivrières, maraîchères, fruitières et les cultures de rente. L'objectif visé est d'améliorer les performances du secteur agricole marqué par une faible productivité et un rythme très faible d'accroissement de la production afin d'assurer la souveraineté alimentaire et de générer des devises pour l'économie nationale.

Il s'agira d'organiser et/ou structurer les petits exploitants agricoles, les moyens exploitants en coopératives, faisant d'eux des incubateurs pouvant changeant les donnees. A cet effet, des efforts seront engagés pour l'accès des producteurs aux semences, aux intrants ainsi que leurs dotations par les machines pour mécanisation agricole.

En ce qui concerne l'environnement favorable à la mécanisation de l'agriculture, il s'agira de développer des politiques et des cadres réglementaires régissant l'importation d'outils de mécanisation et encadrer les services de location commerciale de technologies et de services de mécanisation ; instaurer un régime fiscal avantageux, visant à réduire au maximum les obstacles à l'accès au financement pour les équipements et services, en élargissant les modèles de financements innovants tels que le crédit-bail et les accords de location-achat. Par ailleurs, le Gouvernement via le Ministère consentira des efforts à moyen terme de créer de centre de services de mécanisation agricole sous forme d'entreprises, de mettre en place un programme de renforcement des capacités pour les artisans, techniciens et professionnels sur le plan matériel et logiciel ; favoriser la création d'assemblage ou de fabrication locales des machines adaptées à l'agriculture paysanne ; coordonner la stratégie de mécanisation agricole avec les investissements publics dans le secteur des infrastructures.

La mise en œuvre de ces actions sera soutenue par les projets et programmes suivants : programmes de développement des chaînes de valeurs des filières de cultures industrielles, Programme de développement des chaînes de valeurs des filières de cultures vivrières, projet d'appui à la mécanisation et la dotation des agriculteurs, d'appui au développement d'un système financier adapté et d'inclusion financière des petits exploitants agricoles.

L'effet à moyen terme vise à augmenter significativement la production agricole, à diversifier la production, développer les chaînes de valeurs agricole.

Objectif stratégique 4.2.3. : Développer les opportunités pour une transformation des produits agricoles.

| Actions prioritaires Priorité | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|
| 26. Mise en place d'un mécanisme de financement et d'incitation des investissements privés dans le sous-secteur agricole à travers la création des incubateurs financiers de soutien aux activités agricoles ; | H |
| 27. Promotion de l'agrobusiness et de transformation locale des produits agricoles, en offrant des incitations fiscales et des subventions aux entreprises qui investissent dans ce secteur ; | H |
| 28. Elaboration et mise en œuvre d'une politique d'investissement dans les infrastructures de transformation (usines de transformation alimentaire, centres de conditionnement, séchoirs solaires, presses à huile, moulins à farine, etc.) | H |
| 29. Mise en œuvre d'une politique de soutien aux entrepreneurs agricoles et aux petites et moyennes entreprises (PME) ; | H |
| 30. Promotion de l'interprofession agricole ; | H |
| 31. | M |
| 32. Appui à la promotion et à la mise en œuvre de normes, de réglementations de qualité et de sécurité alimentaire | M |
| 33. Facilitation de l'accès aux marchés nationaux et internationaux pour les produits agricoles transformés. | M |

Le Gouvernement à travers ces différentes actions prioritaires rendre l'agriculture centrafricaine moderne, commerciale génératrice de devises. A cet effet, les efforts seront consentis sur la transformation des produits agricoles à travers le développement des petites unités de production et de transformation, le développement agroalimentaire et/ou agro-industries, agrobusiness.

Par ailleurs, un accent très particulier sera mis sur la promotion des technologies de transformation, de conditionnement et de stockage des produits, et sur le développement des marchés locaux et transfrontaliers ainsi que l'organisation des circuits de commercialisation. Toute même, les infrastructures.

En matière de l'accès au financement, le Gouvernement identifiera et évaluera les contraintes d'accès au financement agricole ; de mettre en place un cadre réglementaire pour la finance rurale ; d'établir une base des données nationales des agriculteurs et les regrouper en grappes ou groupes.

Les grands projets et programmes structurants qui soutiennent ces actions sont entre autres le projet d'Appui aux incubateurs pour une transformation des produits agricoles, projet de Création du Fonds compétitif de recherche agricole pour le développement, projet d'Appui au développement d'un système financier adapté et l'inclusion financière des petits exploitants agricoles, projet d'appui aux petites unités de transformations des produits agricoles.

A moyen terme, la mise en œuvre efficace et coordonnée et la synergie entre toutes ces actions permettront d'améliorer sensiblement le rendement agricole, d'augmenter la production, de réduire l'insécurité alimentaire, d'accroître les exportations agricoles. Il s'agira de porter le PIB agricole de 30% en 2023 à 40% en 2028.

Encadré 4 : Les programmes régionaux du Ministère de l'Agriculture

Le Ministère de l'Agriculture a élaboré des programmes régionaux qui s'inscrivent dans la nouvelle dynamique du Gouvernement qui est d'impulser le développement du secteur agricole. Il s'agit d'outils de planification stratégique et opérationnelle tenant compte des préoccupations des communautés rurales à la base qui valorisent les potentialités régionales. Ces projets et programmes ont été formulés autour des chaînes de valeur des filières agricoles suivantes :

- 1- Cultures de rente : **Café, Coton, Cacao, Huile de Palme et Canne à Sucre** ;
- 2- Cultures vivrières : **Manioc, Maïs, Arachide, Sésames, Haricot, Courges, Sorgho, et Riz** ;
- 3- Cultures Maraichères : **Tomate, Oignon et Choux pomme** ;
- 4- **Fruitiers : Ananas, Orange, Avocat, Banane, et mangue.**

La mise en œuvre de ces programmes régionaux permettra de résorber le chômage des jeunes, la cohésion sociale, la paix ainsi que la relance durable de l'agriculture. L'objectif recherché par les programmes régionaux est de faire de la RCA d'ici 2028 « un pôle dynamique et durable de production et de transformation des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques » Cet objectif épouse la vision du secteur agricole retenue dans la

Stratégie de Développement Rural Agricole et de la Sécurité Alimentaire (SDRASA). Ces programmes régionaux sont décomposés en 48 projets et 148 sous-projets pour un coût global de 226 840 904 000 Frs CFA soit 453 681 808 Dollars.

Le résultat attendu de ces programmes régionaux est la promotion d'un partenariat dynamique avec l'ensemble des parties prenantes du secteur (organisations paysannes ; opérateurs du secteur privé ; organisations de la société civile ; partenaires Techniques et Financiers).

Tableau 5: Filières des cultures de rentes

| Filière | Extraction/Récolte | Transformation | Finition | Commercialisation |
|-----------------------|----------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Café | Récolte des cerises de café manuellement ou mécaniquement | Décortilage, lavage, séchage des grains, torréfaction | Tri des grains par qualité, emballage sous forme de grains ou de café moulu | Vente sur les marchés locaux, exportation de café vert ou torréfié |
| Coton | Récolte du coton en capsules, cueillette manuelle ou mécanique | Égrenage du coton, séparation des fibres et des graines | Filature et tissage des fibres, production de textiles ou de coton brut Installation d'une industrie de transformation des graines de coton en Huile de consommation | Vente aux industries textiles locales ou internationales, exportation de coton brut ou transformé |
| Cacao | Récolte des cabosses de cacao, extraction des fèves | Fermentation et séchage des fèves, torréfaction, broyage pour production de pâte et beurre de cacao | Transformation en chocolat, conditionnement de poudre de cacao, beurre de cacao | Vente aux transformateurs, vente des produits finis sur les marchés locaux et internationaux |
| Huile de Palme | Récolte des régimes de fruits de palme | Pressage des fruits pour extraction d'huile, clarification de l'huile | Raffinage de l'huile de palme, conditionnement en bidons ou autres formats | Vente sur les marchés locaux, exportation d'huile brute ou raffinée |
| Canne à Sucre | Récolte manuelle ou mécanique des cannes à sucre | Extraction du jus de canne, évaporation pour cristallisation du sucre | Raffinage du sucre, conditionnement en sucre blanc, sucre brut ou en produits dérivés (mélasse, alcool) | Commercialisation sur les marchés locaux et exportation de sucre brut, raffiné, ou autres dérivés |

Tableau 6: Filières des cultures vivrières

| Filière | Extraction/Récolte | Transformation | Finition | Commercialisation |
|-----------------|----------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Manioc | Récolte des tubercules manuellement | Épluchage, broyage pour production de farine (farine de manioc ou gari), fermentation | Séchage et conditionnement de la farine de manioc, emballage en sacs | Vente locale et exportation du manioc frais ou transformé en farine ou en gari |
| Maïs | Récolte des épis de maïs manuellement ou mécaniquement | Décortilage, broyage pour produire de la farine de maïs ou transformation en aliments transformés | Conditionnement en farine, semoule, ou produits dérivés (amidon, bière) | Vente sur les marchés locaux, exportation de maïs brut ou de produits dérivés |
| Arachide | Récolte manuelle ou mécanique des gousses | Décortilage, pressage pour l'huile d'arachide, broyage pour la pâte d'arachide | Raffinage de l'huile d'arachide, emballage des arachides grillées ou transformées | Vente d'arachides brutes, grillées ou de produits dérivés (huile, beurre d'arachide) |
| Sésame | Récolte des capsules de sésame manuellement | Décortilage, pressage pour produire de l'huile de sésame | Raffinage de l'huile de sésame, emballage des graines ou de l'huile | Vente locale et exportation des graines de sésame ou de l'huile de sésame |
| Haricot | Récolte manuelle des gousses de haricots | Séchage et tri des haricots, cuisson pour les produits transformés | Conditionnement en sacs ou en conserves pour les haricots transformés | Vente sur les marchés locaux, exportation de haricots secs ou en conserves |
| Courges | Récolte des courges manuellement | Transformation minimale (nettoyage, découpe) ou en purée pour les produits transformés | Conditionnement en tranches fraîches, purée, ou produits transformés | Vente locale sur les marchés, transformation en produits dérivés et exportation |
| Sorgho | Récolte des épis de sorgho manuellement ou mécaniquement | Broyage pour produire de la farine de sorgho, fermentation pour boissons alcoolisées ou non alcoolisées | Conditionnement de la farine de sorgho, production de bière ou autres boissons | Vente locale de sorgho brut ou de farine, exportation de produits transformés (farine, boissons) |

| | | | | |
|------------|---------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| Riz | Récolte des grains de riz manuellement ou mécaniquement | Décorticage, polissage des grains, broyage pour farine de riz | Conditionnement en sacs de riz blanc, brun ou farine de riz | Vente locale et exportation de riz brut, transformé ou sous forme de produits dérivés |
|------------|---------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|

Tableau 7: Cultures Maraichères

| Filière | Extraction/Récolte | Transformation | Finition | Commercialisation |
|--------------------|---------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|
| Tomate | Récolte manuelle des tomates fraîches | Transformation en concentré de tomate, sauce tomate, ou jus de tomate | Conditionnement en conserves, bouteilles ou sachets | Vente sur les marchés locaux, exportation de tomates fraîches ou en produits transformés |
| Oignon | Récolte manuelle des bulbes d'oignon | Séchage, transformation en poudre d'oignon, tranchage et déshydratation pour conservation | Conditionnement en sacs d'oignons frais, emballage de poudre d'oignon ou d'oignons séchés | Vente sur les marchés locaux, exportation d'oignons frais ou transformés |
| Choux pomme | Récolte manuelle des têtes de choux | Transformation minimale (lavage, tranchage) | Conditionnement en produits frais | Vente sur les marchés locaux, exportation de chou frais |

Tableau 8: Les fruitiers

| Filière | Extraction/Récolte | Transformation | Finition | Commercialisation |
|--------------------------------------|--------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|
| Avocat | Récolte manuelle | Transformation, Cosmétique | Conditionnement en sachets | Vente sur les marchés locaux, exportation d'avocat frais |
| Mangue | Récolte manuelle | Séchage, transformation en jus de mangue, confiture, conservation | Conditionnement en sachets, emballage de mangue frais, conservation | Vente sur les marchés locaux, exportation de mangue fraîche ou transformés |
| Agrume (Orange, Citron, etc.) | Récolte manuelle | Transformation en jus, confiture, cosmétique | Conditionnement en produits frais et séchage | Vente sur les marchés locaux, exportation |
| Ananas | Récolte manuelle | Transformation en jus, conservation frais, liqueur, | Conditionnement en sachets, emballage ananas frais | Vente sur les marchés locaux, exportation |
| Banane | Récolte manuelle | Séchage, Transformation en chips, pelure de banane pour la cosmétique et la cuisine | Conditionnement en sachets, conservation frais | Vente sur les marchés locaux, exportation |

2.8.2.2. Sous-secteur élevage

Dans le cadre du PND-RCA 2024-2028, le Gouvernement s'engage de passer à un élevage moderne, facteur du dynamisme de l'économie nationale.

Pour ce faire les objectifs stratégiques ci-après seront poursuivis : (i) renforcer le cadre de gouvernance de sous-secteur de l'élevage ; (ii) accroître substantiellement la productivité et la production animale ; et (iii) promouvoir le développement la transformation des produits d'élevage d'origine animale.

Objectif stratégique 4.2.4. : Renforcer le cadre de gouvernance de sous-secteur de l'élevage

| Actions prioritaires | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|
| 34. Renforcement de l'ancrage juridique et institutionnel favorable au développement durable de l'élevage ; | H |
| 35. Renforcement des capacités des structures, organes et cadres pour l'accompagnement technique du secteur | H |
| 36. Renforcement du cadre juridique de gestion de la transhumance, de l'intégration sous régionale et des échanges commerciaux ; | H |
| 37. Développement du système des statistiques et du suivi-évaluation du secteur de l'élevage | M |
| 38. Renforcement des mécanismes de consultations et de collaboration entre les structures d'encadrement et les professionnels du sous-secteur. | M |

Objectif stratégique 4.2.5 : Accroître substantiellement la productivité animale

| Actions prioritaires Priorité | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|---|
| 39. Renforcement des mécanismes de surveillance des maladies animales et des services vétérinaires | H |

| | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|
| accessibles pour assurer la santé et le bien-être des animaux ; | |
| 40. Développement des infrastructures de soutien adéquates à la production animale telles que les étables, les enclos, les abreuvoirs, les clôtures, etc. ; | H |
| 41. Amélioration de la gestion des ressources pastorales ; | H |
| 42. Promotion de la création de marchés locaux et régionaux pour les produits animaux et développement de chaînes de valeur intégrées pour garantir des débouchés stables et rémunérateurs pour les éleveurs. | H |
| 43. Mise en œuvre du programme de sélection génétique visant à améliorer les races animales locales pour accroître leur productivité en termes de viande, de lait, d'œufs, etc. ; | M |
| 44. Promotion de l'accès à la provenderie ; | M |
| 45. Développement des mécanismes adaptés pour une meilleure sédentarisation des éleveurs ; | M |
| 46. Programme de formation et de sensibilisation des éleveurs aux bonnes pratiques d'élevage, à la gestion des troupeaux, à la gestion de la reproduction, à la gestion des pâturages, etc. ; | M |
| 47. Amélioration de la logistique du transport de la viande | H |

En cohérence au plan stratégique de l'élevage, à moyen terme les efforts dans ce secteur seront consentis sur la gestion de la santé animale et des zoonoses à travers la réhabilitation et l'équipement du Laboratoire central vétérinaire–LACEVET, la redynamisation du réseau de surveillance épidémiologique, la mise en place des pharmacies et dépôts des médicaments vétérinaires, la construction des parcs de vaccination, l'organisation des campagnes de vaccination contre les maladies courantes notamment la peste bovine (PB), la péripneumonie contagieuse des bovidés (PPCB), la peste porcine africaine (PPA), la peste des petits ruminants (PPR), la maladie Newcastle (MNC), la rage canine et la lutte contre les glossines.

Par ailleurs, un accent sera mis sur la réhabilitation et la mise en place d'infrastructures productives : fermes avicoles, couvoirs, provenderies, unités de transformation des produits animaux ; l'amélioration de la qualité sanitaire et nutritionnelle des denrées alimentaires d'origine animale via la construction d'un marché à bétail terminal à Bangui et à l'intérieur du pays, la réhabilitation de l'Abattoir frigorifique de Bangui, l'implantation de chambres froides, la mise en place d'un Plan d'amélioration de la santé nutritionnelle en relation avec le Ministère de la Santé Publique.

Pour une meilleure coordination et pilotage du secteur, le Gouvernement à travers le Ministère de l'élevage et de santé animale s'engage durant la mise en œuvre du PND de développer les mécanismes adaptés pour une meilleure sédentarisation des éleveurs, de développer un programme de formation et de sensibilisation des éleveurs aux bonnes pratiques d'élevage, à la gestion des troupeaux, à la gestion de la reproduction, à la gestion des pâturages pour une meilleure performance du secteur.

Ces actions prioritaires seront soutenues par les grands projets et programmes suivants : projet de redynamisation des chaînes de valeurs animales locales, Projet de développement des petits bétails, Projet d'appui au développement des volailles et des agrégateurs, Projet d'appui au développement des chaînes de valeurs des gros bétails, Projet de construction des infrastructures animales (Abattoirs, boucheries, etc).

Objectif stratégique 4.2.6. : Promouvoir la transformation des produits d'élevage.

| Actions prioritaires Priorité | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|
| 48. Mise en place d'un mécanisme de financement et d'incitation des investissements privés dans le sous-secteur élevage pour faciliter l'acquisition d'équipements de transformation, l'achat de matières premières et le développement des activités ; | H |
| 49. Développement et promotion des unités de transformation des produits d'élevage. | H |
| 50. Elaboration et mise en œuvre d'un programme de formation pour les transformateurs et les entrepreneurs locaux afin de les sensibiliser aux techniques de transformation des produits d'élevage et de renforcer leurs compétences en matière de production alimentaire de qualité ; | H |
| 51. Création des débouchés commerciaux pour les produits transformés en développant des réseaux de distribution, en organisant des foires et des salons commerciaux, en mettant en place des | H |

| labels de qualité, etc. | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|
| 52. Développement de pôles de productions animales, coopératives, incubateurs et/ou agrégateurs dans les chaînes de valeurs du secteur. | H |
| 53. Mise en place de centres de formation d'élevage dans les grandes régions du pays à forte potentialité de production animale pour le développement entrepreneurial des jeunes. | H |
| 54. Mise en place des normes de qualité et de sécurité alimentaire pour les produits transformés afin de garantir la salubrité des aliments et de renforcer la confiance des consommateurs, tant sur le marché national qu'international. | M |
| 55. Promotion des partenariats entre le gouvernement, le secteur privé et les organisations de la société civile pour le développement de la transformation des produits d'élevage, en fournissant un soutien financier, technique et logistique. | M |

A travers ces actions prioritaires, le Gouvernement s'engage à développer les chaînes de valeurs des filières d'élevage en mettant un accent particulier sur l'amélioration des performances des races locales (bovins, ovins, caprins, porcins) et de leur productivité à travers la sélection massale des animaux performants en production de viande et lait, la mise en place de fermes pilotes d'embouche herbagère ; la promotion des élevages non conventionnels (apiculture et aulacodiculture). Le Ministère devra engager des actions visant la valorisation des produits d'élevage et la préservation de l'environnement à travers : l'étude de faisabilité pour la mise en place d'unités de production de cuirs, la promotion de la production de biogaz dans les exploitations d'élevage ; l'opérationnalisation de la Plateforme du pastoralisme et de la transhumance (PPT). Par ailleurs, il devra en synergie avec les autres départements mettre en place un Comité sous régional sur la transhumance transfrontalière entre la RCA, le Cameroun, le Tchad, le Soudan, et le Sud-Soudan ; et promouvoir aussi la recherche et la formation zootechniques et vétérinaires dudit département.

Encadré 5 : Filières d'élevage à développer dans le cadre du PND-RCA

1. Filière bovine : Sédentarisation, production et transformation de viande, du lait et fromage ainsi qu'insémination artificielle
2. Filière caprine et ovine : Production et transformation de viande ainsi qu'insémination artificielle
3. Filière porcine : Production et transformation de viande ainsi qu'insémination artificielle
4. Filière avicole : Production, transformation et exportation de la viande des volailles et des œufs
5. Filière apicole : Production, transformation et exportation
6. Filière pêche/ Pisciculture : Production, transformation, conservation et commercialisation

Tableau 9: Filières d'élevage à développer

| Filière | Extraction/Récolte | Transformation | Finition | Commercialisation |
|-----------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|
| Filière bovine | Sédentarisation des éleveurs, élevage extensif et semi-extensif, insémination artificielle | Abattage, découpe de la viande, pasteurisation du lait, production de fromage et autres produits laitiers | Conditionnement de la viande, du lait et des produits laitiers | Vente locale sur les marchés, vente aux abattoirs, transformation en produits exportables |
| Filière caprine et ovine | Élevage traditionnel et semi-intensif, insémination artificielle | Abattage et découpe de la viande | Conditionnement de la viande pour la consommation locale ou l'exportation | Vente locale et internationale de viande fraîche et de produits transformés |
| Filière porcine | Élevage intensif, reproduction, insémination artificielle | Abattage et transformation de la viande en charcuterie (jambon, saucisses) | Finition en produits emballés comme le jambon, saucisses et autres produits à base de porc | Commercialisation dans les supermarchés locaux et exportation des produits finis |
| Filière avicole | Élevage de poulets de chair et de poules pondeuses, production d'œufs | Transformation de la viande de volaille, traitement et conditionnement des œufs | Conditionnement en barquettes de viande et en boîtes d'œufs | Vente aux marchés locaux et exportation des produits avicoles |
| Filière apicole | Récolte de miel, entretien des ruches | Extraction et purification du miel, fabrication de la cire et d'autres produits dérivés | Emballage du miel et des produits de la ruche (cire, propolis) | Vente locale et exportation du miel et des produits dérivés |
| Filière pêche/pisciculture | Pêche artisanale en rivières et pisciculture | Transformation du poisson en produits frais, salés ou fumés | Conditionnement du poisson pour la conservation (frais, congelé, salé, fumé) | Vente dans les marchés locaux, exportation du poisson et des produits dérivés |

2.8.2.3. Sous-secteur forêt

La mise en valeur et l'exploitation rationnelle du potentiel forestier centrafricain reste une priorité pour le Gouvernement au regard des directives de la CEMAC et du processus d'industrialisation du secteur forestier enclenché par la Banque Africaine de développement et la CEA.

Pour passer à une gestion durable de l'écosystème forestier, les objectifs stratégiques ci-après sont fixés : (i) renforcer le cadre de gouvernance du sous-secteur forestier ; (ii) développer le tissu industriel forestier et les chaînes de valeur des filières bois ; (iii) structurer la filière chasse pour promouvoir une exploitation durable des ressources fauniques, et (iii) mobiliser les potentiels de financements du sous-secteur.

Objectif stratégique 4.2.7. : Renforcer le cadre de gouvernance du sous-secteur forestier.

| Actions prioritaires | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|
| 56. Renforcement du cadre institutionnel relatif à la gestion forestière. | H |
| 57. Mise en œuvre de la politique forestière 2019-2035. | H |
| 58. Renforcement des capacités de surveillance et de contrôle pour lutter contre l'exploitation forestière illégale, la déforestation et la dégradation des forêts, et veiller à l'application effective des lois et réglementations forestières. | H |
| 59. Mise en place des mécanismes de transparence et de reddition de comptes dans la gestion forestière en rendant publiques les informations sur les concessions forestières, les permis d'exploitation et les recettes forestières. | H |
| 60. Promotion de la participation active des parties prenantes (communautés locales, peuples autochtones, OSC et secteur privé) dans la prise de décision et la gestion des ressources forestières. | H |
| 61. Promotion de la coopération régionale et internationale dans la gestion des ressources forestières transfrontalières, la lutte contre le commerce illicite de bois et la promotion de pratiques forestières durables. | H |
| 62. Développement de la recherche forestière et la quantification du potentiel carbone. | H |
| 63. Mise en place de mécanisme de veille sur le respect et la protection des droits des populations locales et des peuples autochtones sur leurs territoires ancestraux et leurs ressources forestières. | M |
| 64. Aménagement durable des domaines forestiers permanent et non permanent à travers la coordination intersectorielle entre les acteurs industriels, commerciaux et gouvernementaux pour assurer une intégration harmonieuse des différentes étapes de la chaîne de valeur du bois. | M |

L'alignement des actions stratégiques du PND) avec la politique forestière 2019-2035 de la République Centrafricaine incarne une vision cohérente visant à renforcer la gestion durable des ressources forestières, essentielle tant pour la conservation de l'environnement que pour le développement socio-économique du pays. Ce cadre stratégique se concentre sur des actions prioritaires à court et moyen terme, notamment le renforcement du cadre institutionnel par l'amélioration des capacités des personnels forestiers, l'optimisation des ressources humaines, et le renforcement des moyens matériels et financiers du ministère en charge des Forêts. La mise en place de systèmes de surveillance et de contrôle, tels que l'observatoire national indépendant des forêts et le système de Mesure, Notification et Vérification (MNV), garantira une gestion efficace et légale des forêts. La promotion de l'aménagement durable, la relance de la production forestière, et la gestion durable de la dendroénergie sont également des éléments clés de cette politique. Par ailleurs, des mécanismes de transparence, comme la traçabilité des produits forestiers et la certification durable, seront renforcés, tandis que la participation des communautés locales et des parties prenantes sera assurée par une stratégie de consultation fondée sur le Consentement Libre, Informé et Préalable (CLIP). Enfin, la coopération régionale et internationale sera intensifiée pour la gestion des ressources transfrontalières et la lutte contre le commerce illicite, s'appuyant sur des cadres comme la CEMAC et la COMIFAC, ainsi que sur l'optimisation du couloir trans-équatorial.

Objectif stratégique 4.2.8. : Développer les chaînes de valeur des filières bois.

| Actions prioritaires | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|
| 65. Réalisation des études de marché pour identifier les segments de marché à forte valeur ajoutée pour les produits forestiers (bois d'œuvre, produits transformés et produits forestiers non ligneux). | H |
| 66. Développement d'une politique d'investissement dans des technologies modernes et des pratiques de gestion durable des forêts. | H |
| 67. Développement des actions de plaidoyer pour l'adoption de normes de certification forestière (<i>Forest Stewardship Council (FSC) ou Program for the Endorsement of Forest Certification (PEFC)</i>). | H |
| 68. Elaboration et mise en œuvre d'une politique d'investissement dans la construction et la modernisation d'infrastructures de transformation. | H |
| 69. Développement des programmes de formation et de renforcement des capacités pour les acteurs de la chaîne de valeur du bois, y compris les exploitants forestiers, les transformateurs, les commerçants et les entrepreneurs. | H |
| 70. Accompagnement à l'accès au financement et aux marchés pour les acteurs de la chaîne de valeur du bois, en mettant en place des mécanismes de crédit adaptés et en favorisant la mise en réseau avec les acheteurs nationaux et internationaux. | H |
| 71. Promotion et soutien à la transformation locale de bois à 100%. | H |

Un élément fondamental pour stimuler le développement des filières bois en République Centrafricaine est la réalisation d'études de marché pour identifier les segments à forte valeur ajoutée, tels que les bois d'œuvre, les produits transformés, les produits forestiers non ligneux (PFNL) et le bois-énergie. Ces études permettront de guider les investissements de manière stratégique et de concevoir des stratégies de diversification adaptées aux besoins des marchés intérieurs et internationaux. En parallèle, il est crucial de développer une politique d'investissement axée sur l'adoption de technologies modernes et la promotion de pratiques de gestion durable des forêts, visant à accroître la compétitivité de ces filières. Cette politique devra inclure des actions spécifiques pour une exploitation efficiente du bois-énergie, en harmonie avec les priorités du Plan d'Action Technologique (PAT), qui soutient le renforcement des puits de carbone et l'atténuation des effets du changement climatique. Pour assurer la durabilité et la qualité des produits forestiers, il est également nécessaire de renforcer les actions de plaidoyer pour l'adoption de normes de certification, telles que le FSC et le PEFC, en les soutenant par des incitations pour les entreprises et des campagnes de sensibilisation. De plus, une politique d'investissement ciblée dans la construction et la modernisation des infrastructures de transformation, en particulier pour les unités adaptées au bois-énergie, est indispensable pour accroître la capacité de production locale et répondre aux besoins énergétiques croissants tout en réduisant les impacts environnementaux. Pour garantir l'efficacité et la pérennité de ces initiatives, le développement de programmes de formation et de renforcement des capacités pour les acteurs de la chaîne de valeur du bois est essentiel, avec un focus sur les compétences techniques et environnementales. L'accès au financement et aux marchés doit également être facilité, notamment par la mise en place de mécanismes de crédit adaptés et l'intégration des acteurs dans les réseaux de distribution, en portant une attention particulière aux produits issus du bois-énergie. Enfin, promouvoir et soutenir la transformation locale du bois à 100% est crucial pour maximiser la valeur ajoutée, réduire les exportations de matières premières non transformées, créer des emplois locaux, et renforcer la compétitivité des produits sur les marchés internationaux, tout en contribuant aux objectifs de développement durable et d'atténuation des effets du changement climatique établis par le PAT.

Objectif stratégique 4.2.9. : Structurer la filière chasse pour promouvoir une exploitation durable des ressources fauniques, générer des revenus pour les communautés locales, conserver et protéger la biodiversité et développer un tourisme durable.

| Actions prioritaires | |
|--------------------------------------------------------------------------------|---|
| 72. Création de nouvelles zones et restauration des anciennes zones de chasse. | H |

| | |
|---------------------------------------------------------------------------------|---|
| 73. Conservation et protection des espèces animales ; | H |
| 74. Appui à l'organisation et la structuration des professionnels de la chasse. | H |
| 75. Soutien à une meilleure valorisation des produits de la chasse. | H |
| 76. Mise en place d'une base des données statistiques de la chasse. | M |
| 77. Sécurisation adaptée des zones de chasse. | M |
| 78. Promotion de la chasse sportive ; | M |
| 79. Amélioration de l'offre et de l'accès aux services de la chasse. | M |

À court terme, les priorités incluent la création de nouvelles zones de chasse et la restauration des anciennes, en collaboration avec les communautés locales pour garantir une gestion durable des ressources. Parallèlement, des mesures doivent être prises pour renforcer la conservation et la protection des espèces animales, notamment par la mise en place d'un Conseil national de la faune et des patrouilles régulières pour lutter contre le braconnage. Sur le plan organisationnel, il est essentiel de structurer les professionnels de la chasse en créant des associations et en offrant des formations sur les pratiques cynégétiques durables. Pour valoriser les produits de la chasse, le développement de labels de qualité et la mise en place de mécanismes de traçabilité sont cruciaux. À moyen terme, il sera nécessaire de consolider ces efforts en instaurant une base de données statistiques pour suivre les prélèvements et les zones d'activité, ainsi qu'en sécurisant les zones de chasse par le renforcement des capacités des gardes forestiers. Enfin, pour promouvoir le secteur à l'international, la création d'un site web dédié à la chasse et la modernisation des infrastructures d'accueil et des services seront des étapes clés pour attirer davantage de chasseurs et maximiser les retombées économiques pour le pays.

Objectif stratégique 4.2.10 : Développer les chaînes des valeurs de la pêche et de l'aquaculture.

| Actions prioritaires | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|
| 80. Elaboration et mise en œuvre de la stratégie nationale de la pêche et de l'aquaculture | H |
| 81. Organisation, structuration et encadrement du sous-secteur | H |
| 82. Développement des opportunités pour accroître durablement la production de la pêche et de l'aquaculture | H |

Pour répondre aux besoins alimentaires de la population et réduire progressivement l'insécurité alimentaire, le Gouvernement s'engage à court terme d'améliorer le cadre juridique et institutionnel du sous-secteur pêche (i) en dotant le pays d'une politique et/ou une stratégie nationale de développement de la pêche ; (ii) en restructurant et/ou identifiant les nouvelles zones de pêche afin de créer des fermes aquacoles de grande capacité de production et ; (iii) en renforçant les capacités des différents acteurs. Il s'agit également de structurer et développer les coopératives, les incubateurs dans les chaînes de la filière du sous-secteur. En outre, un accent très particulier sera mis sur la recherche et le partenariat. Ainsi, le Gouvernement mettra en place un mécanisme d'incitation à l'implication du secteur privé dans le sous-secteur et favoriser durablement l'implantation des laboratoires de recherche d'expérimentation de reproduction et de santé des espèces.

Objectif stratégique 4.2.11 : Mobiliser les financements du sous-secteur.

| Actions prioritaires | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|
| 83. Elaboration de stratégies de financement spécifiques pour le sous-secteur forestier, en identifiant les sources de financement disponibles et en définissant les mécanismes pour les mobiliser. | H |
| 84. Promotion des investissements du secteur privé dans les sous-secteur forestier, pêche et aquaculture | H |
| 85. Conception des produits financiers adaptés aux besoins du sous-secteur forestier (prêts agricoles à faible taux d'intérêt, lignes de crédit pour les PME forestières et fonds de garantie pour les investissements forestiers). | H |
| 86. Accès aux financements publics nationaux et aux fonds internationaux de développement forestier (Fonds vert pour le climat). | M |
| 87. Mise en place de mécanismes de paiement pour les services écosystémiques (PSE) en vue de récompenser les propriétaires fonciers et les communautés locales pour la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers. | M |

Entre 2024 et 2028, la République Centrafricaine devra mobiliser des financements substantiels pour développer durablement son sous-secteur forestier, avec un besoin estimé à 128,451 millions USD pour la mise en œuvre de sa politique forestière. Les activités prioritaires incluent la création de lignes de crédit spécifiques et de fonds de garantie pour les PME forestières, ainsi que l'attraction d'investissements privés, soutenus par des incitations fiscales et administratives. Des fonds internationaux, tels que le Fonds Vert pour le Climat, qui a mobilisé des millions de dollars pour des projets climatiques, et le Forest Investment Program, avec ses 639 millions USD disponibles, seront essentiels pour financer des initiatives telles que le reboisement, la conservation de la biodiversité, et la promotion des pratiques de gestion durable. De plus, le développement de mécanismes de paiement pour les services écosystémiques, appuyés par des fonds comme le Fonds Bleu pour le Bassin du Congo, permettra de récompenser les communautés locales pour leur rôle dans la conservation des forêts, tout en stimulant le développement économique régional.

Tableau 10: Type de transformation de filière bois et du secteur forestier

| Filière | Extraction/Récolte | Transformation | Finition | Commercialisation |
|-----------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|-------------------------------------------------------------|
| Bois d'œuvre | Abattage des arbres | Sciage, Séchage, Traitement | Rabotage, Façonnage | Certification, Vente de produits semi-finis |
| Produits transformés | Collecte du bois d'œuvre | Sciage, Contreplaqué, Transformation en meubles, parquets | Finition et Vernissage | Vente de meubles, parquets, articles de menuiserie |
| Bois d'énergie | Collecte du bois de chauffe | Carbonisation pour le charbon | Séchage et Stockage | Vente de charbon de bois |
| Produits forestiers non ligneux (PFNL) | Récolte de PFNL (épices, Chenilles, Karité, Champignons, Gnétum, Piments, Escargots, plantes médicinales, etc.) | Extraction, Transformation en produits dérivés (nourriture, cosmétiques, médicaux) | Conditionnement, Emballage | Vente de PFNL sur les marchés |
| Écotourisme | Aménagement des parcs et réserves | Développement des infrastructures écotouristiques (lodges, sentiers, réserve de chasse) | Services guidés, Safaris | Vente de services écotouristiques (Chasse sportive, Safari) |

L'effet à moyen terme visé est la stimulation de la croissance économique, la création des emplois, la diversification des sources de revenus des communautés rurales et une contribution à la conservation des ressources naturelles. Il s'agit de passer de 07 unités de transformation du bois en 2022 à 25 en 2028.

2.8.2.4. Sous-secteur Minier et Pétrolier

Dans le cadre du PND-RCA, le Gouvernement s'engage de faire du secteur minier un facteur d'accélération de la croissance et de développement économique et social de la RCA.

Pour ce faire, les objectifs stratégiques ci-après sont retenus : (i) améliorer de la gouvernance du secteur minier et pétrolier ; (ii) soutenir la recherche et (iii) développer l'Industrie minière.

Objectif stratégique 4.2.12 : Améliorer la gouvernance du secteur minier et pétrolier.

| Actions prioritaires | Priorité |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| 88. Examen et mise à jour la législation minière et pétrolière pour garantir la conformité aux normes internationales de transparence, de responsabilité sociale et environnementale, ainsi que pour combler les lacunes existantes dans la réglementation. | H |
| 89. Renforcement des capacités des organismes gouvernementaux chargés de la supervision et de la régulation du secteur minier et pétrolier, notamment en matière d'inspection minière et d'inspection sur la radioprotection ; | H |
| 90. Renforcement du dispositif de publication de tous les contrats miniers et pétroliers, ainsi que des paiements effectués par les entreprises extractives au Gouvernement, afin de garantir une | H |

| transparence totale dans les transactions et de prévenir la corruption | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|
| 91. Mise en place des mesures anti-corruption efficaces, telles que des audits indépendants, des enquêtes sur les pratiques douteuses et des sanctions sévères contre la corruption dans le secteur minier et pétrolier | H |
| 92. Renforcement des mécanismes de formalisation des artisans exploitants miniers et des carrières. | H |
| 93. Développement des mécanismes efficaces de lutte contre la fraude et la contrebande transfrontalière de la production aurifère et diamantifère | H |
| 94. Elaboration et mise à jour de la politique minière et pétrolière | |
| 95. Sensibilisation des entreprises extractives aux pratiques de RSE en investissant dans des projets de développement communautaire, en favorisant l'emploi local et en respectant les droits humains et environnementaux | H |

Ces actions prioritaires sont en parfaite cohérence avec le nouveau code minier qui définit les grandes orientations en matière de gouvernance de ce secteur. Ainsi, le Gouvernement s'engage à court terme, à promulguer le Décret d'application de la Loi portant Code Minier de la République centrafricaine afin d'impulser le développement du secteur comme catalyseur de la transformation économique et de l'amélioration du bien-être de la population.

Des efforts seront consentis en matière des droits et périmètres miniers et de gestion des carrières, sur la procédure d'attribution des titres miniers notamment les permis de recherche, d'exploitation industrielle, d'exploitation semi-mécanisé, permis d'exploitation des rejets. Le Gouvernement via le Ministère des Mines et de la Géologie mettra en place un mécanisme conformément au code minier en vigueur de gestion pertinentes des autorisations liées à la prospection, à l'exploitation minière artisanale, les carrières ainsi que des droits et obligations d'exécution des opérations minières.

Par ailleurs, le Ministère prendra des mesures fermes en matière des zones interdites et des zones protégées.

Pour une mobilisation accrue des ressources financières, à court terme, le Gouvernement développera des mécanismes de contrôles administratifs, de collecte des droits, redevances et fiscalités ainsi que le recouvrement des pénalités. La création du fonds minier, reste sans doute une priorité à moyen terme de ce secteur. A cet effet, des initiatives en termes de partenariat public-privé, de coopération d'investissement seront mise en exergue pour la mise en place de ce fonds. Les dispositions institutionnelles et les critères de collecte des fonds pour la création dudit fonds seront élaborés. Le Gouvernement lancera un vaste programme de sensibilisation, de lutte contre les fraudes et les contrebandes, de formalisation de plus grands des acteurs de l'informel. A cet effet, les brigades minières, les structures déconcentrées des mines et des infrastructures seront des leviers à l'aboutissement de ces engagements. Enfin, le Ministère aura comme l'une des priorités à court et moyen terme d'organiser et structurer l'exploitation minière artisanale, les Bureau d'achat et de vente et surtout les coopératives minières agréées.

Le gouvernement engagera une réforme visant à mettre en place sous l'autorité du Premier Ministre « une Autorité chargée de Lutte contre les Trafics Illicites des Ressources Naturelles (ALTIRN) dont les axes principaux sont la lutte contre la contre bande dans le domaine minier, pétrolier, forestier et faunistique ».

Objectif stratégique 4.2.13. : Renforcer le soutien à la recherche

| Actions prioritaires | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|
| 96. Mise en place d'un programme de prospection géologique systémique sur l'ensemble du territoire national pour identifier les zones potentiellement riches en ressources minérales et pétrolières, ainsi que le renforcement de la recherche et l'opérationnalisation des unités de recherche géologique et minières ; | H |
| 97. Développement et promotion de mécanismes de financement et d'incitation des investisseurs dans le domaine de la recherche minière et pétrolière ; | H |
| 98. Développement d'un programme de renforcement des capacités des acteurs nationaux dans les domaines de la géologie, de l'ingénierie minière, de la gestion environnementale | H |

Selon le nouveau Code minier, la recherche, la prospection et la mise en valeur des substances minérales demeurent une priorité majeure pour bénéficier des retombés économiques de ce secteur. A court terme, le Gouvernement consentira ses efforts au renforcement et/à l'opérationnalisation des unités de recherche géologique et minières afin de réaliser la prospection géologique systématique sur l'ensemble du territoire national pour identifier les zones potentielles riches en ressources minérales et pétrolières ainsi que les quantifiées.

Pour bénéficier des acquis économiques du secteur, le Gouvernement via le Ministère des mines mobilisera les ressources domestiques et extérieures à travers le partenariat pour la création des unités de transformations tailleries de diamant et raffinerie d'or, et de création d'une compagnie nationale minière. La recherche minière étant très coûteuse, le Gouvernement prévoit sur les fonds de la « Compagnie minière nationale » financer la recherche géologique et minière nationale. Cette recherche passera par la formation universitaire, le soutien aux équipes de recherche, l'appui aux partenariats inter-universitaire et centre de recherche, au cofinancement des prospections avec des sociétés minières internationales et bien d'autres.

Objectif stratégique 4.2.14. : Mettre en valeur les substances minérales connues et développer l'Industrie minière

| Actions prioritaires | Niveau |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| 99. Mise en œuvre d'une politique d'investissement dans les infrastructures nécessaires à l'exploitation minière et pétrolière dans les zones de production ainsi que les installations de traitement | H |
| 100. Promotion de la transformation locale des produits miniers et pétroliers | H |
| 101. Définition et mise en œuvre de la politique de soutien aux PME locales dans le développement de leurs activités dans les secteurs aval | H |
| 102. Développement des unités de transformations de tailleries de diamant et de raffinerie d'or | H |
| 103. Développement de mécanismes de valorisation des substances connues | H |
| 104. Création et opérationnalisation d'une société nationale minière et d'une compagnie nationale des hydrocarbures | H |

Pour créer de la valeur ajoutée et stimuler la croissance économique, le Gouvernement s'engage durant la mise en œuvre du PND à l'industrialisation du secteur minier. Car aucune région du monde n'est devenue une économie industrialisée sans avoir transformé son potentiel minier. La formule est de faire du secteur minier allié à l'industrie, c'est-à-dire à une capacité de fabrication et de transformation, est synonyme d'un développement fort et durable et de création de richesses pour l'ensemble de l'économie.

A cet effet, il s'agira à court terme de développer des systèmes d'informations minières et géologiques visant à standardiser les données géologiques et à augmenter la disponibilité de l'information géologique pour stimuler l'investissement dans l'industrie ; de disposer des ressources humaines et capacités institutionnelles visant à améliorer la qualité et la quantité des compétences disponibles, et à normaliser les qualifications comme base à l'industrialisation du secteur.

Ainsi, le Gouvernement s'est engagé à mobiliser des capitaux, à réduire les risques d'investissement pour le secteur privé et à tirer parti des opportunités des marchés des capitaux. Par ailleurs, des mesures indispensables (permis, droits et obligations, etc.) seront prises pour le développement des industries minières de grande taille (industrielle), moyennes et petites (exploitation semi-mécanisée) mise en œuvre de l'agenda industriel du pays et de construire un pays du XXI^e siècle bien armé pour prendre sa place dans les chaînes de valeur mondiales.

La mise en œuvre globale de ces actions se fera par la mise en œuvre des grands projets et programmes structurants suivants : Projet de la révision générale de la cartographie géologique, minière et pétrolière, Projet d'acquisition des équipements d'exploration minière et pétrolière et de contrôle de l'irradiation, Projet de construction et d'équipement d'un laboratoire d'analyse géochimique, Projets d'exploration du Cobalt de Borossé, Projets d'exploration du Cuivre de NGADE

et POULOUBOU, Projets d'exploration du Nickel de Bossangoa et des minéraux connexes (Rhodium et Lithium), Projet d'exploration de la Bauxite de KOUKI, Projet d'exploration du Coltan de PAOUA, Projet de Construction et d'Opérationnalisation de la Taillerie Nationale de Diamant, Projet de Construction et d'Opérationnalisation de la Raffinerie d'Or, Projet d'Opérationnalisation de la Police Minière, Projet d'Opérationnalisation de la Task Force de Lutte Contre la Fraude et la Contrebande Minière, Projet de Professionnalisation des artisans exploitants des mines et des carrières, etc.

L'effet à moyen terme visé est d'attirer les investissements dans le secteur minier et pétrolier, d'optimiser l'exploitation des ressources naturelles du pays, de stimuler le développement économique et d'améliorer la compétitivité de l'économie nationale. Pour cela, il est envisagé de passer de onze (11) unités de transformation minières en 2023 à trente et cinq (35) unités (dont cinq (05) tailleries et trente (30) fonderies) en 2028.

2.8.2.5. Sous-secteur Art, Culture et Tourisme

Pour bénéficier du potentiel artistique, culturel et touristique du pays, le Gouvernement s'engage à faire de la République centrafricaine un pôle attractif à travers le développement des industries artistiques, culturelles et touristiques.

A cet effet, trois objectifs sont fixés : (i) renforcer le cadre de gouvernance du secteur ; (ii) développer les industries touristiques et artistiques ; (iii) valoriser les sites écotouristiques et le patrimoine culturel et artistique.

Objectif stratégique 4.2.15 : Renforcer le cadre de gouvernance du secteur.

| Actions prioritaires Priorité | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|
| 105. Renforcement des capacités des organismes gouvernementaux et des institutions artistiques, culturelles et touristiques ; | H |
| 106. Mise en place de mesures de préservation et de conservation du patrimoine culturel et naturel, des sites archéologiques, historiques, des monuments, des traditions culturelles et des écosystèmes naturels du pays. | H |
| 107. Elaboration et mise en œuvre des politiques nationales intégrée pour les arts, la culture et le tourisme, en concertation avec les parties prenantes du secteur. | M |

Objectif stratégique 4.2.16 : Développer les industries culturelles

| Actions prioritaires | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|
| 108. Réalisation d'une étude exhaustive pour identifier les sites culturels et touristiques remarquables du pays, en mettant en valeur ses richesses naturelles, culturelles et artistiques. | H |
| 109. Développement de campagnes de promotion et d'animation nationales et internationales pour attirer les visiteurs et les investisseurs dans ces secteurs ; | H |
| 110. Amélioration et construction d'infrastructures touristiques ³⁶ pour offrir une expérience de qualité aux visiteurs. | H |
| 111. Soutien aux artistes locaux pour la création, la production et la commercialisation de produits artistiques authentiques, reflétant la culture et les traditions locales. | H |
| 112. Création d'un environnement favorable à l'investissement privé dans les industries artistiques, culturelles et touristiques, en offrant des incitations fiscales, des garanties d'investissement et des facilités administratives aux entreprises intéressées. | H |
| 113. Renforcement des capacités des acteurs artistiques, culturels et touristiques. | H |

Dans le cadre de la mise en œuvre du PND en lien avec la stratégie du tourisme, des efforts seront consentis pour améliorer le cadre de gouvernance du secteur. A court terme, des mesures incitatives seront prises pour mobiliser les ressources financières publiques et privés. Un accent très particulier sera mis sur l'amélioration de l'offre touristique, au cadre juridique et institutionnel, et la qualité de

³⁶Telles que les établissements d'hébergement et de restauration touristique, les centres d'accueil, les musées, les galeries d'art, les centres culturels, les palais de congrès et de Culture, les transports touristiques, etc.

services. A moyen terme, des efforts seront concentrés sur la construction des infrastructures artistiques, culturelles et touristiques pour offrir une expérience de qualité aux visiteurs, artistes locaux pour la création.

Objectif stratégique 4.17 : Valoriser les sites éco-touristiques et le patrimoine artistique et culturel.

| Actions prioritaires | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|
| 114. Valorisation des aires protégées et autres sites naturels à des fins écotouristiques. | H |
| 115. Réhabilitation et restauration des sites historiques et culturels afin de les rendre accessibles et attrayants pour les touristes et les amateurs d'art. | H |
| 116. Organisation de foires, de salons, d'expositions et de festivals artistiques et culturels | H |
| 117. Développement de stratégies marketing ciblées pour promouvoir les produits touristiques et artistiques centrafricains sur les marchés nationaux et internationaux. | M |

La valorisation des sites écotouristiques et le patrimoine artistique et culturel passera par la protection, le développement et restaurations des aires protégées, des sites archéologiques et culturels. Ainsi, le Gouvernement s'engage à valoriser les produits artistiques et touristiques à travers l'organisation de foires, salon, exposition et des festivals pour positionner le pays sur le chéquier international et mobiliser des ressources financières. A cet effet, l'élaboration d'une stratégie de marketing dudit secteur reste une priorité.

Le développement dudit secteur sera aussi orienté vers le développement de la collaboration avec des acteurs du secteur privé, les partenaires bilatéraux et multilatéraux ainsi que les institutions financières internationales.

Des projets et programmes suivants seront mis en œuvre en vue d'atteindre les objectifs fixés ci-haut. Il s'agit de : Projet de promotion de la destination touristique Centrafrique, Projet de promotion du patrimoine culturel et artistique, projet de mise en place d'un Fonds, d'une Société d'Economie Mixte chargée du Développement des infrastructures touristiques et hôtelières en RCA, projet d'appui à l'amélioration de la collecte des recettes touristiques (TDT), projet d'appui à la formalisation des structures touristiques informelles, projet d'appui à la mise en œuvre d'une politique de e-visa, projet de renforcement des capacités des membres de différentes organisations socioprofessionnelles, projet de construction d'un palais de congrès au standard international au niveau de Bangui, projet de création d'un Institut Supérieur de Tourisme et de l'hôtellerie, projet de création d'un écosystème numérique de promotion du tourisme centrafricain, etc.

L'effet visé à moyen terme est le renforcement du tissu économique et social des communautés, tout en promouvant un tourisme durable et une valorisation artistique, culturelle et touristique du pays. Ceci revient à porter à trente (30), d'ici à 2028, le nombre de sites du patrimoine culturel, naturel et mixte (touristique) inventoriés, aménagés et opérationnels contre cinq (03) en 2024.

2.8.3. Développement du tissu industriel

Pour une contribution significative du secteur secondaire à l'économie nationale, le Gouvernement se donne pour ambition de relancer le tissu industriel du pays, à travers « *un modèle industriel inclusif et dynamique tiré par les industries manufacturières, agroalimentaires, extractives et le développement de la technologie* ».

Deux objectifs stratégiques sont assignés à cette ambition : (i) améliorer le cadre de gouvernance du secteur industriel et ; (ii) développer le tissu industriel.

Objectif stratégique 4.18 : Améliorer le cadre de gouvernance du secteur industriel.

| Actions prioritaires | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|
| 118. Elaboration et mise en œuvre d'une politique et/ou stratégie nationale d'industrialisation, ainsi qu'un plan directeur d'industrialisation | H |
| 119. Création et opérationnalisation effective des zones industrielles/économiques spéciales. | H |
| 120. Renforcement de capacité des institutions et structures d'appui au secteur industriel | H |
| 121. Elaboration et mise en œuvre d'une politique d'investissement de développement des filières des sous-secteurs moteurs d'industrialisation. | H |

En faisant du tissu industriel une priorité de transformation structurelle de l'économie centrafricaine, à court terme, le Gouvernement s'engage à élaborer une politique d'industrialisation, d'un plan directeur d'industrialisation. Il s'agira également dans le cadre des zones de libre-échange continentale (ZLECAF) de procéder d'ici 2025 à la création et l'opérationnalisation des zones économiques spéciales.

Objectif stratégique 4.20 : Développer le tissu industriel.

| Actions prioritaires | | Priorité |
|-----------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| 122. | Amélioration de l'accès au financement pour les entreprises manufacturières (lignes de crédits spécifiques, programme de garantie, etc.) | H |
| 123. | Amélioration de la quantité et de la qualité des infrastructures économiques | H |
| 124. | Mise en place de mécanismes de renforcement de capacités des unités industrielles | H |
| 125. | Développement de la technologie et de l'innovation pour la valorisation des produits locaux | H |
| 126. | Développement de mécanismes d'incitations fiscales et d'avantages financiers pour encourager les investissements dans le secteur industriel | H |

La mise en œuvre de ces actions opérationnelles se fera à travers les projets suivants : Projet d'élaboration d'un plan directeur d'industrialisation en RCA, Projet de création d'une zone industrielle à Boali, Projet d'élaboration d'une politique de développement commerciale et industriel en RCA, Projet de développement de l'agrobusiness et la promotion des unités de transformations des produits agricoles, projet de développement de la technologie et l'utilisation des produits d'innovation locale, etc.

L'effet à moyen terme visé est une croissance économique durable et inclusive, caractérisée par la diversification économique, la création d'emplois décents et une meilleure qualité de vie pour les populations. Il s'agit d'accroître la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière à 26,5 % du PIB en 2028 contre 18% en 2024.

2.8.4. Développement du secteur privé, PME/PMI

Dans le cadre du PND-RCA, le Gouvernement s'engage à faire du secteur privé un vecteur de l'accélération de la croissance économique et de création d'emplois.

Pour réaliser cette ambition, trois grands objectifs stratégiques sont à atteindre : (i) renforcer le cadre réglementaire et institutionnel du secteur (climat des affaires et des investissements) ; (ii) développer les mécanismes adaptés pour l'amélioration de la performance du secteur privé et (iii) favoriser l'accès aux financements des entreprises privées.

Objectif stratégique 4.3.1 : Renforcer le cadre réglementaire du secteur (climat des affaires et des investissements).

| Actions prioritaires | Niveau |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|
| 127. Renforcement des capacités des organismes de réglementation et de surveillance. | H |
| 128. Création d'organes indépendants de promotion et de régulation des investissements pour garantir un environnement équitable pour les investisseurs nationaux et étrangers. | H |
| 129. Mise en place de mécanismes de transparence et de reddition de comptes dans la gestion des licences, des permis et des autorisations commerciales et d'investissement. | H |
| 130. Renforcement de la lutte anti-corruption pour prévenir les pratiques illicites et garantir des transactions commerciales et financières justes et équitables. | H |
| 131. Protection et sécurisation des investissements et de la propriété foncière. | H |
| 132. Simplification des procédures administratives liées à la création d'entreprises, à l'obtention de permis, à la gestion des taxes et des douanes. | M |

A court terme, les efforts du Gouvernement seront concentrés sur les activités visant à rétablir un dialogue public privé régulier et continu avec les acteurs du secteur privé ; de renforcer les capacités des agences qui appuient le secteur privé (CMCAA/CAPMEA/ACFPE/CCIAM/) ; de créer un Centre de Gestion Agréé et renforcer les capacités en rendant plus dynamique le GUFÉ afin de faciliter les investissements et d'accélérer la formalisation des PME ; d'améliorer les performances des tribunaux de commerce, accroître la transparence, lutter efficacement contre la corruption, développer les services d'arbitrages ou les organes de règlements extrajudiciaires des différends.

Un accent très particulier sera mis sur l'opérationnalisation du dispositif de partenariat public privé (PPP), la finalisation de la réforme du code du travail ; sur l'évaluer de la mise en œuvre de la charte des investissements et à l'amélioration le cas échéant ; ainsi qu'à la réalisation des études et au processus conduisant à la création de l'agence de promotion des investissements.

Enfin, un engagement inconditionnel sera porté sur la nécessité de voter la loi sur les entrepreneurs ceci permettra de se conformer aux actes Uniformes OHADA mais également de stimuler et accélérer la formalisation des PME.

Objectif stratégique 4.3.2 : Développer les mécanismes adaptés pour l'amélioration de la performance du secteur privé.

| Actions prioritaires | Priorité |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| 133. Développement des mécanismes favorables à la formalisation du plus grand nombre des acteurs du secteur informel ; | H |
| 134. Promotion de l'entrepreneuriat national, en particulier l'entrepreneuriat féminin et des jeunes ; | H |
| 135. Organisation de foras du secteur privé pour partager les meilleures pratiques et favoriser le réseautage entre les entrepreneurs ; | H |
| 136. Mise en place d'incubateurs et d'espaces de co-working pour soutenir les entrepreneurs dans le développement de nouvelles idées et de solutions innovantes ; | H |
| 137. Amélioration des infrastructures (TIC, Energie, Transport), y compris par le développement des PPP. | H |
| 138. Etablissement de partenariats avec des organisations de recherche et des consultants pour mener des études de marché et des analyses de compétitivité ; | M |
| 139. Elaboration des programmes de formation et accompagnement des acteurs ; | M |
| 140. Renforcement du dialogue entre le Gouvernement et le secteur privé pour discuter des questions clés et des politiques économiques ; | M |
| 141. Réalisation des évaluations sur la performance du secteur privé pour identifier les contraintes, les défis et les opportunités ; | B |

L'amélioration de la performance du secteur privé et de sa contribution à l'économie par la réduction de l'ampleur du secteur informel à travers (i) la poursuite de l'implémentation des structures d'accompagnement des PME/PMI dans les grandes villes du pays ; (ii) la concession des mesures d'incitations fiscales et (iii) la simplification des procédures administratives. De même, des actions seront entreprises pour identifier des incubateurs, des agrégateurs et coopératives économiques à de personnalités juridiques. Pour favoriser le développement de l'entrepreneuriat, le Gouvernement développera et mettra en place un programme visant au développement des compétences entrepreneuriales, à la mise en place d'un fonds de soutien à l'entrepreneuriat.

L'amélioration de la performance du secteur privé centrafricain nécessite de consentir les efforts sur le renforcement du capital humain, visant à renforcer et/ou créer des centres de formation techniques et professionnelles dans les grandes villes du pays afin de développer les formations courtes et par apprentissages, de promouvoir et renforcer l'éducation et l'apprentissage pour les jeunes sur des métiers pratiques en adéquation au marché de l'emploi, et d'investir dans les infrastructures scolaires et universitaires. Le Gouvernement continuera à renforcer et à développer un partenariat avec les entreprises privées pour l'insertion automatique des jeunes au sein d'elles à la fin de leur cycle de formation (adéquation formation-emploi).

L'un des catalyseurs de développement du secteur privé en RCA est l'amélioration des infrastructures. Il s'agira de procéder à la décentralisation du système électrique en créant les mini-réseaux et les systèmes hors réseau en dehors de Bangui ; d'opérationnaliser le dispositif de la loi PPP pour faciliter des contrats en partenariat dans le cadre de développement énergétique ; d'actualiser et développer la stratégie du secteur de l'énergie ; de prendre les décrets d'application du code de l'électricité et élaborer un plan de développement à moindre coût pour la production et le transport de l'électricité ; ainsi que de développer la capacité solaire photovoltaïque connecté au réseau. Le partenariat PPP doit être structuré pour permettre non seulement le secteur privé de se développer mais également au Gouvernement de tirer des ressources financières conséquentes pour le financement des projets structurants dans les secteurs sociaux.

En matière de transport de soutien au secteur privé, il s'agira de renforcer les capacités de gestion administrative et financière du Fonds d'Entretien routier ; de poursuivre la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action 2017 pour le secteur de transport et d'accroître l'efficacité par la facilitation des échanges, la formation et les infrastructures ; ainsi que de poursuivre et faire aboutir le projet de navigabilité du fleuve Oubangui sur toute l'année.

Enfin les NTIC, le Gouvernement mobilisera les moyens pour soutenir le développement du secteur privé en investissant dans l'alphabétisation et la formation des plus jeunes en numérique ; en opérationnalisant la fibre optique afin de faciliter l'accès à internet. Il s'agira également de créer et approfondir les alliances avec les incubateurs et autres sources d'appui des partenaires au développement numérique ; d'accélérer le déploiement des services financiers numériques ; et de promouvoir l'interopérabilité entre les réseaux en soutenant les initiatives bilatérales afin de faciliter les transferts numériques entre les portefeuilles d'argent mobile et les comptes des banques ou des institutions de microfinances.

Objectif stratégique 4.3.3. : Favoriser l'accès aux financements des entreprises privées.

| Actions prioritaires | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|
| 142. Création d'un fonds national d'investissement des PME/PMI. | H |
| 143. Promotion de l'utilisation de technologies financières innovantes (les services bancaires mobiles et les portefeuilles électroniques). | H |
| 144. Soutien au développement des infrastructures de crédit. | H |
| 145. Accompagnement des entreprises privées à lever des fonds sur les marchés financiers sous régionaux. | H |
| 146. Création d'un environnement favorable aux transactions sur le carbone. | H |
| 147. Amélioration des taux directeurs des crédits par les établissements de crédit. | |
| 148. Opérationnalisation du Fonds National de Garantie et d'Investissement (FNGI). | H |
| 149. Elaboration de programmes de financement spécifiques pour soutenir les start-ups, les PME et les entreprises à fort potentiel de croissance. | H |
| 150. Elaboration des programmes de microcrédits pour soutenir les entrepreneurs et les petites entreprises | H |
| 151. Mise en œuvre des programmes d'assistance technique aux entrepreneurs pour les aider à préparer des plans d'affaires solides et à présenter des demandes de financement convaincantes. | H |
| 152. Organisation de formations sur la gestion financière et le développement des compétences entrepreneuriales. | H |

En cohérence avec les engagements des PTF en matière de développement du secteur privé en RCA, les différentes actions prioritaires identifiées visent à travers les secteurs porteurs (forestier, agro-business, minier, etc.) à développer les mécanismes visant à rembourser les crédits de TVA dus aux sociétés forestières, à faciliter l'accès au financement pour doper l'investissement dans le matériel

industriel de transformation ; de faciliter l'accès aux intrants de production aux entreprises œuvrant dans le secteur ; de faciliter la création des entreprises agricoles et leurs accès au crédit ; d'appuyer et orienter les entrepreneurs en direction des chaînes de valeurs spécifiques par exemple la production du maïs et le secteur de la brasserie.

En ce qui concerne les opportunités dans le secteur minier, il s'agira d'amorcer et faciliter la transformation des minerais par le développement des chaînes de valeurs dans le processus de transformation ; d'appuyer les artisans à mécaniser leurs moyens de production ; d'appuyer le développement des chaînes de transformation (fonderie, taillerie de diamants raffinerie d'or etc.) permettant de valoriser les minerais avant exportation.

La réalisation de l'ensemble de ces actions opérationnelles se fera par la mise en œuvre des grands projets et programmes suivants : le projet E-Compète, au programme de renforcement des capacités des PME, projet d'appui au dialogue public-privé, le projet de formalisation du secteur informel, projet d'investissement et de compétitivité des entreprises pour l'emploi (PICEE), projet de développement de l'agrobusiness et la promotion des unités de transformations des produits agricole, projet d'appui au développement des mécanismes de pénétration des marchés, projet d'appui à l'entreprenariat en milieu Urbain et Rural, projet de soutien au développement des services financiers numériques, projet de création d'un fonds national d'investissement des PME/PMI, projet d'appui à l'opérationnalisation du Fonds National de Garantie et d'Investissement (FNGI), projet de création et d'opérationnalisation de l'agence centrafricaine d'importation et d'exportation, etc.

A moyen terme, la mise en œuvre de ces actions se traduirait par une croissance économique accrue, une création d'emplois généralisée, une diversification de l'économie, une augmentation des recettes fiscales, une stimulation de l'investissement et de l'innovation, ainsi qu'une réduction de la pauvreté. Il s'agit de porter le nombre des entreprises formelles créées de 3 500 en 2028 contre 213 en 2023.

2.8.5. Développement du commerce et intégration régionale

Dans le cadre du présent du PND, la relance du commerce à travers les exportations constitue une des priorités de la politique économique du Gouvernement.

A cet effet, deux grands objectifs stratégiques sont fixés : (i) améliorer le cadre de gouvernance du secteur et ; (ii) améliorer la compétitivité de l'économie nationale.

Objectif stratégique 4.4.1: Améliorer le cadre de gouvernance du secteur.

| Actions prioritaires | Priorité |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| 153. Amélioration du cadre juridique et institutionnel (politiques et pratiques commerciales). | H |
| 154. Elaboration et mise en œuvre de la politique sectorielle de développement du commerce | H |
| 155. Vulgarisation, appropriation et mise en œuvre de la ZLECAF au niveau national | H |
| 156. Facilitation des formalités de création d'entreprise sur toute l'étendue du territoire national | M |
| 157. Mise en place des guichets uniques pour centraliser et accélérer le traitement des formalités d'import-export. | H |
| 158. Renforcement de la surveillance des marchés et lutte contre les pratiques commerciales illicites | M |
| 159. Mise en place des mécanismes de résolution rapide des différends commerciaux | H |
| 160. Renforcement des capacités des institutions et structures dans la mobilisation des ressources d'appui au commerce | |

Objectif stratégique 4.4.2. : Améliorer la compétitivité de l'économie nationale.

| Actions prioritaires | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|
| 161. Création et opérationnalisation de l'agence de promotion des investissements et des exportations (APIEX) ; | H |
| 162. Harmonisation des normes et pratiques commerciales pour favoriser l'accès des produits | H |

| | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|
| locaux aux marchés étrangers ; | |
| 163.Promotion de la facilitation des échanges et renforcement du commerce transfrontalier | H |
| 164.Développement des corridors logistiques efficaces reliant la RCA aux marchés régionaux et internationaux ; | H |
| 165.Organisation des foires commerciales et des rencontres d'affaires pour faciliter les échanges entre les opérateurs économiques de la région. | H |
| 166.Elaboration et mise en œuvre d'une politique d'investissements directs étrangers dans les secteurs clés de l'économie en offrant des incitations fiscales et en garantissant un climat des affaires attractif ; | H |
| 167.Promotion de partenariat et dialogue public-privé pour améliorer le cadre global des affaires ; | H |
| 168.Mise en place d'un mécanisme de développement de e-commerce ; | H |
| 169.Participation effective aux négociations commerciales régionales et internationales | M |

Les actions opérationnelles seront soutenues par la mise en œuvre des projets suivants : Projet de développement de E-Commerce, Projet d'appui au développement du commerce transfrontalier, Projet d'appui au développement des mécanismes de pénétration des marchés (la mise à niveau des structures productives (PME/PMI, Entreprises industrielles, agriculteurs et éleveurs et amélioration de la qualité des produits), Projet de création et l'opérationnalisation de l'agence de promotion des investissements et d'exportations (APIEX), etc.

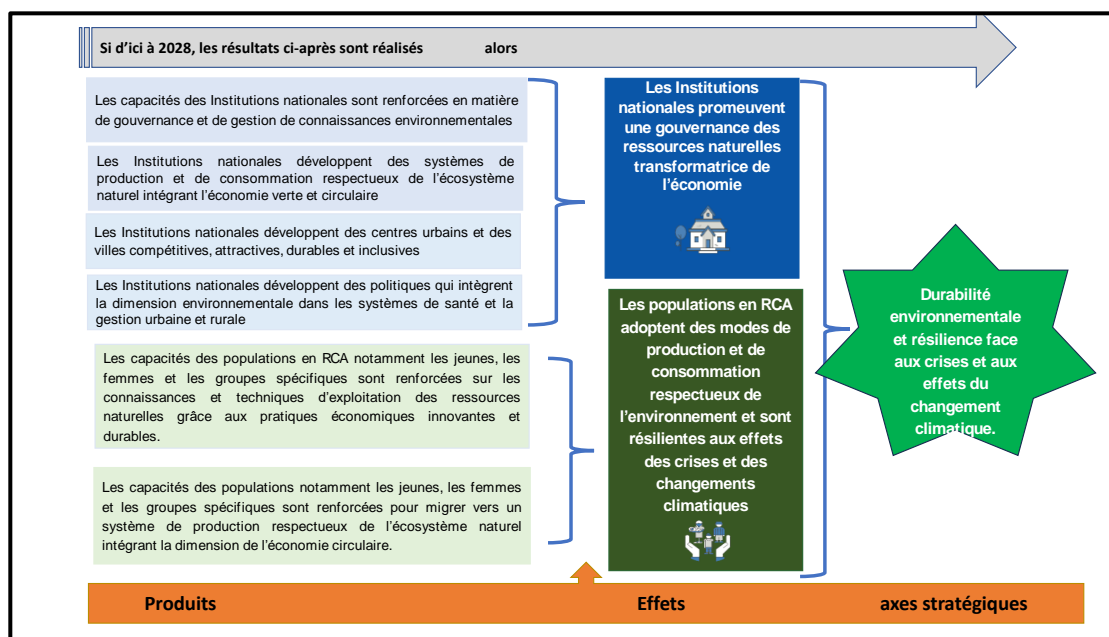
A moyen terme, il s'agit d'améliorer la compétitivité de l'économie nationale et d'équilibrer la balance commerciale du pays.

2.9. Axe stratégique 5 : Durabilité environnementale et résilience face aux crises et aux effets du changement climatique

La République centrafricaine représente un carrefour biogéographique manifesté par une végétation diversifiée, entretenue par un vaste réseau hydrographique. Cette mosaïque botanique regorge une grande biodiversité florale et faunique dont l'inventaire demeure à ce jour non exhaustif. Ce patrimoine national est intégré dans un vaste réseau d'aires protégées dont certaines sont classées au patrimoine de l'UNESCO. Cette réserve naturelle constitue un vaste potentiel de développement durable sur lequel pèsent des menaces réelles et grandissantes de perte de la biodiversité et du changement climatique.

Cet axe vise à renforcer la résilience de la population face aux effets du changement climatique et renforcer la contribution des ressources naturelles et de l'économie verte et circulaire à l'accélération de la croissance et au développement social.

Figure 7 : Théorie de changement de l'axe stratégique 5



Dans cette perspective, les efforts du Gouvernement seront focalisés autour des priorités ci-après : (i) le renforcement de la gouvernance environnementale ; (ii) l'atténuation des impacts des systèmes productifs sur l'environnement (agriculture/élevage, forêts, énergie, mines) ; (iii) l'intégration de la dimension environnementale dans la gestion des systèmes de santé et la planification urbaine et rurale ; (iv) l'amélioration de la gestion en eau ; (v) l'amélioration du système de gestion et de valorisation des déchets et ; (vi) un meilleur accès aux financements de l'action climatique.

2.9.1. Renforcement de la gouvernance et des connaissances environnementales

Le renforcement de la politique environnementale s'inscrit au cœur des priorités nationales, visant à instaurer un cadre juridique, institutionnel et stratégique robuste et harmonisé, en phase avec les engagements internationaux. À cet effet, trois objectifs stratégiques sont fixés : (i) Renforcer le cadre de formulation et de mise en œuvre de la politique environnementale en RCA ; (ii) Mobiliser les connaissances scientifiques, techniques et pratiques pour promouvoir la recherche-développement sur l'écosystème naturel ; (iii) Renforcer la prise en compte du genre et de l'inclusion sociale dans la formulation et la mise en œuvre de la politique environnementale.

Objectif stratégique 5.1.1 : Renforcer le cadre de formulation et de mise en œuvre de la politique environnementale en RCA.

| Actions prioritaires | Niveau |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| 1. Révision, harmonisation, adoption et mise en œuvre des textes juridiques, institutionnels, et des documents stratégiques ³⁷ conformément aux instruments juridiques nationaux et aux dispositions des conventions et accords internationaux et en intégrant le droit à l'environnement | H |
| 2. Renforcement de la coordination et des capacités institutionnelles, et des acteurs privés et OSC | H |
| 3. Elaboration d'un cadre de suivi et d'évaluation | H |
| 4. Mise en œuvre de la stratégie nationale pour la réduction des risques de catastrophe | H |
| 5. Amélioration de la gestion des terres et des ressources naturelles dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de déconcentration et de décentralisation et de la politique d'aménagement du territoire et d'urbanisme | H |
| 6. Implication de la société civile et du secteur privé dans l'élaboration et la mise en œuvre des | M |

³⁷ Codes de l'environnement, code minier, code forestier, code foncier et domanial, CDN, PNA, PND, Stratégie nationale genre et changement climatique, stratégie de développement à long terme de réduction des émissions des GES.

| | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|
| stratégies en matière d'environnement et de changement climatique ; | |
| 7. Développement d'un cadre réglementaire qui soutient la génération et la vérification des crédits carbonés | M |
| 8. Mise en place de mesures concrètes pour la conservation et la création de nouvelles aires protégées, la promotion de l'agroforesterie afin de générer les crédits carbonés | H |
| 9. Mise en place d'un mécanisme de redevabilité et de transparence | M |
| 10. Mise en œuvre de la stratégie nationale de développement durable | M |

Conformément aux orientations stratégiques définies le Premier Rapport Biennal Actualisé et le Plan National d'Adaptation (PNA), un ensemble d'actions prioritaires sera mis en œuvre sur la période 2024-2028 pour renforcer le cadre de la politique environnementale en RCA. À court terme (2024-2025), les efforts se concentreront sur la révision, l'harmonisation, l'adoption et la mise en œuvre des textes juridiques et institutionnels, notamment le code de l'environnement, le code minier, le code forestier, et le code foncier et domanial. Cette révision impliquera la mise en place de groupes de travail multi-acteurs pour réviser les textes, l'organisation de consultations nationales pour harmoniser les propositions, et la formation des agents publics pour l'application des nouveaux textes en conformité avec les instruments juridiques nationaux et les conventions internationales. Parallèlement, un cadre de suivi et d'évaluation sera élaboré, comprenant le développement de systèmes de suivi numérique pour suivre la mise en œuvre des politiques et un rapportage annuel pour évaluer les progrès réalisés. Le renforcement des capacités institutionnelles sera assuré par des programmes de formation destinés aux fonctionnaires, aux acteurs privés et aux organisations de la société civile (OSC), ainsi que par l'amélioration de l'expertise technique et de la coordination interinstitutionnelle pour renforcer l'efficacité de la politique environnementale. L'amélioration de la coordination interministérielle se fera par la mise en œuvre de la Commission Nationale pour l'Environnement et le Développement Durable et la création d'un comité interministériel (Ministère en charge de l'Environnement, Ministère en charge de l'Economie et du Plan et le Ministère des Finances et du Budget) pour promouvoir le suivi des actions climatiques et environnementales. De même qu'un mécanisme de redevabilité et de transparence sera mis en place pour renforcer la transparence de la gouvernance et la confiance entre les parties prenantes. À moyen terme (2026-2028), la mise en œuvre de la stratégie nationale pour la réduction des risques de catastrophe sera intégrée dans les politiques d'aménagement du territoire, en lien avec la politique de déconcentration et de décentralisation. Cela comprendra la cartographie des zones à risque, l'élaboration de plans locaux de gestion des catastrophes, et la formation des autorités locales pour intégrer la résilience climatique dans leurs programmes d'aménagement. L'implication de la société civile et du secteur privé sera renforcée par des ateliers participatifs et des consultations régulières pour garantir leur participation active dans l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies environnementales et climatiques. En outre, un cadre réglementaire pour soutenir la génération et la vérification des crédits carbonés sera développé, comprenant la création de guides de procédures pour la génération de crédits carbonés, la mise en place de partenariats avec des experts internationaux pour assurer la vérification, et le lancement de programmes pilotes pour tester et affiner les mécanismes de crédits carbonés dans le contexte centrafricain.

Objectif stratégique 5.1.2. : Mobiliser les connaissances scientifiques, techniques et pratiques pour promouvoir la recherche-développement sur l'écosystème naturel.

| Actions prioritaires | Niveau |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|
| 11. Réalisation de la comptabilité environnementale multi ressources à des fins de développement des instruments économiques adossés au capital naturel et à l'économie verte ; | H |
| 12. Mise en place et renforcement des systèmes informatisés pour les cadastres miniers, agricoles et forestiers ; | H |
| 13. Elaboration d'un plan national d'utilisation des terres qui centralise et publie les données | H |

| | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|
| cartographiques générées par les systèmes informatisés des cadastres ; | |
| 14. Mise en place d'un mécanisme d'alerte précoce sur les risques climatiques | H |
| 15. Promotion de la recherche-développement de la biodiversité, et l'adaptation dans l'agriculture ; | H |
| 16. Amélioration de la production et de la diffusion des données et d'informations climatiques ; | M |
| 17. Développement d'un mécanisme de communication en matière environnemental ; | M |
| 18. Intégration de la dimension environnementale dans le curricula scolaire ; | M |
| 19. Initiative d'évaluation et d'atténuation des risques climatiques dans les écoles | |
| 20. Renforcement de la sensibilisation, de l'information et de la communication afin d'améliorer les connaissances et la compréhension sur l'économie circulaire et verte. | M |
| 21. Réalisation des études de vulnérabilité détaillées aussi bien des populations, des systèmes productifs, des écosystèmes naturels que des infrastructures et des villes et villages les plus exposés aux risques des aléas climatiques | M |

En accord avec les orientations stratégiques du Gouvernement pour la période 2024-2028, une série d'actions prioritaires sera déployée afin de renforcer la gestion environnementale et d'intégrer la dimension environnementale dans les politiques nationales. À court terme (2024-2025), la priorité sera donnée à la mise en œuvre de la comptabilité environnementale multi ressources, qui débutera par la collecte et l'analyse des données environnementales. L'objectif est de développer des instruments économiques basés sur le capital naturel, en ligne avec les objectifs de l'économie verte. Parallèlement, des systèmes informatisés seront mis en place et renforcés pour les cadastres miniers, agricoles et forestiers, grâce à l'installation de plateformes numériques centralisant et gérant les informations sur l'utilisation des terres. Cela permettra d'améliorer la planification et de renforcer le suivi des ressources naturelles. Simultanément, un plan national d'utilisation des terres sera élaboré, regroupant les données cartographiques générées par ces systèmes, avec une publication régulière des informations pour assurer une plus grande transparence dans la gestion des terres. De plus, un mécanisme d'alerte précoce sur les risques climatiques sera mis en place. Ce mécanisme inclura des réseaux de surveillance météorologique et des protocoles de réponse rapide, dans le but de réduire la vulnérabilité des populations face aux catastrophes climatiques. En ce qui concerne la recherche-développement, un effort particulier sera consacré à la biodiversité et à l'adaptation dans l'agriculture, en collaboration avec des institutions académiques et de recherche. L'objectif sera de développer des variétés de cultures résilientes et des pratiques agricoles adaptées aux changements climatiques et à l'économie circulaire. À moyen terme (2026-2028), l'accent sera mis sur l'amélioration de la production et de la diffusion des données climatiques, avec l'installation de nouvelles stations météorologiques et l'amélioration des systèmes de communication. Cela permettra une diffusion plus efficace des informations auprès des agriculteurs, des communautés locales et des décideurs. Un mécanisme de communication en matière environnementale sera également développé, avec la création de plateformes d'information et la diffusion de contenus éducatifs via les médias locaux et les réseaux sociaux pour sensibiliser et informer les parties prenantes sur les enjeux environnementaux. L'intégration de la dimension environnementale dans le système éducatif national sera renforcée, notamment par l'inclusion de modules sur le changement climatique, la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles dans les programmes scolaires. Des initiatives seront mises en œuvre pour évaluer et atténuer les risques climatiques dans les écoles, y compris des audits de sécurité pour évaluer la vulnérabilité des infrastructures scolaires et l'adoption de mesures de protection adaptées. Enfin, des campagnes de sensibilisation, d'information et de communication seront intensifiées pour promouvoir la compréhension et l'adoption de pratiques liées à l'économie circulaire et verte. Ces efforts seront soutenus par des ateliers de formation et des partenariats avec le secteur privé et les organisations de la société civile.

Objectif stratégique 5.1.3. : Renforcer la prise en compte du genre et de l'inclusion sociale dans la formulation et la mise en œuvre de la politique environnementale.

| Actions prioritaires | Niveau |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| 22. Accroissement de la mobilisation des financements permettant de prendre en compte le genre et l'inclusion sociale dans toute action climatique | H |
| 23. Renforcements des capacités et transferts de connaissances des diverses parties prenantes sur les approches pour l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques répondant aux questions de genre et d'inclusion sociale | H |
| 24. Soutien à l'autonomisation accrue et au leadership des femmes, des jeunes filles et des populations autochtones et des groupes vulnérables dans la lutte contre les changements climatiques | H |
| 25. Réalisation d'études sur la thématique de l'environnement en lien avec le genre et les changements climatiques | M |
| 26. Intégration de l'approche EGIS dans la conception, la mise en œuvre, le suivi-évaluation et l'apprentissage des programmes et projets d'adaptation et d'atténuation des secteurs prioritaires pour la réduction des émissions | M |
| 27. Renforcement de la sensibilisation, de l'information et de la communication afin d'améliorer les connaissances et la compréhension des liens entre genre et changements climatiques. | M |

Selon les orientations stratégiques énoncées dans la Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD), le Premier Rapport Biennal Actualisé, et le Plan National d'Adaptation (PNA) et la Stratégie Nationale Genre et Changement Climatique, des actions concrètes seront mises en œuvre entre 2024 et 2028 pour renforcer l'intégration du genre et de l'inclusion sociale dans les initiatives climatiques. À court terme (2024-2025), l'accent sera mis sur l'augmentation des financements pour soutenir des projets climatiques inclusifs. Cela comprendra la création de mécanismes financiers spécifiques, la formation des parties prenantes à la rédaction de propositions de projets sensibles au genre, et des campagnes de plaidoyer auprès des partenaires financiers internationaux. En parallèle, des programmes de formation ciblés seront mis en place pour les acteurs gouvernementaux, les ONG, et les communautés locales, afin de promouvoir des stratégies d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques qui prennent en compte les questions de genre et d'inclusion sociale. Des études seront menées pour explorer les liens entre environnement, genre et changements climatiques, et des analyses d'impact différenciées par genre seront réalisées dans des secteurs clés comme l'agriculture et l'énergie. L'intégration de l'approche Égalité de Genre et Inclusion Sociale (EGIS) sera renforcée dans la conception, la mise en œuvre, et le suivi-évaluation des programmes climatiques, grâce à des directives claires et des critères d'évaluation axés sur le genre. À moyen terme (2026-2028), les efforts se concentreront sur l'autonomisation et le leadership des femmes, des jeunes filles, des populations autochtones, et des groupes vulnérables dans la lutte contre les changements climatiques. Des programmes de mentorat seront créés, l'accès aux financements sera facilité pour ces groupes, et leur participation dans les instances de décision environnementale sera renforcée. De plus, des mécanismes de communication spécifiques seront développés pour améliorer la sensibilisation et l'information sur les liens entre genre et changements climatiques, via des plateformes numériques et des campagnes médiatiques adaptées. Enfin, l'intégration de la dimension environnementale dans le système éducatif sera promue avec l'introduction de modules sur le changement climatique et l'inclusion sociale dans les programmes scolaires, ainsi que l'organisation d'initiatives pour évaluer et atténuer les risques climatiques dans les écoles.

2.9.2 Atténuation des impacts des systèmes productifs sur l'environnement

L'adaptation des systèmes de production aux enjeux environnementaux constitue un défi majeur pour la République Centrafricaine, compte tenu de la résilience encore insuffisante face aux chocs naturels. La forte vulnérabilité du pays, liée à une exposition croissante aux aléas climatiques, entraîne des impacts significatifs sur la performance des secteurs stratégiques tels que l'agriculture,

l'élevage, la foresterie, l'énergie et les mines. Pour répondre à ces défis, une réorientation vers des pratiques de production plus durables et résilientes est nécessaire, afin de préserver les ressources naturelles tout en soutenant le développement économique.

2.9.2.1. Agriculture et Elevage

Face aux défis environnementaux et climatiques croissants, qui menacent la viabilité des pratiques agricoles traditionnelles en République Centrafricaine, le Gouvernement a défini un cadre stratégique pour transformer et adapter les systèmes de production agricole et pastorale. Le secteur agricole, qui est un pilier essentiel de l'économie nationale et un moyen de subsistance pour la majorité de la population, se trouve particulièrement vulnérable aux aléas climatiques, à la dégradation des terres et à la déforestation. Ces pressions environnementales compromettent non seulement la sécurité alimentaire, mais aussi la durabilité des moyens de production. Pour répondre à ces enjeux, le Gouvernement s'engage à développer un secteur agro-pastoral qui soit à la fois rémunérateur, créateur d'emplois, et durable, en alignant ses actions sur le principe de « zéro déforestation ».

Objectif stratégique 5.2.1. : Développer un secteur agro-pastoral rémunérateur, créateur d'emplois, durable avec « zéro déforestation »

| Actions prioritaires | Niveau |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| 28. Promotion de l'accès et de l'utilisation des technologies et pratiques agro-pastorales tenant compte des contraintes et aléas climatiques ; | H |
| 29. Appropriation de technologies et pratiques agro-pastorales par les agriculteurs et les éleveurs pour la prévention des impacts aux chocs climatiques ; | H |
| 30. Intégration de la neutralité de la dégradation des terres (NDT) dans les priorités nationales ; | H |
| 31. Mise en place des mécanismes de reboisement des surfaces dégradées par les cultures fourragères dans les espaces pastoraux dégradés ; | H |
| 32. Augmentation de la capacité de séquestration de carbone des systèmes agricoles par la relance d'une caféiculture cacao culture agroforesterie sans déforestation, performante sur le plan agronomique, économique et environnemental. | H |
| 33. Promotion des systèmes agro-pastoraux de gestion durable des terres et de protection des écosystèmes ; | M |
| 34. Renforcement de la résilience climatique du secteur de l'élevage et réduction des risques de conflits ; | M |
| 35. Renforcement des capacités institutionnelles, politiques et financières pour planifier et gérer les risques climatiques dans le secteur de l'élevage ; | M |
| 36. Promotion d'accès équitable à l'eau des éleveurs et agriculteurs pour réduire les risques de conflits | M |

La République Centrafricaine s'engage à mettre en œuvre un ensemble d'actions stratégiques visant à renforcer la résilience de son secteur agro-pastoral face aux aléas climatiques. Ces actions se déploient sur plusieurs axes prioritaires et suivent un chemin critique bien défini pour garantir leur efficacité. À court terme, l'accent est mis sur le développement d'infrastructures agricoles adaptées, notamment par l'installation de systèmes d'irrigation goutte-à-goutte dans les zones les plus vulnérables, avec un objectif d'équiper 50 sites d'ici 2025. En parallèle, des programmes de formation ciblant 1 000 agriculteurs et éleveurs par an seront déployés pour promouvoir l'adoption de pratiques agricoles climato-intelligentes, essentielles pour améliorer la résilience des systèmes de production. Ces formations seront soutenues par des campagnes de vulgarisation et de sensibilisation à grande échelle, visant à atteindre un taux d'adoption des nouvelles pratiques par au moins 50% des agriculteurs formés d'ici 2025. À moyen terme, pour faciliter l'accès aux technologies nécessaires, un fonds national pour l'agriculture durable sera créé, avec pour objectif de distribuer 2 millions USD de subventions annuellement, ce qui permettra de soutenir l'acquisition de technologies résilientes et de moderniser les pratiques agricoles. Par ailleurs, l'intégration de la

neutralité de la dégradation des terres (NDT) dans les priorités nationales sera concrétisée par l'élaboration et l'adoption d'une politique nationale spécifique, assortie de cadres réglementaires robustes, visant à réduire le taux de dégradation des terres de 30% d'ici 2030. Cette politique sera appuyée par des campagnes de sensibilisation ciblées, mobilisant l'ensemble des parties prenantes, y compris les communautés locales, les autorités publiques, et les partenaires internationaux. En complément, des mécanismes de reboisement des surfaces dégradées seront mis en place, ciblant 10 000 hectares de terres pastorales à restaurer avec des espèces végétales endémiques, assurant un taux de survie des plantations de 85% d'ici 2026. Ces actions seront suivies et évaluées à travers des indicateurs de performance clairement définis, garantissant ainsi une mise en œuvre rigoureuse et alignée avec les objectifs de développement durable et de résilience climatique de la République Centrafricaine. Ce chemin critique, qui commence par l'élaboration des cadres politiques et réglementaires, se poursuit avec la formation et la sensibilisation des agriculteurs, et se concrétise par la mise en place d'infrastructures et de mécanismes financiers, est conçu pour maximiser l'impact des interventions et assurer une transformation durable du secteur agro-pastoral en réponse aux défis climatiques.

2.9.2.2 Forêts

Pour préserver et valoriser les écosystèmes forestiers, tout en assurant le bien-être des populations centrafricaines, le Gouvernement a défini une stratégie visant à renforcer la gestion durable des forêts et à maximiser les bénéfices socioéconomiques qui en découlent. Les forêts, en tant que patrimoine naturel essentiel, jouent un rôle crucial dans la régulation climatique, la séquestration du carbone, et la fourniture de ressources vitales. Face aux menaces croissantes de déforestation, de dégradation des terres, et d'émissions de gaz à effet de serre, il est impératif d'adopter des pratiques de gestion durable qui soutiennent la résilience des écosystèmes forestiers. Ainsi, le Gouvernement s'engage à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à augmenter le stock de carbone forestier, et à développer des co-bénéfices socioéconomiques pour les communautés locales, tout en favorisant une exploitation forestière responsable et durable.

Objectif stratégique 5.2.2. : Réduire des émissions de gaz à effet de serre, augmenter du stock de carbone forestier et développer des co-bénéfices socioéconomiques.

| Actions prioritaires | Niveau |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| 37. Promotion des bonnes pratiques d'exploitation et de gestion durable des écosystèmes forestiers et restauration des paysages dégradés | H |
| 38. Développement des pratiques de gestion durable de la ressource en bois énergie dans les bassins d'approvisionnement des grandes agglomérations et élaboration d'un schéma directeur y relatif | H |
| 39. Réduction des feux de brousse incontrôlés | M |
| 40. Soutien au développement de la foresterie urbaine et périurbaine et mise en place de plantations forestières et agroforesteries dans les zones adaptées | M |
| 41. Renforcement des capacités techniques et matérielles des parties prenantes sur l'agroforesterie | M |
| 42. Gestion et valorisation durables des PFNL | B |

Le Gouvernement met en œuvre un ensemble d'actions prioritaires pour la période 2024-2028, visant à promouvoir la gestion durable des écosystèmes forestiers, la modernisation de l'énergie domestique, et la valorisation des ressources naturelles. À court terme (2024-2025), les efforts se concentreront sur l'élaboration et la mise en œuvre d'un schéma directeur pour l'approvisionnement en bois énergie des grandes agglomérations, incluant la création de plantations dédiées et l'introduction de technologies de carbonisation améliorée pour optimiser l'efficacité des fours à charbon. Parallèlement, des campagnes de sensibilisation et le déploiement de foyers améliorés

permettront de moderniser l'énergie domestique, tandis que des formations seront organisées pour réduire les feux incontrôlés en formant les communautés locales à la gestion contrôlée du feu et en mettant en place des brigades anti-incendies. À moyen terme (2026-2028), les actions se concentreront sur le soutien au développement de la foresterie urbaine et périurbaine à travers l'aménagement d'espaces verts autour des grandes villes et la promotion de jardins agroforestiers communautaires. Le renforcement des capacités techniques des agriculteurs sur l'agroforesterie se poursuivra par des formations spécialisées et la création de centres de démonstration. Par ailleurs, la gestion et la valorisation durables des Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL) seront encouragées par le développement de chaînes de valeur, la formation de coopératives locales, et l'établissement de marchés régionaux pour leur commercialisation. Les partenariats internationaux permettent d'attirer les financements et de mettre en œuvre les projets de conservation. Quant à la mobilisation communautaire, elle permet le renforcement de la gouvernance locale et assure une gestion durable des forêts. Ce plan à court et moyen terme vise à structurer durablement la filière bois énergie, renforcer la résilience écologique, et améliorer les conditions de vie des populations locales, avec un suivi rigoureux des indicateurs de performance pour garantir l'efficacité et la durabilité des actions mises en œuvre.

2.9 .2.3. Mines

Pour assurer un développement minier durable tout en intégrant les impératifs de préservation de l'environnement, le Gouvernement centrafricain s'engage à mettre en place des actions stratégiques visant à réduire de manière significative la déforestation, la dégradation des terres, et la pollution des eaux causées par l'exploitation minière. Reconnaissant l'importance du secteur minier pour l'économie nationale, ces actions sont conçues pour équilibrer le développement économique avec la protection des écosystèmes.

Objectif stratégique 5.2.3. : Réduire de manière sensible la déforestation, la dégradation des terres et la pollution des eaux par une exploitation minière respectueuse de l'environnement.

| Actions prioritaires | Niveau |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| 43. Application des mesures transformationnelles pour inverser les tendances de dégradation des écosystèmes au niveau national | H |
| 44. Elaboration d'un mécanisme de mise en œuvre et de suivi de la convention sur les fonds séquestres de restauration des sites épuisés | H |
| 45. Structuration des artisans miniers et formalisation des chaînes de valeur minière artisanale en vue d'intégrer les préoccupations environnementales par la mise en place des zones d'exploitation artisanale | M |
| 46. Intégration de la dimension environnementale dans les politiques, plans, programmes et projets liés à l'exploitation minière. | M |

Au cours de la période 2024-2028, un ensemble d'actions stratégiques ciblées sera déployé pour inverser les tendances actuelles de dégradation des écosystèmes et intégrer de manière systématique les préoccupations environnementales au sein du secteur minier. À court terme (2024-2025), des mesures transformationnelles seront mises en œuvre pour freiner la dégradation des écosystèmes à l'échelle nationale. Ces actions incluront la structuration des artisans miniers via des programmes de formations spécialisées et leur organisation en coopératives, ainsi que le développement de chaînes de valeur visant à promouvoir une exploitation minière artisanale conforme aux pratiques de durabilité environnementale. En parallèle, un mécanisme détaillé de mise en œuvre et de suivi de la convention sur les fonds séquestres sera élaboré et opérationnalisé, avec pour objectif de garantir la restauration des sites miniers épuisés par le biais de procédures rigoureuses d'allocation et d'utilisation des fonds séquestrés, ainsi qu'un système de suivi efficace pour assurer la pérennité des activités de restauration. À moyen terme (2026-2028), l'intégration de la dimension environnementale dans les politiques, plans, programmes et projets miniers sera

renforcée comme une priorité stratégique. Cette intégration comprendra la révision des cadres politiques et réglementaires existants pour incorporer des normes environnementales strictes et la formulation de directives spécifiques pour le secteur minier. De plus, des programmes de formation seront déployés pour renforcer les capacités des acteurs du secteur en matière de mise en œuvre de ces nouvelles normes. En parallèle, des systèmes robustes de suivi et de contrôle seront établis pour garantir la conformité aux normes environnementales, incluant la mise en place d'audits environnementaux réguliers des sites miniers et le développement de bases de données centralisées pour surveiller en continu l'impact environnemental des activités minières. Ces actions visent à établir un cadre opérationnel solide pour la gestion environnementale dans le secteur minier, assurant ainsi une exploitation durable et conforme aux exigences de préservation des écosystèmes.

2.9.2.4. Energie

Le Gouvernement centrafricain s'engage à moderniser le secteur énergétique pour le rendre plus résilient et durable face aux défis environnementaux. Cette stratégie vise à promouvoir des technologies de production d'énergie à faible empreinte carbone, à valoriser les déchets industriels, et à renforcer l'efficacité énergétique.

Objectif stratégique 5.2.4. : Optimiser le production et consommation des énergies renouvelables et la modernisation de l'énergie domestique

| Actions prioritaires | Niveau |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| 47. Promotion des techniques de carbonisation améliorée ; | H |
| 48. 47. Formation et la valorisation énergétique des déchets d'exploitation et de transformation du bois d'œuvre ; | H |
| 49. Modernisation de l'énergie domestique par la promotion des foyers améliorés et autres technologies propres ; | H |
| 50. 50. Partenariats pour l'énergie renouvelable et l'électrification rurale ; | |
| 51. Renforcement des capacités des parties prenantes notamment des femmes en matière d'énergie renouvelable et de technologies propres en les impliquant en tant que promotrices et utilisatrices ; | H |
| 52. Modernisation et optimisation du système de production et de consommation des énergies renouvelables ; | H |
| 53. Amélioration de l'engagement du secteur privé dans les énergies renouvelables | B |

Conformément aux orientations stratégiques définies dans la politique du secteur énergétique, un ensemble d'actions stratégiques sera déployé sur la période 2024-2028 pour moderniser le secteur de l'énergie, renforcer la gestion durable des ressources en bois énergie, et promouvoir les énergies renouvelables. À court terme (2024-2025), les priorités incluront la promotion des techniques de carbonisation améliorée pour accroître le rendement de la production de charbon de bois via l'agroforesterie, ainsi que la valorisation des déchets de transformation industrielle à travers un projet pilote. Parallèlement, des programmes de diffusion subventionnée de systèmes solaires autonomes (SSA) seront mis en place pour les régions éloignées et les populations vulnérables, accompagnés d'une promotion du solaire décentralisé pour structurer la filière solaire. Une étude de la ressource biomasse et la définition d'une stratégie de gestion durable seront également réalisées. En outre, un plan stratégique d'efficacité énergétique (EE) sera élaboré, incluant le lancement de projets pilotes d'EE pour les bâtiments publics et la création d'une entité responsable de l'EE au sein des institutions existantes. À moyen terme (2026-2028), l'accent sera mis sur la modernisation et l'optimisation du système de production et de consommation des énergies renouvelables, avec des projets pilotes de charbonnage amélioré et de digesteurs biogaz, et la promotion et vulgarisation des foyers améliorés modernes pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES). La mise en place d'un cadre légal et réglementaire pour l'efficacité énergétique permettra de favoriser la construction

de bâtiments sobres en énergie et l'utilisation d'appareils efficaces. En parallèle, un Atlas des ressources renouvelables sera réalisé pour identifier le potentiel et les sites prometteurs pour différentes sources d'énergie, tandis que des études de marché sur les chauffe-eau solaires seront conduites pour évaluer leur pertinence en RCA. Enfin, l'engagement du secteur privé dans les énergies renouvelables sera renforcé par des mécanismes de financement adaptés et la facilitation de modèles d'affaires innovants, assurant ainsi une transition énergétique durable et résiliente pour le pays.

2.9.3. Intégration de la dimension environnementale dans la gestion des systèmes de santé et de la planification urbaine et rurale

L'intégration de la dimension environnementale dans la gestion des systèmes de santé et la planification urbaine et rurale est devenue une priorité stratégique pour la République Centrafricaine. Reconnaisant les interconnexions entre la santé publique, le développement urbain et les défis environnementaux, le Gouvernement s'engage à renforcer la résilience des infrastructures et des services essentiels face aux impacts croissants des changements climatiques. Cet engagement vise à protéger les populations vulnérables, à garantir un accès équitable aux ressources et services, et à promouvoir des pratiques de gestion durable tant en milieu urbain que rural.

2.9.3.1. Santé publique

Le Gouvernement centrafricain s'engage à renforcer la résilience du système de santé face aux impacts climatiques en développant des outils de prévention, de surveillance, et d'adaptation, intégrant ces enjeux dans la planification sectorielle pour une gestion durable et proactive des risques sanitaires liés au climat.

Objectif stratégique 5.3.1. : Améliorer les connaissances sur la vulnérabilité du secteur de la santé face aux changements climatiques et identification des options d'adaptation

| Actions prioritaires | Niveau |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| 54. Développement d'un système de veille pour la prévention et la lutte contre les épidémies et maladies sensibles au climat ; | H |
| 55. Etablissement d'un système d'informations et d'alerte sur les maladies sensibles au climat et les épidémies ; | H |
| 56. Evaluation des risques, impacts et vulnérabilités et des options d'adaptation ; | H |
| 57. Elaboration d'un plan national d'adaptation sanitaire intégrant des maladies ou pathologies liées aux changements climatiques et à la dégradation de l'environnement ; | M |
| 58. Intégration de la problématique des maladies liées et/ou amplifiées par le changement climatique et les chocs naturels dans la gestion du système sanitaire ; | M |
| 59. Mise en place des outils de traitement et d'analyse des données sur les risques environnementaux et les tendances épidémiologiques ; | B |

En alignement avec les directives de la Stratégie Nationale de Réduction des Risques de Catastrophe et d'Adaptation au Changement Climatique (SNRRC/ACC) et le Plan National d'Adaptation (PNA) de la République Centrafricaine, un ensemble d'actions prioritaires sera mis en œuvre entre 2024 et 2028 pour renforcer la résilience du système de santé face aux effets des changements climatiques. À court terme (2024-2025), il est essentiel de développer un système de veille sanitaire pour la prévention et la lutte contre les épidémies et maladies sensibles au climat, accompagné de l'établissement d'un système d'informations et d'alerte pour anticiper les menaces sanitaires. Ces initiatives nécessitent la mise en place de systèmes de surveillance épidémiologique en temps réel, intégrés aux plateformes nationales de gestion des données climatiques, conformément aux standards internationaux du Cadre de Sendai. Simultanément, une évaluation approfondie des

risques, impacts et vulnérabilités sera effectuée pour identifier les zones et populations les plus exposées aux risques climatiques. Cette évaluation servira de fondement à la modélisation des scénarios climatiques et à la conception de réponses adaptées aux contextes locaux. À moyen terme (2026-2028), la priorité sera l'élaboration d'un plan national d'adaptation sanitaire, intégrant les maladies liées aux changements climatiques dans les protocoles de gestion du système de santé. Ce plan inclura des actions visant à améliorer les infrastructures sanitaires, renforcer les capacités du personnel de santé, et intégrer les dimensions climatiques dans les soins de santé. De plus, le renforcement des outils de traitement et d'analyse des données sur les risques environnementaux et les tendances épidémiologiques permettra une anticipation accrue des impacts sanitaires à long terme. L'intégration des enjeux climatiques dans la gestion du système de santé sera soutenue par des programmes de formation continue pour les professionnels de santé et des campagnes de sensibilisation pour les communautés locales. Enfin, des efforts seront concentrés sur l'amélioration de la communication et de l'information pour renforcer la compréhension des interactions entre climat et santé publique, favorisant une approche proactive et résiliente face aux défis posés par les changements climatiques en République Centrafricaine.

2.9.3.2. Habitats et gestion du foncier rural et urbain

Pour favoriser la résilience et un développement urbain durable en République Centrafricaine, le Gouvernement a défini une stratégie visant à réduire la vulnérabilité des villes et des populations face aux chocs naturels, tout en assurant une gestion durable et un accès équitable aux ressources et services, tant en milieu urbain que rural.

Objectif stratégique 5.3.2. : Réduire la vulnérabilité des villes et des populations face aux chocs naturels et une gestion durable ainsi qu'un accès équitable aux ressources et services tant au niveau urbain que rural.

| Actions prioritaires | Niveau |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| 60. Amélioration du cadre institutionnel et réglementaire ainsi que de la planification pour un développement urbain durable prenant en compte l'environnement et les changements climatiques | H |
| 61. Amélioration de la gestion des terres et des ressources naturelles dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de déconcentration et de décentralisation ainsi que de l'aménagement du territoire | H |
| 62. Elaboration de la politique nationale d'aménagement du territoire | H |
| 63. Révision et harmonisation du cadre juridique portant code foncier et domaniale ; | H |
| 64. Réduction de la vulnérabilité des villes et des populations et la définition des options d'adaptation pour les infrastructures | H |
| 65. Promotion des moyens de subsistance durable pour réduire la pression sur les écosystèmes naturels urbains et ruraux ; | M |
| 66. Intégration de l'approche de l'économie circulaire dans les politiques, plans et programmes des villes. | M |
| 67. Réforme de l'administration foncière et du logement | |
| 68. Renforcement des capacités des parties prenantes | B |

En accord avec les directives du Plan National d'Adaptation (PNA) et d'autres cadres stratégiques de la République Centrafricaine, une série d'actions prioritaires sera menée entre 2024 et 2028 pour favoriser un développement urbain durable qui intègre pleinement les enjeux environnementaux et climatiques. Dans un premier temps (2024-2025), l'accent sera mis sur le renforcement des structures institutionnelles et réglementaires, avec la révision des cadres juridiques, comme les codes foncier et domaniale, et la formulation d'une politique nationale d'aménagement du territoire. Cette politique jouera un rôle clé dans la gestion équilibrée des terres et des ressources naturelles,

tout en appuyant la mise en œuvre des politiques de déconcentration et de décentralisation. En parallèle, des initiatives seront lancées pour atténuer la vulnérabilité des zones urbaines et des populations, en intégrant des solutions d'adaptation pour les infrastructures, surtout dans les zones à risque élevé, en privilégiant des infrastructures résilientes aux effets du changement climatique, conformément aux orientations de la Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD). À moyen terme (2026-2028), l'accent sera mis sur la promotion de moyens de subsistance durables pour réduire la pression sur les écosystèmes urbains et ruraux. Cela passera par le soutien à des pratiques économiques locales durables et l'instauration de systèmes de gestion des ressources qui privilégient le recyclage et l'utilisation efficace des ressources, intégrant ainsi l'économie circulaire dans les politiques urbaines. De plus, une réforme de l'administration foncière et du logement sera mise en œuvre pour moderniser la gestion foncière et garantir un accès équitable à un logement durable. Enfin, le renforcement des compétences des acteurs publics, privés et communautaires sera crucial pour assurer la réussite de ces initiatives, avec des programmes de formation visant à améliorer leurs capacités en matière de gestion durable du développement urbain et de protection de l'environnement.

2.9.3.4. Gestion intégrée des ressources en eau

Pour assurer une gestion durable et résiliente des ressources en eau en République Centrafricaine, le Gouvernement place la gestion intégrée des ressources en eau au cœur de ses priorités stratégiques pour la période 2024-2028.

Objectif stratégique 5.3.3. : Doter le pays des outils stratégiques appropriés pour le pilotage de la politique nationale de l'eau en tenant compte des aléas climatiques.

| Actions prioritaires | Niveau |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| 69. Gestion des bassins hydrographiques et amélioration des techniques de collecte et de stockage des eaux ; | H |
| 70. Mise en place d'un système de surveillance pour assurer la sécurité de l'eau et des usagers en contexte de variabilité climatique ; | H |
| 71. Elaboration des documents politiques et des outils de gestion des ressources en eau et de l'assainissement en intégrant l'adaptation aux changements climatiques ; | M |
| 72. Construction d'infrastructures d'irrigation à petite échelle ; | M |
| 73. Renforcement du cadre de gouvernance de l'eau et d'assainissement ainsi que des structures gouvernementales en vue d'améliorer la prestation des services d'eau et d'assainissement ; | M |
| 74. Renforcement du cadre de gestion intégré des ressources en eau, en cohérence avec la vulnérabilité actuelle et future de ces ressources face aux défis des changements climatiques ; | M |
| 75. Analyse de la vulnérabilité du secteur de l'eau. | B |

S'appuyant sur les principaux documents stratégiques de la République Centrafricaine, notamment le Plan National d'Adaptation (PNA) et la Troisième Communication Nationale (TCN), une série d'actions prioritaires sera déployée sur la période 2024-2028 pour renforcer la gestion durable des ressources en eau et de l'assainissement face aux défis climatiques. À court terme (2024-2025), l'accent sera mis sur l'optimisation des techniques de collecte et de stockage des eaux dans les bassins hydrographiques, avec le développement d'infrastructures critiques telles que des châteaux d'eau et des forages à motricité humaine, essentiels pour atténuer les effets des sécheresses accrues sur l'approvisionnement en eau potable. En parallèle, la mise en place d'un système de surveillance de la qualité de l'eau sera essentielle pour garantir la sécurité des ressources hydriques et des usagers, en tenant compte de la variabilité climatique. Par ailleurs, l'élaboration de cadres politiques et d'outils de gestion intégrant l'adaptation aux changements climatiques sera une priorité, notamment dans le domaine de la gestion des eaux usées et des excréta, impliquant la révision du code de l'eau et l'introduction d'un nouveau cadre réglementaire pour l'assainissement. À moyen terme (2026-2028), l'accent sera mis sur le renforcement du cadre de gouvernance de l'eau et de l'assainissement, en établissant des structures gouvernementales consolidées pour améliorer la prestation des services,

tout en intégrant les données climatiques dans les politiques de gestion des ressources en eau. Le cadre de gestion intégré des ressources en eau sera également renforcé, avec une attention particulière portée aux zones vulnérables aux impacts du changement climatique, afin de garantir une utilisation durable et résiliente de ces ressources. Enfin, une analyse approfondie de la vulnérabilité du secteur de l'eau sera menée pour identifier les zones les plus à risque, orientant ainsi les stratégies d'intervention, tout en intégrant les nouvelles connaissances issues des systèmes de surveillance et des évaluations des risques. Ce plan stratégique vise à accroître la résilience des infrastructures hydrauliques et des communautés, en assurant une gestion durable et intégrée des ressources en eau à l'échelle nationale.

2.9.3.5. Gestion des déchets et des polluants

Pour répondre aux défis environnementaux liés à la gestion des déchets et des polluants, le Gouvernement centrafricain a placé la promotion d'un environnement sain au cœur de ses priorités stratégiques pour la période 2024-2028.

Objectif stratégique 5.3.3. : Promouvoir un environnement sain, écologiquement, économiquement et socialement viable.

| Actions prioritaires | Niveau |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| 76. Promotion de l'entrepreneuriat (PME/PMI) dans la collecte, le traitement et la transformation des déchets dans le cadre du développement de l'économie verte et circulaire ; | H |
| 77. Renforcement des capacités des différents acteurs pour la collecte et le traitement des déchets ; | H |
| 78. Elaboration et mise en œuvre d'une politique de valorisation des déchets ; | H |
| 79. Appui aux entreprises pour un accès aux financements, aux transferts de connaissances en vue de la transition vers l'approche de l'économie circulaire et verte conformément à l'Accord de Paris ; | M |
| 80. Inclusion des mesures d'économie verte et circulaire dans le plan climatique. | B |

En accord avec les orientations stratégiques définies dans les documents de référence de la République Centrafricaine, notamment le Premier Rapport Biennal Actualisé et le Plan National d'Adaptation (PNA), le Gouvernement mettra en œuvre un ensemble d'actions prioritaires sur la période 2024-2028, visant à stimuler l'économie verte et circulaire. Cette initiative portera une attention particulière au développement de l'entrepreneuriat et au renforcement du cadre institutionnel. À court terme (2024-2025), les efforts seront concentrés sur la promotion de l'entrepreneuriat dans les secteurs de la collecte, du traitement et de la transformation des déchets. À cet effet, des programmes de formation seront mis en place pour les acteurs concernés, des incubateurs pour les PME/PMI spécialisées seront créés, et des partenariats public-privé seront établis pour favoriser l'émergence de nouvelles entreprises. Parallèlement, une politique nationale de valorisation des déchets sera élaborée, soutenue par des campagnes de sensibilisation et des mesures réglementaires destinées à encourager le recyclage et la réutilisation des matériaux. Le cadre institutionnel et réglementaire sera renforcé pour accompagner ces initiatives, avec une attention particulière à l'intégration des principes d'économie verte et circulaire dans le plan climatique national, notamment à travers l'établissement de normes environnementales spécifiques. À moyen terme (2026-2028), le Gouvernement renforcera le soutien aux entreprises afin de faciliter leur accès aux financements, notamment par le biais de mécanismes de financement verts et d'incitations fiscales. Des actions seront également entreprises pour promouvoir le transfert de connaissances, facilitant ainsi l'adoption rapide des technologies innovantes en matière d'économie circulaire. Le cadre réglementaire sera consolidé par l'introduction de nouvelles lois et régulations adaptées aux exigences d'une économie durable et résiliente, telles qu'une loi sur la gestion durable des déchets et une loi sur l'économie circulaire. Le Gouvernement veillera à ce que le chemin critique

de ces actions, débutant par la mise en place de politiques de valorisation des déchets et le renforcement des capacités, se poursuit par le soutien aux entreprises dans leur transition vers l'économie circulaire, et aboutit à l'intégration complète des principes d'économie verte dans la stratégie climatique nationale. Cela garantira une transition écologique durable et un développement économique résilient pour la République Centrafricaine.

2.9.4. Financement de l'action environnementale

Dans le cadre des orientations stratégiques définies par le Rapport Pays 2023 intitulé « Mobiliser le financement du secteur privé en faveur du climat et de la croissance verte » de la Banque Africaine de Développement et d'autres documents de référence, le Gouvernement s'engage à renforcer la capacité nationale de mobilisation des financements nécessaires à la mise en œuvre des actions environnementales.

Objectif stratégique 5.4.1. : Favoriser un accès accru à des financements « verts » pour des investissements durables dans les secteurs de production.

| Actions prioritaires | Niveau |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| 81. Amélioration de la coordination des PTF pour l'optimisation du financement climatique ; | H |
| 82. Appui à l'accréditation des structures nationales aux mécanismes des financements internationaux liés au climat ; | H |
| 83. Renforcement des capacités nationales à la mobilisation des fonds climatiques ; | H |
| 84. Appui au secteur privé et aux OSC pour accéder aux financements et aux transferts de technologies dans le cadre de programmes et projets liés à l'économie circulaire et verte ; | M |
| 85. Développement des instruments financiers adossés à l'écosystème naturel pouvant générer des ressources pour l'Etat ; | M |
| 86. Intégration du changement climatique aux processus de gestion des finances publiques ; | M |
| 87. Promotion de l'inclusion financière pour faciliter les investissements en résilience climatique ; | M |
| 88. Renforcement de la participation du secteur privé dans la mobilisation des financements innovants | M |
| 89. Elaboration d'un budget de l'Etat sensible aux effets du changement climatique et aux chocs naturels | B |

Durant la période 2024-2028, une série d'actions prioritaires sera déployée pour renforcer la mobilisation des financements climatiques et intégrer le changement climatique dans la gestion des finances publiques. Les premières initiatives, prévues à court terme (2024-2025), viseront à améliorer la coordination des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) afin d'optimiser les flux financiers climatiques. Parallèlement, l'accréditation des structures nationales aux mécanismes de financement internationaux, tels que les fonds verts pour le climat, seront intensifiés. Le Gouvernement valorisera son capital naturel via la foresterie et l'agroforesterie pour lui permettre d'accéder au marché carbone visé à l'article 6 de l'Accord de Paris. Pour ce faire, il faut prendre des mesures concrètes telles que : i) la création de nouvelles aires protégées ; ii) la promotion de l'agroforesterie. iii) la mise en place des mesures de gestion efficaces qui pourraient ouvrir la voie à la commercialisation des Résultats d'Atténuation Transférés à l'échelle Internationale (RATI) au titre de l'article 6.2 ; iv) le développement d'un cadre réglementaire qui soutient la génération et la vérification des crédits carbone ; v) le renforcement de la participation du secteur privé pour la mise en œuvre des projets climatiques innovants. Ce renforcement passera également par la formation des acteurs clés à travers des programmes spécialisés, et par la création d'instruments financiers innovants, tels que les obligations vertes et les marchés du carbone. À moyen terme (2026-2028), l'effort sera porté sur l'intégration systématique du changement climatique dans la gestion des finances publiques. Cela se traduira par l'élaboration d'un budget national prenant en compte les effets du changement climatique et les chocs naturels. De plus, des mesures seront mises en place

pour promouvoir l'inclusion financière, facilitant ainsi les investissements dans la résilience climatique, grâce à des mécanismes de financement adaptés et l'introduction de nouveaux produits financiers. Le secteur privé et les Organisations de la Société Civile (OSC) recevront un soutien accru pour accéder aux financements et aux technologies nécessaires à la transition vers une économie verte et circulaire. Enfin, le renforcement de la participation du secteur privé dans la mobilisation de financements innovants, tels que les échanges dette-nature, sera crucial pour combler le déficit de financement climatique et garantir une transition réussie vers une croissance verte et durable.

2.10. Alignement du PND-RCA 2024-2028

2.10.1 Alignement du PND-RCA avec les agendas internationaux

Le Plan National de Développement (PND) de la République Centrafricaine illustre un alignement stratégique remarquable avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) et l'Agenda 2063 de l'Union Africaine, fondamental pour un développement inclusif et durable. L'axe stratégique 1, "Renforcement de la Sécurité, promotion de la Gouvernance et de l'État de droit", vise 9 cibles ODD et s'étend sur 2 domaines prioritaires de l'Agenda 2063, mettant en exergue la sécurité, la paix et la bonne gouvernance. L'axe stratégique 2, "Développement du capital humain et accès équitable à des services sociaux de base de qualité", englobe 15 cibles ODD et 3 domaines prioritaires de l'Agenda 2063, soulignant l'importance de l'éducation, de la santé et de l'inclusion sociale. Pour l'axe stratégique 3, "Développement des infrastructures résilientes et durables", 10 cibles ODD et 3 domaines prioritaires de l'Agenda 2063 sont intégrés, mettant l'accent sur la modernisation des infrastructures de transport et d'énergie. L'axe stratégique 4, "Accélération de la production et des chaînes de valeurs dans les filières productives pour la croissance économique inclusive et durable", est en accord avec 18 cibles ODD et 6 domaines prioritaires de l'Agenda 2063, reflétant une approche intégrée pour renforcer l'agriculture, l'industrie et les PME. Enfin, l'axe stratégique 5, "Durabilité environnementale et résilience face aux crises et aux effets du changement climatique", intègre 14 cibles ODD et 2 domaines prioritaires de l'Agenda 2063, démontrant un engagement à long terme pour la gestion durable des ressources naturelles et la lutte contre le changement climatique. Cette convergence stratégique, basée sur une approche coordonnée et inclusive, montre que le PND est bien positionné pour relever les défis de développement et exploiter les opportunités offertes par les cadres internationaux.

2.10.2 Arrimage des Documents stratégiques des PTF avec le PND

Les stratégies pays des principaux partenaires internationaux sont étroitement alignées avec les axes stratégiques du PND couvrant une large gamme de domaines d'intervention essentiels pour le développement durable du pays.

L'UNSDCF 2023-2027 se concentre sur la promotion de la paix, de la sécurité, et des droits humains, tout en soutenant l'inclusion sociale, l'accès à des services de santé et d'éducation de qualité, la création d'infrastructures résilientes, et la gouvernance environnementale. En parallèle, le Cadre de Partenariat Pays (CPP) 2021-2025 de la Banque mondiale cible des domaines clés tels que le renforcement de la gouvernance, l'amélioration de la transparence et de la lutte contre la corruption, le développement du capital humain à travers l'éducation et la santé, la réhabilitation des infrastructures critiques (routes, réseaux électriques), ainsi que la résilience climatique et la conservation de la biodiversité. La Banque Africaine de Développement (BAD) 2017-2024 soutient des interventions dans le renforcement des institutions publiques, la consolidation de la paix, le développement des infrastructures de transport et d'énergie, ainsi que la stimulation de la productivité agricole et le développement des chaînes de valeur. En plus de cela, la BAD met un accent sur la gestion durable des ressources naturelles, visant à réduire la déforestation et à améliorer la gestion des bassins versants. Le Multi-annual Indicative Programme (MIP) 2021-2027 de

l'Union Européenne complète ces efforts en intervenant dans la sécurité et la gouvernance, en soutenant les réformes institutionnelles et en renforçant les institutions démocratiques. Le MIP s'engage également dans le développement des infrastructures énergétiques et numériques, la diversification économique, la durabilité des pratiques agricoles, et le renforcement des capacités nationales pour l'adaptation au changement climatique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Chaque partenaire couvre des domaines d'intervention spécifiques qui s'alignent parfaitement avec les cinq axes stratégiques du PND. Cet alignement renforce l'efficacité collective des actions de développement en RCA, conformément aux principes de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, assurant ainsi une contribution significative à la réalisation des objectifs du PND et à la promotion d'une croissance inclusive et durable.

Chapitre 3 : Cadre budgétaire et macroéconomique du PND-RCA

Ce chapitre a pour objet de présenter d'abord les estimations de coûts de mise en œuvre des programmes et projets, ensuite les résultats des prévisions du cadre macroéconomique pour la période 2024-2028, sur lesquels repose le PND-RCA et enfin les grandes orientations de la stratégie de financement du PND-RCA 2024-2028, en détaillant les différentes sources de financement envisagées pour la réalisation des objectifs fixés. Les prévisions du cadre macroéconomique sont réalisées selon deux (2) scénarios : le scénario de base ou de référence, qui représente la « *situation tendancielle* »; et le scénario optimiste, qui présente une « *RCA prospère avec des infrastructures durables* ».

3.1. Estimation de coûts du PND-RCA 2024-2028

Le cadrage budgétaire du PND-RCA 2024-2028 reflète une vision de développement de la République centrafricaine avec une allocation stratégique des ressources financières en fonction des axes prioritaires définis. **Le coût global du PND est estimé à 7 040 milliards FCFA, soit environ 12,8 milliards de dollar USD.** Chaque année la RCA a besoin de 1 400 milliards FCFA, soit 2,6 milliards USD pour mettre en œuvre le plan.

- **L'axe 1 représente 10,1 %** du budget global, soit 775 milliards de FCFA. Cette allocation sera principalement consacrée au renforcement de la sécurité, au développement d'institutions solides, d'un système judiciaire performant et d'une administration centrale et locale compétente.
- **L'axe 2** bénéficie d'une enveloppe de 2096 milliards de FCFA, **représentant 27,3 %** du budget d'investissement pour promouvoir le développement du capital humain, et garantir un accès équitable aux services sociaux fondamentaux de qualité des populations dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'eau potable, de la protection sociale, de l'assainissement.
- **L'axe 3** : « Développement des infrastructures résilientes et durables », promeut la mise en place d'infrastructures résilientes et durables afin de soutenir le développement économique et social tout en renforçant la capacité du pays à faire face aux défis environnementaux et climatiques. Cela comprend la construction, la rénovation et l'entretien d'infrastructures telles que l'énergie (barrages hydroélectriques, champs solaires et éoliens), les routes (corridors, routes nationales, pistes rurales), les ouvrages d'arts, les systèmes de transport, etc. Un montant significatif de 2 400 milliards de FCFA sera alloué, soit **31,3 %** du coût global. Cet investissement majeur permettra d'améliorer la résilience des communautés et à assurer un désenclavement à moyen et long terme.
- L'atteinte des objectifs stratégiques **de l'axe 4** nécessite un investissement conséquent estimé à 1 800 milliards de FCFA, soit **23,4 %** du budget global du PND. Cette allocation contribuera à dynamiser l'économie centrafricaine et favoriser l'émergence d'une classe moyenne.
- Enfin, **l'axe 5** : « Durabilité environnementale et résilience face aux crises et aux effets du changement climatique », recevra une allocation de 598 milliards de FCFA, représentant **7,8% du montant global**. Ces ressources seront principalement consacrées à la gouvernance environnementale, la gestion des connaissances, l'amélioration des systèmes de production, ainsi qu'à l'efficacité d'adaptation et d'atténuation des effets de changement climatique.

Cette approche stratégique du cadrage budgétaire permettra une utilisation efficace des ressources financières pour atteindre les objectifs de développement du PND-RCA 2024-2028, en garantissant la mise en œuvre des programmes et projets prioritaires et à la réalisation des ambitions nationales.

La répartition du montant global du PND se décompose de la manière suivante : l'Etat 20%, soit 1 400 milliards de FCFA environ 2,6 milliards de dollars US, le secteur privé national et étranger 30%, soit 2 112 milliards de FCFA environ 3,8 milliards de dollars US. Il se dégage un gap de 50%, soit 3 520 milliards de FCFA environ 6,4 milliards de dollars US à rechercher auprès de la communauté internationale à travers la mobilisation des dons et la contraction des prêts.

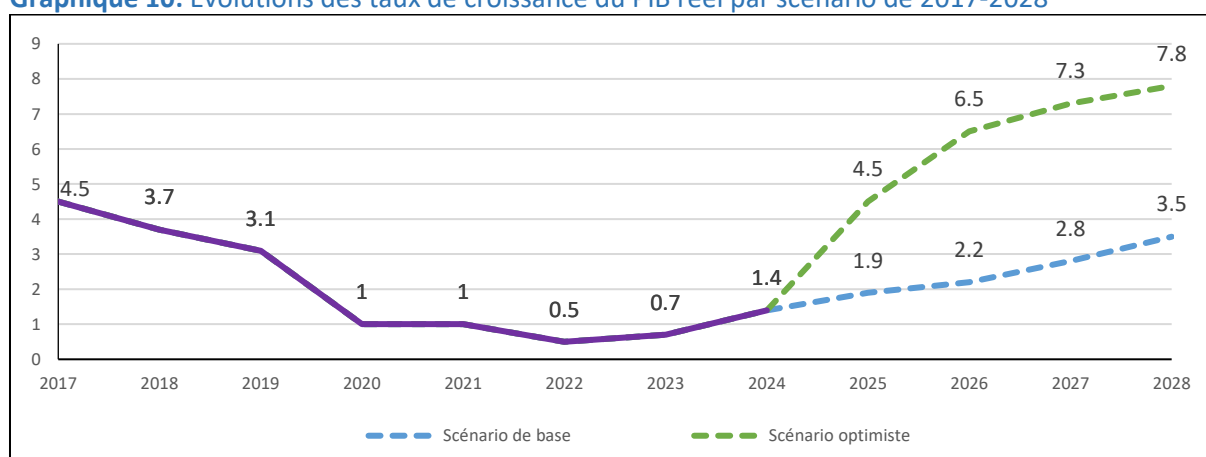
Tableau 11: Le budget global du PND-RCA en million de dollar US

| Domaine | Coût Global du PND-RCA | % | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Axe 1 : Renforcement de la sécurité et promotion de la bonne gouvernance et de l'État de droit | | | | | | | |
| Effet 1.1: D'ici à 2028, les Institutions nationales disposent des capacités leur permettant d'assurer l'accès à la justice, à la sécurité et la jouissance des droits humains | 659 | 5,2% | 66 | 112 | 145 | 171 | 165 |
| Effet 1.2: D'ici à 2028, les populations vivent dans un environnement apaisé ou les mécanismes de consolidation de la paix et la gouvernance sont effectifs | 638 | 5,0% | 64 | 109 | 140 | 166 | 160 |
| Total axe 1 | 1 297 | 10,1% | 130 | 221 | 285 | 337 | 324 |
| Axe 2 : Accès équitable des populations aux services sociaux de base de qualité et développement du capital humain | | | - | - | - | - | - |
| Effet 2.1: D'ici à 2028, les Institutions nationales offrent des services de qualité en matière de santé-nutrition, d'eau, assainissement et hygiène | 1 400 | 10,9% | 140 | 238 | 308 | 364 | 350 |
| Effet 2.2: D'ici à 2028, les Institutions nationales offrent des services de qualité en matière d'éducation, d'alphabétisation, d'enseignement technique et supérieur, de formation professionnelle et de la jeunesse | 1 400 | 10,9% | 140 | 238 | 308 | 364 | 350 |
| Effet 2.3: D'ici à 2028, les populations notamment les femmes, les jeunes et les groupes spécifiques, jouissent d'une protection sociale réactive aux chocs et sont protégées contre toutes formes de violences, d'exploitations et de discriminations fondées sur le genre. | 700 | 5,5% | 70 | 119 | 154 | 182 | 175 |
| Total axe 2 | 3 500 | 27,3% | 350 | 595 | 770 | 910 | 875 |
| Axe 3 : Développement des infrastructures résilientes et durables | | | - | - | - | - | - |
| Effet 3.1: D'ici à 2028, les Institutions nationales développent les infrastructures résilientes de qualité en soutien à la croissance économique et la compétitivité | 3 000 | 23,4% | 300 | 510 | 660 | 780 | 750 |
| Effet 3.2: D'ici à 2028, les populations en RCA accèdent de manière équitable à des infrastructures de qualité durables et résilientes qui favorisent le bien-être, la relance économique et l'intégration régionale | 1 000 | 7,8% | 100 | 170 | 220 | 260 | 250 |
| Total axe 3 | 4 000 | 31,3% | 400 | 680 | 880 | 1 040 | 1 000 |
| Axe 4 : Accélération de la production et des chaînes de valeurs dans les filières productives pour une croissance économique forte, inclusive et durable | | | - | - | - | - | - |
| Effet 4.1: D'ici à 2028, les Institutions nationales engagent des réformes pour une transformation structurelle, un accroissement des secteurs porteurs de croissance et d'industrialisation | 2 000 | 15,6% | 200 | 340 | 440 | 520 | 500 |
| Effet 4.2: D'ici à 2028, les populations en RCA (les jeunes et les femmes) bénéficient des opportunités d'emplois décents, d'un climat d'affaire favorable leur permettant d'augmenter leurs revenus et améliorer leur bien-être | 1 000 | 7,8% | 100 | 170 | 220 | 260 | 250 |
| Total axe 4 | 3 000 | 23,4% | 300 | 510 | 660 | 780 | 750 |
| Axe 5 : Durabilité environnementale et résilience face aux crises et aux effets du changement climatique | | | - | - | - | - | - |
| Effet 5.1: D'ici à 2028, les Institutions nationales promeuvent une gouvernance des ressources naturelles transformatrice de l'économie | 750 | 5,9% | 75 | 128 | 165 | 195 | 188 |
| Effet 5.2: D'ici à 2028, les populations en RCA adoptent des modes de vie respectueux de l'environnement et sont résilientes aux effets des crises des changements climatiques | 250 | 2,0% | 25 | 43 | 55 | 65 | 63 |
| Total axe 5 | 1 000 | 7,8% | 100 | 170 | 220 | 260 | 250 |
| Total Global | 12 797 | 100% | 1 280 | 2 176 | 2 815 | 3 327 | 3 199 |

3.2. Cadre macroéconomique du PND-RCA 2024-2028

Le PND-RCA vise la transformation structurelle et l'accélération de la croissance de l'économie centrafricaine. Il est guidé par un cadre macroéconomique cohérent qui s'appuie sur des indicateurs de performance dont la sélection a tenu compte des réalités économiques du pays et des exigences de cadre de résultats du plan. Ainsi, conformément aux hypothèses retenues, selon les scénarios, les trajectoires de croissance économique de la RCA se présentent comme suit :

Graphique 10: Évolutions des taux de croissance du PIB réel par scénario de 2017-2028



Source : DGEPD, 2024

3.2.1. Scénario de base ou de référence, « situation tendancielle »

Les prévisions pour le scénario de base ou de référence s'appuient sur les hypothèses du programme économique et financier du Gouvernement qui sont les suivantes : (i) la situation sécuritaire du pays ne se détériorerait pas davantage ; (ii) l'absence de nouvelles perturbations commerciales ; (iii) les cours mondiaux du diamant, de l'or, des grumes et du bois transformé ne changeraient pas fondamentalement ; (iv) le taux de change entre le dollar et le franc CFA ainsi que les prix du pétrole brut resteraient stables, v) l'approvisionnement en carburant et en énergie resterait inchangés, vi) les tensions géopolitiques et stratégiques seraient atténuées.

3.2.1.1 Secteur réel du scénario de base

Tableau 12: Taux de croissance des ressources et emplois à prix constants (%)

| | 2023 | 2024 | Moy 2017-23 | Moy. 2024-28 |
|------------------------------------------------|------|------|-------------|--------------|
| Taux de croissance du PIB réel | 0,7% | 1,4% | 2,1% | 2,5% |
| Dépenses de consommation finales | 1,1% | 1,1% | 2,2% | 2,6% |
| Formation brute de capitale fixe (FBCF) | 0,4% | 0,7% | 0,3% | 0,3% |
| Exportations | 0,3% | 0,7% | 1,2% | 2,0% |
| Importations de biens et services(-) | 1,1% | 1,0% | 1,1% | 2,5% |

Source : DGEPD, 2024

Sur le plan de la demande, la croissance économique est soutenue par la consommation des ménages dont les taux passeraient de 2,2% entre 2017-2023 à 2,6% entre 2024-2028. Tandis que les taux d'investissement resteraient inchangés, les importations progresseraient plus vite que les exportations entre les deux périodes (voir tableau).

Au cours de la période du PND, les investissements publics seront financés à hauteur de 185,8milliards de FCFA sur les ressources intérieures et de 479,8 milliards de FCFA sur les ressources extérieures, soit un total de financement des investissements publics de 679,5milliards de FCFA par an.

Au plan de l’offre, l’économie centrafricaine pourrait enregistrer un taux de croissance annuelle moyenne de 2,5 % sur la période 2024-2028, contre 2,1 % sur les sept dernières années (2017-2023) correspondant à la mise en œuvre du RCPCA. Cette légère progression s’explique principalement par le dynamisme des secteurs primaire (+2,8%) et secondaire (+3,8%). Cependant, les tendances productives de ces deux secteurs ne pourraient pas permettre de répondre aux nombreux défis d’industrialisation et d’accélération de la croissance économique en RCA. En ce qui concerne le secteur tertiaire, souvent considéré comme un indicateur clé de la santé économique, celui-ci resterait en déclin, revenant d’une croissance annuelle moyenne de 3,2 % entre 2017-2023 à -6,9 % entre 2024-2028. Cette baisse continue suggère des défis persistants dans les prestations de services et les activités commerciales avec la montée fulgurante du secteur informel.

Tableau 13: Évolution du taux de croissance du PIB et de l’investissement

| | 2023 | 2024 | Moyenne 2017-2023 | Moyenne 2024-2028 |
|------------------------------------------------------|-------|-------|-------------------|-------------------|
| Taux de Croissance PIB réel | 0,7% | 1,4% | 2,1% | 2,5% |
| • Secteur primaire | 0,7% | 1,7% | 1,9% | 2,8% |
| • Secteur secondaire | 0,4% | -4,8% | 0,8% | 3,8% |
| • Secteur tertiaire | -9,2% | 6,9% | 3,2% | -6,5% |
| Valeur ajoutée du secondaire dans le PIB réel | 18% | 18% | 18% | 18% |
| Taux d’investissement | 15,4% | 15,2% | 13,7% | 15,5% |
| • Taux d’investissement publics en % du PIB | 10,0% | 9,3% | 10,7% | 11,5% |
| • Taux d’investissement privé en % du PIB | 5,4% | 5,9% | 3,0% | 4,0% |

Source : DGEPD, 2024

3.2.1.2. Finances publiques du scénario de base

En matière des finances publiques, le taux de pression fiscale devrait passer de 8,8 % du PIB en 2023 pour atteindre en moyenne 9,0 % du PIB sur la période 2024-2028. Le ratio des recettes budgétaires sur le PIB nominal resterait stable entre les deux périodes. En revanche, le ratio de don quant à lui ne connaîtrait qu’une faible progression car, il passerait de 8,8% en moyenne sur les sept dernières années à 9,6% en moyenne entre 2024-2028 (voir tableau ci-dessous). Ce qui explique les difficultés de mobilisation des ressources pour le financement des actions de développement.

Tableau 14:Évolution des principaux indicateurs budgétaires

| | 2023 | 2024 | Moy. 2017-23 | Moy. 2024-28 |
|-------------------------------------------|-------|-------|--------------|--------------|
| Recettes fiscales / PIB nominal | 8,8% | 8,0% | 8,8% | 9,0% |
| Dons / PIB nominal | 5,5% | 7,5% | 8,8% | 9,6% |
| Recettes budgétaires / PIB nominal | 15,0% | 15,9% | 18,5% | 18,6% |

Source : DGEPD, 2024

Les scénarii de base ne fait pas abstraction des contraintes majeures auxquelles le pays est confronté dont entre autres : **(i) la mauvaise qualité des infrastructures publiques ; (ii) le faible niveau du capital humain ; (iii) les défaillances des marchés ; (iv) la mauvaise intermédiation financière ; (v) l’incapacité de l’État à garantir les droits de propriété et à lutter contre la corruption.** Pour répondre efficacement à cela, le Gouvernement devra engager des réformes aux niveaux sectoriels,

notamment en matière de climat des affaires, des investissements et des finances publiques afin d'assurer la stabilité macroéconomique du pays.

3.2.2. Le scénario d'une « RCA prospère avec des infrastructures durables et transformation structurelle de l'économie »

Le scénario volontariste correspond aux ambitions nationales d'atteindre un niveau de croissance économique ambitieux grâce à l'implémentation des programmes et projets dans tous les secteurs socioéconomiques en vue d'une diversification et la transformation structurelle de l'économie. **Ce scénario l'accélération de la croissance économique sur la période 2024-2028. A cet effet, le modèle de développement économique endogène basé sur une industrialisation par substitution aux importations (DEEISI) soutiendra cette accélération de croissance et permettra de corriger le déficit chronique de la balance commerciale et le rendre progressivement excédentaire.** Ce modèle sera fondé sur le secteur secondaire comme secteur à forte valeur ajoutée, créateur d'emplois décents, d'accélérateur de croissance économique, pourvoyeur des recettes fiscales et catalyseur d'innovations. Les secteurs primaire et tertiaire renforceront le dynamisme du tissu industriel en fournissant les matières premières et le **software** adapté.

3.2.2.1. Secteur réel du scénario volontariste

Le modèle DEEISI exprime la ferme volonté du Gouvernement à inverser les tendances négatives et réaliser une croissance économique endogène vigoureuse et durable pour agir rapidement et efficacement sur les déterminants du développement. En même temps, il est celui qui traduit toute l'ambition des autorités à se donner les moyens de placer la RCA sur la trajectoire de développement en réalisant la vision qu'elle s'est fixée à l'horizon 2028 qui est celle de faire de la RCA « **un pays prospère, disposant d'un capital humain de qualité et des infrastructures résilientes et durables, fondée sur un État de droit plus inclusif et axé sur les principes de bonne gouvernance** ».

Les projections macroéconomiques sur la période 2024-2028 qui établissent la cohérence d'ensemble de la stratégie adoptée sont sous-tendues par un ensemble d'hypothèses :

- Le retour de la sécurité sur toute l'étendue du territoire ;
- Le relèvement du capital humain ;
- La levée totale de l'embargo sur le diamant par le processus de Kimberley ;
- La numérisation et la traçabilité des produits miniers pour lutter contre la fraude et la contre bande dans le secteur minier ;
- L'exploration et la mise en exploitation des ressources minérales ;
- La mise en application effective de tous les codes (minier, forestier, environnemental, marchés publics, commerce, PME/PMI, impôts, etc.) ;
- La poursuite des réformes favorables au climat des affaires et d'investissement, et au développement du secteur privé ;
- La structuration et la migration du secteur informel vers le formel ;
- La poursuite de la digitalisation et la modernisation/transparence de la gestion des finances publiques ;
- L'amélioration de l'offre énergétique, des infrastructures de transport,
- L'opérationnalisation de la fibre optique et développement de l'économie numérique sur toute l'étendue du territoire ;
- Le renforcement de la gouvernance dans la gestion environnementale.

Du côté de la demande, les perspectives économiques à moyen terme augurent une bonne trajectoire pour assurer une prospérité. Les dépenses de consommation des ménages tireraient la croissance économique avec une moyenne annuelle de +5,5 % entre 2024 et 2028. Bien que les exportations connaissent une quasi-stagnation entre 2023 et 2024, les prévisions à moyen terme sur la période du PND suggèrent une reprise des exportations de +4,0 %. En revanche, les importations augmenteraient de 4,5 % en moyenne annuelle sur la période du PND en raison des grands chantiers

de développement dans le domaine des infrastructures, dans l'acquisition des équipements et matériels agricoles, minier, forestier, etc. Et ce, en lien avec les tendances haussières des investissements (+4,5 %).

Par ailleurs, le taux d'investissements bruts passerait de 13,7% du PIB en moyenne annuelle sur les sept dernières années à 20,9% sur la période du PND. L'accroissement substantiel des investissements sur la période serait possible grâce à la volonté affichée du Gouvernement dans le cadre de mise en œuvre des grands travaux du PND.

Tableau 15: Taux de croissance des ressources et emplois à prix constants (%)

| | 2023 | 2024 | Moy 2017-23 | Moy. 2024-28 |
|----------------------------------------------------|-------|-------|----------------|-----------------|
| Taux de croissance du PIB réel | 0,7% | 1,4% | 2,1% | 5,5% |
| Dépenses de consommation finales | 1,1% | 1,1% | 2,2% | 5,6% |
| Formation brute de capitale fixe (FBCF) | 0,4% | 0,7% | 0,3% | 4,5% |
| Exportations | 0,3% | 0,7% | 1,2% | 4,5% |
| Importations de biens et services (-) | 1,1% | 1,0% | 1,1% | 4,0% |
| Taux d'investissement | 15,4% | 15,6% | 13,7% | 20,9% |
| • Taux d'investissement publics en % du PIB | 10,0% | 9,3% | 10,7% | 12,5% |
| • Taux d'investissement privé en % du PIB | 5,4% | 5,9% | 3,0% | 8,0% |

Source : DGE PD, 2024

En matière d'offre, le taux de croissance annuelle moyenne de 5,5 % sur la période 2024-2028 serait soutenue par le dynamisme du secteur secondaire (+5,1%) et dans une moindre mesure par les secteurs primaire (+4,8%) et tertiaire (+3,8%).

Le poids du secteur secondaire passerait de 18% en moyenne annuelle entre 2017-2023 à 22,5% en moyenne annuelle sur la période du PND. La croissance du secteur sera soutenue principalement par les industries agroalimentaires, manufacturières, extractives, forestières, BTP. Cette tendance devrait répondre aux défis d'industrialisation, de création de richesses et d'emplois décents, d'accélération de la croissance économique et d'augmentation de la pression fiscale. L'accélération de la croissance économique serait impulsée par le développement des infrastructures, l'accroissement de la productivité et de la production du secteur primaire ainsi que de l'accroissement du volume des exportations.

Tableau 16: Évolution du taux de croissance du PIB et de l'investissement en 2022-2028

| | 2023 | 2024 | Moyenne 2017-2023 | Moyenne 2024-2028 |
|------------------------------------------------------|-------|-------|----------------------|----------------------|
| Taux de Croissance PIB réel | 0,7% | 1,4% | 2,1% | 5,5% |
| • Secteur primaire | 0,7% | 1,7% | 1,9% | 4,8% |
| • Secteur secondaire | 0,4% | -4,8% | 0,8% | 5,1% |
| • Secteur tertiaire | -9,2% | 6,9% | 3,2% | 3,8% |
| Valeur ajoutée du secondaire dans le PIB réel | 18% | 18% | 18% | 22,5% |

Source : DGE PD, 2024

Le dynamisme du secteur secondaire basé sur la transformation de la production et la promotion de champions nationaux permettra le développement du tissu industriel. Il s'agira de procéder à une restructuration du tissu industriel pour booster l'économie, de mettre en place un Plan directeur d'industrialisation (Politique industrielle) comme catalyseur de la croissance économique dans la perspective de transformation des produits agropastoraux, forestiers, et miniers. Ce qui pourrait se substituer aux importations pour répondre aux besoins de la consommation locale.

L'option de pôle de développement sera adoptée à travers l'implémentation des incubateurs, avec l'instauration des zones industrielles (par la mise en place des cartographies dynamiques pour chaque pôle) au sein des zones économiques spéciales.

S'agissant du secteur primaire, il afficherait globalement un taux de croissance moyen en volume d'environ 4,8% entre 2024 et 2028. Les branches qui tireraient la croissance dans ce secteur sont l'agriculture vivrière avec un taux de croissance moyen d'environ 6%, l'élevage et la forêt avec des taux moyens respectifs de 6,5% et 6,3%. Cette performance s'expliquerait par : i) le retour de la sécurité sur l'ensemble du territoire national; ii) le soutien continu au secteur de l'agriculture pour réaliser les objectifs du COMPACT qui permettrait d'assurer la souveraineté alimentaire à travers une diversification des cultures ; iii) le renforcement de la gouvernance et de la mécanisation du secteur agricole ainsi que le développement des filières porteuses (coton, café, cacao, canne à sucre, palmier à huile) à travers les grands projets et programmes structurants et ; iv) l'augmentation de la production des grumes et le respect des cahiers de charges et des principes directeurs de la CEMAC par les sociétés forestières. Le dynamisme du secteur primaire permettra de générer de devises pour l'économie nationale. A cet effet, un modèle de paysage agricole structuré autour des petits et moyennes, et des grands exploitants sera mise en exergue. En outre, la mise en place des coopératives de producteurs (incubateurs), une réforme agraire basée sur les droits fonciers, le renforcement des capacités scientifiques, techniques et institutionnelles des structures de recherche et de vulgarisation agricoles ainsi que la redynamisation des filières de production animale seront importante pour la création de richesse et une contribution significative au PIB.

En ce qui concerne le secteur tertiaire, il continuerait à soutenir la croissance, avec une croissance annuelle moyenne de 3,8 % durant la période de mise en œuvre du PND. Cette évolution lente serait expliquée par des défis persistants liés au développement du secteur informel. Et ce, malgré la légère amélioration de services non marchands notamment l'Administration et la mobilisation de l'assistance technique autour des grands travaux d'investissements publics. Quant aux services marchands, les investissements dans les services de la télécommunication seraient la locomotive du sous-secteur avec la mise en service de la fibre optique et l'exécution satisfaisante de la Stratégie « **Centrafrique Digitale** ».

3.2.2.2. Finances publiques du scénario volontariste

En matière des finances publiques, la politique budgétaire visera à accroître substantiellement les recettes domestiques et les investissements publics tout en préservant leur soutenabilité et durabilité. Le Gouvernement s'efforcera à améliorer la qualité des dépenses publiques et mettra en œuvre les engagements pris avec ses partenaires au développement.

Tableau 17: Tableau des Operations Financières de l'Etat (en % du PIB)

| | 2023 | 2024 | Moy. 2017-23 | Moy. 2024-28 |
|----------------------------------------------|--------------|--------------|-----------------|-----------------|
| Recettes totales (y compris les dons) | 15,5% | 17,2% | 17,2% | 30,8% |
| Recettes totales (hors dons) | 8,0% | 9,1% | 8,4% | 15,2% |
| Dons et prêts | 7,5% | 8,1% | 8,8% | 15,6% |
| Budgétaires | 1,9% | 2,5% | 2,9% | 5,6% |
| Projets | 5,6% | 5,6% | 5,9% | 10,0% |
| Dépenses totales | 21,9% | 23,5% | 23,0% | 42,2% |
| Intérêts de la dette | 0,7% | 0,9% | 01% | 5,0% |
| Dette extérieure | 0,1% | 0,1% | 0,1% | 2,6% |
| Dette intérieure | 0,6% | 0,8% | 0,3% | 3,4% |
| Dépenses de personnel | 7,1% | 7,0% | 6,6% | 8,8% |
| Dépenses des biens et services | 3,2% | 3,1% | 3,7% | 5,0% |
| Dépenses de transferts | 3,6% | 3,5% | 3,6% | 6,4% |

| | | | | |
|-------------------------------------|-------|------|-------|--------|
| Dépenses d'investissements | 7,3% | 8,1% | 8,6% | 20,9% |
| Solde global de base | -6,4% | 1,8% | -5,8% | -15,9% |
| Taux de pression fiscale (% du PIB) | 8,0% | 9,1% | 8,4% | 14,6% |

Source : DGEPD, 2024

a) Recettes et dons

Le ratio des recettes totales, y compris les dons sur le PIB nominal devraient passer de 17,2% entre 2017-2023 à 30,8 % en moyenne entre 2024-2028. Cette tendance haussière sera soutenue par la mise en œuvre effective et totale de la réforme des finances publiques avec la mise en valeur des niches des ressources intérieures identifiées. La modernisation, la digitalisation et la transparence des opérations financières et monétaires au niveau de chaque régie financière permettraient d'accroître substantiellement la mobilisation des recettes intérieures en lien avec la montée en puissance du niveau d'activités économiques dans le pays.

Les prélèvements (recettes totales hors dons) devraient atteindre 15,6 % du PIB sur la période 2024-2028, contre 8,4 % du PIB pour la période 2017-2023. En ce qui concerne les dons, ceux-ci devraient passer de 8,8 % du PIB entre 2017-2023, à 15,2 % entre 2024-2028. A cet effet, le Gouvernement envisage de mobiliser suffisamment de dons pour atteindre le seuil de 15,2% du PIB sur la période considérée. Les appuis budgétaires devraient augmenter, passant en moyenne annuelle de 2,9 % du PIB entre 2017-2023 à 5,6% entre 2024-2028. Ainsi, les réformes structurelles en matière des finances publiques devront se poursuivre afin de continuer à bénéficier d'un soutien budgétaire accru sur la période 2024-2028. Quant aux dons-projets, ils devraient atteindre 10 % du PIB sur la période 2024-2028, en hausse par rapport à 5,9 % du PIB sur la période 2017-2023.

b) Dépenses

Les dépenses totales seront en constance progression, passant respectivement à 42,2% sur la période 2024-2028 contre 23,0 % sur la période 2017-2023. Et ceci en raison des besoins importants d'investissement dans le cadre de la mise en œuvre des projets et programmes du PND.

Pour ce qui est des dépenses courantes, les intérêts de la dette vont progresser de manière sur les cinq (5) prochaines années correspondant à la mise en œuvre du PND. Ils passeraient en moyenne annuelle de 1 % du PIB sur la période 2017-2023 à 5 % du PIB sur la période 2024-2028 avec une augmentation des paiements des intérêts de la dette extérieure.

Toutes les dépenses vont augmenter substantiellement. D'abord les dépenses de personnel, passeraient en moyenne 6,8 % sur la période 2019-2023 à 8,8% du PIB sur la période 2024-2028. Quant à celles des biens et services, elles se verront presque doubler, passant de 3,7 % du PIB sur la période 2017-2023 à 5,0% sur la période 2024-2028. Cependant, les transferts et subventions connaîtront une progression fulgurante et dynamique, passant de 3,4 % du PIB en moyenne annuelle entre 2017-2023 à 6,4% sur la période 2024-2028. Et ce en raison non seulement des réformes liées à la décentralisation mais aussi du niveau d'investissement du pays au cours de la période de mise en œuvre du PND.

Les investissements publics augmenteraient de 12,5% du PIB sur la période 2024-2028 contre 8,6 % du PIB sur la période 2017-2023, en raison de la mise en œuvre des politiques de grands travaux.

En conséquence, le solde global de base se détériorerait davantage sur la période 2024-2028, passant de -5,8 % du PIB en moyenne annuelle entre 2017-2023 à -15,9% du PIB sur la période 2024-2028. Et ceux, en raison des besoins croissants de développement exprimés. Par ailleurs, ce déficit pourrait être comblé par la levée des fonds sur les marchés financiers internationaux.

Dans l'ensemble, ces projections indiquent une tendance haussière des recettes totales, des dépenses courantes et des investissements publics, démontrant une dynamique économique positive. Cependant, les niveaux des dépenses de personnel et des dépenses des biens et services pourraient refléter une gestion budgétaire prudente. Les améliorations du solde global de base et du taux de pression fiscale renforceront cette perspective positive.

3.2.2.3. Viabilité de la dette du scénario volontariste

La présente analyse des indicateurs de viabilité de la dette du RCA, basée sur les hypothèses macroéconomiques à moyen terme du scénario volontariste, vise à évaluer la soutenabilité de la dette pour la période 2024-2028. Les agrégats de la viabilité de la dette présentés dans le tableau ci-dessus fournissent des informations clés sur la tendance de l'endettement du pays sur la période du PND.

Tableau 18: Ratios de la dette selon le scénario volontariste

| | 2023 | 2024 | Moy. 2017-23 | Moy. 2024-28 |
|-------------------------------------|-------|-------|--------------|--------------|
| Dette publique en % du PIB | 57,7% | 65,7% | 50,0% | 77,6% |
| Dette extérieure en % du PIB | 25,1% | 26,5% | 27,0% | 36,9% |
| Dette intérieure en % du PIB | 32,6% | 39,2% | 23,0% | 40,7% |

Source : Dette/MFB, 2024

L'analyse de la dette selon le scénario volontariste, fait ressortir que le positionnement du pays sur le sentier de croissance économique nécessite des investissements conséquents.

Le recours à l'endettement pour financer les secteurs à forte potentialités économiques, accélérateurs de croissance est indispensable. L'encours de la dette publique passera de 50,0% en moyenne annuelle du PIB entre 2017-2023 à 77,6% entre 2024-2028. La dette intérieure jouera un rôle très important du fait de son effet multiplicateur en matière de développement des champions nationaux (bourgeoisie nationale).

Etant donné que le modèle économique retenu dans le cadre de la mise en œuvre du PND est un modèle endogène, l'idée de financer les dépenses publiques d'investissement en creusant des déficits peut sembler attirante dans la mesure où ces dépenses influencent positivement le sentier de croissance potentielle de l'économie.

De même, l'État peut s'endetter pour réaliser des investissements dans les secteurs stratégiques afin de soutenir les secteurs productifs à forte potentialité économique. En effet, l'augmentation de l'endettement public a souvent donné lieu à des « restructurations ». Des dispositions de la chartre d'investissement seront renforcées et des mesures réglementaires en matière des réserves obligatoires sous forme de titres publics, de réglementation des mouvements de capitaux, et de régulation prudentielle seront prises.

3.2.2.3. Secteur monétaire et financier du scénario volontariste

Pour soutenir les efforts de développement dans le cadre de la mise en œuvre du PND, le crédit à l'économie devrait s'accroître afin de soutenir le secteur privé dans la relance et le développement des secteurs productifs. Le secteur privé notamment les PME/PMI en pleine croissance devraient bénéficier d'un appui inconditionnel des banques de la place afin de soutenir le développement de leurs activités. Pour amener les banques à sortir de leur frilosité afin de soutenir le secteur privé, des mesures réglementaires et incitatives doivent être prises.

Le crédit intérieur net passerait de 36% en moyenne annuelle entre 2017-2023 du PIB à 52% du PIB entre 2024-2028. Tandis que le crédit à l'économie devrait passer de 14% du PIB en moyenne annuelle entre 2017-2023 à 21% du PIB entre 2024-2028.

Tableau 19: Les principaux indicateurs monétaires et financiers

| | 2023 | 2024 | Moy. 2017-23 | Moy. 2024-28 |
|--------------------------------------------------|------|------|--------------|--------------|
| Crédits intérieurs nets en % du PIB | 48% | 41% | 36% | 52% |
| Créances nettes sur l'Etat en % du PIB | 34% | 30% | 22% | 36% |
| Crédit à l'économie en % du PIB | 16% | 13% | 14% | 21% |
| Taux de croissance masse monétaire totale | 2% | 3% | 6% | 15% |

Source : BEAC, DGEPD, 2024

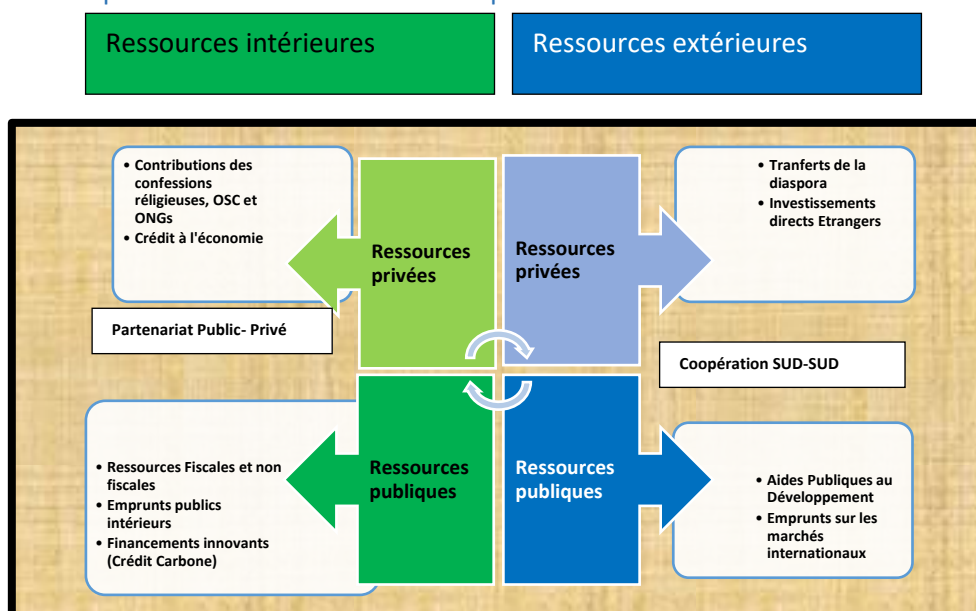
En ce qui concerne la masse monétaire, elle devra croître de manière proportionnelle au besoin de liquidité de l'économie. Le taux de croissance de la masse monétaire passera en moyenne de 6% en moyenne annuelle entre 2017-2023, à 15% en moyenne annuelle entre 2024-2028 afin d'inciter les agents économiques à consommer et à investir. Toutefois, l'augmentation du volume de la masse monétaire devra être maîtrisée durant la période de mise en œuvre du PND dans une propension adaptée afin d'éviter les tensions inflationnistes dues à l'excès de la demande.

Cependant, les créances sur l'État devraient elles aussi augmenter pour booster les campagnes économiques durant la période 2024-2028.

3.3. Stratégie de mobilisation des ressources pour le financement du PND-RCA

Le développement de la stratégie de partenariat et de mobilisation de ressources s'appuie sur l'identification des potentielles sources de financement du PND qui inclut les ressources publiques et privées, soit nationales et internationales.

Figure 7: sources potentielles de financements disponibles



Source : Auteurs

3.3.1. Mobilisation des ressources internes

Le financement du PND nécessite une mobilisation accrue des ressources internes car elles constituent la première source de financement du PND-RCA. Elles dépendent fortement des politiques publiques favorables à la transformation profonde de l'économie et à l'amélioration du bien-être de la population.

Les ressources intérieures de la RCA couvrent principalement les ressources provenant du public, du privé, du partenariat public-privé et des contributions des confessions religieuses, des fondations, des ONG et Associations.

(i) Les ressources publiques

Pour la mobilisation des ressources publiques conséquentes, un accent sera mis sur la mobilisation des recettes fiscales et non fiscales, des recettes en capital, des financements innovants (Fonds verts, Crédit Carbone...) en provenance des régis financières (impôts, douane et trésor) et les autres administrations (régies de recettes et fonds) au titre des recettes de services. Des actions suivantes seront engagées pour accroître substantiellement les ressources internes : identification des niches fiscales (les impôts fonciers bâtis, le secteur de la téléphonie dont les flux ne sont pas encore

maîtrisés, les hydrocarbures ; les secteurs des banques et assurances, etc) ; lutte contre l'incivisme fiscal et la corruption ; élargissement de l'assiette fiscale par le déploiement des agents des finances qualifiés pour une bonne couverture des villes secondaires ; l'opérationnalisation du Compte Unique du Trésor (CUT) au sein de la BEAC et la digitalisation des processus de recouvrement des recettes internes avec la maîtrise des exonérations . En outre, il s'agira de mettre en place l'appliquet e-tax au niveau des impôts et l'appliquet pour le recouvrement de la TVA, dénommé e-TVA ; opérationnalisation de l'informatisation de l'impôt foncier sur toute l'étendue du territoire ; renforcement du cadre juridique de gestion des finances publiques, la modernisation des administrations de recettes et la gestion comptable de l'État ; amélioration de la transparence et le contrôle de gestion des finances publiques ; amélioration de la bonne gouvernance des entreprises publiques ; mettre à niveau le système d'information de la Gestion des finances publiques et optimiser l'exécution des dépenses publiques et la gestion de la trésorerie.

Au regard de l'immensité des besoins financiers pour la mise en œuvre réussie du PND-RCA, il est important d'améliorer l'espace budgétaire avec la réduction du poids de l'informel et le renforcement de la mobilisation des ressources intérieures afin de relever le taux de pression fiscale. Aussi, il s'avère nécessaire d'accompagner ces efforts d'un appui financier plus conséquent des partenaires au développement, sans lesquels, la RCA à elle seule ne peut relever ce défi.

(ii) Le partenariat public-privé (interne et externe)

Un partenariat public-privé structuré reposant sur le déploiement des capitaux privés sera développé afin de permettre au secteur privé de jouer pleinement son rôle³⁸ mais également de permettre au secteur public d'améliorer l'offre des services publics et la gestion des actifs du secteur public. Il s'appuiera sur l'opérationnalisation de la Loi PPP, la création d'un cadre de collaboration franche pour la mise en œuvre des projets de développement structurants dans les domaines des infrastructures économiques et sociales dont l'énergie, les transports (routes et ouvrages d'art), les NTIC, le logement, la santé et l'éducation où les besoins en ressources humaines, financières et en gestion sont également pressants.

Le Gouvernement mettra en place des mécanismes visant à : (i) réduire les contraintes juridiques majeures et les risques, (ii) améliorer la passation des marchés et l'exécution des transactions de PPP, (iii) mettre en place des mesures d'incitation pour l'adoption des PPP ; (iv) définir les modalités de soutien des pouvoirs publics pour les projets de PPP ; (v) développer le secteur financier et des assurances afin d'augmenter la contribution du financement privé.

Enfin, pour un PPP bénéfique, le Gouvernement définira en complément de la Loi PPP les approches et modèles de PPP pour un engagement structuré du secteur privé dans le financement des Projets et programmes du PND. En outre, il travaillera de manière énergique pour disposer des politiques sectorielles mieux conçues, des politiques et les stratégies des PPP afin d'offrir une panoplie d'options PPP.

3.3.2. Mobilisation des ressources externes

Pour faire face aux besoins exprimés dans le cadre de mise en œuvre du PND, le Gouvernement entend solliciter l'appui des partenaires pour mobiliser les ressources additionnelles conséquentes par des actions suivantes :

- (i) **Actions de consultation et de sensibilisation** : Celles-ci vont porter sur des rencontres et des échanges avec les partenaires traditionnels de la RCA plus enclins à renforcer leurs aides et aussi avec de nouveaux partenaires bien identifiés et qui peuvent s'impliquer dans le processus. Il s'agira dans ce dernier cas des Pays émergents comme les pays membres du BRICS+, des pays du Golfe et des représentants de Fondations privées et de Fonds Souverains. Pour ce faire, le Gouvernement entend promouvoir et améliorer les relations avec l'ensemble des partenaires

³⁸ En matière de mobilisation des ressources, de création de richesses, de revenus et d'emplois, et d'innovation...

bilatéraux (**France, USA, Russie, Chine, Belgique, Italie, Allemagne, Royaume Unis, Finlande, Irlande, Norvège, Suisse, Suède, Japon, Corée du Sud, Canada, Maroc,...**) et œuvrer à l'implication d'une majorité d'entre eux (Leads) à appuyer le processus de sensibilisation des Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

- (ii) **Plaidoyer auprès des partenaires au développement** : Le plaidoyer s'appuiera sur les Représentations Diplomatiques de la RCA, pour prendre et nouer des contacts avec de nouveaux partenaires en mettant à contribution le service de leurs Institutions nationales, sous-régionales et régionales, fondations, fonds divers. Il visera par ailleurs à identifier les leaders et repérer des pays hôtes susceptibles de mobiliser les moyens diplomatiques dans la région, au profit du pays. La coopération pour le développement sera mise à profit pour saisir les opportunités lors des Assemblées Générales des Nations Unies concernant le New Deal, le Forum Politique de Haut Niveau sur les ODD et les Assemblées annuelles de printemps des Institutions de Bretton Woods, etc. Le plaidoyer sera engagé en vers les partenaires multilatéraux notamment **la Banque Mondiale, le FMI, SFI, la BAD, la BEAC, BDEAC, l'Union Européenne, les BRICS+, l'Union Africaine, l'OCDE, et le Système des Nations Unies (SNU)**, avec la mobilisation de leurs instruments de financement. Par ailleurs, la stratégie se basera sur la mobilisation des fonds Bleu pour le bassin du Congo, le Fonds climat et le fonds vert. La réalisation de ce plaidoyer nécessitera l'élaboration préalable d'un document de stratégie de plaidoyer en vue de la mobilisation des ressources nécessaires pour la mise en œuvre du PND-RCA, sous l'impulsion du MEPCI et la collaboration des départements en charge de la communication, des finances et des relations extérieures.
- (iii) **Réunion des donateurs** : L'expérience acquise dans le cadre du RCPCA doit être capitalisée. En ce sens, les principales activités consistent à préparer la documentation, notamment l'élaboration des notes techniques sur les thèmes qui seront débattus lors de la réunion, une campagne pour l'information des partenaires techniques et financiers identifiés et l'organisation même de la réunion des donateurs. Cette réunion doit permettre d'avoir autour de la table un maximum de partenaires et aussi d'observateurs et assurer un niveau optimum de mobilisation des ressources pour contribuer à la mise en œuvre satisfaisante du PND-RCA.
- (iv) **Stratégie de recours aux marchés financiers internationaux** : Sous le poids des importants besoins de financement dans le cadre du PND notamment en ce qui concerne les investissements dans le capital humain et les infrastructures mais également la sécurité et la paix ; l'endettement global de la RCA est passé de 769 milliards de francs CFA en 2022 à 898 milliards en 2023 en progression de 16,7%. Si cet endettement est en grande partie constitué de financements extérieurs (73% en moyenne), le poids de ces ressources extérieurs est en recul (74% à 65%) sur la période sous-revue. Dans le contexte de financement du PND et d'instabilité des marchés financiers nationaux, la RCA va accentuer son recours aux marchés financiers internationaux, augmentant ainsi le poids de la dette extérieure (65% à 80% de 2024 à 2028). Il s'agira de se tourner vers les pays émergents et les fonds islamiques. Les services d'un cabinet indépendant de notation financière seront sollicités pour accompagner les services du trésor public dans la préparation des dossiers techniques pour la levée des fonds.

Chapitre 4 : Dispositif Institutionnel de Coordination, de Mise œuvre et de Suivi-Evaluation

Ce chapitre décrit le dispositif de coordination, de mise en œuvre et de suivi-évaluation mis en place pour assurer la réussite de la mise en œuvre du PND-RCA. Conformément aux orientations politiques du Gouvernement, le cadre de pilotage fournit aux plus hautes autorités, l'accès régulier à une information pertinente sur l'état de mise en œuvre du PND-RCA en termes de risques et problèmes critiques pouvant l'affecter. Pour une meilleure appropriation à la base, le dispositif prévoit un mécanisme de coordination, de pilotage et de mise en œuvre du PND-RCA, au niveau central, décentralisé et déconcentré afin de tenir informé les populations et tous les acteurs impliqués dans le processus de développement, des réalisations majeures, mais également des retombées économiques et sociales attendues. Enfin, le dispositif comprend les organes de pilotage stratégique et les organes techniques de coordination du PND-RCA.

4.1. Leçons apprises des précédents référentiels de planifications stratégiques

Le dispositif de mise en œuvre du PND-RCA nécessite : (i) un cadre institutionnel et un mécanisme de financements adaptés au contexte national et, (ii) une stratégie de mobilisation de contribution d'une pluralité d'acteurs provenant des structures étatiques, des partenaires au développement, des acteurs décentralisés, du secteur privé, de la société civile, la plateforme des confessions religieuses et des communautés à la base.

L'expérience avec les précédents cadres institutionnels des plans et programmes initiés entre 1998 à 2023 tels que le Plan National de Lutte Contre la Pauvreté (PNLCP), les Documents de Stratégies de Réduction de la Pauvreté (DSRP I et II), le Programme d'Urgence et de Relèvement Durable (PURD) et le Plan National de Relèvement et de Consolidation de la Paix en Centrafrique (RCPCA) ont montré quelques limites :

- Les cadres institutionnels mis en place étaient assez lourds, en ce qu'ils comportaient non seulement plusieurs niveaux d'intervention empêchant une réaction rapide en cas de sollicitation ;
- Les rôles étaient peu clarifiés, ce qui entraînait une perception négative du cadre institutionnel ;
- Les difficultés à assurer une collaboration effective des acteurs et leurs implications dans le fonctionnement du dispositif, liées au mauvais fonctionnement du processus participatif qui devrait régir les acteurs du cadre institutionnel.

La volonté du Gouvernement est de faire de ce plan, un instrument efficace de développement. A cet effet, il joue un rôle actif pour assurer un environnement favorable et identifier les secteurs porteurs de croissance inclusive. A ce titre, il développe une administration proactive, diligente et efficiente qui assure le développement du pays en appuyant la promotion du capital humain, des infrastructures, des filières productives, du secteur privé, des Petites et Moyennes Entreprises/Petites et Moyennes Industries (PME/PMI).

De façon spécifique, les mesures suivantes sont prises pour renforcer la gestion de développement :

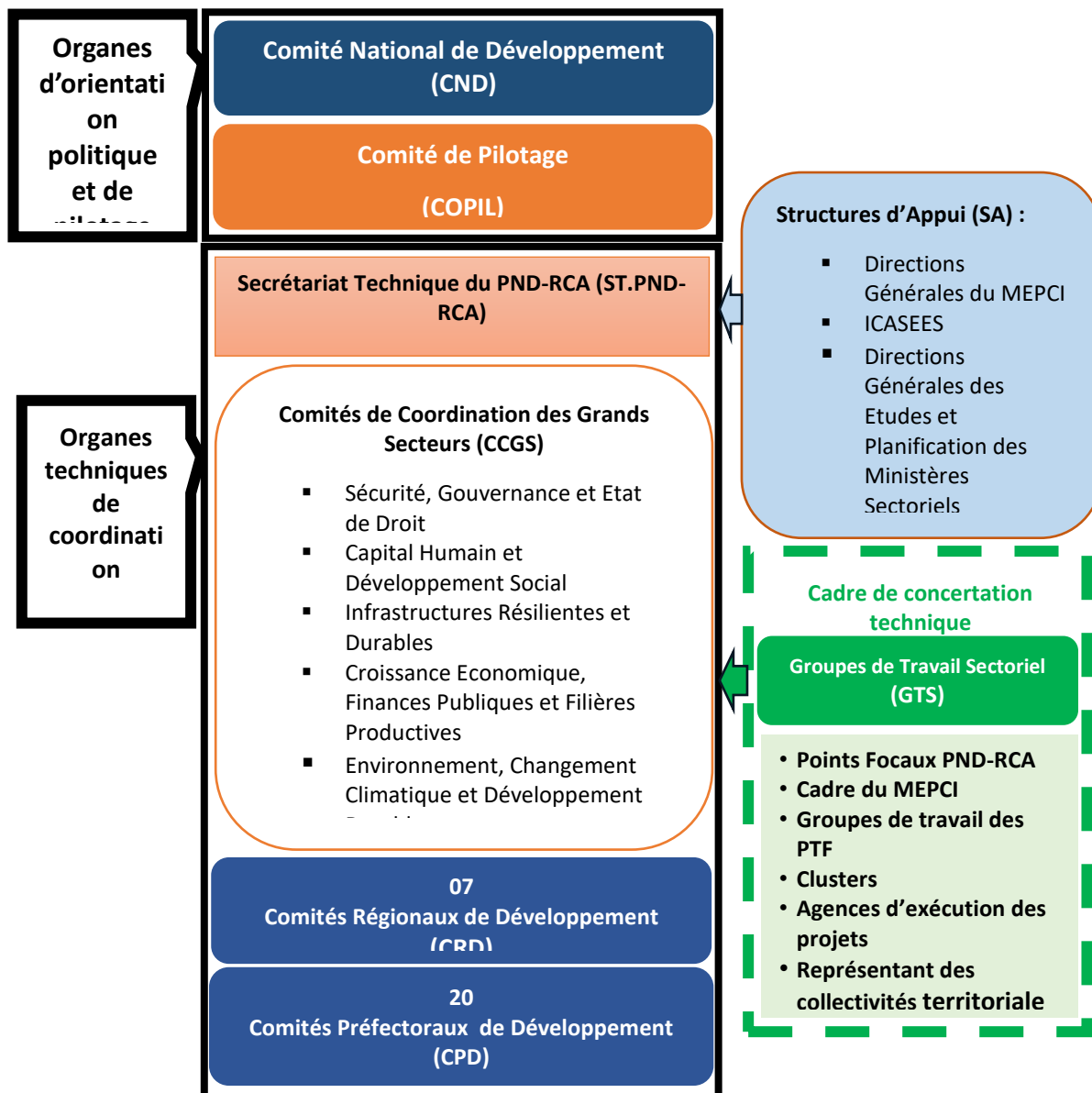
- Renforcer le pilotage stratégique du développement en l'inscrivant dans la chaîne Prospective, Planification, Programmation Budgétisation et Suivi-Evaluation (PPPBSE) et en

adoptant tous les textes encadrant le processus d'ici 2028 en vue de garantir l'alignement des outils ;

- Assurer la cohérence entre le PND-RCA, le Programme Triennal d'Investissement (PTI) et le budget;
- Renforcer le système d'information pour assurer le suivi du PND-RCA élargi aux instruments internationaux (Objectifs de Développement Durable, agenda 2063 de l'Union Africaine, et le Programme d'Action de Doha), afin d'assurer la collecte, le traitement, l'analyse, le stockage et la diffusion de l'information auprès des différentes parties prenantes au niveau central, décentralisé et déconcentré ;
- Renforcer la coordination et le pilotage stratégique de la conception à la mise en œuvre des projets ;
- Évaluer la mise en œuvre effective des réformes des administrations et réformes structurelles.

Ce cadre institutionnel a pour missions : (i) la planification, (ii) la coordination, (iii) la mise en œuvre et (iv) le suivi-évaluation du PND-RCA. A cet effet, il définit un mécanisme de mobilisation de tous les acteurs à tous les niveaux d'intervention avec des rôles et responsabilités clairement définis.

Figure 8: Cadre institutionnel du PND-RCA



4.2. Les organes d'orientation politique et de pilotage

Les organes d'orientation politique et de pilotage sont constitués du Comité National de Développement (CND) et du Comité de Pilotage (COPIL).

4.2.1. Le Comité National de Développement (CND)

Le Comité National de Développement est l'organe national de décision, de dialogue de haut niveau et de suivi des politiques de développement économique et social. Il a pour mission la définition des grandes orientations politiques et stratégiques du PND-RCA. A ce titre, il est chargé de : (i) suivre l'état d'avancement du PND-RCA ; (ii) proposer des correctifs conséquents ; (iii) entretenir un dialogue permanent avec les partenaires du respect de leurs engagements.

Il est placé sous la très Haute autorité du Président de la République, Chef de l'Etat. Il est composé du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, des Présidents des Institutions de la République, du Ministre de l'Economie, du Plan et de la Coopération Internationale, du Ministre des Finances et du Budget, des Ministres qui assurent la présidence des Comités de Coordination des Grands Secteurs (CCGS), des Membres de la Troïka (Union Européenne, Banque Mondiale, Nations-unies) ainsi que des autres membres du groupe des PTF dont la BAD et la BDEAC. Les Ministres sectoriels non membres statutaires sont conviés aux réunions du CND en cas de besoin. Le CND peut faire appel à toute personne physique ou morale compétente en cas de besoin. Le CND se réunit deux (2) fois par an en session ordinaire sur convocation du Président de la République, Chef de l'Etat. Toutefois, il peut se réunir en session extraordinaire lorsque les circonstances l'exigent.

Le CND statue sur les questions du PND-RCA sur rapport du Ministre de l'Economie, du Plan et de la Coopération Internationale. Le secrétariat du CND est assuré par le Secrétariat Technique du PND-RCA.

4.2.2. Le Comité de Pilotage (COPIL)

Le Comité de Pilotage, en abrégé COPIL, est un cadre de concertation, d'orientation stratégique et de prise de décisions sur la mise en œuvre du PND-RCA. Il a pour missions la coordination et l'harmonisation des interventions des partenaires au développement, le suivi et l'alignement des appuis extérieurs. A ce titre, il est chargé de : (i) assurer le dialogue continu sur la volonté politique du Gouvernement en matière de développement ; (ii) analyser les résultats stratégiques et les progrès réalisés dans la mise en œuvre du PND-RCA ; (iii) identifier les contraintes et points de blocage de la mise en œuvre du PND-RCA et les transmettre au Conseil des Ministres ; (iv) analyser l'état de financement des programmes/projets prioritaires du PND-RCA ; (v) mobiliser les ressources nécessaires à la mise en œuvre du PND-RCA ; (vi) coordonner les revues périodiques et les évaluations du PND-RCA ; (vii) valider la feuille de route pour la mise en œuvre du PND-RCA ; (viii) apprécier l'état d'avancement du PND-RCA, notamment en termes de mobilisation des ressources et de leurs consommations ainsi que les résultats stratégiques et des réalisations ; (ix) donner les directives nécessaires à la bonne exécution du PND-RCA ; (x) commanditer des évaluations indépendantes de la mise en œuvre du PND-RCA et des politiques et réformes sectorielles mises en œuvre pour assurer le développement ; et (xi) valider les rapports périodiques de mise en œuvre du PND-RCA.

La présidence du COPIL est assurée par le Ministre de l'Economie, du Plan et de la Coopération Internationale (MEPCI) et la vice-présidence est assurée par le Ministre des Finances et du Budget (MFB). Le secrétariat du COPIL est assuré par le Secrétaire Technique du PND-RCA. Il est constitué : (i) des Ministres Présidents des Comités de Coordination des Grands Secteurs (CCGS) ; (ii) d'un (1)

représentant de la Présidence de la République ; (iii) d'un (1) représentant de l'Assemblée Nationale ; (iv) d'un (1) représentant de la Primature ; (v) d'un (1) représentant par Institutions la République ; (vi) d'un représentant par Partenaires Techniques et Financiers (PTFs) ; (vii) du Directeur National de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) ; (viii) des représentants des Institutions Régionales ; (ix) des Présidents des Patronats (GICA, UNPC etc.) ; (x) du Président de la Chambre d'Agriculture et du Tourisme ; (xi) du Président de la Chambre de Commerce ; (xii) du Chargé de Mission en matière des Synthèses Economiques et de la Programmation au MEPCI ; (xiii) du Chargé de Mission en matière des Statistiques au MEPCI, (xiv) du Chargé de Mission en matière de Partenariat ; (xv) du Coordonnateur de la Cellule de Suivi des Réformes Economiques et Financières (C/CS-REF) ; (xvi) d'un (1) représentant de l'Université de Bangui ; (xvii) des Directeurs Généraux du MEPCI ; (xviii) du Directeur Général de l'Institut Centrafricain des Statistiques et des Etudes Economiques et Sociales (DG/ICASEES) ; (xix) du Directeur Général du Budget ; (xx) du Coordonnateur de l'Etude Nationale Prospective (ENP) vision RCA 2050 ; (xxi) un représentant de l'Association des Statisticiens et Démographes de Centrafrique (ASDECA) ; d'un (1) représentant de la diaspora centrafricaine ; de cinq (5) représentants des Organisations de la Société Civile (OSC). Le COPIL peut faire appel à toute personne physique ou morale en raison de ses compétences pour l'assister dans sa mission en cas de besoin.

Les activités de mobilisations des ressources menées par le Gouvernement sont appuyées par les institutions nationales ou internationales identifiées.

Le COPIL transmet les rapports de ses travaux relatifs à la mise en œuvre du PND-RCA au Conseil des Ministres. Le COPIL se réunit tous les trois (3) mois en session ordinaire sur convocation de son Président. Toutefois, Il peut se réunir en session extraordinaire lorsque les circonstances l'exigent.

4.2.2. Les organes techniques de coordination

Les organes techniques de coordination du PND-RCA sont: (i) le Secrétariat Technique du PND-RCA ; (ii) les Comités de Coordination des Grands Secteurs ; (iii) les Comités Régionaux de Développement, (iv) les Comités Préfectoraux de Développement, (v) les Structures d'Appui et (vi) les Groupes de Travail Sectoriel (GTS).

4.2.2.1. Le Secrétariat Technique du PND-RCA (ST/PND-RCA)

Le Secrétariat Technique du PND-RCA (ST/PND-RCA), placé sous l'autorité du Ministre de l'Economie, du Plan et de la Coopération Internationale, est l'organe opérationnel du PND-RCA.

Le ST/PND-RCA est placé sous la responsabilité d'un Secrétaire Technique assisté d'un Secrétaire Technique Adjoint. Il a pour mission la coordination de la mise en œuvre du PND-RCA.

Le Secrétariat Technique a pour attributions de : (i) animer et coordonner les activités du Secrétariat Technique du PND-RCA ; (ii) concevoir et partager les outils méthodologiques de planification et de suivi-évaluation ; (iii) élaborer le plan de travail et Budget Annuel (PTBA) du Secrétariat Technique du PND-RCA en collaboration avec les autres Experts ; élaborer les rapports périodiques semestriels et annuel de la mise en œuvre du PND-RCA en lien avec les agenda internationaux; (iv) préparer le plan de mise en œuvre et de suivi-évaluation du PND-RCA ; (v) veiller à l'intégration des activités du Secrétariat Technique dans le budget annuel du PND-RCA en coordination avec les ministères sectoriels ; (vi) assurer la communication et la diffusion des informations relatives à la mise en œuvre du PND-RCA ; (vii) élaborer et coordonner les plans de renforcement de capacités des membres du Secrétariat Technique, des Comités de Coordination des Grands Secteurs, des Comités Régionaux de Développement (CRD), des Comités Préfectoraux de Développement (CPD), des Structures d'Appui et des Groupes de Travail Sectoriel (GTS) ; (viii) coordonner l'évaluation du PND-RCA à mi-parcours et

faciliter l'évaluation finale , (viii) identifier les contraintes et points de blocage et les transmettre au COFIL (ix) ; produire l'état de financement des programmes/projets prioritaires du PND-RCA et mobiliser les ressources nécessaires ; (x) centraliser les rapports périodiques de tous les organes techniques ; organiser les revues périodiques du PND-RCA.

Le Secrétariat Technique du PND-RCA est composé : (i) d'un Secrétaire Technique ; (ii) d'un Secrétaire Technique Adjoint, d'un Responsable Administratif et Financier (RAF) et de treize (13) Experts dont (i) deux (2) Experts en Sécurité, Etat de Droit et Gouvernance, (ii) deux (2) Experts en Capital Humain et Développement Social, (iii) deux (2) Experts en Infrastructures Résilientes et Durables, (iv) deux (2) Experts en Croissance Economique, Finances Publiques et Filières Productives, (v) deux (2) Experts en Environnement, Changement Climatique et Développement Durable (vi) un (1) Expert en Suivi-Evaluation, (vii) un (1) Expert en Informatique et Gestion de bases des données, (viii) un (1) Expert en Communication de Développement. Le Secrétariat Technique du PND-RCA peut, en cas de besoin, proposer au Président du COFIL le recrutement d'autres Experts Nationaux et la sollicitation d'une Assistance Technique Internationale.

Le recrutement de l'équipe se fait par appel à candidature, ouvert à toutes les compétences nationales. Un Décret pris en Conseil des Ministres, entérine le recrutement du Secrétaire Technique et du Secrétaire Technique Adjoint du PND-RCA. Un arrêté du Ministre de l'Economie, du Plan et de la Coopération Internationale fixe les modalités de recrutement du Secrétaire Technique du PND-RCA, du Secrétaire Technique-Adjoint du PND-RCA, du Responsable Administratif et Financier, des Experts et du personnel du Secrétariat.

4.2.2.2. Les Comités de Coordination des Grands Secteurs (CCGS)

Les Comités de Coordination des Grands Secteurs, en abrégé CCGS, sont des cadres de concertation et de coopération entre les représentants désignés par les secteurs ainsi que les parties prenantes. Ils sont présidés par les Ministres sectoriels désignés à cet effet.

Les CCGS ont pour missions la supervision de la mise en œuvre des politiques et stratégies sectorielles et le suivi-évaluation des plans sectoriels. A ce titre, ils sont chargés de : (i) veiller à la cohérence des politiques sectorielles avec le PND-RCA ainsi que celle des programmes et projets avec les résultats sectoriels ; (ii) établir les tableaux de bord et les bilans de mise en œuvre des différents programmes et projets du PND-RCA ; (iv) élaborer les rapports périodiques et les bilans de mise en œuvre des différentes politiques et stratégies sectorielles et les transmettre au Secrétariat Technique.

Le Secrétariat Technique du PND-RCA assure le Secrétariat des CCGS et les résultats des travaux des CCGS sont soumis au COFIL. Les Comités de Coordination des Grands Secteurs sont composés comme suit :

Tableau 20: Comités de Coordination des Grands Secteurs du PND-RCA

| N° | Comités de Coordination des Grands Secteurs | Compositions |
|----|----------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1 | Comité de Coordination du Grand Secteur « Sécurité, Etat de droit et Gouvernance » | <ol style="list-style-type: none"> 1. le Ministère en Charge du Désarmement, de la Démobilisation, de la Réintégration, du Rapatriement et du Suivi de l'Accord Politique pour la Paix et la Réconciliation ; 2. le Ministère de la Défense Nationale et de la Reconstruction de l'Armée ; 3. le Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique ; 4. le Ministère en Charge de la Justice, de la Promotion des Droits Humains et de la Bonne Gouvernance; 5. le Ministère en Charge de l'Administration du Territoire, de la |

| | | |
|---|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| | | <p>Décentralisation et du Développement Local ;</p> <p>6. le Ministère des Affaires Etrangères, de la Francophonie et des Centrafricains de l'Etranger ;</p> <p>7. le Ministère en Charge du Secrétariat Général du Gouvernement et des Relations avec les Institutions de la République ;</p> <p>8. le Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative ;</p> <p>9. le Secteur Privé ;</p> <p>10. <u>la Société Civile (OSC)</u></p> <p>11. <u>Les PTF et SNU</u></p> |
| 2 | Comité de Coordination du Grand Secteur « Capital Humain et Développement Social » | <p>1. le Ministère en Charge de la Santé et de la Population ;</p> <p>2. le Ministère en Charge de l'Education Nationale ;</p> <p>3. le Ministère en Charge de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation Technologique ;</p> <p>4. le Ministère en Charge du Travail, de l'Emploi et de la Protection Sociale ;</p> <p>5. le Ministère en Charge de la Jeunesse, des Sports et de l'Education Civique ;</p> <p>6. le Ministère de la Promotion du Genre, de la Protection de la Femme, de la Famille et de l'Enfant ;</p> <p>7. le Secteur Privé ;</p> <p>8. la Société Civile (OSC)</p> <p>9. <u>Les PTF et SNU</u></p> |
| 3 | Comité de Coordination du Grand Secteur Infrastructures Résilientes et Durables | <p>1. le Ministère en Charge du Transport et de l'Aviation Civile ;</p> <p>2. le Ministère en Charge de l'Equipement et des Travaux Publics ;</p> <p>3. le Ministère en Charge de l'Urbanisme, de la Réforme Foncière, des Villes et Habitats ;</p> <p>4. le Ministère en Charge du Développement de l'Energie et des Ressources Hydrauliques ;</p> <p>5. le Ministère en Charge de l'Economie Numérique, des Postes et Télécommunications ;</p> <p>1. Le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable ;</p> <p>6. le Ministère en Charge de la Communication et des Médias;</p> <p>7. Secteur Privé ;</p> <p>8. la Société Civile</p> <p>9. <u>Les PTF et SNU</u></p> |
| 4 | Comité de Coordination du Grand Secteur Croissance Economique, Finances Publiques et Filières Productives | <p>2. le Ministère en Charge de l'Economie, du Plan et de la Coopération Internationale ;</p> <p>3. le Ministère en Charge des Finances et du Budget ;</p> <p>4. le Ministère en Charge de l'Agriculture et du Développement Rural ;</p> <p>5. le Ministère en Charge de l'Elevage et de la Santé Animale ;</p> <p>6. le Ministère en Charge des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche ;</p> <p>7. le Ministère en Charge des Mines et de la Géologie ;</p> <p>8. le Ministère en Charge du Commerce et de l'Industrie ;</p> <p>9. le Ministère en Charge des Petites et Moyennes Entreprises, et de la Promotion du Secteur Privé ;</p> <p>10. Le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable ;</p> <p>11. le Ministère en Charge des Arts, de la Culture et du Tourisme ;</p> <p>12. le Secteur Privé ;</p> <p>13. la Société Civile</p> <p>14. <u>Les PTF et SNU</u></p> |
| 5 | Comité de Coordination du Grand Secteur Environnement, Changement Climatique et Développement Durable | <p>1. le Ministère en Charge de l'Environnement et du Développement Durable ;</p> <p>2. le Ministère en Charge de l'Agriculture et du Développement Rural ;</p> <p>3. le Ministère en Charge des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche ;</p> <p>4. le Ministère en Charge des Mines et de la Géologie ;</p> <p>5. le Ministère en Charge du Développement de l'Energie et des Ressources</p> |

| | |
|--|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| | Hydrauliques ; 6. le Ministère en Charge de la Communication et des Médias; 7. le Secteur Privé ; 8. la Société Civile 9. <u>Les PTF et SNU</u> |
|--|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Un arrêté du Ministre de l’Economie, du Plan et de la Coopération Internationale fixe les modalités de fonctionnement de ces CCGS.

4.2.2.3. Les Comités Régionaux de Développement (CRD)

Les Comités Régionaux de Développement, en abrégé CRD, sont des cadres de concertations sur la problématique de développement au niveau régional entre les acteurs intervenant dans la mise en œuvre et le suivi du PND-RCA.

Les CRD ont pour mission, le suivi de la mise en œuvre du PND-RCA au niveau régional. A ce titre, ils sont chargés de : (i) collecter et analyser les données régionales ; (ii) formuler des recommandations pour accélérer le processus de mise en œuvre des actions prioritaires du PND-RCA, au niveau régional (iii) produire les rapports périodiques et les transmettre au Secrétariat Technique du PND-RCA (ST.PND-RCA) pour exploitation.

Les Comités Régionaux de Développement (CRD) sont présidés par les Gouverneurs responsables de chaque région. Les Directions Régionales du Ministère de l’Economie, du Plan et de la Coopération Internationale assurent le secrétariat. Ils sont composés de : (i) Directeurs Régionaux des Ministères Sectoriels ; (ii) un (1) représentant des Députés par préfecture constituant la région ; (iii) un (1) représentant de l’Association des Maires de Centrafrique (AMCA) de la région ; (iv) un (1) représentant du secteur privé par préfecture ; (v) un (1) représentant de l’organisation de la société civile par préfecture, (vi) un (1) représentant de la plateforme des confessions religieuses et (vii) les représentants des PTFs dans la région.

Un arrêté du Ministre de l’Economie, du Plan et de la Coopération Internationale fixe les modalités de fonctionnement des CRD.

Tableau 21: Les régions d’ancrage des Comités Régionaux de Développement de la mise en œuvre du PND-RCA

| Régions | Préfectures | Chefs-Lieux |
|-------------------------|-----------------------------------------------------------|-------------|
| Région des Plateaux | OMBELLA-M’POKO LOBAYE | BOALI |
| Région de l’Équateur | SANGHA-MBAERE MAMBERE-KADEÏ MAMBERE NANA-MAMBERE | BERBERATI |
| Région de Yadé | OUHAM OUHAM-FAFA OUHAM-PENDE LIM-PENDE | BOSSANGO |
| Région de Kagas | KEMO NANA-GRIBIZI OUAKA | SIBUT |
| Région de Fertit | HAUTE-KOTTO VAKAGA BAMINGUI-BANGORAN | BRIA |
| Région du Haut-Oubangui | BASSE-KOTTO MBOMOU HAUT-MBOMOU | BANGASSOU |
| Région de Bas-Oubangui | BANGUI | BANGUI |

4.2.2.4. Les Comités Préfectoraux de Développement (CPD)

Les Comités Préfectoraux de Développement, en abrégé CPD, sont des dispositifs de suivi, de la mise en œuvre du PND-RCA au niveau décentralisé et déconcentré et constituent un cadre de concertation entre les différents acteurs au niveau préfectoral.

Les CPD ont pour mission la mise en cohérence des Plans de Développement Locaux (PDL) avec le PND-RCA et l'élaboration des plans d'action consolidés des Communes.

A ce titre, ils sont chargés de :

- Exprimer les besoins qui sont traduits en programmes et projets ;
- Vérifier la progression de la mise en œuvre des programmes et projets;
- Rédiger les rapports et évaluer la mise en œuvre des Plans de Développement Locaux (PDL) de leur Préfecture ;
- Élaborer et transmettre aux Comités Régionaux de Développement, les rapports périodiques sur la mise en œuvre du PND-RCA.

Les Comités Préfectoraux de Développement (CPD) sont présidés par les Préfets. Le secrétariat est assuré par les Chefs de Services de Suivi-Evaluation des Programmes et projets du Ministère de l'Économie, du Plan et de la Coopération Internationale.

Ils sont composés de : (i) Sous-préfets, (ii) Chefs de Services Préfectoraux des départements sectoriels, (iii) représentants des Communes (iv) trois (3) représentants de la plateforme des confessions religieuses ; (v) deux (2) représentants de l'Organisation de la Société Civile ; (vi) deux (2) représentants des Partenaires au développement présents dans la localité ; (vii) deux (2) représentants des Organisations Paysannes (OP) ; (viii) deux (2) représentants du Secteur privé ; (ix) deux (2) représentants des personnes vivant avec handicap ; (x) deux (2) représentants des minorités ; (xi) deux (2) représentants de la fédération des éleveurs ; (xii) deux (2) représentants des coopératives d'artisans miniers ; (xiii) deux représentants des scieurs Artisanaux Forestiers et (xiv) deux (2) représentantes de l'Organisation des Femmes Centrafricaines (OFCA) ; (xv) les représentants des PTF et SNU

Un arrêté du Ministre de l'Économie, du Plan et de la Coopération Internationale fixe les missions et modalités de fonctionnement des CPD.

4.2.3. Les structures d'appui à la mise en œuvre et au suivi-évaluation du PND-RCA

Le PND-RCA, document de programmation et de planification nationale, est placé sous la responsabilité du Ministère de l'Économie, du Plan et de la Coopération Internationale (MEPCI).

A ce titre, le MEPCI est chargé de : (i) centraliser, traiter et uniformiser les informations issues des programmes et projets des Comités de Coordination des Grands Secteurs, des Comités Régionaux de Développement, des Comités Préfectoraux de Développement, des Structures d'Appui et des Groupes de Travail Sectoriels; (ii) synthétiser et analyser les informations (réalisations physiques et financières, financements mobilisés et décaissés au niveau du budget national et des Partenaires Techniques et Financiers, indicateurs sectoriels, d'effets et d'impacts, suivi des réformes structurelles, etc.) ; (iii) mettre à la disposition des Ministères sectoriels, des Comités de Coordination des Grands Secteurs, des Comités Régionaux de Développement, des Comités Préfectoraux de Développement, les Structures d'Appui et les Groupes de Travail Sectoriels, les outils de Prospective, Planification, Programmation, Budgétisation et de Suivi-Evaluation ; (iv) évaluer la performance des programmes et projets ; (v) conduire avec le Secrétariat Technique du PND-RCA, les évaluations à mi-parcours et finale du PND-RCA.

Parallèlement, il est chargé de la mise en place de la banque des programmes et projets de développement. A cet effet, il appuie la réalisation des études de faisabilité des projets.

| Structures | Missions | Livrables |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Cellule chargée de la Gestion de l'Aide Alimentaire (CEGAL). | Organiser les opérations liées à la distribution des denrées alimentaires en collaboration avec les donateurs. | Rapport de synthèses des activités au Programme Alimentaire Mondial (PAM) et le MEPCI. |
| Secrétariat Permanent des Organisations Non Gouvernementales (SPONG). | Réguler, contrôler, coordonner, suivre et évaluer les interventions des ONG. | Rapport des activités des ONG au MEPCI. |
| Direction Générale de la Planification Régionale et du Suivi des Pôles de Développement (DGPR-SPD). | Conduire les réflexions sur les stratégies de développement et contribuer au processus d'élaboration des stratégies de développement économique et social. | Rapport de synthèse des différents documents des Directions Régionales ; Rapport des suivis des projets de développement des régions ; Rapport de suivi-évaluation des actions des ONG nationales et internationales ; élaboration de l'annuaire statistique des régions ; élaboration des Profils Socioéconomiques des Préfectures ; élaboration des diagnostics régionaux ; élaboration des Plans de Développement Locaux (PDL) ; le Tableau de Bord Socioéconomique des régions ; etc. |
| Direction Générale de l'Économie et de la Planification du Développement (DGEPD). | Élaborer et mettre en œuvre, le suivi-évaluation de la politique du gouvernement en matière économique et sociale. | Tableau de bord sur l'économie nationale ; Études Economiques et Sociale ; Rapport sur le Suivi de l'Équité du Sociale et du Genre ; Note sur le Genre ; Rapport National sur le Développement Social ; Analyse de Répercussions des Politiques Entreprises par le Gouvernement sur les Principaux Secteurs Sociaux ; Rapport sur l'évolution du marché de l'emploi ; Rapport de Suivi-Evaluation des Programmes de Coopération ayant un impact sur l'amélioration des conditions de vie des populations ; Note de Synthèse Economique et Sociale et un Rapport Economique et Social ; Rapports de Surveillance Multilatérale ; Note de Politique Economique ; Cahiers Economiques de la République Centrafricaine ; Note de Conjoncture, Rapport de la Zone de Libre-Echange Continental Africaine (ZLECAF) ; suivi du projet de création des Zones Economiques Spéciales en République Centrafricaine (ZES-RCA), Notes de Cadrages Macroéconomiques et Budgétaires ; la mise à jour de la matrice des Programmes Economiques et Financiers de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (PREF-CEMAC) |
| Direction Générale de la Programmation Economique (DGPE). | Réaliser les opérations de programmation et de suivi-évaluation des programmes-projets. | Rapport d'Exécution des Dépenses d'Investissements de l'Etat (REX), le Rapport des Programmes Triennaux d'Investissement (PTI), Rapport sur le Suivi-Evaluation des Programmes et Projets ; Fichier central des Programmes et Projets Publics ; Note de Synthèse des Recommandations des Programmes/Projets ; Bilan Trimestriel de l'Exécution Financière du Budget |

| | | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| | | d'Investissement ; Rapport d'Achèvement des Projets Elaborés par les Agences d'Exécution et les PTF ; Rapport de Suivi-Evaluation des Grands Travaux Réalisés ; Fichier Central d'Archivage des Dossiers Projets. |
| Direction Générale de la Coopération pour le Développement (DGCD). | Mener les négociations internationales en matière de financement du développement et garantir le suivi effectif pour la mobilisation des ressources. | Base de Données des Accords et Conventions de Partenariat et de Financement ; Diagnostic sur l'état de la Coopération ; Rapport sur l'Etat de la Coopération, Rapports sur le suivi des Objectifs de Développement Durable (ODD) et de l'Agenda 2063. |
| Institut Centrafricain des Statistiques et des Études Économiques et Sociales (ICASEES). | Produire et valider les données statistiques ; coordonner les activités du système statistique national, renforcer les capacités des départements sectoriels. | Monographie Communale ; Enquête harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVN) ; Enquête MICS ; Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH4) ; Enquête Agricole ; Enquête Nutritionnelle ; Recensement des Unités Economiques et des Propriétaires Fonciers ; Enquête Nationale sur la Sécurité Alimentaire ; Enquête Démographique et de Santé (EDS) ; Recensement Général de l'Agriculture et de l'Élevage ; Enquêtes Spécifiques (à la demande), Annuaire Statistiques, Bulletins et Tableaux de Bord, Note sur l'état de la Population . |
| les Directions Générales des Etudes, de la Planification et de Suivi-Evaluation des Ministères sectoriels | Gestion du processus de planification et du suivi évaluation des Ministères ; collecter, traiter et diffuser toutes les informations nécessaires à une réflexion prospective et stratégique dans les domaines de compétence des ministères ; animer les processus d'analyse, de planification, de suivi-évaluation et de capitalisation au sein des Ministères ; élaborer, suivre et évaluer en collaboration avec le Cabinet des Ministres, les plans stratégiques et opérationnels des Ministères ; élaborer en collaboration avec les directions techniques, les directions régionales, les collectivités locales et les organismes sous tutelle, les programmes et projets des Ministères ; élaborer, suivre, évaluer les documents de programmations pluriannuelles des dépenses ; élaborer, suivre et évaluer un budget programme à partir des plans stratégiques et opérationnels des Ministères et Cadre de Dépenses Sectorielles à Moyen Terme (CDMT) ; élaborer en liaison avec les structures et institutions, les comptes nationaux des Ministères ; mobiliser en liaison avec les services financiers, les financements pour les programmes et projets et coordonner les financements extérieurs ; mettre en place une base de | Publication des annuaires statistiques ; Plan de travail et Budget Annuel des Ministères ; Rapports des Etudes prospectives, d'impact et d'évaluation (économique, social, politique, environnemental, culturel technologique, etc.) permettant d'éclairer les stratégies à mettre en œuvre par les Ministères ; Documents de politiques et stratégies de développement ; Rapports des études, de conception et formulation des Programmes et projets en collaboration avec les Directions Centrales, les Directions Techniques, les organismes sous-tutelle, les acteurs non étatiques et les Partenaires Techniques et Financiers ; Documents statistiques ; Documents de collecte et d'analyse des données sur les dépenses publiques des Ministères . |

| | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|
| <p>données et un dispositif de collecte et de traitement des informations pour soutenir le processus de planification, de mise en œuvre des actions, de suivi-évaluation et de capitalisation au sein des ministères ; veiller à la prise en compte des études d'impact environnemental et des stratégies d'adaptation au changement climatique dans tous les programmes et projets des Ministères ; assurer le secrétariat et organiser les sessions du comité de suivi de l'exécution et d'évaluation des Programmes et projets.</p> | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|

Les Structures d'Appui (SA) sont des entités qui appuient le Secrétariat Technique du PND-RCA dans la mise en œuvre du PND-RCA. Les SA sont constituées : (i) des Directions Générales du MEPCI ; (ii) de l'Institut Centrafricain des Statistiques et des Etudes Economiques et Sociales (ICASEES) et (iii) ; les Directions Générales des Etudes, de la Planification et de Suivi-Evaluation des Ministères sectoriels. Un Arrêté du Ministre de l'Economie, du Plan et de la Coopération Internationale fixe les modalités de fonctionnement des Structures d'Appui (SA).

4.2.4. Les Groupes de Travail Sectoriels (GTS)

Les Groupes de Travail Sectoriel, en abrégé GTS, constituent les cadres de concertation et d'analyses thématiques et sectorielles chargés d'apprécier les politiques sectorielles et le système de suivi et d'établir les bilans de mise en œuvre des différentes politiques sectorielles et des différents programmes et projets.

Les GTS ont pour missions l'examen, la programmation et l'évaluation de la mise en œuvre des interventions des PTF.

A ce titre, ils ont pour attributions de : (i) veiller à la cohérence des politiques sectorielles avec le PND-RCA; (ii) établir les bilans de mise en œuvre des différentes politiques sectorielles, des différents programmes et projets ; (iii) veiller à la participation des partenaires bilatéraux et multilatéraux au processus de mise en œuvre du PND-RCA ; (iv) produire des rapports périodiques et les transmettre au Secrétariat Technique du PND-RCA pour consolidation en vue de la préparation des réunions des instances de pilotage du PND-RCA et (v) procéder aux analyses thématiques et sectorielles indispensables à la mise en œuvre.

Ils sont composés de : (i) Points Focaux des Ministériels Sectoriels ; (ii); représentants de l'Association des Maires de Centrafrique (AMCA) ; (iii) secteur privé ;(iv) Organisations de la Société Civile (OSC) et (v) PTFs et SNU.

Un arrêté du Ministre de l'Economie, du Plan et de la Coopération Internationale fixe les modalités de fonctionnement des GTS. De ce qui précède, le dispositif de coordination de mise en œuvre et de suivi-évaluation du PND-RCA, se présente comme suit :

4.3. Les instruments de mise en œuvre et de communication du PND-RCA

Le PND-RCA dispose d'instruments de mise en œuvre au niveau central, sectoriel, décentralisé et déconcentré.

4.3.1. Les instruments au niveau central

Le Programme Triennal d'Investissement (PTI)

Il met en cohérence les actions identifiées prioritaires de chaque secteur avec le Plan d'actions du Gouvernement et les perspectives des financements. A cet effet, le PTI est actualisé annuellement et

il traduit les priorités du Gouvernement pour la mise en œuvre de sa politique de développement pendant la période du PND-RCA. La première tranche exécutoire du PTI est le Budget d'Investissement de l'Etat.

Le Cadre Budgétaire à Moyen Terme (CBMT)

Sur la base des principales hypothèses issues du Cadrage Macroéconomique Pluriannuel, le CBMT vise à d'une part, projeter les perspectives de mobilisation de ressources sur une période triennale et d'autre part, affecter les ressources aux Ministères et Institutions pour la mise en œuvre de politiques sectorielles.

La Loi des Finances

Elle est l'instrument de mise en œuvre des politiques sectorielles. Elle détermine pour une année civile la nature, le montant, l'affectation des ressources, les charges de l'Etat ainsi que l'équilibre budgétaire et financier qui en résulte.

La Matrice des Réformes Stratégiques

Elle doit être annexée au PND-RCA 2024-2028. Elle comporte les réformes susceptibles de favoriser les changements souhaités et d'influencer l'atteinte des résultats.

4.3.2. Les instruments au niveau sectoriel

Les Politiques et Stratégies Sectorielles

Les orientations du PND-RCA sont mises en œuvre à travers les politiques et stratégies sectorielles. Celles-ci donnent les grandes orientations dans les secteurs considérés. L'élaboration du PND-RCA s'est appuyée sur les diagnostics des politiques sectorielles existantes afin d'assurer la cohérence. Les secteurs ne disposant pas de politiques sectorielles doivent procéder à leur élaboration. Toutefois, pour ces secteurs, le PND-RCA a travaillé sur la base des organigrammes, attributions des départements concernés et des Lettres des missions des Ministres concernés.

Les Programmes Sectoriels du PND-RCA

La mise en œuvre du PND-RCA passe par l'exécution des programmes identifiés (regroupement de grands projets) pour permettre l'atteinte des effets sectoriels. A cet effet, chaque programme fait l'objet d'une documentation spécifique.

Le Cadre des Dépenses Sectoriel à Moyen Terme (CDSMT)

La mise en œuvre du PND-RCA fait appel à l'utilisation d'un Cadre des Dépenses Sectoriel à Moyen Terme (CDSMT). De ce fait, chaque secteur doit disposer de ce document de planification élaboré par le Département Ministériel.

Les Plans d'Actions Sectoriel

Les Plans d'Actions Sectoriels doivent être élaborés pour rendre opérationnels les Programmes Triennaux d'Investissement (PTI) arrimés au PND-RCA, en mettant l'accent sur les résultats, les actions majeures, les activités et les coûts.

La Banque des Programmes et Projets de développement

C'est un répertoire de programmes et projets majeurs assortis d'études de faisabilité institué au niveau du Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération Internationale, via la Direction Générale de la Programmation Economique (DGPE), pour faciliter les actions de mobilisation des ressources en vue d'une mise en œuvre efficace du PND-RCA.

Le Plan d'Action Prioritaire du PND-RCA (PAP/PND-RCA)

Il met en cohérence les actions identifiées prioritaires de chaque secteur avec le PND-RCA et les perspectives des financements. A cet effet, il traduit les priorités du Gouvernement pour la mise en œuvre de sa politique de développement pendant la période du PND-RCA.

Le Plan de Travail Annuel Sectoriel Budgétisé (PTASB)

Il doit être élaboré par chaque département ministériel qui traduit les priorités du département et en lien avec les priorités du PND-RCA.

Le Plan de Passation de Marchés

C'est un document qui reprend l'ensemble d'activités visant l'acquisition des biens et services nécessaires au fonctionnement des programmes et projets. A cet effet, il définit les seuils du

montant à partir duquel les dossiers d'appel d'offre ou d'appel à manifestation d'intérêt pourraient être soumis à une consultation restreinte ou élargie.

4.3.3. Les instruments au niveau régional et local

Profils Socioéconomiques des Régions

C'est le Bilan Diagnostic, l'état des lieux (la photographie) des régions. Il est le répertoire des principaux problèmes sectoriels (contraintes ou faiblesses) qui freinent le développement ou le bon fonctionnement des départements déconcentrés de l'Etat et les secteurs privés, et qui sont à l'origine de la pauvreté dans la localité. Le profil socioéconomique est élaboré pour corriger les insuffisances dans le cadre du programme de lutte contre la pauvreté.

Plans Régionaux de Développement (PRD)

C'est un document de référence pour la programmation et le suivi de la mise en œuvre des projets et des activités à caractère économique, social et culturel, relevant de la compétence de la région pour une période déterminée. Il définit le cadre des interventions du conseil de la région avec l'appui de l'Etat et ses partenaires.

Plans de Développement Locaux (PDL)

C'est un document dans lequel est indiqué les objectifs de développement du territoire, les actions et les moyens à mettre en œuvre pour atteindre les résultats escomptés. Il est basé sur un processus dynamique dans lequel les communautés à la base initient et mettent en œuvre des actions de développement sur un espace donné en vue d'améliorer leurs conditions de vie.

Tableau de Bord Socio-Economique (TBS)

C'est un document qui fournit une série d'information sur les caractéristiques socio-économiques des Préfecture. Le TBS a pour but de faciliter les actions de développement et d'infléchir l'action de tout utilisateur et décideur. Toutefois certaines séries des données sont incomplètes pour cause de dysfonctionnement du système statistique de certains secteurs Ces documents de planification sont axés sur les priorités régionales et locales.

4.3.4. L'instrument de communication

Elle est élaborée et mise en œuvre en vue de renforcer la visibilité et l'appropriation du PND-RCA par les acteurs du développement national. Elle s'appuie sur le Service d'Information du Gouvernement (SIG) et le Réseau de Communication des Institutions (RCI). Cet instrument a pour objectifs de: (i) mettre en place un plan de communication ; (ii) communiquer et informer sur l'état d'avancement et la mobilisation de ressources du PND-RCA et (iii) mettre en place un mécanisme de gestion des plaintes.

4.4. Le dispositif technique de suivi et évaluation

Le dispositif technique de suivi et évaluation doit être conçu pour informer, de manière régulière et sur la base d'une information claire et vérifiée, l'ensemble des acteurs du développement sur les progrès obtenus dans la mise en œuvre du PND-RCA et dans l'atteinte des résultats prévus dans le plan. Il doit également favoriser une prise d'actions correctrices rapides à mesure de l'exécution des programmes et projets publics et contribuer à améliorer l'efficacité de l'aide en établissant des liens bien définis entre les interventions financées et les résultats obtenus. Ce dispositif de suivi évaluation sera décliné en plans de suivi sectoriels.

Le cadre de suivi et d'évaluation du PND-RCA se déploie selon une architecture à deux niveaux de résultats interconnectés. Le premier niveau est centré sur les produits, lesquels englobent les ressources mobilisées et les biens et services spécifiques générés par l'exécution des activités programmatiques du PND. Le second niveau porte sur les effets, qui traduisent l'évolution de la situation de développement ainsi que les transformations substantielles induites par la mise en

œuvre du PND au niveau national. Ces effets englobent les contributions des partenaires au développement et sont intégrés dans une dynamique d'amélioration continue et d'apprentissage organisationnel.

En conformité avec les principes directeurs de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, ce cadre de suivi et d'évaluation met un accent particulier sur l'appropriation nationale, l'harmonisation des interventions des partenaires au développement, l'alignement stratégique sur les priorités nationales, la gestion axée sur les résultats, et la redevabilité mutuelle. Ce dispositif garantit non seulement la transparence et la redevabilité envers les parties prenantes nationales et internationales, mais également l'efficacité des interventions en optimisant l'utilisation des ressources et en renforçant la cohérence des actions avec les priorités de développement nationales et globales.

4.4.1. Les suivis

4.4.1.1. Le suivi des résultats

Le suivi des résultats permet d'identifier la progression vers la réalisation des résultats et vient renforcer l'obligation de redevabilité et la capitalisation des connaissances. Focalisé sur les produits et les effets, le suivi des résultats détermine si le PND-RCA est en voie d'atteindre les résultats planifiés (produits et effets) et s'il y a des externalités positives ou négatives qui en résultent.

Le suivi des résultats permet de déterminer l'efficacité des interventions du PND mais aussi d'apprécier leur contribution à la mise en œuvre des agendas internationaux (ODD 2030, Programme d'action de Doha 2031 et agenda 2063 de l'Union Africaine). A cet effet, l'Outil Intégré de Planification et de Production du Rapport (IPRT³⁹) développé par la CEA constituera l'un des principaux instruments pour suivre d'une part l'alignement du cadre de résultats du PND-RCA sur les agendas sus mentionnés et d'autre part les progrès réalisés.

D'autres outils, notamment des enquêtes spécifiques, seront utilisés pour collecter les données nécessaires à l'actualisation du cadre de résultats stratégiques du PND-RCA et à l'analyse de ses performances. De même, le renforcement des bases de données sectorielles sera recherché avec l'appui de l'ICASEES et en collaboration étroite avec tous les acteurs du Système Statistique National.

4.4.1.2. Le suivi financier

Le suivi financier garantit l'utilisation des ressources budgétaires dans le cadre de la mise en œuvre des programmes/projets retenus dans la Loi des finances. Il se fait à travers les bases de données SIM_ba géré par le Ministère des Finances et du Budget, SG2i (Système de Gestion de l'Information sur les Investissements) géré par Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération Internationale et de l'outil IPRT.

SIM_ba est un outil intégré de gestion budgétaire et administrative, développé dans le cadre du projet de gouvernance numérique du secteur public en République centrafricaine. Il couvre les aspects essentiels du cycle budgétaire, y compris la planification, l'exécution, et le contrôle budgétaire. Cet outil vise à centraliser et à améliorer la gestion des finances publiques, permettant une gestion plus transparente et efficace des ressources gouvernementales.

SG2i est une base de données dédiée à la gestion des investissements publics et de l'aide au développement. Il permet de suivre les projets financés par le budget de l'État ou par des Partenaires Techniques et Financiers (PTF), en intégrant des modules de suivi financier, de gestion des

³⁹Integrated Planning and Reporting Toolkit (IPRT)

organisations, et de génération de rapports (graphiques, cartographies). Cet outil renforce la transparence de l'aide et des investissements publics en fournissant des informations accessibles et actualisées.

IPRT (Integrated Planning and Reporting Toolkit) est un outil essentiel pour la République centrafricaine, permettant d'aligner les plans de développement nationaux avec les agendas internationaux tels que l'Agenda 2030 et l'Agenda 2063. Cet outil améliore la planification, la gestion des ressources, et le suivi des projets, tout en renforçant la transparence et la reddition de comptes dans un contexte de reconstruction post-conflit. L'IPRT aide à prioriser les interventions, à mobiliser les financements nécessaires, et à ajuster les stratégies pour maximiser l'impact des projets de développement.

4.4.2. L'établissement des rapports

Les rapports de progrès permettent d'informer toutes les parties prenantes sur les réalisations. Ces rapports seront élaborés de manière périodique sur une base semestrielle par les sectoriels et annuelle par le Secrétariat technique du PND. Spécifiquement, le rapport annuel couvrira l'exécution physique et financière. Les étapes et échéances des rapports sont définies dans le tableau ci-après.

Tableau 22 : Rapports liés au suivi-évaluation du PND-RCA

| Type de rapport | Echéance | Responsables |
|---------------------------------------|-----------------------------|-----------------------------------------------------------|
| Rapport semestriel de progrès | 31 juillet de chaque année | Ministères sectoriels/GTS/CCS |
| Rapport de synthèse semestriel | 31 août de chaque année | Secrétariat technique du PND |
| Rapport annuel de progrès | 31 janvier de chaque année | Secrétariat technique du PND |
| Revue annuelle | 31 décembre de chaque année | Secrétariat technique du PND/Comité technique de pilotage |
| Rapport d'évaluation finale | 31 juillet 2028 | Secrétariat technique du PND/Comité technique |

4.4.3. Les revues périodiques

Le Secrétariat Technique du PND-RCA organisera une revue annuelle et le cas échéant des revues sectorielles et thématiques qui permettront de mesurer les progrès globaux vers les produits du PND et d'améliorer la performance de la mise en œuvre. Le rapport de la revue ressortira toutes les avancées réelles effectuées, mettra en exergue les contraintes majeures éventuelles avec des recommandations adéquates.

4.4.4. L'évaluation finale

L'évaluation finale sera menée au plus tard six (6) mois la fin du cycle du PND-RCA pour évaluer la mesure dans laquelle les objectifs/résultats attendus du PND ont été atteints et susceptibles de s'inscrire dans la durée. Elle fera le bilan global de la mise en œuvre du PND et tirera les leçons à capitaliser pour le futur. Un plan d'évaluation détaillé sera développé en vue d'encadrer tout le processus d'évaluation du PND-RCA.

4.5. Les risques et mesures d'atténuation liées à la mise en œuvre du PND-RCA

Au cours de la mise en œuvre du PND-RCA, des peuvent survenir et affecter le processus. À cet effet, il est important d'identifier et prévoir les mesures d'atténuation conséquentes.

Tableau 23 : Risques et mesures d'atténuation pour la mise en œuvre du PND-RCA

| Risques | Mesure d'atténuation |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Faible engagement politique dans la mise en œuvre du PND-RCA | Maintenir l'engagement politique et le leadership national dans la mise en œuvre du PND-RCA |
| Faible accompagnement des PTFs dans le financement et la mise en œuvre du PND-RCA | Renforcer le Cadre de Partenariat pour le développement avec les PTFs pour la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre réussie du PND-RCA |
| Insuffisance de données fiables, exhaustives et désagrégées sensibles au genre et aux personnes vivant avec un handicap | Renforcer les capacités du SSN notamment des structures en charge de la production des données statistiques. |
| Faible implication des parties prenantes au processus de mise en œuvre | Assurer une mobilisation constante et l'information des parties prenantes |
| Déphasage dans la mise en œuvre des politiques et stratégies sectorielles | Assurer l'harmonisation et la coordination efficaces des interventions |
| Volatilité de la situation sécuritaire due à la résurgence des conflits | Poursuivre les efforts de pacification du pays et de maintien de la paix |
| Faible mobilisation des ressources | Renforcer la mobilisation des ressources internes et le plaidoyer auprès des bailleurs et les capacités des acteurs nationaux à la maîtrise des procédures des bailleurs |
| Risques sanitaires liés aux pandémies et épidémies | Renforcer le dispositif de veille et de riposte contre les épidémies et pandémies |
| Dégradation/ Insuffisance des infrastructures de soutien à l'économie (routes, énergie, télécommunication) | Réhabiliter/construire/ Moderniser/entretenir des infrastructures de soutien à l'économie |
| Faibles capacités de mise en œuvre des programmes/projets d'investissements | Renforcer les capacités nationales en matière d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi-évaluation des programmes/ projets d'investissement |
| Faible communication sur la mise en œuvre du PND-RCA | Renforcer la mise en œuvre de la stratégie de communication du PND-RCA |
| Retards dans la mise en place et l'opérationnalisation du Cadre institutionnel de mise en œuvre du PND-RCA | Accélérer (dès le lancement du PND-RCA) la mise en place et l'opérationnalisation du Cadre institutionnel de mise en œuvre du PND-RCA |
| Risques liés à la conjoncture internationale | Anticiper les effets liés à la conjoncture internationale |

ANNEXES

Annexe 1 : Matrice des programmes-projets prioritaires du PND-RCA

A développer

Annexe 2 : Cadre de résultats du PND 2024-2028

Agenda 2063 de l'Union Africaine :

- Objectif 11 : Valeurs, pratiques démocratiques, droits de l'homme, justice et état de droit pleinement ancrés ;
- Objectif 12 : Institutions compétentes et leadership transformé en place à tous les niveaux ;
- Objectif 13 : Paix, sécurité et stabilité préservées ;
- Objectif 19 : Afrique, partenaire majeur dans les affaires internationales et la coexistence pacifique.

Agenda 2030 des Nations-Unies :

- Objectif 11 : Villes et établissements humains sûrs, résilients et durables - Cibles 11.1, 11.3 et 11.5 ;
- Objectif 16 : Paix, justice et institutions efficaces – Cibles 16.1, 16.2, 16.3, 16.4, 16.5, 16.6, 16.7, 16.8, 16.9, 16.10, 16.11 et 16.12 ;
- Objectif 17 : Partenariat durable – Cibles 17.8, 17.13 et 17.14.

Axe stratégique 1 : Renforcement de la sécurité, de la promotion de la Gouvernance et de l'Etat de droit

| Résultats | Indicateurs de performance | Valeurs de référence (année) | Cible (2024) | Cible (2025) | Cible (2026) | Cible (2027) | Cible (2028) | Sources/ Moyens de vérification | Agendas internationaux | Structures responsables |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|--------------------------------------------------------------|------------------------|-------------------------|
| Effet 1.1. :D'ici à 2028, les Institutions nationales disposent des capacités leur permettant d'assurer l'accès à la justice, la sécurité et la promotion de la bonne gouvernance | 1.1.1. Proportion de la population carcérale en instance de jugement | 85.9% (2022) | 78% | 71% | 64% | 57% | 50% | Rapport annuel du Ministère de la justice/enquête spécifique | ODD 16.3.2 | MJDHGS |
| | 1.1.2. Pourcentage des personnes qui perçoivent que la sécurité s'est améliorée les 12 derniers mois | 70,54% (2021) | 60% | 50% | 40% | 30% | 20% | Rapport Sondage Paix Justice et Sécurité du MJDHGB | ODD 16.1 | MJDHGB/MS PI |
| | 1.1.3. Rang de la RCA selon l'indice Mo Ibrahim de la Gouvernance en Afrique | 50 ^e /54 (2022) | 49 ^e /54 | 48 ^e /54 | 47 ^e /54 | 46 ^e /54 | 45 ^e /54 | Rapport Haute Autorité de la Bonne gouvernance | ODD 16.5 | HABG |

| | | | | | | | | | | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|-------------------------------------------|-------------------------------------------|-------------------------------------------|-------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------|----------|------------------------------------------------------------------|
| Produit 1.1.1. : Les acteurs nationaux en charge de la sécurité disposent des capacités stratégiques et opérationnelles pour assurer la protection et la sécurité de la population sur toute l'étendue du territoire | 1.1.1.1. Nombre des FDS formés et déployés sur le territoire national | 20 000 éléments (FACA) (2023) 948 Agents de police (2023) | 22180 éléments FACA 1073 Policiers | 24360 éléments FACA 1198 Policiers | 25280 éléments FACA 1323 Policiers | 26200 éléments FACA 1448 Policiers | 27120 éléments FACA 1573 Policiers | Rapport de formation des MDN/ Ministère de la Sécurité Publique/ MEF/MFB | ODD 16.5 | MDNRA/ MISP/ Ministère des Eaux et forêts/Ministère des Finances |
| | 1.1.1.2. Nombre de zones de défense opérationnelles | 4 zones de défense FACA (2023) | 4 | 5 | 5 | 5 | 6 zones de défense FACA | Rapport annuel du Ministère de la Défense Nationale/MISP | ODD 16.5 | Ministère de la Défense Nationale/MISP |
| Produit 1.1.2. : Les Institutions étatiques disposent des capacités et des moyens pour assurer une justice équitable, impartiale, indépendante, de qualité et accessible à toutes et à tous. | 1.1.2.1. Nombre de cours et tribunaux opérationnels | 20 | 24 | 28 | 32 | 35 | 38 | Rapport du MJDHBG | ODD 16.3 | MJDHBG |
| | 1.1.2.2. Nombre des maisons d'arrêt construites/réhabilitées conforme aux normes standards | 10 | 14 | 18 | 23 | 25 | 30 | Rapport du MJDHBG | ODD 16.3 | MJDHBG |
| | 1.1.2.3. Nombre des audiences foraines tenues par sous-préfectures | 2 (2023) | 4 | 6 | 8 | 10 | 12 | Rapport du MJDHBG | ODD 16.3 | MJDHBG/MA TDL |
| | 1.1.2.4. Nombre d'acteurs judiciaires déployés dans les | 154 M 53 G | 214 M 113 G | 254 M 173 G | 294M 233 G | 334M 293 G | 374M 353 G | Rapport du MJDHBG | ODD 16.3 | MJDHBG |

| | juridictions nationales | 350 P | 400 P | 450 P | 500 P | 550 P | 600 P | | | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|---------|---------|-------|---------|-------|------------------------------------------------------|----------|---------------------|
| Produit 1.1.3. : Les Institutions étatiques sont dotées des capacités techniques et opérationnelles pour assurer des services publics de qualité | 1.1.3.1. Pourcentage de fonctionnaires et agents de l'Etat (personnel civil) effectivement en poste horsde Bangui | 65%(2023) | 70% | 75% | 80% | 85% | 90% | Rapport RESA | ODD 16.6 | MATDDL/MF PRA |
| | 1.1.3.2. Proportion des services publics administratifs dotés des équipements modernes (digitalisation, internet, matériels et mobilier de bureau) | 16% (2023) | 28,25 % | 33,13 % | 40% | 48,75 % | 58% | DSCRA | ODD 16.6 | MF PRA |
| | 1.1.3.3. Proportion de services publics fonctionnels | 16% (2023) | 28,25 % | 33,13 % | 40% | 48,75 % | 58% | Rapport du Ministère Fonction Publique | ODD 16.6 | MF PRA |
| Produit 1.1.4. : Les Institutions locales disposent des capacités pour assurer une gouvernance inclusive et redevable | 1.1.4.1. Nombre de communes disposant d'un PDL actualisé, validé | 22 (2022) | 22 | 27 | 32 | 37 | 42 | Rapport du MATDDL | ODD 16.6 | MATDDL /MEPCI/MUHRF |
| | 1.1.4.2.Proportion des membres des institutions locales dont les capacités ont été renforcées en matière de gouvernance locale | 56,5%) (2020) | 60% | 75% | 80% | 90% | 100% | Rapports d'activités MATDDL/HABG | ODD 16.6 | MATDDL/HA BG |
| Effet 1.2. :D'ici à 2028, les populations vivent dans un environnement apaisé où les mécanismes de | 1.2.1. Proportion de la population estimant vivre en paix dans leur localité | 16% (2020) | 26% | 36% | 56% | 66% | 76% | Rapport Sondage Paix et Justice et Sécuritédu MJDHBG | ODD 16.1 | MJDHBG |

| | | | | | | | | | | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|----|-----|-----|----|-----|-----------------------------|------------|----------------|
| consolidation de la paix et la gouvernance sont effectifs | 1.2.2. Proportion de la population victime de violence physique, psychologique ou sexuel au cours des 12 derniers mois | 25% (2018) | - | 20% | - | - | 15% | Rapport MICS ICASEES | ODD 16.2.2 | ICASEES/UNICEF |
| Produit 1.2.1. : Les populations centrafricaines notamment les femmes, jeunes et les groupes spécifiques (handicapés, groupes vulnérables et minorités) prennent part à des processus électoraux transparents, crédibles et inclusifs | 1.2.1.1. Taux de participation aux élections présidentielle | 35,25% (2020) | - | - | 66% | - | - | Rapport du verdict de la CC | ODD 16.6 | MATDDL-CC/ANE |
| | 1.2.1.2. Proportion de femmes et jeunes élus | 12,85% Femmes et jeunes (2020) | - | - | 20% | - | - | Rapport du verdict de la CC | ODD 16.6 | MATDDL/AN E |
| Produit 1.2.2. : Les populations centrafricaines notamment les femmes, jeunes et les groupes spécifiques jouissent d'un Etat de droit favorable à la promotion et à la protection des droits humains | 1.2.2.1. Nombre de cadres légaux en faveur des femmes, jeunes et groupes spécifiques | 37 (2022) | 38 | 39 | 40 | 41 | 42 | Rapport du MPGPFFE/MPJSEC | ODD 5.1 | MPGPFFE/MPJSEC |

| | | | | | | | | | | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|----|----|----|-----|-----|-----------------|----------|---------------------|
| Produit 1.2.3. : Les populations centrafricaines notamment les femmes, jeunes et les leaders communautaires ont acquis les capacités de prévenir et de gérer pacifiquement les conflits pour la promotion de la cohésion sociale | 1.2.3.1. Nombre de comités de gestion de conflits liés à la transhumance formés et opérationnels | 0 (2023) | 30 | 60 | 90 | 120 | 165 | Rapport du MESA | ODD 16.1 | MESA/MADR/MPSI/MATD |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|----|----|----|-----|-----|-----------------|----------|---------------------|

Agenda 2063 de l'Union Africaine :

- Objectif 1 : Niveau de vie élevé, qualité de vie et bien-être ;
- Objectif 2 : Citoyens bien formés et suffisamment qualifiés ayant pour support la science, la technologie et l'innovation ;
- Objectif 3 : Citoyens en bonne santé et bien nourris ;
- Objectif 17 : Pleine égalité entre hommes et femmes dans toutes les sphères de la vie ;
- Objectif 18 : Jeunesse engagée et responsabilisée.

Agenda 2030 des Nations-Unies :

- Objectif 3 : Bonne santé et bien-être - Cibles 3.1, 3.2, 3.3 et 3.6 ;
- Objectif 4 : Éducation équitable, inclusive et de qualité et apprentissage - Cibles 4.1 et 4.4 ;
- Objectif 5 : Égalité des sexes et autonomisation des femmes et filles - Cibles 5.1 et 5.5 ;
- Objectif 6 : Garantie à l'accès à l'eau et assainissement - Cibles 6.1, 6.2 et 6.6.

Axe stratégique 2 : Accès équitable à des services sociaux de base de qualité et développement du capital humain

| Résultats | Indicateurs de performance | Valeurs de référence (année) | Cible (2024) | Cible (2025) | Cible (2026) | Cible (2027) | Cible (2028) | Sources/ Moyens de vérification | Agendas internationaux | Structures responsables |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|--------------------|--------------|------------------|--------------|--------------------|------------------------------------------------|------------------------|-------------------------|
| Effet 2.1. : D'ici à 2028, les Institutions nationales offrent des services de qualité en matière de santé, nutrition, eau, hygiène et assainissement | 2.1.1. Taux de mortalité infanto-juvénile | 99 pour 1000 NV (2019) | 95 pour mille | - | 66 pour mille | - | 45 pour 1,000 NV | Rapport MICS/ Annuaire Statistique de la Santé | ODD 3.2 | ICASEE S/MSP |
| | 2.1.2. Taux de mortalité maternelle | 829 pour 100.000NV (2021) | 773 pour 100.000NV | - | 555 pour 100 000 | - | 445 pour 100.000NV | Rapport MICS/ Annuaire Statistique de la Santé | ODD 3.1.1 | ICASEE S/MSP |
| | 2.1.3. Proportion d'enfants de moins de 5 ans présentant une malnutrition aigüe modérée | 4,6% (2020) | 4% | - | 3,5% | - | 2,8% | Rapport enquête SMART | ODD 2.2.2 | ICASEE S/MSP |

| | | | | | | | | | | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|-----|-------|------|-----|-----------------------------------------|---------------------------------------------------|--------------|--------------------|
| | 2.1.4. Proportion d'enfants de moins de 5 ans présentant une malnutrition aigüe sévère | 1,3% (2020) | 1% | - | 0,9% | - | 0,8% | Rapport enquête SMART | ODD 2.2.2 | ICASEE S/MSP |
| | 2.1.5. Proportion des sites de soins communautaire offrant les services de santé à la population | 47% (2020) | 58% | 64% | 69% | 75% | 80% | Rapport RSI Rapport SNIS | ODD 3.8.1 | MSP |
| | 2.1.6. Taux d'accès à l'eau potable au niveau national | 37,2% (2021) | 45% | 52% | 60% | 68% | 76% | Rapport MICS /EHCVM/RG PH | ODD 6.1.1 | MDER H (DGH) |
| | 2.1.7. Taux d'accès à l'assainissement au niveau national | 14.1 % (2022) | 20% | 22,5% | 25% | 30% | 35% | Rapport MICS /EHCVM/RG PH | ODD 6.2.1 | MDER H (DGH) |
| Produit 2.1.1. : Les capacités techniques du système de santé sont renforcées en matière de la gouvernance | 2.1.1.1. Proportion de documents de politiques, de stratégies et des textes réglementaires adoptés | 7% (2022) | 22% | 36% | 51% | 65% | 80% | Rapport annuel du MSP | ODD 3.8.1 | MSP |
| | 2.1.1.2. Nombre de professionnels de santé (médecins, sage-femmes, infirmiers en milieu urbain et rural) pour 10 000 habitants | 5,5(2022) | 7 | - | 10 | - | 15 (Norme interne. 23 pour 10 000 hbts) | Rapport Compte nationaux du Personnel de la Santé | ODD 3.9.3.c1 | MSP |
| Produit 2.1.2. : Les populations accèdent à des services de santé de | 2.1.2.1. Proportion de PVVIH connaissant leur statut | 55% (2020) | 68% | 75% | 82% | 88% | 95% | Rapport MICS | ODD 3.3.1 | ICASEE S/MSP /UNIC |

| | | | | | | | | | | | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|--------------|-----|-----|-------|-------|------|----------------------------------------|------------|--------------|----|
| qualité à moindre coût et sont protégées contre les maladies transmissibles et non-transmissibles | | | | | | | | | | | EF |
| | 2.1.2.2. Proportion de PV-VIH sous TARV | 51% (2020) | 64% | 71% | 77% | 84% | 90% | Rapport SNIS | ODD 3.3.1 | MSP | |
| | 2.1.2.3. Proportion de PVVIH avec charge virale supprimée. | 40% (2020) | 57% | 65% | 73% | 82% | 90% | Rapport SNIS | ODD 3.3.1 | MSP | |
| | 2.1.1.4. Pourcentage de paiement direct des ménages | 52,2% (2018) | 41% | 38% | 36% | 33% | 30% | Rapport des Comptes nationaux de Santé | ODD 3.8 | MSP | |
| | 2.1.2.5. Taux d'incidence de la tuberculose pour 100 000 habitants | 540 (2019) | 480 | 460 | 440 | 420 | 400 | Rapport SNIS/OMS | ODD 3.3.2 | MSP/OMS | |
| | 2.1.2.6. Taux d'incidence de cas confirmés de paludisme pour 1000 habitants | 240 (2020) | 200 | 180 | 159 | 139 | 119 | Rapport SNIS | ODD 3.3.3 | MSP | |
| | 2.1.2.7. Taux d'épidémies confirmées avec riposte | 79% (2020) | 86% | 90% | 93% | 97% | 100% | Rapport SIMR | ODD 3. d.1 | MSP | |
| | 2.1.2.8. Pourcentage des enfants (12-23 mois) complètement vaccinés | 14 % (2018) | 18% | 47% | 55,2% | 71,7% | 80% | Rapport ECV Rapport MICS | ODD 3. b.1 | MSP | |
| | 2.1.2.9. Couverture vaccinale en penta 3 chez les enfants de 0 à 11 mois. | 34% (2018) | 65 | 72 | 80 | 87 | 95 | Rapport MICS | ODD 3.b.1 | ICASEE S/MSP | |

| | | | | | | | | | | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------|--------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|------------------------------------|-------------------------------------------------------------|---------------------|
| | 2.1.2.10. Ratio habitants/FOSA | 14 891 (2020) | 13261 | 12446 | 11630 | 10815 | 10.000 | Rapport SNIS | ODD 3.8 | MSP |
| Effet 2.2. : D'ici à 2028, les Institutions nationales offrent des services de qualité en matière d'éducation, d'alphabétisation, d'enseignement technique et supérieur, de formation professionnelle et de la jeunesse | 2.2.1. Taux brut de scolarisation par sexe | H=50% F=26%(2018) | H=60% F=40% | H=70% F=50% | H=80% F=70% | H=90% F=90% | 100% 100% | Annuaire statistique du MEN | ODD 4.1 | MEN |
| | 2.2.2. Taux d'alphabétisation par sexe | H= 38,02% F= 61, 98% (2020) | H= 45% F= 70% | H= 55% F= 75% | H= 65% F= 80% | H= 95% F= 90% | 100% 100% | Annuaire statistique du MEN | ODD 4.1 | MEN |
| | 2.2.3. Taux d'insertion professionnelle de 18 à 49 ans | G=129% F=103% (2018) | G=129% F=103% | G=129% F=103% | G=129% F=103% | G=129% F=103% | G=129% F=103% | MTEPS/ACFPE | ODD 8.5 | ICASEES |
| Produit 2.2.1. :Les populations accèdent de manière équitable à une éducation et une alphabétisation de qualité | 2.2.1.1. Ratio apprenant/enseignants | RCA : 91 Public : 101 Privé : 60 (2020) | RCA : 80 Public : 90 Privé : 55 | RCA : 75 Public : 80 Privé : 50 | RCA : 60 Public : 70 Privé : 45 | RCA : 50 Public : 60 Privé : 40 | 40% | Annuaire stat du MEN PSE 2020-2029 | ODD 4.c | MEN/ MESRS IT |
| | 2.2.1.2. Nombre d'installations pédagogiques (salles de classes, laboratoires, amphithéâtres et bibliothèques) | - Amphi 8 Salles TP : 17 Salles cours : 73 Biblio : 01 | - Amphi : 12 - Salles TP : 19 -Salles cours : 76 -Biblio : | - Amphi : 15 Salles TP : 25 Salles cours : | - Amphi : 17 Salles TP : 30 Salles cours : | - Amphi : 17 Salles TP : 32 Salles cours : 95 Biblio : 06 | - Amphi : 20 Salles TP : 35 Salles cours : 98 Biblio : 08 | | Annuaire stat du MEN Annuaire stat de l'UB PSE 2020-2029 | ODD 4.a |

| | | | 02 | 83 Biblio : 04 | 92 Biblio : 06 | | | | | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|-----|----------------------|----------------------|-----|-----|----------------------|---------|----------------|
| Produit 2.2.2. : Les populations accèdent équitablement à une formation technique, professionnelle et supérieure de qualité et à des offres de formation en adéquation avec l'évolution du marché de l'emploi. | 2.2.2.1. Nombre des centres de formation technique et professionnelle qualifiante | 7 (2020) | 10 | 13 | 15 | 18 | 21 | Annuaire stat du MEN | ODD 4.3 | MEN |
| Produit 2.2.3. : Les Institutions nationales mettent en place un cadre institutionnel et organisationnel qui favorise le développement et la valorisation des travaux de recherches, protègent le patrimoine | 2.2.3.1. Nombre d'établissements scolaires publics avec cantine/alimentation scolaire communautaire développé à partir d'intrants locaux | 292 (2023) | 292 | 362 | 437 | 507 | 575 | Annuaire stat du MEN | ODD 2.3 | MEN |
| | 2.2.3.3. Nombre des laboratoires et centres | 4 (2023) | 5 | 8 | 10 | 12 | 13 | Rapport du MESRSIT | ODD 4.a | MESRS IT-UB |

| | | | | | | | | | | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|-------|-------|-------|-------|-------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|-------------|
| scientifique national et renforcent les capacités des secteurs de la jeunesse, des sports et de l'éducation civique | de recherches dotés d'équipements modernes | | | | | | | | | |
| | 2.2.3.4. Nombre des centres régionaux de la jeunesse, des Sports et de l'éducation civique construits. | 0 (2023) | 1 | 2 | 4 | 6 | 7 | Rapport du MPJSEC | ODD 4.3 | MPJSEC |
| Effet 2.3. : D'ici à 2028, les populations notamment les femmes, les jeunes et les groupes spécifiques, jouissent d'une protection sociale réactive aux chocs et sont protégées contre toutes formes de violences, d'exploitations et de discriminations fondées sur le genre | 2.3.1. Indice d'inégalité du genre | 0,671 (2022) | 0,641 | 0,611 | 0,581 | 0,551 | 0,521 | Rapport du MPGPFFE/Rapport d'études spécifiques sur le genre - ONUFEM/Rapport national sur le développement social | ODD 5.1 | MPGPFFE |
| | 2.3.2. Proportion de survivants de violences physiques, psychologiques et sexuelles | 25,1% (2019) | - | 23,1% | - | - | 20% | Rapport MICS | ODD 5.2 | MICS/UNICEF |

| | | | | | | | | | | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|----------------------------|----------------------------|----------------------------|----------------------------|----------------------------|--------------------------------|----------|---------------|
| Produit 2.3.1 Les institutions nationales mettent en œuvre la stratégie nationale des solutions durable et assurent une couverture sociale universelle et une prise en charge holistique et inclusive des victimes des crises | 2.3.1.1. Nombre de personnes retournées par sexe ayant bénéficié des opportunités économiques | 0 (2023) | 600 | 1200 | 1800 | 2400 | 3000 | Rapport MAHSN du | ODD 10.2 | MAHSN |
| Produit 2.3.2. : Les capacités techniques et institutionnelles des institutions nationales sont renforcées en matière de protection des enfants, de promotion du genre et de la lutte contre toutes les formes de violences basées sur le genre et le VIH/SIDA | 2.3.2.1. Nombre de personnes par sexe ayant la capacité dans le domaine de protection de l'enfant | 228 pers 86 F 142 H (2023) | 378 pers 136 F 242 H | 528 pers 186 F 342 H | 678 pers 236 F 442 H | 828 pers 286 F 542 H | 978 pers 336 F 642 H | Rapport MPGPFFE du | ODD 1.3 | MPGP FFE/M SP |
| | 2.3.2.2. Nombre de personnes par sexe ayant la capacité en matière de promotion du genre et à la lutte contre toutes les formes de violences basées sur le genre | 800 Personnes dont 56% de femmes | 1300 pers | 1800 | 2300 | 2800 | 3300 | Rapport d'activités du MPGPFFE | ODD 5.2 | MPGP FFE/M SP |

Agenda 2063 de l'Union Africaine :

- Objectif 10 : Infrastructures de classe internationale sur tout le continent ;
- Objectif 20 : Responsabilité du financement de développement.

Agenda 2030 des Nations-Unies :

- Objectif 7 : Services énergétiques fiables, durables et modernes – Cibles 7.1 ;
- Objectif 8 : Croissance économique, Plein emploi productif et Travail décent – Cibles 8.1, 8.3 et 8.5 ;
- Objectif 9 : Infrastructure résiliente, industrialisation durable et innovation – Cibles 9.1.

Axe stratégique 3 : Développement des infrastructures résilientes et durables

| Résultats | Indicateurs de performance | Valeur de référence (année) | Cible (2024) | Cible (2025) | Cible (2026) | Cible (2027) | Cible (2028) | Source/moyen de vérification | Agendas internationaux | Structure responsable |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|---------------------------------|------------------------|-----------------------|
| Effet 3.1. : D'ici à 2028, les Institutions nationales développent les infrastructures résilientes de qualité en soutien à la croissance économique et la compétitivité | 3.1.1. Taux de désenclavement routier | 46% (2023) | 50% | 57% | 65% | 73% | 82% | Rapport annuel du METP | Cible 9.1 ; DP 10.1 | METP |
| | 3.1.2. Taux de couverture en électricité | 35% (2020) | 38% | 39% | 40% | 41% | 42% | Rapport annuel du MEDRH/DGE/SIE | Cible 7.1 DP10.1 | MEDRH |
| | 3.1.3. Taux de pénétration de réseau mobile | 51% (2022) | 65% | 75% | 80% | 90% | 99% | Rapport annuel ARCEP | Cible 9.c ; DP10.1 | MENPT/ARCEP |
| | 3.1.4. Taux de pénétration de réseau Internet | 10,6% (2023) | 15% | 25% | 30% | 40% | 50% | Rapport annuel ARCEP | Cible 9.c DP10.1 | MENPT/ARCEP |
| Produit 3.1.1. : Les Institutions nationales disposent des capacités techniques et | 3.1.1.1. Nombre de plateformes logistiques créées/réhabilitées et opérationnelles | 33(2023) | 42 | 54 | 66 | 78 | 90 | Rapport annuel du MTAC | Cible 9.1 ; DP 10.1 | MTAC |
| | 3.1.1.2. Linéaire des | 1455 km | 1311/an | 2700/an | 1800/ | 1400/ | 1900/ | Rapport du METP | Cible 9.1 ; DP | METP |

| | | | | | | | | | | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|-------|--------|-------|--------|--------|-----------------------|--------------------|-------|
| opérationnelles pour développer les corridors logistiques et assurer les services de transport multimodal en vue des désenclavements intérieurs et extérieurs | routes nationales et des pistes rurales construites/réhabilitées | (2023) | | | an | an | an | | 10.1 | |
| | 3.1.1.3. Proportion de routes en terre en bon état | 5% (2023) | 9% | 15% | 21% | 28% | 34% | Rapport du METP | Cible 9.1 ; DP10.1 | METP |
| | 3.1.1.4. Proportion de routes nationales bitumées | 3,51% (2023) | 5,69% | 26,95% | 32% | 35% | 38% | Rapport du METP/EHCVM | Cible 9.1 ; DP10.1 | METP |
| | 3.1.1.5. Proportion de routes nationales bitumées en bon état | 3% (2021) | 3% | 6% | 9% | 18% | 22% | Rapport du METP/EHCVM | Cible 9.1 ; DP10.1 | METP |
| Produit 3.1.2. : Les Institutions nationales mettent en place les infrastructures et services énergétiques (y compris les énergies renouvelables) afin de contribuer à la transformation structurelle de l'économie | 3.1.2.1. Capacité totale produite en mégawatts | 72MW (2022) | 87MW | 89MW | 91MW | 163MW | 163MW | Rapport du MEDRH | Cible 7.1 DP10.1 | MEDRH |
| | 3.1.2.2. Capacité (en mégawatts) en énergie renouvelable produite par technologie (solaire, éolienne, hydraulique, géothermique et biomasse). | 55 MW (2022) | 70 MW | 72 MW | 74 MW | 146 MW | 146 MW | Rapport du MEDRH | Cible 7.1 DP10.1 | MEDRH |
| | 3.1.2.3. Nombre de villes disposant d'un service énergétique | 2 (2023) | 7 | 8 | 9 | 9 | 9 | Rapport du MEDRH | Cible 7.1 DP10.1 | MEDRH |

| | | | | | | | | | | | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|-------|-------|-------|-----|-------|-------------------------|---------------------|--------------|--|
| | hybride opérationnel. | | | | | | | | | | |
| Produit 3.1.3. : Les Institutions nationales développent les infrastructures et les services numériques financiers et de communication (média) de qualité sur l'ensemble du territoire | 3.1.3.1. Nombre de préfectures disposant de services E-postes | 0 (2023) | 4 | 8 | 12 | 16 | 20 | Rapport annuel du MENPT | Cible 9.c ; DP10.1 | MENPT | |
| | 3.1.3.2. Nombre des communes disposant au moins d'une radio communautaire fonctionnelle | 42 dont 30 hors de Bangui (2023) | 52 | 62 | 72 | 82 | 92 | Rapport du MCM | Cible 9.c ; DP 10.1 | MCM | |
| | 3.1.3.3. Nombre d'émetteurs FM de la radio nationale installés | 2 (2023) | 22 | 37 | 52 | 67 | 82 | Rapport du MCM | Cible 9.c ; DP 10.1 | MCM | |
| Effet 3.2. : D'ici à 2028, les populations en RCA accèdent de manière équitable à des infrastructures de qualité durables et résilientes qui favorisent le bien-être, la relance économique et | 3.2.1. Pourcentage de la population ayant accès à l'électricité | 4% (2020) | 15.2% | 20.8% | 26.4% | 32% | 37.6% | RGPH/MICS/EHCVM/ED S | Cible 7.1 DP10.1 | ICASEES/MDRH | |
| | 3.2.2. Proportion de la population vivant dans des logements inadéquats | 70% (2018) | 65% | 60% | 55% | 50% | 45% | RGPH/MICS/EHCVM/ED S | Cible 11.1 | ICASEES | |

| l'intégration régionale | | | | | | | | | | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|---------------------------|--------------|-------------|--------------|-------------|-------------|-----------------|-----------------------|------|
| Produit 3.2.1. : Les populations ont accès aux infrastructures routières, aéroportuaires, fluviales de qualité résiliente et compétitive | 3.2.1.1. Volume de fret routier Import | 114 711 854 Tonnes (2021) | 37959115 | 3947748 0 | 410565 79 | 42698 842 | 444067 96 | Rapport du MTAC | Cible 17.11 ; DP 10.1 | MTAC |
| | 3.2.1.2. Volume de fret routier Export | 36 499 149 Tonnes (2021) | 37959114,9 6 | 3947747 9,6 | 410565 78,74 | 42698 841,9 | 444067 95,6 | Rapport du MTAC | Cible 17.11 ; DP 10.1 | MTAC |
| | 3.2.1.3. Volume de fret fluvial(Flux marchandises) | 452 383 000 Tonnes (2022) | 470478320 | 4892974 53 | 508869 350,9 | 52922 4125 | 550393 090 | Rapport du MTAC | Cible 17.11 ; DP 10.1 | MTAC |
| | 3.2.1.4. Nombre de passagers de l'aéroport international | 121 552 Tonnes (2022) | 127629,6 | 140392, 56 | 161451 ,444 | 19374 1,733 | 242177 ,166 | Rapport du MTAC | Cible 9.2 ; DP 10.1 | MTAC |
| | 3.2.1.5. Volume de fret aérien | 2360 (2022) | 2478 | 2725,8 | 3134,6 7 | 3761, 604 | 4702,0 05 | Rapport du MTAC | Cible 17.11 ; DP 10.1 | MTAC |

| | | | | | | | | | | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|---------------------|---------|---------|---------|---------|---------|-----------------------|---------------------|-----------------------|
| Produit 3.2.2. : Les populations accèdent de manière inclusive à des services énergétiques, numériques financiers et de communication de qualité et à moindre coût | 3.2.2.2. Indice de développement de l'e-Administration | Rang 191/193 (2022) | 185/193 | 184/193 | 182/193 | 178/193 | 175/193 | Rapport annuel EGD | Cible 9.c ; DP10.1 | MENPT |
| Produit 3.2.3. : Les populations Centrafricaines disposent d'un cadre de vie décent et vivent dans des villes prospères | 3.2.3.1 Proportion des centres urbains disposant des outils de planification | 10% (2023) | 20% | 30% | 40% | 50% | 60% | Rapport annuel MURFVH | Cible 11.3 ; DP 1.3 | MURFVH |
| | 3.2.3.2 Proportion des communes utilisant des outils de planification | 10% (2023) | 15% | 20% | 25% | 30% | 35% | Rapport annuel MURFVH | Cible 11.3; DP 1.3 | MURFVH |
| | 3.2.3.3 Nombre de parcelles cadastrales numérisées | 10000 (2023) | 11000 | 12000 | 13000 | 14000 | 15000 | Rapport annuel MURFVH | Cible 11.4; DP 1.3 | Rapport annuel MURFVH |

Agenda 2063 de l'Union Africaine :

- Objectif 4 : Économies transformées et création d'emplois ;
- Objectif 5 : Agriculture moderne pour une productivité et une production accrue.

Agenda 2030 des Nations-Unies :

- Objectif 2 : Autosuffisance et sécurité alimentaire, Agriculture durable – Cible 2.1 ;
- Objectif 8 : Croissance économique, Plein emploi productif et Travail décent – Cibles 8.1, 8.3 et 8.5 ;
- Objectif 9 : Infrastructure résiliente, industrialisation durable et innovation – Cible 9.1.

Axe stratégique 4 : Accélération de la production et des chaînes de valeurs dans les filières productives pour une croissance économique forte, inclusive et durable

| Résultats | Indicateurs de performance | Valeurs de référence (année) | Cible (2024) | Cible (2025) | Cible (2026) | Cible (2027) | Cible (2028) | Sources/ Moyens de vérification | Agendas internationaux | Structures responsables |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------------------------------|------------------------|-------------------------|
| Effet 4.1. : D'ici à 2028, les Institutions nationales engagent des réformes pour une transformation structurelle, un accroissement des secteurs porteurs de croissance et d'industrialisation | 4.1.1.Taux de croissance du PIB réel | 0,7% (2023) | 1,4% | 4,5% | 6,5% | 7,3% | 7,8% | Rapport ICS-REF/DGEPD/PND | ODD 8.1 | MEPCI/MFB |
| | 4.1.2.Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière, en proportion du PIB | 18% (2023) | 18% | 19,3% | 23,2% | 25,4% | 26,5% | Rapport CS-REF | ODD 9.2.1 | MEPCI/MFB |
| Produit 4.1.1. :Le cadre macroéconomique et la gouvernance du secteur financier y compris la mobilisation des ressources internes et | 4.1.1.1. Ratio recettes intérieur/PIB | 8.3% (2023) | 9.2% | 9.8% | 10.5% | 10.9% | 11.5% | Rapport CS-REF/FMI | ODD 17.4 | MEPCI/MFB |
| | 4.1.1.2. Ratio dépenses/PIB | 17.9% (2023) | 17.8% | 18.1% | 17.7% | 17.6% | 17.7% | Rapport Gestion annuelle de la dette | ODD 17.4 | MFB |

| | | | | | | | | | | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|--------------|--------------------------------------|----------|---------------------------------|
| externes en tenant compte des sources de financement innovant, la maîtrise de la chaîne de dépenses et la gestion de la dette sont renforcés et améliorés | 4.1.1.3. Ratio dettes/PIB | 57.7% (2023) | 57.3% | 55.4% | 50.8% | 47.3% | 43.5% | Rapport Gestion annuelle de la dette | ODD 17.4 | MFB |
| | 4.1.1.4. Ratio recettes intérieures/recettes globales | 58% (2023) | 62% | 60% | 59% | 61% | 63% | Rapport Gestion annuelle de la dette | ODD 17.4 | MFB |
| Produit 4.1.2. : Les Institutions nationales développent les opportunités des recherches et les mécanismes permettant d'accroître la production des filières productives et de promouvoir les chaînes de valeur | 4.1.2.1. Nombre d'unités de transformation (agropastorale, forestière et minière) opérationnelles | 7 (MEFCP) (2022) | 10(MEF CP) | 12(MEF CP) | 15(MEF CP) | 20(MEF CP) | 25(MEFCP) | Rapport Secteurs productifs | ODD 8.2 | MADR/MESA/MEFCP/MMG/PMI-PME/MCI |
| | | 33 (MADR) (2023) | 43(MADR) | 63(MADR) | 83(MADR) | 103(MADR) | 113(MADR) | | | |
| | | 5 (PMI-PME) (2023) | 7 (PMI-PME) | 9 (PMI-PME) | 11 (PMI-PME) | 13 (PMI-PME) | 15 (PMI-PME) | | | |
| | | 11 (MMG) (2023) | 2 (MMG) | 3 (MMG) | 4 (MMG) | 5 (MMG) | 6 (MMG) | | | |
| | | 1 Tailleries | 1 Tailleries | 2 Tailleries | 3 Tailleries | 4 Tailleries | 5 Tailleries | | | |
| | Fonderie : 6 (2023) | Fonderie : 10 | Fonderie : 15 | Fonderie : 20 | Fonderie : 25 | Fonderie : 30 | | | | |

| | | | | | | | | | | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|---------|----------|----------|-----------|-----------|-----------------------------|-----------|------------------------|
| | 4.1.2.2. Nombre de chaînes de valeurs promues | 0 (MADR) (2023) | 2(MADR) | 5 (MADR) | 8 (MADR) | 10 (MADR) | 10 (MADR) | Rapport Secteurs productifs | ODD 8.2 | |
| | 4.1.2.3. Nombre de sites du patrimoine culturel, naturel et mixte (touristique) inventoriés, aménagés et opérationnels | 3 (2023) | 5 | 10 | 15 | 20 | 30 | Rapport annuel du MACT | ODD. 8.9 | MACT |
| | 4.1.2.4. Nombre des éléments du patrimoine immatériel représentatif des communautés nationales inventoriés, sauvegardés et valorisés | 1 (2023) | 10 | 20 | 30 | 40 | 50 | Rapport du Ministère | ODD. 8.9 | MACT |
| Effet 4.2. : D'ici à 2028, les populations en RCA (les jeunes et les femmes) bénéficient des opportunités d'emplois décents, d'un climat d'affaire favorable leur permettant | 4.2.1. Taux de sous-emploi | 36% (2022) | 32% | 28% | 24% | 22% | 20% | Rapport VNR-ODD | ODD.8 .3 | MTEPSFP/ACFPE/ICA SEES |
| | 4.2.2. Taux de pauvreté | 68,8% RCA (2021) | 67% | 66% | 65% | 63% | 60% RCA | Rapport EHCVM | ODD 1.1.1 | ICASEES/BM |

| | | | | | | | | | | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|------|------|------|------|------|------------------------------------------|----------|-------------------------------|
| d'augmenter leurs revenus et améliorer leur bien-être | | | | | | | | | | |
| Produit 4.2.1. : Les capacités des populations en RCA notamment les jeunes, les femmes et les groupes spécifiques sont renforcés pour saisir les opportunités et les mécanismes favorables au développement du secteur privé, du tissu industriel (y compris artistique, touristique et culturel), du commerce et de l'intégration régionale | 4.2.1.1. Nombre de stratégies ou de politiques mises en place dans le domaine des industries culturelles créatives et du tourisme durable | 1 (2021) | 2 | 4 | 6 | 8 | 10 | Rapport du MATC | ODD 9.2 | MATC |
| | 4.2.1.2. Nombre de jeunes/femmes formées en entrepreneuriat | 518 (2023) | 1500 | 1500 | 1500 | 1500 | 1500 | Rapport du MPMEPSP /ACFPE/GUFE/MCI/CCIMA | ODD.4.4 | MPMEPSP /ACFPE/GUFE/MCI/CCIMA |
| | 4.2.1.4. Nombre d'entreprises créées | 2113 (2023) | 2200 | 2300 | 2500 | 3000 | 3500 | Rapport CAPMEA/MPMEPSP/ACFPE/GUFE/CCIMA | ODD.8.3 | CAPMEA/MPMEPSP/ACFPE/GUFE |
| Produit 4.2.2. : Les populations en RCA notamment les jeunes, les femmes et les groupes spécifiques prennent des initiatives innovantes pour le développement des | 4.2.2.1. Nombre de sociétés coopératives immatriculées | 30 (2023) | 130 | 230 | 330 | 430 | 530 | Rapport du CAT | ODD.8.3 | CAT/MADR |
| | 4.2.2.1. Nombre des entreprises artistiques, culturelles créées et opérationnelles | 10 (2023) | 25 | 35 | 45 | 55 | 60 | Rapport MACT | ODD.11.4 | MACT |
| | 4.2.2.3. Nombre des | 1775 | 1875 | 2025 | 2175 | 2375 | 2575 | Annuaire | ODD 9.2 | MACT |

| | | | | | | | | | | | |
|----------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|---|---|---|---|----|--|-----------------------------------------|---------|------|
| filères productives et la promotion des chaînes de valeur dans les secteurs productifs | structures touristiques créées et opérationnelles | (2023) | | | | | | | Statistiques du tourisme / Rapport MACT | | |
| | 4.2.2.4. Nombre de structures étatiques (hébergement, palais de congrès, palais de culture et centre de cinématographie) construites et/ou réhabilitées | 1 (2023) | 2 | 4 | 6 | 8 | 10 | | Rapport MACT | ODD 9.2 | MACT |

Agenda 2063 de l'Union Africaine :

- Objectif 7 : Économies et communautés respectueuses de l'environnement et résilientes aux changements climatiques.

Agenda 2030 des Nations-Unies :

- Objectif 11 : Villes et établissements humains sûrs, résilients et durables - Cibles 11.1, 11.3 et 11.5 ;
- Objectif 13 : Lutte contre les changements climatiques et leurs répercussions – Cible 13.1 ;
- Objectif 15 : Écosystèmes terrestres, forêts, lutte contre la désertification, la dégradation des terres et l'appauvrissement de la biodiversité – Cibles 15.1, 15.2 et 15.9.

Axe stratégique 5 : Durabilité environnementale et résilience face aux crises et aux effets du changement climatique

| Résultats | Indicateurs de performance | Valeurs de référence (année) | Cible (2024) | Cible (2025) | Cible (2026) | Cible (2027) | Cible (2028) | Sources/ Moyens de vérification | Agendas internationaux | Structures responsables |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|----------------------------------|--------------|---------------------------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|------------------------------|
| Effet 5.1. : D'ici à 2028, les Institutions nationales promeuvent une gouvernance des ressources naturelles transformatrice de l'économie | 5.1.1. Proportion de conservation de ressources forestières | 11% (2022) | 11% | 12% | 13% | 14% | 15% | Annuaire statistique du MEFCP/Etat des forêts/Rapport de mise en œuvre du CNI-REDD+ Rapport annuel MEFCP/ Rapport FRA | ODD.15.1 | MEFCP/MEDD |
| | 5.1.1.2. Superficie (ha) de forêts restaurées ou créées | MEFCP : 5768 ha (2022) | 6308 | 6848 | 7388 | 7928 | MEFCP : 8468 ha | Rapport du MEDD | ODD 13.1 | MADR/MESA/ METP/MSP/MEDRH |
| | 5.1.5. Volume de séquestration du carbone | 10040 Gge CO ₂ (2010) | 11280 | 14141 Gge CO ₂ | 14841,6 Gge CO ₂ | 15542,2 Gge CO ₂ | 16242,8 Gge CO ₂ | Rapport CDN-MEDD | ODD 13.1 | MEDD |

| | | | | | | | | | | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|-----|-----|-----|-----|-----------|--------------------------------------------------------|-----------|-----------|
| Produit 5.1.1. : Les Institutions nationales disposent des capacités en matière de gouvernance et de gestion de connaissances environnementales et développent un système de production respectueux de l'écosystème naturel intégrant la dimension de l'économie circulaire | 5.1.1.1. Nombre d'acteurs dont les capacités sont renforcées en matière de gouvernance environnementale | 0 (2023) | 200 | 400 | 600 | 800 | 1000 pers | Rapports annuels MEDD | ODD 13.1 | MEDD |
| | 5.1.1.2. Pourcentage d'acteurs nationaux ayant développé au moins un système de production respectueux de l'environnement | 1% (2023) | 2% | 4% | 6% | 8% | 10% | Rapport du MEDD | ODD 13. b | MEDD |
| Produit 5.1.2. : Les Institutions nationales développent des centres urbains et des villes durables et compétitives, attractives, durables et inclusives | 5.1.2.1. Nombre de documents stratégiques en faveur de villes et de communautés durables et conformes aux normes internationales | 0 (2023) | 0 | 1 | 4 | 10 | 20 | Rapport de validation du document de politique du MUVH | ODD 11.3 | MUVH/MEDD |
| | 5.1.2.2. Nombre des centres urbains et des villes répondant aux normes | 0 (2023) | 0 | 0 | 4 | | 8 | Rapport de validation des EIES et PGES du MEDD | ODD 11.3 | MUVH/MEDD |

| | | | | | | | | | | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------|----------|----|----|----|----|-----|--------------------------------|----------|----------------------|
| | environnementales | | | | | | | | | |
| Effet 5.2. : D'ici à 2028, les populations en RCA adoptent des modes de vie respectueux de l'environnement et sont résilientes aux effets des crises des changements climatiques | 5.2.2. Taux d'adoption des populations des bonnes pratiques environnementales | 0 (2023) | 2% | 4% | 6% | 8% | 10% | Rapport d'enquête de l'ICASEES | ODD 11.6 | MEDD/ICASEES/MATD DL |

| | | | | | | | | | | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|-----|-----|-----|-----|-----|----------------------------|----------|--------------|
| Produit 5.2.1. : Les capacités des populations en RCA notamment les jeunes, les femmes et les groupes spécifiques sont renforcées sur les connaissances et techniques d'exploitation des ressources naturelles et migrent vers un système de production respectueux de l'écosystème naturel. | 5.2.1.1. Proportion de jeunes, des femmes et des groupes spécifiques ayant des connaissances et techniques d'exploitation des ressources naturelles | 5% (2023) | 10% | 20% | 30% | 40% | 50% | Rapport annuel du MEDD/CDN | ODD 12.2 | MEDD |
| | 5.2.2.2. Proportion de ménages qui utilisent un foyer amélioré pour la cuisine | 5% (2023) | 15% | 25% | 30% | 40% | 50% | Rapport CDN/MICS | ODD 12.2 | MEDD/ICASEES |

HBG : Haute Autorité de la Bonne gouvernance ; ICASEES : Institut centrafricain des statistiques et des études économiques et sociales ; MATDDL : Ministère de l'Administration du Territoire, de la Décentralisation et du Développement Local ; MD : Ministère de la défense ; MEDD : Ministère de l'Environnement et du Développement Durable ; MEF : Ministère des Eaux et forêts ; MF : Ministère des Finances ; MSP : Ministère de la Sécurité Publique (...)

Annexe 3 : Matrice des politiques sectorielles et stratégies nationales

| N° | Sous-Secteurs | Institutions | Référence | Période |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| Axe stratégique 1 : Renforcement de la Sécurité, promotion de la Gouvernance et de l'État de droit. | | | | |
| 1 | Défense nationale | Ministère de la Défense Nationale et de la Reconstruction des Armées | Plan national de la défense | |
| 2 | Sécurité publique | Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique | Politique Nationale Sécurité, Bangui, 2022, 24p. | 2022-2027 |
| 3 | Sécurité publique | Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique | Stratégie Nationale de Réforme du Secteur de la Sécurité, Deuxième édition, Bangui, 2022, 22p. | 2022-2027 |
| 4 | Sécurité publique | Ministère de l'Administration Territoriale et du Développement Local | Politique Nationale de Gestion des Espaces Frontaliers de la République Centrafricaine (PNGEF), Bangui, 2023, 22p. | 2023-2032 |
| 5 | Justice | Ministère de la Justice, de la Promotion des Droits humains et de la Bonne Gouvernance | Politique Sectorielle de la Justice, Bangui, 2019, 100p. | 2020-2024 |
| 6 | Justice | Ministère de la Justice, de la Promotion des Droits humains et de la Bonne Gouvernance | Politique Nationale de Santé en milieu carcéral | |
| 7 | Justice | Ministère de la Justice, de la Promotion des Droits humains et de la Bonne Gouvernance | Stratégie de Protection des Victimes et des Témoin collaborant avec les juridictions ordinaires, la Cour Pénale spéciale et la Commission Vérité, Justice, Réparations et Réconciliation Nationale en République centrafricaine, Bangui, 2017, p152. | 2017-2022 (Prolongé) |
| 8 | Droits de l'Homme | Ministère de la Justice, de la Promotion des Droits humains et de la Bonne Gouvernance | Politique nationale des Droits de l'Homme, Bangui, 2023, 182p. | 2023-2027 |
| 9 | Communication et Média | | | |
| 10 | Administration générale (Gouvernance, Politique et Administration) | Ministère de l'Administration Territoriale et du Développement Local | Politique Nationale de Décentralisation et de Développement Territorial (PND-DT), Bangui, 2022, 45p. | 2022-2031 |

| | | | | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| 11 | Administration générale (Gouvernance, Politique et Administration) | Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative | Plan National de la Réforme Administrative, Bangui, 2022, 97p | 2022-2025 |
| 12 | Administration générale (Gouvernance, Politique et Administration) | Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative | Document Stratégique de Cadrage de la Réforme Administrative en République centrafricaine (DSCRA-RCA), Bangui, 2021, 8p | 2022-2025 |
| 13 | Administration générale (Gouvernance, Politique et Administration) | Assemblée Nationale | Plan Stratégique de Développement de l'Assemblée Nationale de la République centrafricaine, Bangui, 2018, 110p. | 2018-2028 |
| 14 | Administration générale (Gouvernance, Politique et Administration) | Haute Autorité de la Bonne Gouvernance | Document de stratégie nationale de bonne gouvernance en République centrafricaine, Bangui, 2019, 121p. | 2019-2024 |
| 15 | Economie et finance | Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération Internationale | Stratégie National de Développement de la Statistique 2, Bangui, 2021, 84p. | 2021-2025 |
| Axe stratégique 2 : Développement du capital humain et accès équitable à des services sociaux de base de qualité | | | | |
| 1 | Education, formations et recherche scientifique | Ministère de l'Education Nationale | Plan Sectoriel de l'Éducation, Bangui, 2020, 370p. | 2020-2029 |
| 2 | Santé et nutrition | Ministère de la Santé et de la Population | Politique Nationale de la Santé, Bangui, 2020, 68p. | 2020-2030 |
| 3 | Santé et nutrition | Ministère de la Santé et de la Population | Plan National de Développement Sanitaire III (PNDS III), Bangui, 2022, 156p. | 2022-2026 |
| 4 | VIH/Sida | | | |
| 5 | Eau (hydraulique urbaine et villageoise) / assainissement | Ministère du Développement de l'Energie et des Ressources Hydrauliques | Politique Nationale de l'Eau, Bangui, 2021, 31p. | 2021-2030 |
| 6 | Emploi et protection sociale | | | |
| 7 | Affaires sociales | Ministère de l'Humanitaire et de la Réconciliation Nationale | Stratégie Nationale des Réduction des Risques de Catastrophe et Adaptation au changement climatique | 2023-2027 |
| 8 | Affaires sociales | Ministère de l'Humanitaire et de la Réconciliation Nationale | Stratégie Nationale des Solutions Durables pour les Déplacés Interne et les Réfugiés de retour en République centrafricaine, Bangui, 2018, 21p. | 2018-2021 (Prolongé) |

| | | | | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| 9 | Affaires sociales | Ministère de la Promotion de la Femme, de la Famille et la Protection de l'Enfant | Politique Nationale de Protection de l'Enfant, Bangui, 2018, 35p. | 2018-2022 (Prolongé) |
| 10 | Genre (promotion de l'équité) | | | |
| 11 | Jeunesse et sports | Ministère de la Jeunesse et du Sport | Politique Nationale de Promotion de la Jeunesse 2 ^E génération (PNPJ-2), Bangui, 2020 48p. | 2020-2030 |
| Axe stratégique 3 : Développement des infrastructures résilientes et durables | | | | |
| 1 | Travaux publics (Equipements et désenclavement) | Ministère des Travaux Publics et de l'Entretien Routier | Stratégie de l'Entretien Routier de la République centrafricaine, Bangui, 2021, 168p. | 2021-2035 |
| 2 | Transport | | | |
| 3 | Energie (hydroélectrique, solaire, éolienne, etc.) | Ministère du Développement de l'Energie et des Ressources Hydrauliques | Document de Politique du Secteur Energétique, Bangui, 2023, 102p | 2023-2030 |
| 4 | Energie (hydroélectrique, solaire, éolienne, etc.) | Ministère du Développement de l'Energie et des Ressources Hydrauliques | Politique et Stratégie Nationale d'Accès à l'Electricité en milieu rural, Bangui, 2021, 43p. | 2021-2030 |
| 5 | Technologies de l'information et de la communication (TIC) | Ministère de l'Economie Numérique, des Télécommunication et des Postes. | Plan National Stratégique « Centrafrique Digitale », Bangui, 2020, 70p. | 2020-2028 |
| 6 | Technologies de l'information et de la communication (TIC) | Ministère de l'Economie Numérique, des Télécommunication et des Postes. | Plan Stratégique de la transformation digitale de la Poste centrafricaine (e-Poste), Bangui, 2020, 60p. | 2020-2028 |
| Axe stratégique 4 : Accélération de la production et des chaînes de valeurs dans les filières productives pour la croissance économique inclusive et durable | | | | |
| 1 | Agriculture et élevage | | | |
| 2 | Forêts, faunes, pêches et aquacultures | Ministère des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche | Politique Forestière de la République centrafricain, Bangui, 2019, 41p. | 2019-2035 |
| 3 | Mines et pétrole | Ministère des Mines et de la Géologie | Document de Stratégie de Mise en Valeur des Substances Minérales et Pétrolières de la République centrafricaine (SMVSMP), Bangui, 2018, 39p. | 2019-2023 (Prolongé) |
| 4 | Industries, PME/PMI et TPE | | | |
| 5 | Banque, assurance et micro-finances | | | |
| 6 | Commerce | | | |
| 7 | Tourisme, arts, culture et artisanat | Tourisme, arts, culture et artisanat | Document de Politique et Stratégie Nationales de Développement du Secteur de l'Artisanat en République Centrafricaine | 2021-2025 |

| Axe stratégique 5 : Durabilité environnementale et résilience face aux crises et aux effets du changement climatique | | | | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|----------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| 1 | Environnement et écologie | Ministère de l'Environnement et du Développement Durable | Plan National Initial d'Adaptation aux Changements Climatiques de la République centrafricaine, Bangui, 2022, 106p. | 2022-2030 |
| 2 | Environnement et écologie | Ministère de l'Environnement et du Développement Durable | Stratégie Nationale REDD+ de la République centrafricaine, Bangui 2021, 115p. | 2021-2026 |
| 3 | Environnement et écologie | Ministère de l'Environnement et du Développement Durable | Stratégie Nationale Genre et Changements Climatiques de La République Centrafricaine, Bangui, 2023, 96p. | 2023-2030 |
| 4 | Environnement et écologie | Ministère de l'Environnement et du Développement Durable | Plan d'Action Technologique pour l'Atténuation des Changements Climatiques dans les secteurs de l'Energie et de l'Utilisation des Terres, Changement d'Affectation des Terres et Foresterie en République centrafricaine, Bangui, 2021, 126p | 2021-2026 |
| 5 | Environnement et écologie | Ministère de l'Environnement et du Développement Durable | Stratégie Nationale de Développement Durable, Bangui, 2021, 61p. | 2021-2025 |

Annexe 4 : Bibliographie

I. REFERENTIELS INTERNATIONAUX

- 1. Union Africaine : Banque Africaine de Développement, Direction générale régionale Afrique Centrale :** Commission de l'Union Africaine : Agenda 2063 « l'Afrique que nous voulons », avril 2015
- 2. Organisation des Nations Unies :** Objectifs de Développement Durable « l'Agenda 2030 pour le développement durable », Septembre 2015, 38pg
- 3. Nations Unies – Commission de statistique sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 :** Cadre mondial d'indicateurs relatifs aux objectifs et aux cibles du Programme de développement durable à l'horizon 2030. A/RES/71/313, 24 p.

II. PROGRAMME DE COOPERATION AVEC LES PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS

- 4. Organisations des Nations-Unies :** Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Décembre 2012, 110 p.
- 5. Fonds des Nations Unies pour l'Enfance :** Programme pays 2023-2027. Janvier 2023, 18 p.
- 6. République Centrafricaine, Banque Mondiale et Rapid Social Response :** rapport CODI du système de protection sociale en RCA. Mai 2019, 105 p.
- 7. Système des Nations Unies RCA :** Programme conjoint des Nations unies pour le renforcement de la résilience des adolescents et jeunes en Centrafrique. Février 2017, 63 p.
- 8. OCHA-RCA :** Plan national de réponse humanitaire 2018. Cycle de programmation humanitaire 2018. Décembre 2017, 64 p.
- 9. OCHA-RCA :** Plan national de réponse humanitaire 2020. Cycle de programmation humanitaire 2020. Décembre 2019, 142 p.
- 10. OCHA-RCA :** Plan de réponse humanitaire 2023. Cycle de programmation humanitaire 2023. Janvier 2023, 120 p.
- 11. OCHA-RCA :** Aperçu des besoins humanitaires en République Centrafricaine. Cycle de programme humanitaire, janvier 2024, 86 p.

III. REFERENTIELS NATIONAUX DE PLANIFICATION

- 12. Professeur Faustin Archange Touadera, Président de la République Centrafricaine,** 2021. Discours d'investiture du Président de la République. Bangui(RCA)
- 13. Félix Moloa, Premier Ministre, Chef du Gouvernement,** 2021 ; Discours de politique générale du Premier Ministre. Juillet 2021. Bangui(RCA).
- 14. Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération Internationale :** « Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté I 2008-2010 » (DRSP I), Septembre 2007, 105pg
- 15. Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération Internationale :** Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté II), « Réduire l'extrême pauvreté » (DRSP II), Septembre 2007, 105p
- 16. Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération Internationale :** Plan National de Relèvement et de Consolidation de la Paix 2017-2021, 108p

IV. DOCUMENTS POLITIQUES ET STRATEGIQUES DU GRAND SECTEUR CAPITAL HUMAIN ET DEVELOPPEMENT SOCIAL

- 17. Ministère de la santé et de la population** : Politique nationale de santé 2019-2030. AEDES, BEKEOU, Union Européenne et OMS. 2019, 60 p.
- 18. Ministère de la santé et de la population** : Plan national de développement sanitaire (PNDS III) 2022-2026. OMS, Union Européenne, UNICEF, UNFPA, BEKOU, GAVI, Bill et Melinda Gates. 156 p.
- 19. Ministère de la santé et de la population** : Politique nationale de lutte contre le paludisme en RCA. OMS, UNICEF, Fonds Mondial et Médecins sans Frontières.
- 20. Ministère de la santé et de la population** : Plan stratégique national de lutte contre le VIH et le SIDA en République Centrafricaine 2023-2027. ONUSIDA-UNICEF-OMS-UNFPA-Croix Rouge Française.
- 21. Ministère de la santé et de la population** : Plan national de gestion des déchets biomédicaux en République Centrafricaine. Septembre 2022, 108 p.
- 22. Ministère de la santé et de la population** : Plan national de transport des déchets biomédicaux en République Centrafricaine 2023-2025. Fonds Mondial et Croix Rouge Française, Mai 2023, 108p.
- 23. Ministère de la santé et de la population** : Directives nationales de gestion des déchets biomédicaux. Fonds Mondial et Croix Rouge Française, Mai 2023, Mai 2023, 46 p.
- 24. Ministère de la promotion de la femme, de la famille et de la protection de l'enfant** : Politique nationale de la famille de la République centrafricaine. UNFPA-UNDP, 22 p.
- 25. Ministère du travail, de l'emploi, de la protection sociale et de la formation professionnelle** : La politique nationale de protection sociale de la République Centrafricaine. Rapport provisoire, version 3. UNICEF – Banque Mondiale – OIT, Novembre 2023, 97 p.
- 26. République Centrafricaine, Groupe de la Banque mondiale, Nations Unies et Union Européenne** : RCA, Plan National de Relèvement et de Consolidation de la Paix 2017-2021, 2017, 108 p
- 27. Ministère de développement de l'énergie et des ressources hydrauliques** : Politique nationale de l'eau. Juillet 2021, 31 p.
- 28. Ministère de l'énergie, des mines et de l'hydraulique** : Politique et stratégies nationales en matière d'eau et d'assainissement. Document provisoire, mars 2005, 26 p.
- 29. Organisation Mondiale de la Santé et International Water Association** : Plans de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau. Manuel de gestion des risques par étapes à l'intention des distributeurs d'eau de boisson. Genève 2009, 116 p.
- 30. Ministère de l'enseignement primaire et secondaire, Ministère de l'enseignement technique et de l'alphabétisation et Ministère de l'enseignement supérieur** : Plan sectoriel de l'éducation 2020-2029. Version finale, mai 2020, 365 p.
- 31. Ministère de l'enseignement primaire et secondaire** : Programme d'appui au plan de transition du système éducatif de la République Centrafricaine (PATP) 2018 – 2020. Rapport final. UNICEF RCA, juin 2021, 90 p.
- 32. Ministère de l'élevage et de la santé animale** : Politique nationale de développement de l'élevage en Centrafrique. Cadre de référence et de mise en œuvre du programme 2023-2027. Mars 2023, 52 p.

33. **Ministère de la promotion de la femme, de la famille et de la protection de l'enfant** : Stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le genre, le mariage d'enfants et les mutilations génitales féminines en République Centrafricaine, 2019-2023. Novembre, 2019, 72 p.
34. **Ministère des affaires sociales, de la promotion du genre et de l'action humanitaire** : Stratégie Nationale pour la Réinsertion à Base Communautaire des Enfants ex-Associés aux Forces et Groupes Armés en République Centrafricaine (RCA). Janvier 206, 9 p.
35. **Ministère de la jeunesse et des sports** : Politique nationale de promotion de la jeunesse, deuxième génération, 49.
36. **Ministère chargé de la promotion de la jeunesse, des sports et de l'éducation civique** : Plan stratégique national de promotion de la jeunesse (PSNPJ) 2021-2025. Juillet 2021, 63 p.
37. **Ministère chargé de la promotion de la jeunesse, des sports et de l'éducation civique** : Plan opérationnel de promotion de la jeunesse 2021-2022. Juillet 2021, 64 p.

V. DOCUMENTS POLITIQUES ET STRATEGIES DU GRAND SECTEUR INFRASTRUCTURE ESSENTIELLES EN SOUTIEN A L'ECONOMIE

38. **Ministère du Développement de l'Energie et des ressources Hydraulique** : Politique et stratégie national d'accès à l'électricité en milieu rural à l'horizon 2035, Bangui, Octobre 2021, p43.
39. **Ministère du Développement de l'Energie et des ressources Hydraulique** : Plan d'actions technologiques pour l'atténuation des changements climatiques dans les secteurs de l'Énergie et de l'utilisation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie en République centrafricaine, Bangui, Septembre 2021, 126p.
40. **Ministère des Postes et Télécommunication** : Plan Directeur de développement des infrastructures large bande en République Centrafricaine 2021-2025, RCA, 2020, 85p.
41. **Ministère du Développement de l'Energie et des ressources Hydraulique** : Document de politique du secteur énergétique, Bangui, Juin 2023, 102p.
42. **Ministère du Développement de l'Energie et de l'Hydraulique** : Plan directeur et d'un programme d'investissement pour l'électrification nationale de la RCA, Bangui, Avril 2021, 62p.
43. **Ministère des Postes et Télécommunication** : Plan National stratégique « Centrafrique Digitale 2028 » - Vision et plan directeur RCA, Novembre 2020, 70p.
44. **Ministère des Postes et Télécommunication** : Plan stratégique de la transformation digitale de la Poste centrafricaine (e-poste, Bangui, 2021, 60p.
45. **Ministère de la Communication et des Médias** : Stratégie national de la communication, 2019.

VI. DOCUMENTS POLITIQUES ET STRATEGIES DU GRAND SECTEUR SECURITE,PROMOTION DE LA GOUVERNANCE ET ETAT DE DROIT.

46. Ministère de la Sécurité Publique. Politique nationale de sécurité, Novembre 2016, 54p
47. **Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique** : Plan d'action du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique, février 2023, 10p
48. **Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme** : Politique sectorielle de la justice 2020-2024, Décembre 2019, 100p.
49. **Ministère de la Fonction Publique et des Reformes Administratives** : Plan National de Réforme Administrative en République Centrafricaine. Août 2022, 100p.
50. **Assemblée Nationale** : Plan Stratégique de Développement de l'Assemblée Nationale de la République Centrafricaine 2024-2028, 110p.
51. **Conseil National de la Statistique** : Stratégie Nationale de Développement de la Statistique, 2016-2020, 67p.
52. **Ministère Chargé des Relations avec les Institutions de la République** : Stratégie Sectorielle du Ministère Chargé des Relations avec les Institutions de la République, 2019-2021. Février 2019, 28p.
53. **Ministère de Petites et Moyennes Entreprise** : Plan d'Actions Stratégiques du Ministère des Petites et Moyennes Entreprises et de la Promotion du Secteur Prive 2023-2025, XXp.
54. **Ministère de Développement des Ressources Energétiques** : Document de stratégie de lutte contre la fraude des ressources minérales

VII. DOCUMENTS POLITIQUES ET STRATEGIES DU GRAND SECTEUR CROISSANCE ECONOMIQUE, FINANCES PUBLIQUES ET FILIERES PRODUCTIVES

55. **Ministère du Tourisme, des Arts et des Cultures** : La Politique Nationale de Développement du Tourisme (2024 -2027), Juin 2023. p
56. **Ministère du Tourisme, des Arts et des Cultures** : Politique Culturelle Nationale 2020-2023, Mai 2019, p
57. **Ministère de l'Agriculture de Développement Rural** : Feuille de route de la relance agricole : plan d'action 2016-2018, Mars 2016, 16p
58. **Ministère de l'Agriculture de Développement Rural** : Programme national programme national d'investissement agricole, d'investissement agricole, de sécurité alimentaire et nutritionnelle(PNIANSA), Octobre 2013, 156p.
59. **Ministère des Mines et de la Géologie** : Document de stratégie de mise en valeur des substances minérales et pétrolières de la République Centrafricaine, 2019-2023, Juillet 2018, 39p.
60. **Ministère du Tourisme, des Arts et des Cultures** : Document de Politique et de Stratégie Nationales du Développement du secteur de l'Artisanat, 2022-2025,
61. **Ministère des Petites et Moyennes Entreprise** : Plan d'Actions Stratégiques du Ministère des Petites et Moyennes Entreprises et de la Promotion du Secteur Prive, 2023-2025, Mai 2022, 23p
62. **Ministère du Développement Rural et de l'agriculture** : Stratégie de Développement rural, de l'agriculture et de la Sécurité Alimentaire (SDRASA) 2011-2015, avril 2011, 54p

VIII. DOCUMENTS POLITIQUES ET STRATEGIES DU GRAND SECTEUR ENVIRONNEMENT ET CHANGEMENT CLIMATIQUE

- 63. Ministère de l'Environnement et du Développement Durable :** Plan national d'adaptation aux changements climatiques 2021.
- 64. Ministère de l'Environnement et du Développement Durable :** Stratégie nationale de développement durable 2021
- 65. Ministère de l'Environnement et du Développement Durable :** Stratégie nationale genre et changement climatique 2023
- 66. Ministère de l'Environnement et du Développement Durable :** Plans d'Actions Technologiques pour l'Adaptation aux Changements Climatiques dans les secteurs de ressources en eaux et de l'agriculture et sécurité alimentaire en République Centrafricaine, Septembre 2021. 78p
- 67. Ministère de l'Environnement et du Développement Durable :**Coordination Nationale de Lutte Contre la Désertification et de la Dégradation des Terres : « Plan National Sècheresse », Première Version Provisoire, Mars 2020.
- 68. Ministère de l'Environnement et du Développement Durable :** Contribution Déterminée au Niveau National(CDN) Version révisée. Octobre 2021. 36p
- 69. Ministère de l'Environnement et du Développement Durable :** « Stratégie Nationale REDD+ De La République centrafricaine », juillet 2021. 117p.

IX. OUVRAGES GENERAUX

- 70. FILAKOTA, Richard (2018).**L'Union africaine et la crise en Centrafrique : entre enjeux économiques, politiques et initiatives problématiques. Edition Saint Leger, Paris, 49p.
- 71. Direction Générale de la Statistique et des Etudes Economiques et Sociales :** Troisième recensement général de la population et de l'habitat. Perspectives et prospectives démographiques. Bangui, juin 2005, 84 p.
- 72. Direction Générale de la Statistique et des Etudes Economiques et Sociales :** Troisième recensement général de la population et d l'habitat. Rapport de synthèse des résultats. Bangui, juin 2005, 63 p.
- 73. Institut Centrafricain des Statistiques et des Etudes Economiques et Sociales (ICASEES).** Enquête pargrappes à indicateurs multiples 2018-2019 (MICS6-RCA). Rapport final des résultats de l'enquête. Bangui, 2021, 684 p.
- 74. Institut Centrafricain des Statistiques et des Etudes Economiques et Sociales (ICASEES) et Banque Mondiale.** Quatrième recensement général de la population et de l'habitat. Cartographie Censitaire Numérique : principaux résultats. Bangui, 7 mars 2022. 38 p.
- 75. DHS Programme :** Enquête démographique et de santé 1994-1995. Rapport de synthèse. Direction des statistiques démographiques et sociales, décembre 1995, 24 p.
- 76. Institut Centrafricain des Statistiques et des Etudes Economiques et Sociales (ICASEES) et Banque Mondiale :** Rapport de l'Enquête harmonisée sur les conditions des vies des ménages. Rapport sur la pauvreté, Volume 1. Février 2023, 42 p.
- 77. Institut Centrafricain des Statistiques et des Etudes Economiques et Sociales (ICASEES) et Programme Alimentaire Mondial (PAM) :** Enquête nationale sur la sécurité alimentaire en RCA. Données collectées du 5 Octobre au 4 Novembre 2016. Cluster Sécurité alimentaire, 53 p.

78. **Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA)** : Rapport sur l'état de la population mondiale 2023. 192 p.
79. **Ministère de l'Education Nationale** : Annuaire statistique 2021-2022. Annuaire synthèse. Principaux chiffres et indicateurs. Janvier 2023, 114 p.
80. **Ministère de l'Education Nationale** : Annuaire statistique 2021-2022. Préscolaire, Fondamental 1, Alphabétisation et Education de base non formelle, Janvier 2023, 321 p.
81. **Ministère de l'Education Nationale** : Annuaire statistique 2021-2022. Fondamental 2 et Enseignement secondaire général. Janvier 2023, 321 p.
82. **Ministère du Commerce et de l'Industrie** : « Stratégie de Développement du Commerce et de l'Industrie 2019 », Rapport Final juin 2019. 45p
83. **CEBEVIRH** : « Analyse des indicateurs statistiques des secteurs de l'élevage, des industries animales, de la pêche et de l'aquaculture en zone CEMAC », Situation en 2020.
84. **Groupe de la Banque Mondiale** : Cahiers économiques de la République Centrafricaine. Quatrième édition. Investir dans le capital humain pour préserver l'avenir. Juillet 2021, 72 p.
85. **Institut Centrafricain des Statistiques et des Etudes Economiques et Sociales (ICASEES) et Banque Mondiale** : Evaluation de la pauvreté en République Centrafricaine 2023. Feuille de route pour la réduction de la pauvreté en République Centrafricaine. Octobre 2023, 152 p.
86. **UNICEF-RCA** : Rapport annuel 2022. Mars 2023, 20 p.
87. **Nations Unies-RCA** : Profil genre de la RCA 2021. ONU-Femmes – PNUD, 88 p.
88. **WHO/UNICEF Joint Monitoring Programme for water supply, sanitation and hygiene** : Progress on household drinking water, sanitation and hygiene 2000-2022. Special focus on gender. Launchin issue. 2023, 172 p.
89. **Cluster Violences basées sur le Genre RCA** : Rapport annuel de 2021. Système de Gestion de l'information sur les violences basées sur le genre (GBVIMS) en République Centrafricaine. 10 p.
90. **Cluster Violences basées sur le Genre RCA** : Rapport de l'enquête rapide sur la révision de la stratégie des interventions VBG dans le contexte humanitaire en RCA. 2023, 13 p.
91. **Cluster Education RCA et REACH** : Evaluation conjointe des besoins en matière d'Education et Protection de l'enfance République Centrafricaine 2023. 75 p.
92. **OCHA-RCA** : Rapport de la mission d'évaluation multisectorielle couplée avec la réponse humanitaire sur l'axe Yalinga dans les localités de : Issamazengue, Dolo, Iramou, Daba, Kpava, Awalawa, Mbihi, Ngoulia, Ngui, et Yalinga Du 18 au 22 avril 2023. 18 p.
93. **UNICEF RCA** : Évaluation formative du Programme de « Prévention du recrutement et Réintégration socio-économique des Enfants Associés aux Forces et Groupes Armés (EAFGA) en République Centrafricaine (RCA) » 2014-2021. Rapport final. Mars 2022, 166 p.
94. **Evaluation finale indépendante du Projet Conjoint** : « Communication et sensibilisation pour la cohésion sociale » en RCA, ONU Femmes 2021, Bangui, p105
95. Etudes de faisabilité sur la création d'un pôle d'innovation et d'incubation digitales à Bangui (datacenter, plateforme CSIRT/SOC/PKI, centre de formation digitale (CFD), accélérateur de startups), Ministère des Postes et Télécommunication, Bangui, Novembre 2020, p27.

96. Evaluation finale indépendante du Projet Conjoint « Communication et sensibilisation pour la cohésion sociale » en RCA, ONU Femmes 2021, Bangui, p105.
97. **Etude critique de la gestion foncière et propositions de réforme** : Quels droits fonciers pour les populations des zones forestières en République centrafricaine ? Pierre Etienne KENFACK, RainforestFoundation UK, London, Juin 2018, p36.
98. **Rapport diagnostic** : Mise à jour de la stratégie du secteur énergétique de la République Centrafricaine, Ministère du Développement de l’Energie et des ressources Hydraulique, Bangui, Décembre 2021, p107.
99. **Rapport national sur le climat et le développement** : Groupe de la Banque mondiale. Juin 2024
100. **ICASEES** : « Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages en RCA (EHCVM-RCA) 2021 », Synthèse des Principaux Résultats, Février 2023.
101. Ministère de l’Environnement et du Développement Durable, « Engagement de la République centrafricaine à mettre en œuvre la Neutralité en matière de Dégradation des terres d’ici à 2030 », août 2017.
102. Etude de faisabilité d’un système national d’identité digitale en République centrafricaine, Ministère des Postes et Télécommunication, RCA, Avril 2021, p85.
- X. **CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE**
103. Loi n° 20-016 du 15 juin 2020 portant code de protection de l’enfant en République Centrafricaine.
104. Loi n° 22.015 du 20 septembre 2022, relative à la lutte contre la traite des personnes en RCA.
105. Loi n° 06-005 du 20 juin 2006 Bangayassi relative à la santé de la reproduction.
106. Loi n° 06—032 du 27 décembre 2006 portant protection de la femme contre la violence en république Centrafricaine.
107. Loi n° 16-006 du Décembre 2016 portant Code de Commerce en République centrafricaine
108. Loi n°90.003 du 30 Avril 2009 portant code forestier centrafricain
109. Loi n°20.004 du 13 Janvier 2020 portant organisation du cadre institutionnel, juridique et financier applicable aux entreprises et établissements publics
110. Loi n°20.006 du 30 Novembre 2020 portant code de gestion de la faune et des aires protégées en République centrafricaine
111. Loi n°99.008 du 19 mai 1999 portant création de l’Agence Centrafricaine pour la Formation Professionnelle et l’Emploi(ACFPE)
112. Loi n°21.001 du 21 janvier 2021 relative aux circonscriptions administratives en République Centrafricaine
113. Loi n°20.008 du 07 Avril 2020 portant organisation des collectivités territoriales
114. Loi n°99.0019 relative aux traitements des crises
115. Loi n°12.006 portant création d’une agence de gestion durable des ressources forestières
116. Loi n°19.0013 du 11 décembre 2019 portant code de l’artisanat de la République Centrafricaine
117. Arrêté N°087 d’Octobre 2023 portant Règlementation des conditions de Délivrance et d’autorisation de Recherche en République centrafricaine.

Conception et rédaction du PND

Comité Directeur conjoint chargé de la supervision des travaux d'élaboration du PND

Président : Ministre de l'Economie, du Plan et de la Coopération Internationale, Son Excellence Professeur Richard FILAKOTA

Vice-président : Représentant spécial adjoint, Coordonnateur résident du système des Nations Unies et Coordonnateur humanitaire, Mr Mohamed Ag Ayoya

Commission stratégique ministérielle : Sécurité, Etat de droit et Gouvernance

Président : Ministre d'Etat chargé de désarmement démobilisation réinsertion, DDR et du suivi de la mise en œuvre de l'accord politique pour la paix et la réconciliation, Son Excellence, Monsieur WILLYBIRO-SAKO Jean

Vice-Président : Ministre d'Etat chargé de la Justice, de la Promotion des Droits de l'Homme, Garde des Sceaux, Son Excellence, Monsieur DJOUBAYE-ABAZENE Arnaud

Commission stratégique ministérielle : Capital humain et développement social

Président : Ministre d'Etat de l'Education Nationale, Son Excellence, Monsieur ZINGAS Aurélien Simplicie

Vice-Président : Ministre de la Santé et de la Population, Son Excellence, Monsieur SOMSE Pierre

Commission stratégique ministérielle : Infrastructures résiliente et durables

Président : Ministre du Transport et de l'Aviation Civile, Son Excellence, Monsieur NDJONO-AHABA Gontran

Vice-Président : Ministre de l'Economie numérique, des Postes et de la Télécommunication, Son Excellence, Monsieur GOURNA-ZACKO Justin

Commission stratégique ministérielle : Croissance économique et filières productives

Président : Ministre des Finances et du Budget, Son Excellence, Monsieur NDOBA Hervé

Vice-Président : Ministre de l'Economie, de la Planification et de la Coopération Internationale, Son Excellence, Monsieur Son Excellence Professeur FILAKOTA Richard

Commission stratégique ministérielle : Environnement, changement climatique et développement durable

Président : Ministre de l'Environnement, Son Excellence, Monsieur KAMACH Thierry

Vice-Président : Ministre des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche, Son Excellence, Monsieur MBATA Gervais

Mobilisation des ressources des travaux d'élaboration du PND

Représentant Résident du PNUD, Monsieur Jean-Luc STALON

Comité de coordination du PND

Président : Directeur de Cabinet Ministre de l'Economie, du Plan et de la Coopération Internationale, Madame POUNINGUINZA née NGUELEBE Edwige Opportune

Vice-président : Chargé de Mission en matière de Synthèses Economiques et Programmation, Monsieur APETE MATONGO Steve Laurent

Comité Cadrage Macroéconomique et Budgétaire

Président : Ministre de l'Economie, du Plan et de la Coopération Internationale, **Son Excellence Professeur Richard FILAKOTA**

Vice-président : Ministre des Finances et du Budget, Son Excellence, Monsieur NDOBA Hervé

Premier rapporteur : Directeur Général de l'Economie et de la Planification au Développement, Monsieur YANOY Yanglimo

Deuxième rapporteur : Directeur de la Prévision Economique, Monsieur GOTHARD Alain Guy Ghislain

Comité Technique chargé de la définition du dispositif institutionnel de coordination, de mise en œuvre et du suivi-évaluation.

Président : Chargé de Mission statistiques au Ministre de l'Economie, du Plan et de la Coopération Internationale, Monsieur SEMNGAÏ Bienvenu Gustave

Vice-président : Directeur Général de l'ICASEES, Monsieur ALI Bienvenu Blaise

Premier rapporteur : Responsable de suivi-évaluation à l'ICASEES, Monsieur BAPOLI Jean-Noël,

Deuxième rapporteur : Chargé de suivi-évaluation RCPCA, Monsieur ANDJEGREGO Alain

Commission chargée d'élaborer le dispositif institutionnel de mise en œuvre

Président : Conseiller technique du Ministre de l'Economie, du Plan et de la Coopération Internationale, Monsieur ZAMI Moïse

Vice-Président : Présidente du Groupe technique de suivi-évaluation du SNU, Madame KOUAME Euphrasie

Premier rapporteur : Chef service chargé de la planification stratégique, Monsieur ZIMBA Fernand Prosper

Deuxième rapporteur : Directeur des Affaires Juridiques, Monsieur TECGBA Vincent

Commission chargée d'élaborer le mécanisme de suivi-évaluation

Président : Directeur des Méthodes, des Normes et des Etudes, Monsieur NDJEKOU Christian

Vice-Président : Chargé de suivi-évaluation du Système des Nations Unies, Monsieur DIKIYI Jimmy

Premier rapporteur : Directrice de la Planification et du Développement Social, Madame GUEZEWANE Iva Gernette

Deuxième rapporteur : Chef service d'élaboration du budget d'investissement, Monsieur KONGA-SIRE Junior

Comité Technique restreint en charge de collecter et définir les projets et programmes majeurs du PND.

Président : Conseiller à la Primature en charge de la réforme, Monsieur BILAN Guy

Vice-président : Directeur Général de la Programmation Economique, Monsieur MBOUDOU Auxence

Premier rapporteur : Directrice de Programmation Pluriannuelle des Investissements, Madame KONGOMBE Nadège Nancy

Deuxième rapporteur : Directeur de la Budgétisation des Investissements, Monsieur GNILANGBA Landry Paterné

Secrétariat Technique du PND

Coordonnateur : Monsieur DOUNGOUPOU Gervais Magloire

Assistant Technique International : Monsieur GUYOT Alexis

Expert Principal en Charge Secteur Sécurité, Gouvernance Etat de : Monsieur IYO Yvon

Homologue en charge du Secteur Sécurité, Gouvernance Etat de Droit : Monsieur KAMAYO Stéphane Axel

Expert National, Secteur Capital Humain et Développement Social : Docteur SOMBO TITA Qui m'aime De John Francky

Homologue en charge du Secteur Capital Humain et Développement Social : Monsieur OYOMA OZEBE Mesmin

Expert national, Secteur Croissance Economique, Finances Publiques et Filières Productives : Monsieur YOKO-MOKOBONGO France Jésus Jackson

Homologue en charge du Secteur Croissance Economique, Finances Publiques et Filières Productives : Monsieur MOKOÏSSE DENAMGUERE Larry Nelson

Experte nationale en charge du secteur Environnement, Changement Climatique et Développement Durable et consultante genre : Madame GOUNEBANA née DOUMBI Constance Nathalie/ONU-FEMMES/PNUD

Homologue en charge du Secteur des Infrastructures Résilientes pour le Développement : Monsieur LABE Fernand Dieu Béni

Homologue en charge du Secteur Environnement, Changement climatique et Développement Durable, Monsieur GONESSA Michael

Homologue en charge de la coordination, Monsieur GUEDIGUI NGOKO Rufin

Coordination Technique de l'Etude Nationale Prospective RCA Vision 2050

Coordonnateur : Dr. MBALLA Nerry Urbain Cyrille

Coordonnateur Adjoint : Monsieur BANGAMBOULOU BM'NYAT Dieudonné

Point focal à la primature

Chargé de mission en charge de l'Etude Nationale Prospective, Monsieur BAÏKOUA Léon

Points focaux sectoriels et personnes ressources chargés de la rédaction et la relecture du PND

Secteur Sécurité Gouvernance Etat de Droit :

Ministère du désarmement démobilisation réinsertion, DDR et du suivi de la mise en œuvre de l'accord politique pour la paix et la réconciliation, Madame GREZENGUET Georgette

Ministère de la Défense Nationale et de la Reconstruction de l'Armée, Monsieur HOUL ZIGUELE Renaud

Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique : Monsieur ANGALAKA NZAPATO Thierry,

Ministère de la Justice, de la Promotion des Droits de l'Homme : Monsieur DEYA Ahmat Arold,

Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme : Monsieur BAWENE Eduard

Ministère Chargé de Secrétariat Générale du Gouvernement et de Relation avec les Institutions : Monsieur WILIGALE Jean Mesmin,

Ministère de l'Administration du territoire, de la Décentralisation et du Développement local : Monsieur BANGUI Michel Apollinaire

Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération Internationale : Monsieur SIAMO Jean Richard

Ministère des Finances et du Budget : Monsieur TAPIADE Jonas

Haute Autorité de la Bonne Gouvernance : Monsieur DANANGUERE Thierry

Commission Nationale des Droits de l'Homme : Monsieur BANDIO Daniel

Secteur Capital Humain et Développement Social :

Ministère de l'Education Nationale : Monsieur BISSA Bertrand,

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de l'Innovation Technologique : Monsieur TEBERO Josias,

Ministère de la Santé Publique et de la Population : Monsieur BISSENGUE Patrice

Ministère de l'Energie et des Ressources Hydrauliques : Monsieur GARI Sekou

Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle : Monsieur YONGODOUNGA Jean de Dieu

Ministère de la Promotion de la Jeunesse, des Sports et de l'Éducation civique: Monsieur BAGAZA Aubin

Ministère de la Promotion du Genre, de la Famille et de l'Enfant : Monsieur PEKOUA Marcel

Ministère de l'Action humanitaire, de la Solidarité et de la Réconciliation nationale : Monsieur DEMANGHO Sylvain

Secteur des Infrastructures Résilientes pour le Développement :

Ministère des Transports et de l'Aviation Civile : Monsieur BIGUE Joachim

Ministère de l'Équipement et des Travaux Publics : Monsieur MALICK Fortuné

Ministère de l'Énergie et des Ressources Hydrauliques : Monsieur GBAGODO Serge Bruno,

Ministère de l'Économie numérique, des Postes et Télécommunications : Monsieur KAYA DE-KIMIKA Christophe, Télécommunication

Ministère de la Communication et des Médias : Monsieur NDOUBA Simon Pierre

Ministère de l'Urbanisme, de la Réforme Foncière, de la Ville de l'Habitat, Monsieur OUNDA Théophile

Secteur Croissance Economique, Finances Publiques et Filières Productives

Ministère des Finances et du Budget : Monsieur NGOUANDJIKA POUMAYASSI Patrice

Ministère de l'Agriculture et Développement Rural : Madame BETTY BANGUI Sylvie,

Ministère de l'Élevage et Santé Animale : Monsieur NDONODE Nicaise

Ministère des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche : Monsieur GOGA Emmanuel

Ministère des Mines et de la Géologie : SODEA Francis Didier

Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Artisanat et du Secteur Informel : Monsieur OUAZIMBALA Jean Blandin

Ministère du Commerce et de l'Industrie : Monsieur MOLOGODO Edmond

Ministère des Arts, de la Culture et du Tourisme : Monsieur OUAYA Jean-Faustin

Secteur Environnement, Changement Climatique et Développement Durable

Ministère de l'Environnement, Changement Climatique et Développement durable :

Coordonnateur, Expert national Climat : Monsieur TOLA KOGADOU Igor Gildas

Directeur Général de l'Environnement : Monsieur YANGBONDO Melchisedeck David

Expert Coodination Nationale Climat : Monsieur BEMOKOLO Boris

Expert : Monsieur NDOUSSOU Maurice

Partenaires Techniques et Financiers

Banque Africaine de Développement

Economiste national : Monsieur MANGELE Sébastien

Banque Mondiale

Economiste pays : Monsieur DIDEROT SANDJONG Guy Tomi

Expert gouvernance : Madame KIENDREBOGO Eugénie

Expert transport : Monsieur Francis Eric Ovanda Mbele

Expert urbanisme : Monsieur ABDERAMANE Jean-Bosco

Expert en secteur privé : Monsieur KOYAYORO-SOBO Guy

Banque des États de l'Afrique centrale

Directeur National : Monsieur CHAIBOU Ali

Expert en macroéconomie : Monsieur FORTE Louis

Expert en macroéconomie : Monsieur NGATE Juvénal

Fonds Monétaire International

Economiste national : Monsieur ZOUNGARANI Patrick

Nations Unies

Economiste principal (PNUD) : Monsieur SOW Mamadou Bobo

Economiste National (PNUD) : Monsieur SILLA Youssoufa

Economiste national(RCO) : Monsieur KOUANDONGUI Léopold,

Expert suivi-évaluation (RCO) : Monsieur DIKIYI Jimmy,

Experts démographie et population (UNFPA) : Messieurs GOULA Raymond et YAVALA Anthony

Expert à la Division des droits de l'homme, MINUSCA : Monsieur EKOUEVI KOEVANU EKLU Eucher

Experte à la Division des droits de l'homme, MINUSCA : Madame **GNANDE MAWUSSE Tchonanke**

Expert sécurité (PAM) : Monsieur CAILLARD Thierry

Expert capital humain (PAM) : Madame MORTREUIL Auriane

Expert infrastructures résiliente et durable (PAM) : Monsieur MATHE ISSAC

Expert capital humain (PAM) : Monsieur DIRO Pascal

Chargé de Programme (ONU FEMMES) : Monsieur SANDY Ulrich Martial

Expert Economie, finances publique et filières productives (PAM) : Monsieur ABOU KING Kenguelewa

Experte en Protection de l'Enfant (UNICEF): Madame MANDEU-DJIAPOU Gina

Experte en Protection de l'Enfant (UNICEF) : Madame AMOKOMAYEN Marie Chantal

Communauté économique et monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC)

Expert infrastructure : Monsieur MVOUNGOU Préddestin

Union Européenne

Assistant technique au Ministère de la Justice : Monsieur SENDE Arsène

Assistant technique au Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique : Monsieur COQUARD Pierre-Yves

Expert Etat civil : Monsieur LAUNAY Pierre

Chef projet Elections : Monsieur DIGBEU Marie-Laure

Assistant technique REPASOC : Monsieur DIOUF Ameth

Assistant technique au Ministère des Finances Publiques en appui à la CS-REF : Monsieur TRAORE Karim

Assistant technique au Ministère de la Santé et de la Population : Monsieur OUEDRAOGO Cheick

Assistant technique au Ministère de la promotion du genre : Monsieur BARKA Jean

Cheffe de projet éducation : Madame DIKWA Mairama

Consultants nationaux

Consultant Macroéconomie et Planification stratégique (RCO) : Monsieur ABDALA KADRE Assane

Consultant Santé Publique (UNFPA) : Docteur YAYA Mamadou Fleurie

Consultant Santé (ONU SIDA) : Professeur DIEMER Saint Calver Henri

Consultants internationaux

Consultante Réforme du Secteur de la Sécurité (UN) : Madame MPAKO FOALENG Hortense

Consultant Capital humain et développement social (UNICEF) : Monsieur NGWE Emmanuel

Consultant secteur privé (BM) : Monsieur ANTHONIOZ Theodore

Consultant cadrage macroéconomique (BM) : Monsieur EBE Bady

Consultant Relecture externe du PND (UE) : Monsieur BONIFACE Christian

Secteur privé

Groupement Interprofessionnel de Centrafrique

Secrétaire général : Monsieur POTOLO Gilles

Responsable des PME : Madame NDOSSA DOBOZENDI Prudence

Union Nationale du Patronat centrafricain

Assistant du secrétaire général : Monsieur MBAITOLOUM Roger